LES PARALIPOMENES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

1. ADAM, Seth, Enos, 2. Gaïnan, Malaleel, Jared, 3. Henoch, Mathusale, Lamech, 4. Noë, Sem, Cham, & Japheth. 5. Filii Japheth: Gomer, & Magog,

1. ADAM", Seth, Enos, 2. Caïnan, Malaléel, Jared, 3. Hénoch, Mathusalé, Lamech, 4. Noé, Sem, Cham, & Japheth. 5. Les fils de Japhteh, *sont* Gomer, & Magog, & Ma-

℣. 1. *Expl.* Il faut sous-entendre le mot *d'engendrer*, à toutes ces personnes, pour marquer qu'ils sont successivement venus les uns des autres. Et si Esdras ne l'a pas mis, c'est qu'il a affecté la bréveté autant qu'il a pû, ne donnant ceci que comme une liste de noms qu'on peut apprendre par cœur.

Digitized by Google

daï, & Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.

6. Les fils de Gomer : Ascenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Les fils de Javan : Elisa, & Tharsis, Céthim & Dodanim.

8. Les fils de Cham: Chus, & Mesraïm, & Phut, & Chanaan.

9. Les fils de Chus : Saba, & Hévila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Regma eut aussi pour fils Saba & Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod ; & celuy-cy commença à être puissant sur la terre [v].

11. Mesraïm engendra Ludim [v] & Anamim, & Laabim & Nephthuim,

12. Phetrusim & Casluim, d'où sont sortis Philistiim & Caphtorim.

13. Chanaan engendra

& Madai, & Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.

6. Porrò filii Gomer: Ascenez, & Riphath, & Thogorma.

7. Filii autem Javan: Elisa, & Tharsis, Cethim & Dodanim.

8. Filii Cham: Chus, & Mesraim, & Phut, & Chanaan.

9. Filii autem Chus: Saba, & Hevila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Porrò filii Regma: Saba, & Dadan.

10. Chus autem genuit Nemrod: iste cœpit esse potens in terra.

11. Mesraim verò genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephtuim,

12. Phetrusim quoque & Casluim: de quibus egressi sunt Philisthiim, & Caphtorim.

13. Chanaam ve-

℣. 10. *Expl.* il commença à affecter la souveraineté, & il établit la premiere Monarchie à Babylone *Genes.* 10.

℣. 11. *Expl. selon les Sept Il faudroit traduire.* Mesraïm engendra les Ludiens, les Anamiens, &c chacun de ces noms étant au plurier, & marquant par consequent non un seul homme mais plusieurs.

Digitized by Google

13 genuit Sidonem primogenitum suum Hethæum quoque,

14. & Jebusæum, & Amorrhæum, & Gergesæum,

15 Hevæúmque & Aracæum, & Sinæum.

16. Aradium quoque, & Samaræum, & Hamathæum.

17. Filii Sem: Ælam, & Assur, & Arphaxad, & Lud, & Aram, & Hus, & Hul, & Gether, & Mosoch.

18 Arphaxad autem genuit Sale, qui & ipse genuit Heber,

19. Porrò Heber nati sunt duo filii, nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra: & nomen fratris ejus Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, & Saleph, & Asarmoth, & Jare,

21. Adoram quoque, & Husal, & Decla,

22. Hebal etiam, & Abimael, & Saba, necnon.

23. & Ophir, &

Sidon son aîné, & ensuite Héthéus,

14. Jébuséus, Amorrhéus, & Gergeseus,

15. Hévéus, Aracéus, Sinéus,

16. Aradius, Samaréus, & Hamathéus.

17. Les fils de Sem, *sont* Elam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram, Hus, Hul, Géther & Mosoch.

18. Arphaxad engendra Salé qui fut pere d'Héber.

19. Héber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg ", parce que la terre fut divisée " de son tems: & le nom de son frere *est* Jectan.

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth, & Jaré,

21. Avec Adoram, Husal & Décla,

22. Comme aussi Hébal, Abimaël & Saba,

23. & encore Ophir, Hé-

℣. 19. *Expl.* c'est-à dire division.

Ibid *Expl.* en des nations & des langues differentes.

Digitized by Google

vila, & Jobab : tous ceux-cy *étoient* fils de Jectan.

24. Sem " *engendra donc* Arphaxad, Salé,

25. Héber, Phaleg, Ragau,

26. Sérug, Nachor, Tharé,

27. Abram " celuy-cy est le méme qu'Abraham.

28. Les enfans d'Abraham *sont* Isaac, & Ismaël.

29. Et voicy leur posterité. Ismaël eut Nabajot l'aîné de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam,

30. Masma, Duma, Massa, Hadad, & Théma,

31. Jetur, Naphis, Cedma; ce sont là les fils d'Ismaël.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de sa seconde femme " Cétura, *furent* Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Iesboc & Sué. Les fils de Ieco-

Hevila, & Iobab: omnes isti filii Iectan.

24. Sem, Arphaxad, Sale,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

26. Serug, Nachor, Thare,

27. Abram; iste est Abraham.

28. Filii autem Abraham, Isaac, & Ismahel.

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismaelis, Nabajoth, & Cedar, & Adbeel, & Mabsam,

30. & Masma, & Duma, Massa, Hadad, & Thema,

31. Ietur, Naphis, Cedma: hi sunt filii Ismaelis.

32. Filii autem Ceturæ concubinæ Abraham, quos genuit: Zamran, Iecsan, Madan, Madian, Iesboc, & Sue. Porrò

℣. 24. *Expl.* il reprend les generations de Sem depuis le ℣. 17. pour faire voir comment Abraham est venu de luy.

℣. 27. *Expl* L'un signifie, pere élevé; & l'autre, pere de plusieurs nations.

℣. 32. *Lettr.* concubine.

Digitized by Google

Filii Jecsan : Saba, & Dadan. Filii autem Dadan : Assurim, & Latussim, & Laomim.

33. Filii autem Madian : Epha, & Epher, & Henoch, & Abida, & Eldaa : omnes hi filii Cetura.

34 Genuit autem Abraham Isaac : cujus fuerunt filii, Esaü, & Israël.

35. Filii Esau : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, & Core.

36. Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Filii Seir : Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Dison, Eser Disan.

39. Filii Lotan : Hori, Homan. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian, & Manahath, & Ebal, Sephi, & Onam. Filii Sebeon : Aia & Ana. Filii Ana : Dison.

san furent Saba, & Dadan. Ceux de Dadan, Assurim, Latussim, & Laomim.

35. Les enfans de Madian, *sont* Epha, Epher, Hénoch, Abida, Eldaa : tous ceux-là étoient descendus de Cétura.

34. Abraham engendra *de Sara* Isaac, qui eut deux fils, Esaü, & Israël, *ou Iacob.*

35. Les fils d'Esaü, *sont* Eliphaz, Rahüel, Jéhus, Ihélom, & Coré.

36. Ceux d'Eliphaz : Théman, Omar, Séphi, Gathan, Cénez, Thamma, Amalec.

37. Ceux de Rahüel : Naheth, Zara, Samma, Meza.

38. Les fils de Séïr ", *sont* Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Dison, Eser, Disan.

37. Ceux de Lotan : Hori & Homam. Or la sœur de Lotan étoit Thamna.

40. Les enfans de Sobal, *étoient* Alian, Manahath, Ebal, Séphi & Onam. Ceux de Sébéon : Aïa & Ana, Ceux d'Ana, Dison (*& sa*

℣. 38. *Expl.* qui n'est pas Esaü, mais l'Horréen dont il est parlé. *Genes.* 36. 20.

Digitized by Google

sœur " Oolibama.)

41. Les fils de Dison, *étoient* Hamram, Eséban, Jethran, & Charan.

42. Ceux d'Eser : Balaan, Zavan, Jacan. Ceux de Disan : Hus & Aran.

43. Voicy les Roïs qui regnerent au païs d'Edom, avant qu'il y eût un Roy établi sur les enfans d'Israël : Balé, fils de Béor, dont la ville s'appelloit Dénaba.

44. Balé étant mort, Jobab fils de Zaré de Bosra regna en sa place.

45. Aprés la mort de Jobab, Husam qui étoit du païs de Theman " succeda à la couronne.

46. Husam étant mort aussi, Adad fils de Badad régna en sa place. Ce fut luy qui défit les Madianites dans le païs de Moab. Sa ville s'appelloit Avith.

47. Aprés la mort d'Adad, Sémla qui étoit de Masréca luy succeda au royaume.

41. Filii Dison : Hamram, & Esebon, & Jethran, & Charan.

42. Filii Eser : Balaan, & Zavan, & Jacan. Filii Disan : Hus & Aran.

43. Isti sunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, antequam esset rex super filios Israël : Bale filius Beor : & nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus est autem Bale, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Bosra.

45. Cúmque & Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

46. Obiit quoque & Husam, & regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in terra Moab, & nomen civitatis ejus Avith.

47. Cúmque & Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla de Marescá.

℣. 40. *Genes.* 36. 25.
℣. 45. *Expl.* Capitale des Idumées. *Synops.*

Digitized by Google

48. Sed & Semla mortuus est, & regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

48. Semla étant mort aussi, Saül de Rohoboth, *ville* située sur la riviere *de même nom*, regna aprés luy.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan filius Achobor.

49. Saül étant mort encore, Balanan fils d'Achobor régna au lieu de luy.

50. Sed & hic mortuus est, & regnavit pro eo Adad: cujus urbis nomen fuit Phau, & appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filiæ Mezaab.

50. Celuy-cy mourut aussi; & Adad regna en sa place; sa ville s'appelloit Phaü, & sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, qui étoit fille de Mézaab.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

51. Aprés la mort d'Adad, *le païs d'*Edom n'eut plus de Rois, mais des Gouverneurs "*: sçavoir* le Gouverneur Thamna, le Gouverneur Alva, le Gouverneur Jetheth,

52. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

52. le Gouverneur Oolibama, le Gouverneur Ela, le Gouverneur Phuinon,

53. dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

53. le Gouverneur Cénez, le Gouverneur Théman, le Gouverneur Mabsar,

54. dux Magdiel, dux Hiram: hi duces Edom.

54. le Gouverneur Magdiel, le Gouverneur Hiram, ce furent là les Gouverneurs *du païs d'*Edom.

℣. 51. *Expl.* On peut aussi traduire, *Chefs*.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *&c.* A *Dam, Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, &c.*

Ce premier chapitre des Paralipomenes & les huit suivans ne contiennent que des genealogies. Comme le dessein de celuy qui a composé ce livre a été de raconter l'histoire du Roy David, & des autres Rois ses descendans, jusques au tems de Zorobabel, il a jugé à propos de remonter jusqu'à l'origine de ce Prince & du peuple d'Israël, sur lequel il avoit été établi Roy, c'est-à-dire, jusques à Adam le pere de tous les hommes. Car les Hébreux avoient un grand soin de bien distinguer toutes les familles, tant pour conserver la connoissance exacte des douze Tribus, que pour empêcher qu'on ne se trompât sur le sujet du Messie & du Christ qui devoit naître d'Abraham, & de David, & sortir de la Tribu de Juda. Ainsi ces chapitres ne contenant gueres que des noms propres; de petites nottes marginales suffiront presque par tout pour éclaircir les difficultez qui pourront se rencontrer.

Mais outre cette raison qu'a euë l'Ecrivain sacré, de faire connoître, depuis Adam, tous les ancestres des saints Patriarches, des Rois de Juda, & des enfans d'Israël, on peut dire, que selon l'intention du Saint Esprit, il pouvoit aussi être tres utile à ceux qui vivoient alors, & qui devoient vivre dans la suite, de considerer

Digitized by Google

dans toutes ces races qui les avoient precedez, tant les exemples de pieté qu'on leur proposoit à imiter, que ceux de corruption, d'orgueil, & d'ambition dont ils devoient s'éloigner pour être agréables à Dieu. Car quand par exemple on leur parloit de Nemrod, & qu'on leur disoit; Que *celuy-là commença à être puissant*; on les obligeoit de se souvenir en même tems de la vanité extravagante & de l'orgueil excessif de ces *puissans* de la terre, qui entreprirent d'élever jusques au ciel une tour qui pût les mettre en assurance contre les effets de la justice de Dieu. C'étoit leur dire en un mot, que s'ils pretendoient devenir *puissans*, il ne falloit pas qu'ils imitassent les vaines pensées de ces hommes remplis de folie, s'ils ne vouloient être confondus comme eux par la seule volonté du Tout-puissant; mais qu'ils aspirassent plûtôt à luy demeurer humblement soumis, comme Abraham, Isaac, & Jacob, dont la pieté avoit merité d'être recompensée dés ce monde par une posterité si nombreuse & si puissante, & dont devoit naître le Messie & le Sauveur de tout l'univers.

℣. 10.

Genes. 10. 8. c. 11. 4.

℣. 43. *Voicy les Rois qui ont regné dans le païs d'Edom, avant qu'il y eût un Roy établi sur les enfans d'Israël.*

Ce païs *d'Edom*, étoit celuy qui appartenoit aux descendans d'Esaü. Et ce n'est pas sans dessein, que l'Ecriture nous fait remarquer, que ces enfans d'Esaü eurent des Rois, avant ceux de Jacob son frere. Car il étoit juste que ceux que l'on regardoit comme les enfans de Dieu demeurassent dans la dépendance & sous la con-

Digitized by Google

duite de Dieu : au lieu que les autres s'étant éloignez de leur Créateur par leur orgueil, méritoient de perdre leur gloire & leur liberté, en devenant assujettis à la domination des hommes. Ainsi cette reflexion du saint Ecrivain devoit servir à renouveller dans la memoire des Israëlites, le bonheur qu'ils avoient eu d'être autrefois gouvernez par le Seigneur même, & la faute qu'ils avoient commise, en renonçant volontairement à cette gloire, lorsqu'ils avoient demandé d'avoir un Roy comme les autres nations. Car ce fut pour eux le sujet d'une très-grande confusion, lorsqu'ils se porterent avec le dernier mépris à rejetter le joug du Seigneur, afin qu'il ne regnât plus sur eux, selon le reproche tres-severe qu'il leur en fit par ces paroles qu'il dit à Samuel : *Non enim te abjecerunt, sed me, ne regnum super eos* : Ce n'est pas vous, ô Prophéte, mais c'est moy qu'ils ont rejetté, afin que je ne sois plus leur Roy.

1. Reg. c. 8. ſ.

Ib. ℣. 7.

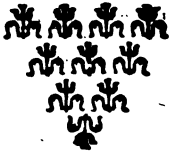

Digitized by Google

CHAPITRE II.

1. Filii autem Israël : Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar, & Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad, & Aser.

3. Filii Juda : Her, Onan, & Sela : hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, & occidit eum.

4. Thamar autem nurus ejus peperit ei Phares & Zara : omnes ergo filii Juda, quinque.

5. Filii autem Phares: Hesron & Hamul.

6. Filii quoque Zarz. Zamri, & Ethan,

1. OR les fils d'Israël ", *sont* Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, & Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad & Aser.

3. Les fils de Juda ", *sont* Her, Onan, & Séla. Il eut ces trois d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her qui étoit l'aîné de Juda, fut méchant en la presence du Seigneur " & Dieu le frappa de mort ".

4. Thamar belle-fille de Juda eut aussi de luy Pharés & Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils.

5. Pharés eut deux fils; Hesron & Hamuel.

6. Les fils de Zara *furent* aussi au nombre de cinq, *ça-*

℣. 1. *Expl.* de Jacob.

℣. 3. *Expl.* Il commence par Juda, tant parce que le droit d'aînesse luy étoit échu, à cause du crime que commit Ruben avec Bala, femme de son pere. *Genes.* 35. 22. & de l'infidelité cruelle que commirent Siméon & Lévi à l'égard des Sichémites. *Genes.* 34 que parce que c'est de Juda que sortirent les Rois & JESUS-CHRIST même. Ibid. *Expl.* c'est-à-dire, tres-méchant & detestable. *Genes.* 38. 7.

Ibid. *Expl.* De quelque maniere extraordinaire. *Synops.*

Digitized by Google

voir Zamri, Ethan, Eman, Chalchal & Dara.

7. Charmi n'eut d'enfans qu'Achar", qui troubla Israël, & pécha par un larcin de l'anathême".

8. Ethan n'eut aussi d'enfans qu'Azarias.

9. Les fils qu'eut Hesron" sont, Jeraméel, Ram", & Calubi".

10. Ram engendra Aminadab: Aminadab engendra Nahasson Prince" des fils de Juda.

11. Nahasson engendra aussi Salma", duquel est venu Booz.

12 Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isaï.

13. Isaï eut pour fils aîné Eliab; le second fut Abinadab; le troisiém Simmaa;

14. le quatriéme, Nathanaël; le cinquiéme Raddaï;

& Eman, Chalchal quoque, & Dara, simul quinque.

7. Filii Charmi: Achar, qui turbavit Israël, & peccavit in furto anathematis.

8. Filii Ethan: Azarias.

9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei: Jerameel, & Ram, & Calubi.

10. Porrò Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12. Booz verò genuit Obed, qui & ipse genuit Isai.

13 Isai autem genuit primogenitum Eliab, secundum Abinadab, tertium Simmaa,

14. quartum Nathanael, quintum Raddai.

℣. 7. Il est appellé Achan. *Job.* 7. 1.

Ibid. *Expl.* en retenant quelque chose du butin contre l'ordre de Dieu qui avoit commandé de consumer tout par le feu.

℣. 9. *Lettr.* Les fils d'Hesron qui sont nez de luy.

Ibid. *Autr.* Aram. *Ruth.* 4. 18. 1b. *Autr.* Caleb. *infr.* ℣. 18.

℣. 10. *Expl.* Le premier, le chef de cette Tribu.

℣. 11. Il est appellé ailleurs Salmon. *Ruth.* c. 4. v. 20.

Digitized by Google

15. sextum Asom, septimum David.

16. quorum sorores fuerunt, Sarvia, & Abigail. Filii Sarviæ: Abisai, Joab, & Asael, tres.

17. Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismaelite.

18. Caleb verò filius Hesron accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth: fueruntque filii ejus, Jaser, & Sobab, & Ardon.

19. Cúmque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata: quæ peperit ei Hur.

20. Porro Hur genuit Uri: & Uri genuit Bezeleel.

21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir patris Galaad, & accepit eam cùm esset annorum sexaginta: quæ peperit ei Segub.

22. Sed & Segub genuit Jair, & possedit viginti tres civitates in terra Galaad.

15. le sixiéme, Asom; & le septiéme, David.

16. Leurs sœurs étoient Sarvia & Abigaïl. Les fils de Sarvia *furent* Abisaï, Joab, & Asaël; *c'est à-dire*, trois.

17. Abigaïl fut mere d'Amasa, dont le pere étoit Jéther Ismaëlite.

18. Or Caleb fils d'Hesron épousa une femme qui se nommoit Azuba, dont il eut Jérioth; & ses fils furent Jaser, Sobab, & Ardon.

19. Mais Caleb aprés la mort d'Azuba, épousa Ephrata, dont il eut un fils nommé Hur.

20. Hur engendra Uri; & Uri engendra Béséléel.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir ℣ pere de Galaad. Il avoit soixante ans quand il l'épousa, & il eut d'elle Ségub.

22. Ségub eut aussi pour fils Jaïr; & il fut Seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

℣. 21. *Expl.* Ce Machir, étoit fils de Manassé, & petit fils de Joseph. *Genes.* 50. 22.

Digitized by Google

23. Et il prit Gessur & Aram, villes *de la terre* de Jaïr; comme aussi Canath avec les soixante villages de sa dépendance qui valoient des villes. Tous ces lieux, *dis je* appartenoient aux enfans de Machis " pere de Galaad.

23. Cepitque Gessur, & Aram oppida Jair: & Canath, & viculos ejus sexaginta civitatum: omnes isti, filii Machir patris Galaad.

24. Aprés la mort d'Hesron, Caleb, *son fils*, épousa Ephrata "; mais Hesron avoit eu encore une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ashur, qui fut pere de Thécua ".

24. Cùm autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecuæ.

25. Mais Jéraméel premier-né du même Hesron eut pour fils aîné Ram, & *ensuite* Buna, Aram, Asom, & Achia ".

25. Nati sunt autem filii Jerameel primogeniti Hesron, Ram primogenitus ejus, & Buna, & Aram, & Asom, & Achia.

26. Et Jéraméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mere d'Onam.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

℣. 23. *Autr.* Tous ceux-cy, (c'est à-dire, ceux qu'il a nommez, & qui étoient venus du mariage de Hesron avec la fille de Machir) sont censez fils de Machir. Or cét Hesron étoit fils de Pharez, & petit fils de Juda. *Sup. v.* 5.

℣. 24. *Expl.* Comme il a été dit au ℣. 19 & dont il eut plusieurs enfans. *Voy.* 42. *plus bas Autr.* Aprés cela Hesron mourut à la ville de Caleb Ephrata, qui est la même que Bethléhem Ephrata. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Patrem Thecuæ, *id est*, conditorem vel principem. *Synops.*

℣ 25 *Autr.* Les ayant eus de *sa premiere femme nommée* Achia.

Digitized by Google

27. Sed & filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin, & Achar.

28. Onam autem habuit filios, Semei, & Jada. Filii autem Semei : Nadab, & Abisur.

29. Nomen verò uxoris Abisur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, & Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt, Saled, & Apphaim. Mortuus est autem Saled absque liberis.

31. Filius verò Apphaim, Jesi : qui Jesi genuit Sesan. Porrò Sesan genuit Oholai.

32. Filii autem Jada fratris Semei : Jether, & Jonathan. Sed & Jether mortuus est absque liberis.

33. Porrò Jonathan genuit Phaleth, & Ziza. Isti fuerunt filii Jeramel.

34. Sesan autem non habuit filios, sed

27. Ram fils aîné de Jéraméel, eut aussi pour fils Moos, Jamin, & Achar.

28. Onam eut pour fils Séméï & Jada. Les fils de Séméï, *sont* Nadab & Abisur.

29. Abisur épousa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut deux enfans, Ahobban & Molid.

30. Nadab fut pere de Saled & d'Apphaïm, dont le premier mourut sans enfans.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jési, qui fut pere de Sésan, & Sésan d'Oholaï ".

32. Les fils de Jada frere de Séméï *furent* Jéther, & Jonathan. Jéther mourut aussi sans enfans.

33. Mais Jonathan eut Phaleth, & Ziza. Voilà quels ont été les fils de Jeraméel.

34. Pour Sésan, il n'eut point de garçons " ; mais

℣. 31. *Autr.* Et Sésan eut *une fille nommée* Oholaï. *infr.* 34. 35.

℣. 34. *Expl.* Qui luy survécussent. Car son fils Oholaï, dont il est parlé, ℣. 31. étoit mort de son vivant. *Synops.*

Digitized by Google

des filles " ; & un Esclave nommé Jéraa,

filias ; & servum Ægyptium nomine Jeraa.

35. à qui il donna sa fille en mariage : & elle accoucha d'Ethéi.

35. Deditque ei filiam suam uxorem : quæ peperit ei Ethei.

36. Ethéi fut pere de Nathan ; & Nathan pere de Zabad.

36. Ethei autem genuit Nathan, & Nathan genuit Zabad.

37. Zabad eut pour fils Ophlal ; & Ophlal engendra Obed.

37. Zabad quoque genuit Ophlal, & Ophlal genuit Obed.

38. Obed engendra Jéhu ; & Jéhu Azarias.

38. Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam.

39. Azarias engendra Hellés ; & Hellés Elasa.

39. Azarias genuit Helles, & Helles genuit Elasa.

40. Elasa engendra Sisamoï & Sisamoï engendra Sellum.

40. Elasa genuit Sisamoi, Sisamoi genuit Sellum.

41. Sellum engendra Icamia ; & Icamia Elisama.

41. Sellum genuit Icamiam, Icamia autem genuit Elisama.

42. Or les enfans de Caleb frere de Jéraméel, *furent* Mesa ", son aîné, prince " de Ziph, & les descendans de Maréśa " pere d'Hebron.

42. Filii autem Caleb fratris Jerameel : Mesa primogenitus ejus, ipse est pater Ziph : & filii Maresa patris Hebron.

43. Les fils d'Hebron *fu-*

43. Porrò filii He-

℣. 34. *Expl.* Une fille *plur. pour singul. Hebraism.* Cette fille est Oholaï, nommée ℣. 31.

℣. 42. *Expl.* Les enfans qu'il avoit eus d'Azuba sont marquez cy-dessus ℣. 18. ainsi ceux dont il est parlé icy semblent être de quelque autre femme.

Ibid. *Lettr.* Pere.

Ibid. *Autr.* Filii, *pour*, filiorum *Hebr.*

Ibid. *Expl.* Mesa étoit souverain dans Ziph, & commandoit à tous les descendans de Maréśa dont il va parler.

bron,

bon, Core, & Taphua, & Recem, & Sammai.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Iercaam, & Recem genuit Sammai.

45. Filius Sammai, Maon: & Maon pater Bethsur.

46. Epha autem concubina Caleb peperit Haran, & Mosa, & Gezez. Porrò Haran genuit Gezez.

47. Filii autem Iohaddai, Regom, & Ioathan, & Gesan, & Phalet, & Epha, & Saaph.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, & Tharana.

49. Genuit autem Saaph pater Madmena, Sue patrem Machbena, & patrem Gabaa. Filia verò Caleb, fuit Achsa.

50. Hi erant filii

rent Coré, Taphua, Recem & Samma.

44. Samma engendra Raham pere de Jercaam, & Recem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon; & Maon *fut* pere de Bethsur.

46. Or Epha seconde femme [1] de Caleb, fut mere de Haran, de Mosa, & de Gezez. Et Haran eut un fils *nommé aussi* Gezez.

47. Les enfans de Johaddaï, *furent* Regom, Joathan, Gesan, Phalet, Epha, & Saaph.

48. Maacha, *autre* concubine, *ou femme* de Caleb luy donna *aussi* Saber & Tharana.

49. Mais Saaph pere [2] de Madmena engendra Sué, pere de Machbena & de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa [3].

50. Ceux-cy furent *enco-*

[1] ℣. 46. *Lettr.* Concubine.

[2] ℣ 49 *Autr.* Prince, & de même aux versets suivans.

Ibid. *Expl.* Que'ques-uns ont voulu inferer d'icy, que ce Caleb fut celuy qui alla découvrir la terre promise, parce qu'il eut une fille de même nom. Mais il est difficile de se le persuader. Il n'y a rien de plus commun que de voir les mêmes nõs donnez à diverses personnes dans les histoires.

Digitized by Google

re de la posterité de Caleb", étant descendus de Hur fils aîné de *sa femme* Ephratha, *sçavoir* Sobal pere de Cariathiarim,

Caleb, filii Hur primogeniti Ephrata, Sobal pater Cariathiarim,

51. Salma pere de Bethléhé; Hariph, pere de Bethgader.

51. Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.

52. Or Sobal pere de Cariathiarim qui jouïssoit de la moitié du païs où il demeuroit, eut des fils".

52. Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Semathéens, les Maseréens; desquels sont aussi venus les Saraïtes, & les Esthaolites.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, & Aphuthei, & Semathei, & Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, & Esthaolitæ.

54. Les enfans de Salma *furent* Bethléhem, & Netophathi, *qui sont* la gloire " de la maison de Joab; & la moitié du païs *que l'on nommoit* le lieu de repos, fut habitée par les descendans de Saraï ".

54. Filii Salma, Bethlehem, & Netophathi, Coronæ domus Joab, & dimidium requietionis Sarai.

℣. 50. *Autr.* Ceux-cy étoient de la posterité d'un *troisiéme* Caleb fils de Hur. *Expl.* Et par consequent petit fils de l'autre Caleb nommé au ℣. 18. & 19.

℣. 52. *Autr.* Eut des fils qui furent Roeh, Tsi, & Menachoth; la Vulgate ayant pris la signification des noms pour les noms mêmes, comme il est encore arrivé ailleurs.

℣ 54 *Lettr* La couronne. Autre. *Sep.* Hæterot; Beth, Joab, Carhsi Manahri, Atsorhi, *noms propres dont la Vulgate a suivi la signification.*

Digitized by Google

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, Carentes atque Resonantes, & in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domus Rechab.

55. Il y faut joindre les familles des Docteurs de la Loy, qui demeurent à Jabés, & qui se retirent sous des tentes, où ils s'occupent à loüer Dieu par les concerts de leurs voix & de leurs instrumens. Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de Calor, chef de la maison de Rechab.

℣. 55. *Autr.* Les Sept. ont pris icy pour noms propres les mots Hebr. qui sont *Tirhathim. Scimathim Suchatim.* Ibid. *Lattr.* de Calore patris. *Hebr.* de Camath patre.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 55. *CE sont là les Cinéens, &c.*

Ces Cinéens ont esté toûjours, comme on l'a marqué ailleurs, tres-celebres parmy le peuple de Dieu, depuis que Moïse eut engagé Hobab fils de Jéthro son beaupere, descendu de ces Cinéens, à suivre Israël. Car ce peuple étoit un de ceux qui avoient été livrez par la justice de Dieu aux Israëlites; & leur païs faisoit une portion de la terre qu'il avoit donnée en heritage à la posterité d'Abraham. Mais l'alliance qu'eut Moïse avec la famille de Jéthro, fit éviter à cette famille le malheur de toute la nation. Ainsi elle s'établit aprés la mort de Moïse, & depuis la ruine de Jéricho, dans le territoire de cette ville qu'on luy donna en partage. Mais ayant changé ensuite de de-

Num. c. 10. 29. Indic. c. 1 16.

Digitized by Google

meure, & s'étant venu établir dans un desert de la Tribu de Juda, elle y devint tres-celebre par l'austerité de vie & l'exactitude de la discipline, dont firent depuis profession ceux qu'on nomma Réchabites, qui étoient de leurs descendans.

On peut juger de leur vertu par l'éloge que Dieu fait luy-même de l'obéïssance qu'ils rendoient avec la derniere fidelité à Jonadab fils de Réchab, l'un de leurs ancêtres, qui prescrivit à tous ceux de sa famille, de se regarder comme étrangers sur la terre, en y demeurant sous des tente, sans se bâtir des maisons, sans semer de grains, sans planter de vignes, sans boire de vin. Car comme les Israëlites violoient dans le même tems avec le dernier mépris les ordonnances de leur Dieu, il voulut pour les couvrir de confusion, leur representer l'exemple de ces Réchabites par ces paroles qu'il obligea son Prophéte de dire à son peuple : *Le commandement par lequel Ionadab fils de Réchab avoit défendu à ses enfans de boire du vin, a fait une telle impression sur leurs esprits, qu'ils n'en ont point bû jusqu'à present, pour obeïr à cet ordre de leur pere. Mais pour moy, qui suis vôtre Dieu, quoique je vous aye parlé, & que je n'aye point manqué de vous instruire de bonne heure, vous ne m'avez point obéi.*

Jerem. c. 35. 14.

Ces Cinéens, ou Réchabites n'étoient donc pas de la race d'Israël. Mais parce qu'ils s'étoient établis depuis si long tems au milieu d'eux, & que leur exemple avoit servi autrefois à les confondre dans leurs desordres, l'Ecrivain sacré en fait souvenir icy, pour picquer encore le peuple de Dieu d'une sainte émula-

Digitized by Google

tion par la vûë de ces hommes si fidelles & si pieux, à qui le Seigneur avoit promis solemnellement quelque tems avant la ruine de Jerusalem, d'en prendre un soin tout particulier, pour les conserver au milieu de la desolation de tout le Royaume de Juda. *Ib. v. 19.*

CHAPITRE III.

1. DAvid verò hos habuit filios, qui ei nati sunt in Hebron; primogenitum Amnon ex Achinoam Jezrahelitide, secundum Daniel de Abigail Carmelitide,

2. tertium Absalom filium Maacha filiæ Tholmai regis Gessur, quartum Adoniam filium Aggith,

3. quintum Saphatiam ex Abital, sextum Jethraham de Egla uxore sua.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron, ubi regnavit septem annis, & sex mensi-

1. VOicy les enfans de David, qui luy sont nez pendant qu'il demeuroit à Hébron. L'aîné *fut* Amnon *fils* d'Achinoam de Jézrahel. Le second, Daniel *fils* d'Abigaïl *qui avoit été femme de Nabal* du Carmel.

2. Le troisiéme, Absalom fils de Maacha, *qui étoit* fille de Tholmaï Roy de Gessur. Le quatriéme, Adonias fils d'Aggith.

3. Le cinquiéme, Saphatias fils d'Abital. Le sixiéme, Jéthraham fils d'Egla, ses légitimes épouses ".

4. Ainsi David eut six fils pendant qu'il demeura à Hébron, où il regna sept ans &

℣. 3. *Lettr. Uxore sua.* singul. pour un plur. Car cela se doit entendre également de toutes celles qu'il a nommées.

Digitized by Google

demy. Mais il regna trente-trois ans à Jerusalem.

5. Et les enfans qu'il eut à Jerusalem furent, Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon; *tous* quatre fils de Béthsabée fille d'Ammiel.

6. Il eut encore Jébaar & Elisama,

7. Eliphaleth, Nogé, Népheg & Japhia;

8. Comme aussi Elisama, Eliada, Eliphéleth, *c'est à dire*, neuf ".

9. Tous ceux-là sont les fils de David, sans compter les enfans de ses concubines ". Et ils eurent une sœur nommée Thamar.

10. Or Salomon fut pere de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Aza, duquel est venu Josaphat,

11. pere de Joram, qui engendra Ochozias, d'où est venu Joas.

12. Joas eut pour fils Ama-

bus. Triginta autem & tribus annis regnavit in Jerusalem.

5. Porrò in Jerusalem nati sunt ei filii, Simmaa, & Sobab, & Natham, & Salomon, quatuor de Bethsabée filia Ammiel,

6. Jebaar quoque & Elisama,

7. & Eliphaleth, & Noge, & Nepheg, & Japhia,

8. necnon Elisama, & Eliada, & Eliphelcth, novem:

9. Omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum: habueruntque sororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis, Roboam: cujus Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josaphat,

11. pater Joram: qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas:

12. & hujus Ama-

℣. 8. *Expl.* Qui avec les quatre qu'il eut de Bethsabée font treize enfans nez à Jerusalem. Cependant au 2. *R.* 5. 14. il n'est parlé que d'onze; mais c'est qu'il en étoit mort deux jeunes, que Samuël ne compte pas. *Synopf.*

℣. 9. *Expl.* Femmes du second rang, mais légitimes.

Digitized by Google

sia filius genuit Azariam. Porrò Azariæ filius Ioathan.

13. procreavit Achaz patrem Ezechiæ, de quo natus est Manass s.

14. Sed & Manasses genuit Amon patrem Josiæ:

15. Filii autem Josiæ fuerunt, primogenitus Johanan, secundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.

zias pere d'Azarias; & le fils d'Azarias fut Joathan,

13. qui engendra Achaz, pere d'Ezechias, qui eut pour fils Manassé.

14. Manassé engendra Amon pere de Josias,

15. dont les fils sont Johanan [v] l'aîné; le second Joakim; le troisiéme, Sédecias; le quatriéme, Sellum [v].

℣. 15. *Expl.* Qui n'est point nommé, 4. *R.* 23. étant mort avant son pere.

Ibid Expl. Surnommé Joachas qui régna le premier aprés son pere & qui étoit son troisiéme fils; mais qui n'est icy marqué que le quatriéme, parce qu'il ne régna que trois mois, & d'une maniere tres-indigne. Ainsi Sédécias étoit le plus jeune de tous, comme l'on peut remarquer dans la table suivante, où les noms propres sont mis selon l'ordre de leur naissance, & les nombres qui sont dessus selon l'ordre qu'ils ont régné.

JOSIAS,
Roy tres-pieux, fut tué par Néchao Roy d'Egypte.
4. *Reg.* 23. 29.

	II.	I.	IV.
JOHANAN, qui n'est nommé nulle part qu'icy; ce qui fait croire qu'il est mort avant son pere.	ELIACIM, surnommé aussi *Joakim* par un *K.* 4. *Reg.* 23. 34. & 24. 5.	SELLUM, nommé aussi *Joachas*, qui fut fait Roy aulieu de son pere. 4. *Reg.* 23. 30. & ensuite mené en Egypte par Néchao, où il mourut.	SEDECIAS, nommé aussi *Mathanias*, le plus jeune de tous. 4 *Reg* 23. 31. & 36. *cum* 24. 18. qui fut fait Roy par Nabuchodonosor, aulieu de Joachin son neveu fils d'Eliacim 4 *Reg.* 24. 17.
	III. JOACHIN par un *ch.* surnommé *Iechonias*, *Matt.* 1. 12. *Ier.* 32. 24. mené à Babylone, où il mourut.		

16. De Joakim [v] sont ve-

℣. 16. *Expl.* ou Eliacim.

Digitized by Google

nus Jéchonias " & Sédécias.

17. Les fils de Jéchonias furent Asir, Salathiel;

18. Melchiram, Phadaïa, Sennesser, & Jécémia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaïa sont venus Zorobabel ", & Séméï. Zorobabel engendra Mosolla & Hananie, avec Salomith leur sœur.

20. Et encore ces cinq *autres*, Hazaban, Ohol, Barachias, Hasadias, & Josabhésed.

21. Hananias eut pour fils, Phaltias, qui fut pere de Jéséïas, dont le fils nommé Raphaïa fut pere d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchénias.

22. Le fils de Séchénias fut Séméïa, duquel sont sor-

natus est Jechonias, & Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt, Asir, Salathiel,

18. Melchiram, Phadaia, Sennesser, & Jecemia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel & Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam, & Salomith sororem eorum.

20. Hasaban quoque, & Ohol, & Barachian, & Hasadian, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hananiæ, Phaltias pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia; hujus quoque filius, Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Sechenia, Semeia: cujus

Ib. *V.* 16. *Expl.* ou Joachin.

V. 19. *Expl* Autre que celuy de l'Evangile marqué dans la génealogie de Jesus-Christ *Matth.* 1. 12. puisqu'il n'a ni le même pere, ni le même fils; à moins qu'on ne veuille dire que les uns & les autres ont eu plusieurs noms. Ce qu'on represente ainsi.

Joachin *ou* Jéchonias.	
Salathiel	Phadaia
Zorobabel	Zorobabel
Abiud	Mosolla

Ensorte que Salathiel ait aussi eu nom Phadaïa; ou bien que Phadaia ait été frere de Salathiel, & qu'il ait eu un fils à qui il ait aussi donné le nom de Zorobabel, &c.

Digitized by Google

filii, Hattus, & Jegaal, & Baia, & Naaria & Saphat, sex numero.

23. Filius Naariæ, Elioenai, & Ezechias, & Ezricam, tres.

24. Filii Elioenai, Oduia, & Eliasub, & Phelcia, & Accub, & Johanan, & Dalaia, & Anani, septem.

tis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria & Saphat, qui font six".

23. Naarias eut trois fils Elioénaï, Ezéchias & Ezricam.

24. Elioénaï en eut sept, Oduïa, Eliasub, Pheléïa, Accub, Johanan, Dalaïa, & Anani.

℣. 22. *Expl.* En y comprenant leur pere, ou supposant un sixiéme fils que quelques-uns nomment *Sesa*.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *LEs enfans qu'il eut à Iérusalem furent, Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon*; tous *quatre fils de Bethsabée, &c.*

Salomon semble être contraire à cecy, lorsque dans le livre des Proverbes il témoigne qu'il étoit fils unique de sa mere : *Vnigenitus coram matre meâ.* Mais puisque l'Ecriture dit formellement en ce lieu ; Que David eut quatre enfans de Bethsabée, qui nâquirent dans Jérusalem ; & que saint Luc, dans la genealogie qu'il fait de JESUS CHRIST, ne parle même que de Nathan l'un de ces quatre fils de Bethsabée que l'on voit icy nommez, il est visible que ce que le Roy Salomon dit de soy-même, en s'appellant le fils unique de sa mere, doit être entendu de l'affection toute particuliere

Prov. c. 4. 3.

Luc. c. 3. 31.

Digitized by Google

. Reg. 6. 1. 13. que Bethsabée luy portoit, comme à celuy que David avoit juré de declarer l'heritier de sa couronne : *Iurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me.*

Ainsi ces paroles de Salomon : *Fui unigenitus coram matre meâ*, ne signifient pas, qu'il étoit veritablement fils unique de sa mere, mais qu'elle le regardoit & qu'elle l'aimoit comme s'il l'avoit été. Quant à celuy dont il étoit la figure, le vray Salomon, ce Roy de paix, qui a regné & qui regnera éternellement sur les vrais enfans d'Israël; il a été veritablement le fils unique de sa sainte mere, selon la chair, comme il l'étoit de toute éternité de son Pere, selon sa nature divine.

CHAPITRE IV.

1. LEs descendans " de Juda, *sont* Pharés, Hesron, Charmi, Hur, & Sobal.

2. Raïa fils de Sobal engendra Jahath pere d'Ahumaï & de Laad, d'où les Sarathites sont sortis.

3. Voicy encore la posterité d'Etam " ; Jézraël, Jésé-

1. Filii Juda : Phares, Hesron, & Charmi, & Hur, & Sobal.

2. Raia verò filius Sobal genuit Jahath, de quo nati sunt Ahumei & Laad. Hæ cognationes Sarathi.

3. Ista quoque stirps Etam : Jezra-

℣. 1. *Lettr. Filii* Mais le mot de fils comprend toute la posterite.

℣. 3. *Heb.* Du Prince d'Etam, &c. *Autr.* La genealogie de ceux qui demeurent à Etam, &c.

Digitized by Google

hel, & Jesema, & Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalelphuni.

4. Phanuel autem pater Gedor, & Ezer pater Hosa. Isti sunt filii Hur primogeniti Ephrata patris Bethlehem.

5. Assur verò patri Thecuæ erant duæ uxores, Halaa, & Naara.

6 Peperit autem ei Naara Oozam, & Hepher, & Themani, & Ahasthari. Isti sunt filii Naara.

7. Porrò filii Halaa, Sereth, Isaar, & Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, & Soboba, & cognationem Aharehel filii Arum.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, & mater ejus vocabit nomen illius Jabes, dicens: Quia peperit eum in dolore.

ma, & Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalelphuni.

4. Phanuël fut pere " de Gédor, & Ezer pere d'Hosa; ce sont là les descendans d'Hur, fils aîné d'Ephrata " & pere " de Bethléhem.

5. Assur pere " de Thécua eut deux femmes, *sçavoir* Halaa, & Naara.

6. De Naara il eut Oozam, & Hépher; & les Thémaniens, & les Ahasthariens, qui sont tous descendus de Naara.

7. Les fils de Halaa, *sont* Séreth, Isaar, & Ethnan.

8. Cos " engendra Anob & Soboba; & c'est de luy que sont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharéhel fils d'Arum.

9. Mais Jabés devint plus illustre que ses freres: & ce fut sa mere qui luy donna le nom de Jabés " en disant: C'est parce que je l'ay mis au

℣. 4. *Autr.* Prince.

Ibid. seconde femme de Caleb. *supr.* 2. 19. laquelle donna aussi son nom à Bethlehem.

Ibid. *Autr.* Prince. Et de même ℣. 5.

℣. 8. *Expl.* Il séble être le même que Cénez. ℣. 13. *Synops.*

℣. 9. *Expl.* Erat author unius ex enumeratis familiis Aharehelis. *Synops.*

Digitized by Google

monde avec beaucoup de douleur ".

10. Or Jabés invoqua le Dieu d'Israël, en disant: Seigneur, si vous vouliez bien répandre sur moy vos benedictions, & étendre les bornes de mes terres; & si vôtre bras m'étoit favorable, en empêchant que je ne succombe sous la malice des hommes. Et Dieu luy accorda ce qu'il avoit demandé.

10. Invocavit verò Jabes Deum Israël, dicens: Si benedicens benedixeris mihi, & dilataveris terminos meos, & fuerit manus tua mecum, & feceris me à malitia non opprimi. Et præstitit Deus quæ precatus est.

11. Caleb frere de Sua engendra Mahir, qui fut pere d'Esthon.

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Esthon.

12. Esthon engendra Bethrapha Phessé & Tehinna, qui fut le pere " de la ville de Naas. Ce sont ceux-cy qui ont peuplé la ville de Récha.

12. Porrò Esthon genuit Bethrapha, & Phesse, & Tehinna patrem urbis Naas: hi sunt viri Recha.

13. Cénez eut pour fils Othoniel & Saraïa. Othoniel fut pere d'Hathath, & de Maonathi.

13. Filii autem Cenez, Othoniel, & Saraia. Porrò filii Othoniel, Hathath & Maonathi.

14. Maonathi engendra Ophra, Saraïa engendra Ioab, le pere de la vallées des ouvriers. Car c'étoit là qu'on voyoit des gens travailler à toutes sortes d'ouvrages.

14. Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Ioab, patrem Vallis artificum: ibi quippe artifices erant.

15. Les enfans de Caleb,

15. Filii verò Ca-

Ibid. ℣. 9. Ce nom en Hébreu signifie *douleur, affliction.*
℣. 12. *Expl.* Prince.

Digitized by Google

lob filii Jephone, Hir, & Ela, & Naham. Filii quoque Ela: Cenez.

fils de Jéphoné, *sont* Hir, Ela, & Naham. Ela *fut* pere de Cénez.

16. Filii quoque Jaleleel: Ziph, & Zipha, Thiria, & Asrael.

16. Les fils de Jaléléel, *furẽt* Ziph, Zipha, Tiria, & Asraël.

17. Et filii Ezra, Jether, & Mered, & Epher, & Jalon, genuitque Mariam, & Sammai, & Jesba patrem Esthamo.

17. Ceux d'Ezra, *étoient* Jéther, Méred, Epher, & Jalon, Il eut encore Marie", Sammaï & Jesba pere d'Esthamo.

18 Uxor quoque ejus Judaia, peperit Jared patrem Gedor, & Heber patrem Socho, & Ieuthiel patrem Zanoe. Hi autem filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.

18. Sa femme" *fut* Judaïe, *qui* engendra Jared pere de Gédor, & Héber pere de Socho, & Içuthiel pere de Zaoné. Et tous ceux-là descendent aussi de Béthie fille de Pharaon qui épousa Méred.

19. Et filii uxoris Odaiæ sororis Naham patris Ceila, Garmi, & Esthamo, qui fuit de Machathi.

19. Et les fils de sa femme Odaïe sœur de Naham pere de Ceila, *sont* Garmi, & Esthamo qui étoit de Machathi.

20. Filii quoque Simon, Amnon, &

20. Les fils de Simon, *sont* Amnon & Rinna qu'il eut

℣. 17. *Expl.* Qui n'est pas un nom de fille, mais d'un fils. Il semble ma quer qu'Esra eut deux femmes. *Vatabl.*

℣. 18. *Expl.* Ce verset est fort embarassé. Le sens le plus naturel est de dire que le mot de *sa femme*, se rapporte à Esthamo nommé immediatement devant : Ce que Tostat semble plus favoriser. Ainsi quand il est dit ensuite que tous ceux-là étoient fils de la fille de Pharaon qui épousa Méred, ce n'est que pour relever davantage leur noblesse; non pas qu'ils fussent ses propres enfans, mais parce qu'ils descendoient de ce mariage là: au lieu que les autres enfans que ce même Méred eut d'Odaïe nommée au verset suivant tiroient leur noblesse d'un autre côté.

Digitized by Google

de Hanan, & Thilon; Et les fils de Jési, *sont* Zoheth & Benzoheth.

Rinna filius Hanan, & Thilon. Et filii Jesi, Zoheth, & Benzoheth.

21. Les fils de Séla fils de Juda, *sont* Her, pere de Lécha, & Laada pere de Maréſa; & les familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maiſon du jurement.

21. Filii Sela, filii Juda: Her pater Lecha, & Laada pater Mareſa, & cognationes domus operantium byſſum in domo juramenti.

22. Et Joachin, & les habitans de Chozéba, & Joas & Saraph, qui commanderent dans Moab, & qui revinrent à Lahem ". Or c'eſt ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

22. Et qui ſtare fecit ſolem, virique Mendacii, & Securus, & Incendens, qui principes fuerunt in Moab, & qui reverſi ſunt in Lahem. Hæc autem verba vetera.

23. Ce ſont là les Potiers qui demeuroient à Atharim, & à Gadira " dans les maiſons du Roy, où ils travailloient pour luy, & qui s'y ſont établis ".

23. Hi ſunt figuli habitantes in Plantationibus, & in Sepibus, apud regem in operibus ejus, commoratique ſunt ibi.

24. Les fils de Siméon, *ſont* Namuël, Jamin, Jarib,

24. Filii Simeon: Namuel & Jamin,

℣. 21. *Hebr* In domo *Asbéah*. qui ſemble être un nom propre dont la Vulgate a encore ſuivi la ſignification, auſſi bien que dãs le ℣. 22. où Pagnin, Varable & les Septante ont retenu les noms propres. Ce qui paroît plus vrai-ſemblable.

℣. 22. Vulg. *Et celuy qui arrêta le ſoleil & les menteurs & l'intrepide, & celuy qui brûle, &c.*

Ibid. *Autr.* Lehem *expl* Bethléhem.

℣. 23. Vulg. *dans les plans & dans les hayes.* ſignifications pour les noms propres qu'ont retenus les Septante. Ibid *Expl.* Ce que quelques-uns entẽdent des Juifs qui voulurent demeurer à Babylone aprés le retour de leurs freres.

Digitized by Google

Jarib, Zara, Saül.

Zara, & Saül ".

25. Sellum filius ejus, Mapsam filius ejus, Masma filius ejus.

25. Dont le fils *fut* Sellum, pere de Mapsam; lequel eut Masma pour fils.

26. Filii Masma: Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

26. Le fils de Masma, *fut* Hamuël, celuy de Hamuël, *fut* Zachur, & celuy de Zachur, *fut* Séméï.

27. Filii Semei sedecim, & filiæ sex: fratres autem ejus non habuerunt filios multos, & universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

27. Séméï eut seize garçons & six fille: mais ses freres n'eurent pas beaucoup d'enfans: & toute leur posterité ne put égaler le nombre des enfans de Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, & Molada, & Hasarsuhal,

28. Ils s'établirent dans Bersabée, dans Molada, dans Hasarsuhal,

29. & in Bala, & in Asom, & in Tholad,

29. dans Bala, dans Asom, dans Tholad,

30. & in Bathuel, & in Horma, & in Siceleg,

30. dans Bathuël, dans Horma, & dans Sicéleg,

31. & in Bethmarchaboth, & in Hasarsusim, & in Bethberai, & in Saarim: hæ civitates eorum usque ad regem David.

31. dans Bethmarchaboth, dans Hasarsusim, dans Bethbéraï, & dans Saarim. Ce sont les villes qu'ils possoderent jusqu'au regne de David ".

32. Villæ quoque eorum: Etam, & Aen, Remmon, &

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq,

℣. 24. *Expl.* Cecy ne se rapporte pas juste avec ce qui est en la Gen. 40. ℣. 10. mais apparemment c'est que les personnes avoient deux noms.

℣. 31. *Expl.* Sous lequel Sicéleg passa aux Rois de Juda 1. *Reg.* 27. 6.

Digitized by Google

qui peuvent passer pour villes; *sçavoir*, Etam, Aën, Remmon, Thochen, & Asan.

Thochem, & Asan, civitates quinque.

33. Et *avec cela* tous les villages qui sont aux environs de ces villes, jusques à Baal : Voilà le païs que les descendans de Siméon ont habité, & la distribution de leurs demeures ".

33. Et universi viculi eorum per circuitum civitatum istarum usque ad Baal. Hæc est habitatio eorum, & sedium distributio.

34. Mosobab, Jemlech, & Josa fils d'Amasias;

34. Mosobab quoque & Jemlech, & Josa filius Amasiæ,

35. Joël & Jéhu fils de Josabia, *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Asiel;

35. & Joel, & Jehu filius Josabiæ filii Saraiæ filii Asiel.

36. Elioénaï, Jacóba, Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Ismiel, & Banaïa;

36. & Elioenai, & Jacoba, & Isuhaia, & Asaia, & Adiel, & Ismiel, & Banaia,

37. Ziza fils de Séphéï, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa;

37. Ziza quoque filius Sephei filii Allon filii Idaia filii Semri filii Samaia.

38. Tous ceux là devinrent les chefs célebres de plusieurs maisons *de la Tribu de Siméon*; & ils se multiplierent extrêmement dans les familles qui sortirent d'eux.

38. Isti sunt nominati principes in cognationibus suis, & in domo affinitatum suarum multiplicati sunt vehementer.

39. Ils partirent *de leur païs* pour se rendre maîtres

39. Et profecti sunt ut ingrederen-

℣. 33. *Sept.* La description de leurs genealogies : ce qui a plus de liaison avec la suite. *Vatabl.*

tur

Digitized by Google

tur in Gador usque ad Orientem vallis, & ut quærerent pascua gregibus suis.

de Gador ", & s'étendre jusqu'à l'Orient de la vallée ", afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

40. Inveneruntque pascuas uberes, & valde bonas, & terram latissimam, & quietam & fertilem, in qua antè habitaverant de stirpe Cham.

40. Ils en trouverent de fertiles & d'excellens; & une terre trés-spatieuse, paisible & abondante, où quelques gens de la posterité de Cham" s'étoient établis.

41. Hi ergo venerunt, quos suprà descripsimus nominatim, in diebus Ezechiæ regis Juda: & percusserunt tabernacula eorum, & habitatores qui inventi fuerant ibi, & deleverunt eos usque in præsentem diem: habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

41. Ceux cy que nous avons nommez plus haut, vinrent donc *les attaquer* sous le regne d'Ezéchias Roy de Juda; ils renverserent leurs tentes, & tuérent ceux qui y habitoient, & ils en sont demeurez jusqu'à present " les maîtres ", s'y étant établis en leur place à cause des pâturages trés-gras qu'ils y trouvérent.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seïr viri quingenti, habentes principes Phaltiam & Naariam & Raphaiam & Oziel filios Jesi:

42. Quelques autres de la même Tribu de Siméon s'étant assemblez au nombre de cinq cens, s'en allerent à la montagne de Seïr sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas, & d'Oziel enfans de Jési:

℣ 39 *Autr* Gedor, ville de la Tribu de Juda *supr.* ℣. 4. Ibid *Expl* Proche de Gador. *Synopf.*

℣ 40. *Expl* Que Noé avoit maudite & proscrite *Synopf.*

℣ 41. *Expl.* jusqu'au tems où l'autheur à écrit ceci. Ibid. *Expl.* de cette terre.

Digitized by Google

43. Et ayant défait les restes des Amalécites qui avoient pû échapper à Saül & à David *jusques alors*", ils se rendirent maîtres du païs, où ils sont demeurez jusqu'à ce jour".

43. & percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

℣. 43. *Expl* Jusqu'à la captivité. D'où quelques-uns inferent, que ce livre avoit été écrit auparavant.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. *Jabés invoqua le Dieu d'Israël en disant : Seigneur, si vous vouliez bien répandre sur moy vos benedictions .... & si vôtre bras m'estoit favorable, en empéchant que je ne sois accablé par la malice des hommes, &c.*

L'Ecriture ayant declaré dans le verset precedent, Que *Jabés devint plus celebre que tous ses freres*, semble en marquer aussi-tôt aprés la raison, lorsqu'elle ajoûte ; Qu'il *invoqua le Dieu d'Israël.* Il est vray que la priere qu'il luy offre, & les demandes qu'il luy fait ne regardent que la vie presente. Les *benedictions* qu'il le conjure de vouloir *répandre sur luy*, sont des benedictions temporelles. Il le supplie seulement *d'étendre les bornes de ses terres*, & de le mettre à couvert *de la malice des hommes.* Mais cependant c'estoit beaucoup, en un tems d'infidelité & de tenebres, où les autres s'attribuoient à eux-mêmes le pouvoir de s'agrandir, & ne reconnoissoient point l'empire suprême de Dieu sur ses creatures, de rendre au moins

Digitized by Google

cet hommage au vray Dieu, de n'attendre que de luy tous les biens que l'on pouvoit esperer. Quelque instruits qu'ayent esté les Juifs, quelque experience qu'ils eussent faite tant de fois de cette grande verité, que le Seigneur de Jacob étoit le maître souverain, à la volonté duquel nul ne pouvoit resister; ils se portoient presque toûjours par un effet de cette étrange inclination qu'ils avoient pour l'idolatrie, à invoquer les faux dieux des nations: & ils regardoient les idoles comme capables de les combler des biens de la terre, & de les proteger contre la puissance de leurs ennemis. Dieu fait donc icy souvenir son peuple de cet exemple de la pieté de Jabés, qui eut la lumiere pour discerner dans un siecle de tenebres la puissance du vray Dieu d'avec l'impuissance des faux dieux; & dont la foy quoy qu'imparfaite, fut recompensée temporellement par une prosperité, qui l'éleva en gloire au dessus de tous ses freres.

Telle devoit être la recompense proportionnée aux demandes de ces Anciens, qui ne portoient point leur vûë vers les biens celestes. Mais s'il est dit, que Dieu *accorda ainsi à Iabés ce qu'il avoit demandé*, parce qu'il *invoqua le Dieu d'Israël*; que ne doivent point attendre de luy ceux dont les desirs ne se bornant point à la terre, s'élevent continuellement vers le ciel? L'Ecriture ne parle donc en ce lieu & de la priere de Jabés, & de la bonté qu'eut le Seigneur de luy accorder sa demande, qu'afin d'animer la foy des vrais enfans d'Israël, & de les porter à concevoir de plus nobles esperances, par rapport au bonheur suprême de la celeste patrie,

Digitized by Google

dont toute la prosperité d'icy-bas ne peut leur representer qu'une foible image.

v. 27. Et toute leur posterité ne peut jamais égaler le nombre de ceux de Iuda.

Genes. c. 34. 25. c. 49. 7. Simeon & Levi avoient été maudits par Jacob à cause du crime qu'ils avoient commis à l'égard des Sichimites. Mais il semble que cette malediction fut seulement temporelle & conditionnée ; c'est-à-dire, qu'elle ne devoit subsister qu'à l'égard de ceux qui ne travailleroient point à reparer la faute des chefs de leur race. Car en effet les Levites la reparerent avantageusement, & se releverent en même-tems de cette malediction de Jacob, par les grandes & saintes actions de Moïse, d'Aaron, & de Phinées. Num. c. 25. v. 6. 7. 8. 14. Mais la Tribu de Simeon au contraire l'augmenta encore par les déreglemens de Zambri, qui portoit le peuple à la fornication & à l'idolatrie par son exemple, & que Phinées tua de sa propre main. C'est pourquoy cette Tribu n'eut point de part aux benedictions de Moïse.

Deut. c. 33. Et ce fut sans doute par un effet de la même malediction de Jacob, que *toute la posterité* de Num. c. 1. v 22. 23. 26. 27 c. 26. v. 14. 22. Siméon *ne peut* jamais, comme il est marqué icy, *égaler le nombre des enfans de Iuda* ; ce qu'il est aisé de verifier par les denombremens que fait l'Ecriture des differentes Tribus. Car il est bon de se souvenir qu'une nombreuse posterité estoit regardée, principalement au tems de l'ancienne loy, comme une marque toute Genes. c. 15. 5. c. 17. v. 2. 4. 5. c. 22. 17. particuliere de la benediction du Seigneur. Aussi nous voyons dans la Genese, que Dieu promet à Abraham, pour recompense de sa soumission & de sa foy, de *le benir*, & de *multiplier sa race*

Digitized by Google

comme les étoiles du ciel, & comme le sable du rivage de la mer : ce qui neanmoins peut trés-bien s'entendre aussi, non seulement du peuple Juif qui se multiplia d'une maniere si surprenante ; mais encore de la vraye race d'Israël ; de ceux que saint Paul appelle, *l'Israël de Dieu*, ou les enfans de Dieu, qui sont les vrais Israëlites, & qu'il oppose à ceux qu'il nomme autre part, *les Israëlites sont la chair. Car* comme dit encore le même Apôtre, *tous ceux qui descendent d'Israël, ne sont pas pour cela* vrais *Israëlites ; & tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela ses* vrais *enfans.*

Gal. c. 6. 16.

1. Cor. c. 10. 18.

Rom. c. 9. 6.

Cette multiplication de la posterité d'Abraham, qui est appellé le pere des fidelles, peut donc regarder aussi tous ceux qui se sont rendu les imitateurs de sa foy dans le cours de tous les siécles qui l'ont suivi. Et ainsi la benediction que le Seigneur luy promit étoit en cela bien differente de celle dont parle icy l'Ecriture, lorsqu'elle dit, Que *la posterité de Simeon ne put égaler le nombre des enfans de Iuda* ; à moins que nous n'entendions aussi d'une maniere spirituelle ce qui regardoit cette Tribu de Juda, d'où devoit sortir le Messie, JESUS-CHRIST Fils de Dieu selon sa nature divine, & fils de David selon sa naissance temporelle, à qui l'Apôtre se glorifioit d'avoir engendré plusieurs enfans par l'Evangile. *In Christo Iesu per Evangelium ego vos genui.*

1. Cor. c. 4. 15.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

1. VOicy les enfans de Ruben fils aîné d'Israël ℣ ; (car c'est luy qui étoit son aîné : mais parce qu'il deshonora le lit nuptial de son pere, son droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph, qui étoit *aussi* fils d'Israël; & Ruben ne fut plus consideré comme l'aîné.

2. Or Judas étoit le plus vaillant de tous ses freres ; & des Princes sont sortis de sa race. Mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph.)

3. Voicy donc *quels furent* les fils de Ruben, qui étoit l'aîné d'Israël, Enoch, Phallu, Esron, & Carmi.

4. Joël ℣ eut pour fils Samaïa, pere de Gog, dont le fils *fut* Séméï ;

5. Micha *fut* fils de Séméï ; Réïa *fut* fils de Micha;

1. FIlii quoque Ruben primogeniti Israël (ipse quippe fuit primogenitus ejus : sed cùm violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israël, & non est ille reputatus in primogenitum.

2. Porrò Judas, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejus principes germinati sunt: primogenita autem reputata sunt Joseph.)

3. Filii ergo Ruben primogeniti Israël : Enoch, & Phallu, Esron, & Carmi.

4. Filii Joël : Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Semei filius ejus,

5. Micha filius ejus, Reia filius ejus,

℣. 1. *Expl.* De Jacob.

℣. 4. *Expl.* L'Ecriture ne marque point de qui ce Joël fut fils. Les Interpretes croyent qu'il est fils de *Carmi*, nommé immediatement devant; ou même d'Enoch, aîné de Ruben, afin de continuer toûjours la même branche.

Digitized by Google

Baal filius ejus,

6. Beera filius ejus, quem captivum duxit Thelgathphalnasar rex Assyriorum, & fuit princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus, & universa cognatio ejus quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes, Jehiel & Zachariam.

8. Porro Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joël, ipse habitavit in Aroer, usque ad Nebo & Beelmeon.

9. Contra Orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, & flumen Euphraten. Multum quippe jumentorum numerum possidebant in Terra Galaad.

10. In diebus autem Saül prælianti sunt contra Agareos, & interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni pla-

& Baal *fut* fils de Réïa ?

6. Béera son fils, l'un des chefs de la Tribu de Ruben, fut emmené captif par Thelgathphalnasar Roy des Assyriens.

7. Ses freres & toute sa parenté dans le dénombrement qui en fut fait par familles, se trouvoient avoir pour chefs Jéhiel & Zacharie.

8. Bala fils d'Azaz, qui étoit fils de Samma, fils de Joël, s'établit dans Aroër *, & s'étendit jusqu'à Nébo & Béelméon.

9. Il avança sa demeure jusqu'au païs Oriental, jusqu'à l'entrée du desert, & jusques au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possedoient dans la terre de Galaad.

10. Du tems de Saül ils combattirent contre les *Ismaëlites* descendans d'Agar, & les ayant taillez en pieces ils demeurerent dans leurs tentes, & s'établirent dans

℣ 8. *Expl.* Ville entre la Tribu de Ruben, & celle de Gad, sur le fleuve Arnon.

Digitized by Google

tout le païs qui est à l'Orient de Galaad.

ga, quæ respicit ad Orientem Galaad.

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le païs de Basan jusqu'à Selcha.

11. Filii verò Gad è regione eorum habitaverunt in Terra Basan usque Selcha.

12. Joël étoit leur chef; & Saphan tenoit le second rang. Janaï & Saphat commandoient dans *la ville de* Basan.

12. Ioel in capite, & Saphan secundus: Janai autem, & Saphat, in Basan.

13. Leurs freres " *étoient*, Michel, Mosollam, Sebé, Joraï, Jachan, Zié & Héber ", qui font sept en tout, & qui eurent chacun leur maison & leur posterité.

13. Fratres verò eorum secundum domos cognationum suarum, Michaël, & Mosollam, & Sebe, & Jorai, & Jachan, & Zie, & Heber, septem.

14. Ceux-cy *furent* fils d'Abihaïl, *qui étoit* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jéssesi, fils de Jeddo, fils de Buz.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michaël, filii Jesesi, filii Jeddo, filii Buz.

15. Leurs freres " furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni qui firent *chacun* une maison & une branche.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, princeps domus in famulis suis.

16. Ils s'établirent dans le païs de Galaad, dans Basan, & les bourgades qui en dépendent, & dans tous les villages de Saron depuis un

16. Et habitaverunt in Galaad, & in Basan, & in viculis ejus, & in cunctis suburbanis Saron, usque ad terminos.

℣. 13. *Expl.* Ceux de la même Tribu, qui furent Chefs aprés eux d'autres familles *Synops.*

℣. 15. *Expl.* Comme au ℣. 13. Ce verset est tres-obscur.

Digitized by Google

bout jusqu'à l'autre.

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joathan regis Juda, & in diebus Jeroboam regis Israël.

17. Tous ceux-cy se trouvent dans le dénombrement qui fut fait du tems de Joathan Roy de Juda, & de Jeroboam Roy d'Israël.

18. Filii Ruben, & Gad, & dimidiæ tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes & gladios, & tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia & septingenti sexaginta procedentes ad pugnam.

18. Les enfans de Ruben, de Gad, & de la demi Tribu de Manassé furent des gens tres-guerriers, qui portoient le bouclier & l'épée, qui sçavoient se servir de l'arc, & qui étoient très-experimentez au combat. Quand ils marchoient en bataille ils étoient au nombre de quarante-quatre mille sept cens soixante.

19. Dimicaverunt contra Agareos: Itureei verò, & Naphis, & Nodab,

19. Ils eurent guerre contre les Agaréens [v]; à qui les Ituréens avec ceux de Naphis & de Nodab,

20. præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agarei, & universi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cùm præliarentur: & exaudivit eos, eò quòd credidissent in eum.

20. donnerent du secours. Et Dieu leur livra entre les mains ces Agaréens avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat; ainsi il les exauça, parce qu'ils avoient cru en luy [v].

21. Ceperuntque omnia quæ possede-

21. Ils se rendirent donc maîtres de tout ce que pos-

℣. 19 *Expl.* Ismaëlites descendus d'Agar mere d'Ismaël.
℣. 20. *Autr.* Ils avoient mis leur confiance en luy.

Digitized by Google

sedoient ces peuples ; c'est à-dire, de cinquante mille chameaux, de deux cens cinquante mille brebis, & de deux mille ânes, & firent cent mille prisonniers ;

rant, camelorum quinquaginta millia, & ovium ducenta quinquaginta millia, & asinos duo millia, & animas hominum centum millia.

22. sans compter aussi un grand nombre de blessez qui perirent dans le combat, parce que la bataille fut furieuse, & *que* le Seigneur y présidoit ". Et ils demeurerent dans ce païs jusqu'à ce qu'ils en furent transferez ".

22. Vulnerati autem multi corruerunt : fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis usque ad transmigrationem.

23. La demi-Tribu de Manassé occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extremitez de Basan jusqu'à Baal, Hermon, & Sanir, & posseda même la montagne d'Hermon, parce qu'ils étoient en fort grand nombre.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manassé, possederunt terram à finibus Basan usque Baal, Hermon, & Sanir, & montem Hermon, ingens quippe numerus erat.

24. Voicy ceux qui furent chefs de leurs diverses familles : Epher, Jesi, Eliel, Ezriel, Jeremie, Odoïa, & Jediel ; tous gens braves & tres-forts, qui acquirent beaucoup de reputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandoient.

24. Et hi fuerunt principes domus cognationis eorum, Epher, & Jesi, & Eliel, & Ezriel, & Jeremia, & Odoia, & Jediel, viri fortissimi & potentes, & nominati duces in familiis suis.

℣. 22. *Lettr* Car ce fut une guerre du Seigneur. C'est une expression familiere à l'Ecriture lorsqu'elle veut marquer quelque chose de grand & d'extraordinaire.

Ibid *Expl*. Par le Roy des Assyriens. *Vat.*

Digitized by Google

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, & fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

25. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres, & commirent un adultere *spirituel* en suivant les dieux de ces peuples, que Dieu même avoit exterminez en leur presence.

26. Et suscitavit Deus Israël spiritum Phul regis Assyriorum, & spiritum Thelgatphalnasar regis Assur: & transtulit Ruben, & Gad, & dimidiam tribum Manasse, & adduxit eos in Lahela, & in Habor, & Ara, & fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

26. Mais enfin le Dieu d'Israël fit marcher contr'eux Phul Roy des Assyriens, & Thelgathphalnasar Roy d'Assur [11]; fit enlever la Tribu de Ruben, avec la Tribu de Gad, & la demi Tribu de Manassé, & les emmena à Lahela, à Habor, & à Ara sur le fleuve de Gozan [12], où ils sont toûjours demeurez jusqu'à ce jour.

℣ 26 *Expl* Voyez ce qui a été dit 4 *Reg*.15.19 & 19. Ibid. *Expl*. Apparet hic eadem loca exilii Hebræorum attribui facto Thelgathphalnasari quæ 4 *Reg* 17. tribuuntur facto Salmanasari; credo quòd ambo victos à se populos in eas transtulerint regiones quæ ab hominibus vacabant maximè. *Synops*.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *OR Iudas étoit le plus vaillant de tous ses freres; & des Princes sont sortis de sa race. Mais le droit d'aînesse fut conservé à Ioseph.* Genese 35. 22. & 49.4.

On peut voir dans le livre de la Genese le crime qui fit meriter à l'aîné de tous les enfans

de Jacob, nommé Ruben, de déchoir des droits de l'aînesse, & de recevoir la malediction de son pere. Or le droit d'aînesse consistoit en deux privileges considerables. Premierement l'aîné étoit comme le Seigneur de ses freres, selon cette
Ib. c.27. 29. benediction si celebre qu'Isaac donna à Jacob devenu l'aîné d'Esaü par la vente qu'il luy fit de son droit d'aînesse : *Soyez, luy* dit-il, *le Seigneur de vos freres ; & que les enfans de vôtre mere s'abaissent profondement devant vous.* L'Ecriture nous marque donc obscurement en ce lieu, & plus clairement ailleurs, que ce premier avantage fut transferé à Juda, auquel son pere Jacob prédit en le benissant, Que *le sceptre ne luy seroit point ôté*, & qu'*il y auroit toûjours un Prince de sa race.*

Mais il y avoit encore un autre avantage attaché au droit d'aînesse, qui étoit, que selon la
Deut. c. 21. 17. Loy du Seigneur, l'aîné devoit avoir une double portion : *Dabitque ei de his quæ habuerit cuncta duplicia ; iste est enim principium liberorum ejus, & huic debentur primogenita.* C'estoit l'ordonnance que Dieu avoit faite par la bouche de Moïse en faveur de ceux qui étoient nez les premiers dans les familles, & à qui ce privilege *étoit dû*, comme il le dit, à cause de leur naissance. Or ce droit fut transferé, non à Juda, qui eut seulement celuy de la dignité & de la Principauté, mais à Joseph ; c'est-à-dire, à ses enfans, Ephraïm & Manassé ; parce qu'au lieu que les autres enfans de Jacob, ne composerent chacun qu'une Tribu ; Joseph seul en composa deux qui étoient celle d'Ephraïm & de Manassé, & par consequent eut deux portions pour son heritage.

Digitized by Google

Que si l'on demande pourquoy Juda, qui eut le droit de Principauté, & d'où devoit naître le Prince suprême de tous les peuples, n'eut point encore celuy d'un double partage; on peut répondre, que c'étoit peut-être pour marquer dés lors, que l'avantage de ceux qui devoient appartenir au Roy de Juda de qui nous parlons, ne seroit point de partager doublement les biens de la terre, mais de posseder une vraye Principauté, en devenant, comme dit saint Pierre, autant de Rois; *Regale sacerdotium*; & vainqueurs du monde avec celuy qui l'a vaincu le premier, & qui leur a merité la grace de le vaincre comme luy: *Confidite; ego vici mundum.* 1. Petr. c. 2. 9. Joan. c. 16. 33.

℣. 25. 26. *Cependant ils abandonnérent le Dieu de leurs peres.... Mais enfin le Dieu d'Israël anima Phul Roy des Assyriens, & Thelgathphalnasar Roy d'Assur, qui vinrent les attaquer, & qui enleverent la Tribu de Ruben, &c.*

Quoique Dieu eût degradé Ruben le fils aîné de Jacob de son droit d'aînesse, à cause du crime horrible par lequel il avoit souillé le lit nuptial de son pere, il ne laissa pas d'avoir de la consideration pour luy & ses descendans. Car ils furent les premiers partagez dans la distributions des terres conquises sur les infidelles, & il les fit établir dans le païs le plus fertile au delà du Jourdain. Mais cette prosperité même les corrompit dans la suite, & les fit tomber dans l'idolatrie. Dieu punit donc à la fin leur ingratitude, & leur envoye pour cela des Rois étrangers & idolâtres, qui les pillent & qui les enlevent en d'autres païs. Ils ne voyoient que la main de ces barbares qui les frappoit; & ils ne 4. Reg. c. 15. v. 19. 29.

Digitized by Google

consideroient pas que c'étoit le *Dieu d'Israël* qui *leur suscitoit* ces ennemis pour les châtier de *l'adultére* spirituel auquel ils s'etoient abandonnez, en *quittant le Dieu de leurs péres* & l'Epoux divin de leurs ames, pour courir aprés les dieux des Gentils qu'*il avoit exterminez en leur faveur*. Or ce même Dieu qui anima Phul & Thelgathphalnasar contre Ruben, est celuy qui doit encore, comme il est marqué ailleurs, *armer* un jour *toute la terre pour punir les insensez*; c'est-à-dire, ceux qui renonçant à la vraye sagesse qu'inspire la foy, suivent les égaremens de leur esprit, & la corruption de leur propre cœur: *Et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos.*

Sap. c. 5. 21.

CHAPITRE VI.

1. LEs fils de Lévi *furent* Gerson, Caath & Mérari.

2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaar, Hébron & Oziel.

3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moïse, & Marie *leur sœur*. Les fils d'Aaron *sont* Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar.

4. Eléazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abisué,

1. Filii Levi: Gerson, Caath, & Merari.

2. Filii Caath: Amram; Isaar, Hebron, & Oziel.

3. Filii Amram: Aaron, Moyses, & Maria: Filii Aaron: Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

4. Eleazar genuit Phinees, & Phinees genuit Abisue,

Digitized by Google

5. Abisue verò genuit Bocci, & Bocci genuit Ozi.

6. Ozi genuit Zaraiam, & Zaraias genuit Meraioth.

7. Porrò Meraioth genuit Amariam, & Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.

10. Johanan genuit Azariam ipse est qui sacerdotio functus est, in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, & Amarias genuit Achitob.

12. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum genuit Helciam, & Helcias genuit Azariam:

14 Azarias genuit Saraiam, & Saraias genuit Josedec.

5. Abisué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi.

6. Ozi engendra, Zaraïas, & Zaraïas engendra Mérajoth.

7. Mérajoth engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias, & Azarias engendra Johanan.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut luy qui s'acquitta *avec honneur* " des fonctions du Sacerdoce dans le Temple que Salomon fit bâtir à Jesuralem.

11. Or Azarias engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Sellum.

13. Sellum engendra Helcias, & Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraïas, & Saraïas engendra Josédec.

℣ 10. *Expl.* Il resista genereusement au Roy Ozias, lorsqu'il voulut mettre la main à l'encensoir. *Voy. cy aprés, liv. 2. chap. 16.*

Digitized by Google

15. Or Josédec sortit du païs, quand le Seigneur transfera *en Babylone la Tribu de* Juda & *le peuple de* Jerusalem par le ministere de Nabuchodonosor.

15. Porrò Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Iudam & Ierusalem per manus Nabuchodonosor.

16. Les fils de Lévi *furent* donc Gerson, Caath, & Merari.

16. Filii ergo Levi: Gerson, Caath, & Merari.

17. Les fils de Gerson *furent* Lobni & Séméï.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson: Lobni, & Semei

18. Les fils de Caath *furent* Amram, Isaar, Hébron, & Oziel.

18. Filii Caath: Amram, & Isaar, & Hebron, & Oziel.

19. Les fils de Mérari *furent* Moholi, & Musi. Mais voicy quelle a été la posterité de Lévi *prise* selon ses differentes familles.

19. Filii Merari: Moholi & Musi. Hæ autem cognationes Levi secundum familias eorum.

20. Gerson eut pour fils Lobni; Le fils de Lobni *fut* Jahath; Le fils de Jahath *fut* Zamma.

20. Gerson, Lobni filius ejus; Iahath filius ejus, Zamma filius ejus,

21. Le fils de Zamma *fut* Joah; Le fils de Joah *fut* Addo; Le fils d'Addo *fut* Zara; Le fils de Zara *fut* Jéthraï.

21. Ioah filius ejus, Addo filius ejus, Zara filius ejus, Iethrai filius ejus.

22. Les fils de Caath *sont ceux cy*: Aminadab [v] fils de Caath, Coré fils d'Aminadab; Asir fils de Coré.

22. Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus,

℣. 22. *Expl* Qui semble être le même qu'il à nommé Isaar, *supr v.* 2. Or ce qui le fait icy continuer cette branche plus au long, n'est que pour venir à Samuel nommé cy aprés *v.* 27. & 28.

23. Elcana

Digitized by Google

23. Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus.

24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saül filius ejus.

25. Filii Elcana, Amasai, & Achimoth.

26. & Elcana: Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus.

27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.

28. Filii Samuel, primogenitus Vasseni, & Abia.

29. Filii autem Merari, Moholi: Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus.

30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Ataia filius ejus.

31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini ex quo cos-

23. Elcana fils d'Asir; Abiasaph fils d'Elcana; Asir fils d'Abiasaph.

24. Thahath fils d'Asir; Uriel fils de Thahath; Ozias fils d'Uriel; Saül fils d'Ozias.

25. Les fils d'Elcana *furent*, Amasaï, Achimoth, & Elcana.

26. Les fils d'Elcana *furent*, Sophaï fils d'Elcana, Nahath fils de Sophaï ".

27. Eliab fils de Nahath, Jéroham fils d'Eliab; Elcana " fils de Jéroham.

28. Les enfans de Samuel *furent* Vasseni, qui étoit l'aîné, & Abia.

29. Les enfans de Mérari *sont*, Moholi; son fils Lobni; Séméï fils de Lobni; Oza fils de Séméï;

30. Sammaa fils d'Oza; Haggia fils de Sammaa; Asaïa fils d'Haggia.

31. Ce sont ceux-cy que David établit pour présider sur les Chantres " de la mai-

℣. 26 *Autr.* Et *Elcana Sophaï, qui eut pour fils Nahath, &c.* Ensorte que *Sophaï* ne soit qu'un surnom pour distinguer ce second Elcana de son pere. *Synopf.*

℣. 27. *Expl.* troisiéme du nom, pere de Samuel.

℣. 31. Voy. cy-aprés liv. 2. ch. 35. v. 15.

Digitized by Google

son " du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée dans Ierusalem ".

locata est arca;

32. Ils accomplissoient leur ministére en chantant devant le Tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le Temple du Seigneur dans Jerusalem : & ils entroient en Office chacun selon l'ordre de leurs familles ".

32. & ministrabant coram tabernaculo testimonii, canentes donec ædificaret Salomon domum Domini in Ierusalem: stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Or voicy les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans. Dans la posterité de Caath, Héman faisoit l'Office de Chantre ". Il étoit fils de Johel, fils de Samuel,

33. Hi verò sunt, qui assistebant cum filiis suis, de filiis Caath, Heman cantor filius Johel, filii Samuel,

34. fils d'Elcana, fils de Jeroham, fils d'Eliel, fils de Thohu,

34. filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amasaï,

35. filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azarias, fils de Sophonias,

36. filii Elcana, filii Johel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

37. fils de Thahath, fils

37. filii Thahath,

℣. 31. *Expl.* le Tabernacle.

Ibid. *Expl.* Voy. 2. *Reg.* c. 6.

℣. 32. *Expl.* Voy. *cy-aprés. ch.* 16. & 26.

℣. 33. *Autr.* Composoit les airs des Cantiques, 3. *Reg.* 4. V. *infr.* c. 15. 19. & c. 25.

On peut remarquer icy que plusieurs de ces noms compris dans les versets suivans ne ruinent pas tout-à-fait ce qu'il a dit auparavant de la genealogie de Samuel, d'où il faut necessairement conclure que c'est que plusieurs de ces personnes avoient deux noms. *Synopf.*

Digitized by Google

filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

38. filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israël.

39. Et frater ejus Asaph, qui stabat à dextris ejus, Asaph filius Barachiæ, filii Samaa,

40. filii Michaël, filii Basaiæ, filii Melchiæ,

41. filii Athanai, filii Sara, filii Adaia,

42. filii Ethan, filii Zamma, filii Semei.

43. filii Jeth, filii Gersom, filii Levi.

44. Filii autem Merari fratres eorum, ad sinistram, Ethan filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

45. filii Hasabiæ, filii Amasiæ, filii Helciæ,

46. filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

d'Asir, fils d'Abiasaph, fils de Coré,

38. fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël.

39. Son frere Asaph" étoit à sa droite; Il étoit fils de Barachias, fils de Samaa,

40. fils de Michel, fils de Basaïa, fils de Melchias,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

42. fils d'Ethan, fils de Zamma, fils de Séméi,

43. fils de Jeth, fils de Gersom, fils de Lévi.

44. Les enfans de Mérari leurs freres", tenoient la gauche, sçavoir Ethan" fils de Cusi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Helcias,

46. fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

℣. 39 *Expl.* Frere d'Héman, dont il est parlé au ℣. 33. & dont il n'a fait que continuer la posterité jusques icy.

℣. 44. *Expl.* De la même Tribu.

Ibid. *Expl.* Il y avoit donc trois chœurs de musique, ou présidoient trois Princes ou chefs des maisons de la Tribu de Lévi, sçavoir *Héman* de la maison de Caath, ℣. 33. *Asaph*, de celle de Gersom, ℣. 39. *Ethan*, de celle de Mérari dont il est icy parlé.

Digitized by Google

47. fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

47. filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. Les autres Lévites leurs freres étoient destinez à toutes les autres fonctions du ministere du Tabernacle de la maison du Seigneur.

48. Fratres quoque eorum Levitæ, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Mais Aaron & ses fils offroient tout ce qui se brûloit " sur l'autel des holocaustes, & sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du Sanctuaire; & ils prioient pour la maison d'Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse serviteur de Dieu leur avoit prescrit.

49. Aaron verò, & filii ejus adolebant incensum super altare holocausti & super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum: & ut precarentur pro Israël, juxta omnia, quæ præceperat Moïses servus Dei.

50. Or voicy quels étoient les fils d'Aaron: Eléazar son fils, Phinées fils d'Eléazar; Abisué fils de Phinées;

50. Hi sunt autem filii Aaron: Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abisue filius ejus,

51. Bocci fils d'Abisué; Ozi fils de Bocci; Zarahie fils d'Ozi;

51. Bocci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,

52. Mérajoth fils de Zarahie; Amarias fils de Mérajoth; Achitob fils d'Amarias;

52. Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus,

℣. 49. *Lettr. Incensum*, qui ne se prend pas seulement icy pour l'encens & les parfums, mais aussi pour les victimes puisqu'il parle de l'autel des holocaustes. *Synops.*

Digitized by Google

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum scilicet Aaron: juxta cognationes Caarhitarum: ipsis enim sorte contigerant.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda. & suburbana eius per circuitum:

56. Agros autem civitatis, & villas, Caleb filio Jephone.

57. Porrò filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, & Lobna & suburbana ejus,

58. Jether quoque, & Esthemo cum suburbanis suis, sed & Helon & Dabir cum suburbanis suis,

59. Asan quoque & Bethsemes & suburbana earum.

60. De tribu autem Benjamin, Gabee & suburbana ejus, & Almath cum suburbanis suis, Ana-

55. Sadoc fils d'Achitob; Achimaas fils de Sadoc.

54. Et voicy les lieux où demeuroient ces enfans d'Aaron; sçavoir les bourgades & les environs qui leur échûrent par sort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

55. On leur donna donc Hébron dans la Tribu de Juda, & tous les fauxbourgs qui l'environnent.

56. Mais les terres qui en relevent avec les villages, furent données à Caleb fils de Jéphoné.

57. On donna aussi aux enfans d'Aaron pour villes de refuge, Hébron & Lobna avec ses fauxbourgs;

58. comme aussi Jéther & Esthémo avec leurs fauxbourgs; & même Hélon & Dabir avec leurs fauxbourgs;

59. & encore Asan & Bethsémés avec leurs fauxbourgs.

60. On leur donna aussi de la Tribu de Benjamin, Gabée avec ses fauxbourgs; Almath avec ses fauxbourgs; comme aussi Anathoth avec

Digitized by Google

ses fauxbourgs. Toutes les villes qui leur furent ainsi données pour leurs differentes familles, étoient au nombre de treize ";

thoth quoque cum suburbanis suis : omnes, civitates, tredecim per cognationes suas.

61. L'on donna aussi aux autres qui restoient de la posterité de Caath", dix villes de la demi-Tribu de Manassé pour être leur partage.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt ex dimidia tribu Manasse in possessionem urbes decem.

62. Les descendans de Gersom divisez en plusieurs branches, eurent treize villes de la Tribu d'Issachar, de la Tribu d'Azer, de la Tribu de Nethphali, & de la Tribu de Manassé dans Basan.

62. Porrò filiis Gersom per cognationes suas, de tribu Issachar, & de tribu Aser, & de tribu Nephthali, & de tribu Manasse in Basan, urbes tredecim.

63. On donna aux descendans de Mérari divisez en plusieurs branches, douze villes qui leur échûrent par sort dans la Tribu de Ruben, dans la Tribu de Gad, & dans la Tribu de Zabulon.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

64. Les enfans d'Israël donnérent aussi aux Lévites diverses villes avec leurs fauxbourgs;

64. Dederunt quoque filii Israël Levitis civitates, & suburbana earum :

65. & ces villes leur furent données par sort dans la Tribu des enfans de Juda,

65. dederunteque per sortem, ex tribu filiorum Juda, & ex tribu filiorum Si-

℣.60 *Expl.* Cependant on n'en trouve icy qu'onze: Mais il s'en trouve treize dans Josué. 21. *v.* 13. *& suiv.*

℣. 61. *Expl.* Mais qui ne descendoient point d'Aaron.

Digitized by Google

meon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis,

dans la Tribu des enfans de Simeon, dans la Tribu des enfans de Benjamin ; & ils les nommerent chacun de leurs noms ".

66. & his qui erant de cognatione filiorum Caath, fuerunt que civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

66. Comme aussi on en donna à ceux qui étoient de la famille de Caath ; & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la Tribu d'Ephraim ".

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum suburbanis suis in monte Ephraim, & Gazer cum suburbanis suis,

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ses fauxbourgs, dãs la montagne d'Ephraïm; & Gazer avec ses fauxbourgs ;

68. Jecmaan quoque cum suburbanis suis, & Bethoron similiter,

68. Jecmaan aussi avec ses fauxbourgs ; & de même Béthoron ;

69. Necnon & Helon cum suburbanis suis, & Gethremmon in eundem modum.

69. Hélon aussi avec ses fauxbourgs, & encore Gethremmon de la même sorte.

70. Porrò ex dimidia tribu Manasse, Aner & suburbana ejus, Baalam & suburbana ejus : his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath

70. On donna de plus dans la demi Tribu de Manassé, Aner avec ses fauxbourgs, & Baalam avec ses fauxbourgs à ceux qui restoient encore de la maison de Caath ",

℣. 65. *Expl.* Villes des Lévites, ou des Caathites, ou des Gersonites, pour les distinguer.

℣. 66 Voy. Josué. ch. 21. ℣. 21.

℣. 70. *Expl.* Mais non de la branche d'Aaron, & qui n'étoient pas prêtres. *Levitæ inferioris gradus*, comme les appelle *Jos. c.* 21. 34.

Digitized by Google

71. Ceux de la branche de Gersom eurent de même dans la demi Tribu de Manassé, Gaulon en Basan avec ses fauxbourgs, & Astharoth avec ses fauxbourgs.

72. Dans la Tribu d'Issachar ils eurent Cédés avec ses fauxbourgs, & Dabéreth avec ses fauxbourgs;

73. comme aussi Ramoth avec ses fauxbourgs, & Anem avec ses fauxbourgs.

74. Dans celle d'Aser, ils eurent Masal avec ses fauxbourgs, & Abdon de même:

75. Hucac aussi avec ses fauxbourgs, & Rohob de même avec ses fauxbourgs.

76. Dans la Tribu de Nephthali ils eurent Cédés en Galilée, & ses fauxbourgs; Hamon avec ses fauxbourgs; Cariathaïm & ses fauxbourgs.

77. Ceux qui restoient de la branche de Mérari eurent dans la Tribu de Zabulon Remmono avec ses fauxbourgs, & Thabor avec ses fauxbourgs.

78. Au-delà du Jourdain,

reliqui erant.

71. Filiis autem Gersom, de cognatione dimidiæ tribus Manasse, Gaulon in Basan & suburbana ejus, & Astharoth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar, Cedes & suburbana ejus, & Dabereth cum suburbanis suis,

73. Ramoth quoque & suburbana ejus, & Anem cum suburbanis suis.

74. De tribu verò Aser: Masal cum suburbanis suis, & Abdon similiter,

75. Hucac quoque & suburbana ejus, & Rohob cum suburbanis suis.

76. Porrò de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa & suburbana ejus, Hamon cum suburbanis suis; & Cariathaim & suburbana ejus.

77. Filiis autem Merari residuis: de tribu Zabulon, Remmono & suburbana ejus, & Thabor cum suburbanis suis:

78. trans Jorda-

Digitized by Google

hem quoque ex adverso Jericho contra Orientem Jordanis, de tribu Ruben, Bosor in solitudine cum suburbanis suis, & Jassa cum suburbanis suis,

79. Cademoth quoque & suburbana ejus, & Mephaat cum suburbanis suis.

80. Necnon & de tribu Gad, Ramoth in Galaad & suburbana ejus, & Manaim cum suburbanis suis,

81. sed & Hesebon cum suburbanis suis, & Jezer cum suburbanis suis.

vis-à-vis de Jericho, à l'Orient de ce fleuve, ils eurent dans la Tribu de Ruben Bosor qui est dans le desert avec ses fauxbourgs, & Jassa avec ses fauxbourgs;

79. Cademoth aussi avec ses fauxbourgs, & Méphaat avec ses fauxbourgs;

80. comme aussi dans la Tribu de Gad, Ramoth de Galaad, & ses fauxbourgs, & Manaïm avec ses fauxbourgs;

81. & de plus, Hésébon avec ses fauxbourgs, & Jézer avec ses fauxbourgs.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 27. 28. ELcana *fils de Iéroham. Les enfans de Samuel* furent *Vasseni l'aîné, & Abia.*

Cet endroit paroît obscur, puisqu'il est parlé de Samuel, sans qu'il soit marqué qui étoit son pere. Mais nous ne pouvons douter, que ce ne soit *Elcana*, lequel est nommé immediatement auparavant. Car il est dit clairement ailleurs; qu'Elcana eut d'Anne sa femme un fils qu'elle nomma Samuel, à cause, dit l'Ecriture, qu'elle l'avoit demandé au Seigneur.

1.Reg.c. 1. v.19. 20.

De plus l'aîné des enfans de Samuel, qui est nommé en ce lieu, *Vasseni*, ou *Vasni*, selon d'autres, est nommé *Ioël* dans le premier livre des Rois. Surquoy quelques-uns ont crû, que le fils aîné de Samuel pouvoit avoir ces deux noms. D'autres disent, qu'il faudroit lire dans l'Hebreu, Joël, & traduire ainsi ce verset: *Les enfans de Samuel furent, Ioël son premier né, & le second Abia*: Mais que l'Ecriture a peut-être omis ce nom de Joël comme moins connu. Enfin quelques autres croyent encore, que l'Ecriture ne parle point en ce lieu des Enfans de Samuel, mais de ceux d'Elcana son pere; & qu'ainsi il faut lire cet endroit de cette sorte: *Filii* (supple, hujus Elcanæ) fuêre *Samuel primo genitus, Vasseni, & Abia*: Les enfans d'Elcana, furent Samuel l'aîné, Vasseni, & Abia. Car Anne femme d'Elcana put bien avoir ces deux derniers aprés Samuel.

Ib.c.8.2.

Digitized by Google

Mais parce que l'Ecriture nous fait connoître que Samuel étoit de la race de Levi, on a crû qu'il seroit utile de faire voir par cette Table de quelle maniere il en descendoit, quoiqu'il ne fût pas enfant d'Aaron.

LEVI.

Gerson.	Caath.	*Merari.*
Amram.		Aminadab.
Aaron.	Moïse.	Coré, &c.
		Elcana.
Eléazar.		Samuel.
Phinées, &c.		

Plusieurs Peres ont crû, que Samuel étant de la race de Levi, le Sacerdoce a bien pû luy être communiqué par un privilege tout singulier, quoiqu'il n'appartinst de droit qu'à ceux qui étoient de la race d'Aaron. Et ils se sont sans doute fondez sur ce qu'il est dit dans le premier livre des Rois : qu'Israël étant saisi de frayeur par la vûë de l'armée des Philistins, s'adressa à Samuel en luy disant : *Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur nôtre Dieu* ; & que Samuel ayant pris alors un agneau qui tettoit encore, il l'offrit en holocauste au Seigneur, & qu'il cria au Seigneur pour Israël. Mais de sçavans Interprétes ont soûtenu au contraire, que Samuel n'étoit point Prêtre, puisqu'il paroît même qu'il avoit fait la fonction de portier dans la maison du Seigneur, qui étoit la fonction des Levites, & non des enfans d'Aaron. Que si Israël s'adressa à luy & le pria de crier pour eux au Seigneur leur Dieu, c'est que sa grande sainteté

1. Reg. c. 7. v. 8. 9.

Vatabl. & alii.

1. Reg. c. 3. 15.

Digitized by Google

leur donna lieu d'esperer, que le Seigneur exauceroit ses prieres, comme il le fit en effet. Et quant à cet holocauste qu'il offrit aussi au Seigneur, les uns disent, qu'il l'offrit, non par luy-même, mais par le ministere des Prêtres; & les autres, qu'il le fit, comme Gédéon, & comme Elie, qui offrirent des sacrifices, sans avoir part au Sacerdoce; c'est-à-dire, qu'il le fit par un pouvoir extraordinaire que Dieu luy donna comme à son Prophete, non seulement de sacrifier, mais encore de sacrer les Rois.

Judic. c. 6. 19.
3. Reg. c. 18. 36.

CHAPITRE VII.

1. LEs enfans d'Issachar, *furent* Thola, Phua, Jasub, & Siméron, *au nombre de* quatre.

2. Thola eut pour fils: Ozi, Raphaia, Jériel, Jémaï, Jebsem, & Samuel, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons ". Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cens hommes de la maison de Thola, tous gens braves & tres-forts.

3. Ozi eut pour fils "

1. POrrò filii Issachar: Thola, & Phua, Jasub, & Simeron, quatuor.

2. Filii Thola: Ozi & Raphaia, & Jeriel, & Jemai, & Jebsem, & Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi Izra-

℣. 2. *Expl.* Distinguées par leurs noms.
℣. 3. *Lettr. Filii*, plur. pour singul.

Digitized by Google

lia, de quo nati sunt Michaël, & Obadia, & Johel, & Jesia, quinque omnes principes.

4. Cúmque eis per familias & populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, & filios.

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem. Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin: Bela, & Bechor, & Jadiel, tres.

7. Filii Bela: Esbon, & Ozi, & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pu-

Izrahia, duquel sont venus, Michel, Obadia, Johel, & Jésia; tout cinq distinguez & tres illustres".

4. Ils eurent avec eux à cause de leurs diverses branches & familles " jusqu'à trente-six mille hommes, tres braves, & toûjours prêts à combattre; parce qu'ils avoient eu chacun plusieurs femmes, & beaucoup d'enfans".

5. Et les parens de ceux-cy, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt sept mille hommes, tous tres-forts & tres-braves pour le combat.

6. Les fils " de Benjamin, *étoient* Béla, Béchor & Jadiel, *au nombre* de trois.

7. Béla eut cinq fils; Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth, & Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles, remplies

℣. 3. *Lettr.* principes, *id est*, viri clarissimi. *Vat.*

℣. 4. *Expl.* Au tems du dénombrement de David, lorsque les descendans d'Ozi s'étoient extrêmemét multipliez. Ibid. *Expl.* Qui en eurent aussi plusieurs.

℣. 6. *Expl.* On ne compte icy que trois fils de Benjamin; quoique l'Ecriture en compte ailleurs davantage. *Cap. seq. v.* 1. & 2. *Num.* 6. 26. *v.* 38. 39. *Gen.* 46. 21.

Digitized by Google

d'hommes trés-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

gnandum robustissimi : numerus autem eorum, viginti duo millia & triginta quatuor.

8. Les fils de Béchor, *furent* Zamira, Joas, Eliézer, Elioénaï, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth, & Almath; tous fils de Béchor.

8. Porrò filii Bechor : Zamira, & Joas, & Eliezer, & Elioenai, & Amri, & Jerimoth & Abia, & Anathoth, & Almath : omnes hi, filii Bechor :

9. Le dénombrement de ceux-cy, selon leurs diverses branches, d'où sont descenduës differentes familles, monta à vingt deux mille deux cens, tous braves & propres à la guerre.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cognationum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia & ducenti.

10. Les descendans de Jadihel *sont* Balan; qui eut pour fils Jéhus, Benjamain, Aod, Chanana, Zéthan, Tharsis, & Ahisahar;

10. Porrò filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, & Benjamin, & Aod, & Chanana, & Zethan, & Tharsis, & Ahisahar :

11. tous ceux-cy descendent de Jadihel, & sont chefs d'autant de maisons ", remplies d'hommes trés braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cens, lorsqu'ils alloient au combat.

11. omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi; decem & septem millia & ducenti : ad prælium procedentes.

12. Sépham & Hapham *sont* les fils de Hir : & Ha-

12. Sepham quoque & Hapham filii Hir:

℣. 11. *Expl* Portant leur nom.

Digitized by Google

& Hasim filii Aher.

13. Filii autem Nephthali : Jasiel, & Guni, & Jeser, & Sellum, filii Bala.

14. Porrò filius Manasse ; Esriel : concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis suis Happhim & Saphan, & habuit sororem nomine Maacha : nomen autem secundi, Salphaad, natæque sunt Salphaad filiæ :

16. & peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares : Porrò nomen fratris ejus, Sares : & filii ejus, Ulam, & Recen.

17. Filius autem Ulam, Badan : hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

sim est fils " d'Aher.

13. Les fils de Nephthali, *furent* Jasiel, Guni, Jéser, & Sellum, qui venoient tous de Bala ".

14. Esriel *fut* fils de Manassé, qui eut encore d'une Syrienne sa concubine, *ou seconde femme*, Machir, pere de Galaad.

15. Machir eut soin de marier ses fils Happhim & Saphan " ; & il eut une sœur nommée Maacha : Salphaad fut son petit-fils " qui n'eut que des filles.

16. Et Maacha femme de Machir accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharés ; qui eut aussi un frere nommé Sarés pere d'Ulam & de Récen.

17. Ulam *fut* pere de Badan ; & tous ceux-là sont fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

℣. 12. L. filii. plur. pro singul.

℣. 13. *Expl.* Mere de Nephthali, femme de Jacob *Autr.* avec les autres fils de Bala ; c'est-à-dire, la posterité de Dan qui étoit aussi fils de Bala, mais duquel l'Ecriture semble avoir voulu taire icy le nom pour plusieurs raisons.

℣. 15. *Hebr.* Epousa *luy même* Happhim & Sapham, qui eurent une sœur ou parente nommée Maacha.

Ibid. *Lettr* Second fils. *Expl.* fils de ses fils, à la troisiéme generation. *V. Nomb.* 26. 33.

Digitized by Google

18. Sa sœur " *qui s'appelloit* Reine ", eut un fils *nommé* le Beau ", & *deux autres nommez* Abiézer & Mohola.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum, & Abiezer, & Mohola.

19. Sémida " fut pere d'Ahin, de Séchem, de Léci, & d'Aniam.

19. Erant autem filii Semida, Ahin, & Sechem, & Leci, & Aniam.

20. D'Ephraïm " sont sortis Suthala, Bared son fils, Thahath son fils, Elada son fils, Thahath son fils, Zabad son fils.

20. Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad.

21. Suthala fils de Zabad, Ezer & Elad fils de Suthala: Mais les habitans de Geth les tuérent tous, parce qu'ils " étoient venu ravager leurs terres.

21. & hujus filius Suthala, & hujus filius Ezer & Elad: occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia descenderant ut invaderent possessiones eorum.

22. C'est pourquoy Ephraïm leur pere les pleura durant plusieurs jours: & ses freres vinrent pour le consoler.

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, & venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

℣. 18. *Expl.* La sœur de Galaad. Ibid. *Hebr.* Molechet. Ibid. *Hebr.* Ischod.

℣. 19 *Expl.* Fils de Galaad de la Tribu de Manassé. *Num.* 26 30. 31. & 32

℣. 20. *Expl* Quelques Interprétes veulent que toutes ces personnes nommées au ℣. 20. & 21. soient les propres fils d'Ephraïm. Ce qu'ils prouvent par la douleur qu'il témoigna de leur mort. v. 22. autrement il faudroit qu'Ephraïm eût vécu plus de deux cens ans; ce qui étoit incuï alors.

℣. 21. *Expl.* Les uns rapportent cecy à ceux de Geth; & les autres aux enfans d'Ephraïm.

23. Ingressusque

23. Ingressusque est ad uxorem suam: quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Beria, eò quòd in malis domus ejus ortus esset:

24. filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem & superiorem, & Ozensara.

25. Porrò filius ejus Rapha, & Reseph, & Thale, de quo natus est Thaan,

26. qui genuit Laadan: hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elisama,

27. de quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

28. Possessio autem eorum & habitatio, Bethel cum filiabus suis, & contra Orientem Noram, ac Occidentalem plagam Gazer & filiæ ejus, Sichem quoque cum filiabus suis, usque ad Aza cum filiabus ejus.

23. Ensuite il s'approcha de sa femme; & elle conçut & eut un fils qu'elle nomma Béria; parce qu'il étoit né dans l'affliction de sa famille.

24. Ephraïm eut aussi une fille "*nommée* Sara, qui bâtit" la ville-basse & la ville-haute de Béthoron & Ozensara.

25. Il eut encore pour fils Rapha, Réseph, & Thalé duquel est venu Thaan,

26. qui fut pere de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Elizama,

27. duquel sortit Nun, qui fut pere de Jesué.

28. Leurs possessions & leur demeure *furent* Béthel "avec ses dépendances"; Noran du côté de l'Orient; & Gazer avec ce qui en releve du côté de l'Occident; comme aussi Sichem & ses dépendances jusqu'à Aza, & tout ce qui en dépend.

℣. 24. *Expl.* Petite fille. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Qui rebâtit: car elle étoit plus ancienne. *Jos* 10.

℣. 28. *Lettr. Eorum.* Ce que quelques-uns rapportent encore à ceux d'Ephraïm qui s'étoient emparez de Béthel, quoyquelle appartint à ceux de Benjamin. *Jos.* 18.

Ibid. *Lettr.* filiabus.

Digitized by Google

29. *La Tribu d'Ephraïm* fut aussi bornée par celle de Manassé, *du côté du Septentrion*, où il y avoit Bethsan & ses dépendances; Thanach & ses dépendances; Mageddo & ses dépendances; Dor & ses dépendances: ce sont les lieux où demeurerent les fils de Joseph fils d'Israël.

29. Juxta filios quoque Manasse, Bethsan & filias ejus, Thanach & filias ejus, Mageddo & filias ejus, Dor & filias ejus: in his habitaverunt filii Joseph, filii Israël.

30. Les enfans d'Azer *furent* Jemna, Jésua, Jessui & Baria; avec Sara *qui étoit* leur sœur.

30. Filii Aser: Jemna, & Jesua, & Jessui, & Baria, & Sara soror eorum.

31. Les fils de Baria *furent* Héber, & Melchiel; c'est luy qui est pere de Barsaïth.

31. Filii autem Baria: Heber, & Melchiel: ipse est pater Barsaith.

32. Héber engendra Jéphlat, Somer, & Hotham avec Suaa leur sœur.

32. Heber autem genuit Jephlat, & Somer, & Hotham, & Suaa sororem eorum.

33. Les fils de Jéphlat *furent* Phosech, Chamaal & Asoth. Ce sont là les fils de Jéphlat.

33. Filii Jephlath, Phosech, & Chamaal, & Asoth: hi filii Jephlat.

34. Les fils de Somer *sont* Ahi, Roaga, Haba & Aram.

34. Porrò filii Somer: Ahi, & Roaga, & Haba, & Aram.

35. Ceux de Hélem son frere *sont* Supha, & Jemna, Sellés, & Amal.

35. Filii autem Helem fratris ejus: Supha, & Jemna, & Selles, & Amal.

36. Les fils de Supha, *sont* Sué, Harnapher, Sual, Béri, & Jamra,

36. Filii Supha: Sue, Harnapher, & Sual, & Beri, & Jamra,

Digitized by Google

37. Bosor, & Hod, & Samma, & Salusa, & Jethran, & Bera.

38. Filii Jether: Jephone, & Phaspha, & Ara.

39. Filii autem Olla: Aree, & Haniel, & Resia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognationum, electi atque fortissimi duces ducum: numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum, viginti sex millia.

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jéthran & Béra.

38. Les fils de Jéther *sont* Jéphoné, Phaspha, & Ara.

39. Les fils d'Olla *sont* Aréé, Haniel, & Résia.

40. Tous ceux-cy sont les descendans d'Aser & chefs d'autant de familles *qui portent leurs noms*, hommes distinguez & considerez comme les plus braves d'entre ceux qui commandoient les armées. Le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes *sous David*, monta à vingt-six mille.

CHAPITRE VIII.

1. BEnjamin autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,

2. Nohaa quartum, & Rapha quintum.

3 Fueruntque filii Bale [v]: Addar, &

1. BEnjamin engendra Balé [v] son aîné; Asbel le second, Ahara le troisiéme,

2. Nohaa le quatriéme, & Rapha le cinquiéme.

3. les fils de Balé furent Addar, Géra & Abiud;

℣. 1. *Aut.* Béla. *chap. precéd.* ℣ 6

Digitized by Google

4. Abisué, Naaman & Ahoé;

5. Comme aussi Géra, Sé phuphan, & Huram.

6. Ceux-cy " sont fils d'Ahod, & chefs d'autant de familles qui demeurerent en Gabaa, & qui furent transportées en Manahath ".

7. Ce furent Naaman & Achia, & Géra luy-même qui les emmenerent : & il fut pere d'Oza & d'Ahiud.

8. Or Saharaïm " ayant renvoyé " ses femmes Husim & Bara, eut des enfans dans le païs des Moabites.

9. Il eut donc de Hodés son épouse, Jobab, Sébia, Mosa & Molchom,

10. avec Jéhus, Séchia & Marma, qui furent tous ses enfans, & chefs d'autant de familles differentes.

11. Méhuzim engendra Abitob & Elphaal.

12. Les enfans d'Elphaal sont Héber, Misaam, & Sa-

Gera, & Abiud,

4. Abisue quoque & Naaman, & Ahoe,

5. sed & Gera, & Sephuphan, & Huram.

6. Hi sunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Cabaa, qui translati sunt in Manahath.

7. Naaman autem, & Achia, & Gera ipse transtulit eos, & genuit Oza, & Ahiud.

8. Porrò Saharaim genuit in regione Moab, postquam dimisit Husim & Bara uxores suas.

9. Genuit autem de Hodes uxore sua Jobab, & Sebia, & Mosa, & Molchom,

10. Jehus quoque, & Sechia, & Marma. Hi sunt filii ejus, principes in familiis suis.

11. Mehusim verò genuit Abitob, & Elphaal.

12. Porrò filii Elphaal: Heber, & Mi-

℣. 6 *Expl.* Nempe vel tres illi vers. 5. memorati: vel tres illi qui v. 7. *Synops.*

Ibid. *Expl* Pour achever de l'habiter. *supr.* 2. 54.

℣. 7 *Expl* Gera.

℣. 8. *Expl.* On ne le trouve nommé en aucun autre lieu de l'Ecriture. On croit qu'il étoit de la tribu de Benjamin.

Ibid. *Expl.* Répudié.

Digitized by Google

sam, & Samad : hic ædificavit Ono, & Lod, & filias ejus.

mad, qui bâtit Ono & Lod, avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria autem & Sama, principes cognationum habitantium in Aialon: hi fugaverunt habitatores Geth.

13. Baria & Sama *furent* chefs des branches qui s'établirent en Aïlon : *& ce* furent eux qui chasserent les habitans de Geth.

14. Et Ahio, & Sesac, & Jerimoth,

14. Ahio, Sésac, Jérimoth,

15. & Zabadia, & Arod, & Heder,

15. Zabadia, Arod, & Héder,

16. Michaël quoque, & Jespha, & Joha, filii Baria.

16. Michel, Jespha, & Joha, *sont* les enfans " de Baria.

17. Et Zabadia, & Mosollam, & Hezeci, & Heber

17. (Zabadia, Mosollam, Hézéci, & Héber,

18. & Jesamari, & Jezlia, & Jobab, filii Elphaal,

18. Jésamari, Jezlia, & Jobab *sont encore* les enfans d'Elphaal.)

19. & Jacim, & Zechri, & Zabdi,

19. Jacim, Zéchri, Zabdi,

20. & Elioenai, & Selethai, & Ediel,

20. Elioënaï, Séléthaï, Eliel,

21. Adaia, & Baraia, & Samarath, filii Semei.

21. Adaïa, Baraïa & Samarath *sont* les enfans de Séméï ".

22. Et Jespham & Heber, & Eliel,

22. Jespham, Héber, Eliel,

23. & Abdon, & Zechri, & Ha-

23. Abdon, Zéchri, Ha-

℣. 16. *Expl.* Descendans, & ainsi ℣. suivans.

℣. 17. *Expl.* Ces deux ℣. doivent être en parenthése, parce que c'est comme une continuation du ℣ 12 pour reprendre les enfans d'Elphaal qu'il avoit omis. *Vatabl.*

℣. 21. *Expl.* nommé *Sama* cy-dessus. ℣. 13. *Synopf.*

Digitized by Google

nan,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. Jephdaïa, & Phanuël *sont* les enfans de Sésac [v],

26. Samsari, Sohoria, Otholia,

27. Jersia, Elia & Zéchri *sont* les enfans de Jéroham [v].

28. Ce sont là [v] les premiers peres & les chefs des familles qui s'établirent à Jérusalem [v].

29. Mais Abigabaon [v] s'établit dans Gabaon; sa femme se nommoit Maacha.

30. Son fils aîné étoit Abdon; & *les autres*, Sur, Cis, Baal, & Nadab;

31. comme aussi Gédor, Ahio, Zacher, & Macelloth;

32. qui engendra Samaa: & tous ceux-cy s'établirent

nan,

24. & Hanania, & Aelam, & Anathothia,

25. & Iephdaia, & Phanuel, filii Sesac.

26. & Samsari, & Sohoria, & Otholia,

27. & Iersia, & Elia, & Zechri, filii Jeroham.

28. hi patriarchæ, & cognationum principes, qui habitaverunt in Jerusalem.

29. in Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, & nomen uxoris ejus Maacha:

30. filiusque ejus primogenitus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Nadab.

31. Gedor quoque, & Ahio, & Zacher, & Macelloth:

32. & Macelloth genuit Samaa: habi-

℣. 25. *Expl.* Qui descendoit de Baria, fils d'Elphaal. ℣. 12. & 13.

℣. 27. *Expl.* Ayeul de Samuel. *supr.* 6. 27.

℣ 28 *Expl.* Ceux qui sont marquez depuis le ℣. 14.

Ibid. *Expl.* dans sa partie septentrionale qui étoit de la tribu de Benjamin; au lieu que le reste étoit de la tribu de Juda. *Jos.* 15. 63. *Judic* 1. 21.

℣. 29. *Expl.* Le Seigneur & le maître de Gabaon. *infr* 9. 35.

Digitized by Google

tuveruntque ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

à Jerusalem " avec ceux de la même branche à l'opposite de leurs freres ".

33. Ner autem genuit Cis, & Cis genuit Saül. Porrò Saül genuit Jonathan, & Melchisua, & Abinadab, & Esbaal.

33. Ner" engendra Cis"; & Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab & Esbaal.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

34. Le fils de Jonathas *fut* Méribbaal"; & Méribbaal fut pere de Micha.

35. Filii Micha, Phithon, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

35. Les fils de Micha *furent* Phiton, Mélech, Tharaa, & Ahaz.

36. & Ahaz genuit Joada: & Joada genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri: porrò Zamri genuit Mosa,

36. Ahaz engendra Joada: Joada engendra Alamath, Azmoth & Zamri: Zamri engendra Mosa,

37. & Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit Rapha, de quo ortus est Elasa, qui genuit Asel.

37. Mosa engendra Banaa; dont le fils fut Rapha, duquel est venu Elasa qui engendra Asel.

38. Porrò Asel sex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia, & Hanan, omnes hi filii Asel.

38. Asel eut six fils; dont voicy les noms, Ezricam, Bocru, Ismaël, Saria, Obdia & Hanan, tous fils d'Asel.

39. Filii autem

39. Les enfans d'Esec son

℣. 32. Il paroît par le 1. livre des Rois que la famille de Saül demeuroit à Gabaon; mais c'est qu'ils changeoient quelquefois de lieu. *Abulens.*

Ibid. *Expl.* Qui étoient d'une autre branche.

℣. 33. Il est appellé Abiel. 1. *R.* 9. 1.

Ibid. *Expl.* Il eut aussi un autre fils appellé Ner, comme luy qui fut pere d'Abner 1. *Reg.* 14. 50.

℣. 34. *Expl.* nommé aussi Miphiboseth 2. *Reg.* 4. 4.

Digitized by Google

frere, *étoient* Ulam l'aîné *de tous*; Jéhus le second; & Eliphalet le troisiéme.

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes tres-robustes, & qui avoient une grande force pour tirer de l'arc "*.* Ils eurent un grand nombre de fils & de petits fils, jusqu'à cent cinquante. Tous ceux-là sont de la posterité de Benjamin.

Esec fratris ejus, Ulam primogenitus, & Iehus secundus, & Eliphalet tertius.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, & magno robore tendentes arcum: & multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

℣.40 *Expl.* Arcus chalybei magno robore tẽduntur. *Synops.*

CHAPITRE IX.

1. VOilà donc le dénombrement de tout Israël. Et le nombre auquel il se montoit a été écrit dans le Livre des Rois d'Israël & de Juda. Et ils furent transportez à Babylone à cause de leurs pechez.

2. " Or ceux qui s'établirent les premiers " dans leurs

1. UNiversus ergo Israël dinumeratus est: & summa eorum scripta est in Libro regum Israël, & Juda: translatique sunt in Babylonem propter delictum suum.

2. Qui autem habitaverunt primi in

℣. 2. *Autr. Sept* Et ceux qui avant cela demeuroient en ce païs dans les villes d'Israël sont les Prêtres, &c. *Autr.* Voicy les premiers qui s'établirent en ce païs, tant du peuple d'Israël que des Prêtres. *Vatab.*

Ibid. *Expl.* Il appelle premiers habitans du païs ceux qui s'y étoient établis les premiers, & qui y revinrent aussi les premiers. *Vatab. Vid. Esd. 2. ch 11.* Priscorum Judæorum quatuor sunt classes, popularis, sacerdotalis, levitica, & doditicia. *Synops.*

Digitized by Google

possessionibus, & in urbibus suis: Israël, & Sacerdotes, & Levitæ, & Nathinæi.

biens & dans leurs villes furent les Israëlites, les Prêtres, les Lévites, & les Nathinéens ".

3. Commorati sunt in Jerusalem de filii Juda, & de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, & Manasse.

3. Il s'en établit *donc* plusieurs à Jerusalem de la Tribu de Juda, de la Tribu de Benjamin, & même des Tribus d'Ephraïm & de Manassé.

4. Othei filius Amniud, filii Amri, filii Omraï, filii Bonni, de filiis Phares filii Juda.

4. " Othéï fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï fils de Bonni, fils de Pharés fils de Juda:

5. Et de Siloni: Asaia primogenitus, & filii eius.

5. Asaïa fils aîné de Siloni ", & ses autres fils:

6. De filius autem Zara: Jehuel, & fratres eorum, sexcenti nonaginta.

6. Jéhuel l'un des enfans de Zara, & les autres de la même maison, montant au nombre de six cens quatre vingt-dix.

7. Porrò de filius Benjamin: Salo filius Mosollam, filii Oduia, filii Asana:

7. De la Tribu de Benjamin, Salo fils de Mosollam, fils d'Oduïa, fils d'Asana;

8. & Jobania filius Joroham: & Ela filius Ozi, filii Mochori: & Mosollam filius Saphatiæ filii Rahuel, filii Jebaniæ,

8. & Jobania fils de Jéroham, avec Ela fils d'Ozi, fils de Mochori; & Mosollam fils de Saphatias, fils de Rahuel, de Jébanias:

9. & fratres eo-

9. & encore tous les pa-

℣. 2. *Expl. Nathinéens* signifie, *donnez.* Il entend les Gabaonites qui étoient comme les esclaves du temple. *Vid. Jos. 9.*

℣. 4. *Expl.* Il nomme ceux qui s'établirent à Jerusalem.

℣. 5. *Expl.* Descendu de Pharès.

Digitized by Google

rens de ceux-cy divisez en diverses branches, jusqu'au nombre de neuf cens cinquante-six; tous ceux-cy *furent* chefs de diverses branches, dans les maisons dont ils étoient descendus.

rum per familias suas, nongenti quinquaginta sex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum suorum.

10. De la famille sacerdotale; il y eut Jédaïa, Joïarib, & Jachin:

10. De sacerdotibus autem: Jedaia, Joiarib, Jachim.

11. comme aussi Azarias fils d'Helcias, fils de Mosollam, fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitob, pontife " de la maison du Seigneur.

11. Azarias quoque filius Helciæ, filii Mosollam, filii Sadoc, filii Maraioth, filii Achitob, pontifex domus Dei.

12. Adaïa qui étoit fils de Jéroham, fils de Phassur, fils de Melchias: & Maasaï qui étoit fils d'Adiel fils de Jézra, fils de Mosollam, fils de Mosollamith, fils d'Emmer,

12. Porrò Adaias filius Jeroham, filii Phassur, filii Melchiæ: & Maasai filius Adiel, filii, Jezra, filii Mosollam, filii Mosollamith, filii Emmer.

13. avec encore leurs parens " qui ont été chefs de plusieurs autres branches ou familles, montant au nombre de mille sept cens soixante, tous hommes forts & robustes pour s'acquitter des fonctions de leur ministere dans la maison " de Dieu.

13. fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.

℣. 11. *Expl.* Cela se rapporte à Azarias.

℣. 13. *Lettr.* Freres.

Ibid. *Expl.* le temple.

Digitized by Google

14. De Levitis autem : Semeia filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari.

15. Bacbacar quoque carpentarius, & Galal, & Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Asaph :

16. & Obdia filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun : & Barachia filius Asa, filii Elcana, qui habitavit in atriis Netophati.

17. Janitores autem Sellum, & Accub, & Telmon, & Ahimam, & frater eorum Sellum princeps,

18. usques ad illud tempus, in porta regis ad Orientem observabant per vices suas de filiis Levi.

14 Des Lévites", il y eut Séméïa fils d'Hassub, fils d'Ezricam, fils d'Asébia l'un des fils de Mérari;

15. Bacbacar charpeutier", Galal & Mathania, fils de Micha, fils de Zéchi, fils d'Asaph :

16. avec Obdia fils de Séméias, fils de Galal, fils d'Idithum : & Barachia fils d'Asa, fils d'Elcana, qui avoit choisi sa demeure dans les fauxbourgs* de Nétophati".

17. Les portiers *étoient* Sellum, Accub, Telmon, & Ahiman ; & leur frere Sellum qui étoit le chef.

18. Jusqu'à ce tems-là", la porte *du Temple qu'on nommoit la porte* du Roy", & qui étoit à l'Orient avoit toûjours été gardé par des portiers de la Tribu de Lévi, qui faisoient cet office chacun à leur tour.

℣. 14. *Expl.* Qui s'établirent à Jérusalem.

℣. 15. *Expl.* Les Lévites n'exerçoient point de métiers. Ainsi le mot de Charpentier est icy ou comme le surnom de Bacbacar ; ou pour marquer qu'il étoit comme l'Intendant des charpentiers du temple. *Abulens.*

℣. 16. *Expl.* On a suivi l'Hébreu. *Vulg. in atriis.*

Ibid. *Expl.* Ville de la Tribu de Juda.

℣. 18. *Expl.* Nempe à prima janitatorum institutione usque ad eversum templum.

Ibid. *Expl.* Par laquelle le Roy entroit. *Vatabl.*

Digitized by Google

19. Sellum fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils du *vieux* Coré", *étoit là* avec ses freres & toute la maison de son pere; c'est à-dire, les Corites établis sur les ouvrages qui regardent le ministere, ayant la garde des portes " du tabernacle, que chaque famille gardoit à son tour, comme on fait dans les armées, pour défendre l'entrée de la maison du Seigneur.

19. Sellum verò filius Core, filii abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, & domo patris suis, hi sunt Coritæ super opera ministerii, custores vestibulorum tabernaculi: & familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20 Or Phinées fils d'Eléasar " étoit leur chef dans ce ministere, dont il s'acquittoit devant le Seigneur".

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Zacharie fils de Mosollamia étoit particulierement chargé de la porte du Tabernacle " du témoignage.

21. Porrò Zacharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Tous ces Officiers destinez à la garde des portes du Temple étoient au nombre de deux cens douze, couchez chacun sur le rôlle de leur ville. David & le prophéte Samuel les établirent

22. Omnes hi electi in ostiari os per portas, ducenti duodecim: & descripti in villis propriis quos constituerunt David & Samuel Videns, in fide sua,

℣.19 *Expl.* Qui excita la sedition contre Moïse. *Num.* 16. Ibid. *Lettr.* Vestibus.

℣. 20 *Expl.* Descendans de Phinées & d'Eléazar de qui ils portoient les noms. *Synopf.* Ibid. *Expl.* Dans le temple.

℣. 21. *Expl.* Le tabernacle avoit été fait par Moïse; mais icy on entend le sanctuaire qui luy avoit succedé. *Menoch.*

Digitized by Google

par un effet de la lumiere de leur foy ",

23. tam ipsos, quàm filios eorum, in ostiis domus Domini, & in tabernaculo, vicibus suis.

23. tant eux que leurs enfans, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, & celles de son sanctuaire ".

24 Per quatuor ventos erant ostiarii: id est ad Orientem, & ad Occidentem, & ad Aquilonem, & ad Austrum.

24. Les portiers " étoient logez selon le regard des quatre-vents, c'est-à dire, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, & au Midi.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, & veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

25. Et leurs freres demeuroient dans leurs bourgades: mais ils venoient chacun à leur tour les jours de Sabbat pour faire leur office, depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin.

26. His quatuor Levitis creditis erat omnis numerus janitorum, & erant super exedras, & thesauros domus Domini.

26. Ces quatre Lévites " avoient l'intendance sur tous les portiers: & ils étoient *encore* chargez du soin de toutes les chambres du tresor de la maison du Seigneur

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis: ut cùm

27. Ils demeuroient au tour du Temple du Seigneur chacun dans leur départe-

℣.22. *Lettr. In fide sua.* Autr. *étant assurez de leur fidelité*, rapportant, *sua*, aux Levites Autr. *à perpetuité*, laissant ces charges à leur disposition. *Vatabl* Nous voyons par là que ce que David executa ensuite *chap.* 16. & 23. avoit été premierement reglé & disposé par Samuel.

℣. 23. *Lettr.* Tabernacle.

℣. 24. *Expl.* Chefs des portiers. *Vid.* 26.

℣.51 *Expl.* Ou chefs des portiers, dôt il est parlé ℣.24.

Digitized by Google

ment, afin que quand l'heure étoit venuë, ils en ouvrissent eux mêmes les portes dés le matin.

tempus fuisset; ipsi manè aperirent fores.

28. Il y avoit aussi quelques-uns de leurs freres qui avoient soin de toutes les choses qui servoient au ministere " *du Temple.* Car on apportoit toutes ces choses par compte, & on les remportoit de même.

28. De horum genere erant & super vasa ministerii: ad numerum enim & inferebantur vasa, & efferebantur.

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout ce qui servoit au sanctuaire, qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens, & des aromates".

29. De ipsis & qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similæ, & vino, & oleo, & thuri, & aromatibus.

30. Mais ceux qui étoient de la famille sacerdotale composoient les parfums de plusieurs aromates mêlez ensemble.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Le Lévite Mathathias fils aîné de Sellum descendant de Coré, avoit l'intendance sur tout ce qu'on faisoit frire " dans la poële.

31. Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum, quæ in sartagine frigebantur.

32. Quelques uns de la branche de Caath leurs fré-

32. Porrò de filiis Caath fratribus eo-

℣. 28. *Lettr.* Vasa ministerii *id est*, instrumenta cultus divini. *Synopf.*

℣. 29. *Expl.* Destinez pour les sacrifices.

℣. 31. *Expl.* Dans les sacrifices. *Levit. c. 6. v.* 20. 21.

Digitized by Google

num, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

res avoient la charge des pains qu'on exposoit devant le Seigneur, afin d'en preparer toûjours de nouveaux tous les jours de Sabbat.

33. Hi sunt principes cantorum per familias Levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

33. C'étoient les premiers d'entre les Chantres des familles des Lévites, qui demeuroient prés du Temple, afin de pouvoir plus librement remplir jour & nuit les fonctions de leur ministere.

34. Capita Levitarum, per familias suas principes, manserunt in Jerusalem.

34. Les chefs des Lévites, qui étoient *comme* les princes dans leurs familles, demeurerent à Jerusalem.

35. In Gabaon autem commorati sunt, pater Gabaon Jehiel, & nomen uxoris ejus Maacha.

35. Mais Jéhiel [v] demeura dans Gabaon dont il étoit prince [u]; sa femme se nommoit Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Ner, & Nadab,

36. Abdon son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner, & Nadab;

37. Gedor quoque, & Ahio, & Zacharias, & Macelloth.

37. comme aussi Gédor, Ahio, Zacharie, & Macelloth,

38. Porrò Macelloth genuit Samaan: isti habitave-

38. qui fut pere de Samaan. Tous ceux-cy demeurerent à Jerusalem, eux & ceux de

℣. 32. *Expl.* Cousins.

℣. 33. *Lettr.* In exedris *id est*, in cubiculis & aulis templo annexis.

℣. 35. *Expl.* Voy. cy-dessus, 8. 29.

Ibid. *Lettr.* Pere.

Digitized by Google

leur maison, vis-à-vis de leurs autres freres.

39. Ner fut pere de Cis; & Cis pere de Saül; Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab, & Esbaal.

40. Jonathas eut pour fils Méribbaal", qui fut pere de Micha.

41. Les fils de Micha *furent* Phiton, Mélech, Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, & Jara engendra Alamath, Azmoth, & Zamri; Zamri engendra Mosa.

43. Mosa engendra Banaa, dont le fils *nommé* Raphaïa, engendra Elasa, duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils dont voicy les noms, Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan; ce sont là les fils d'Asel.

runt è regione fratrum suorum in Hierusalem, cum fratribus suis.

39. Ner autem genuit Cis: & Cis genuit Saül: & Saül genuit Jonathan, & Melchisua, & Abinadab, & Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

41. Porrò filii Micha, Phiton, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, & Jara genuit Aramath, & Azmoth, & Zamri: Zamri autem genuit Mosa.

43. Mosa verò genuit Banaa: cujus filius Raphaia, genuit Elasa: de quo ortus est Asel.

44. Porrò Asel sex filios habuit his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan, hi sunt filii Asel.

℣. 40. *Autr.* Miphibosech.

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 22. *TOus ces Officiers destinez à garder les portes du Temple, montoient au nombre de deux cens douze, couchez chacun sur le rôle de leur ville. David & le Prophete Samuel les établirent par un effet de la lumiere de leur foy.*

Cet ordre qui se gardoit entre les Officiers du Temple dans les fonctions de leur ministere, fut établi, selon l'Ecriture, par le Roy David & par le Prophete Samuel : c'est-à-dire, comme l'expliquent de sçavans Interprétes, que Samuel en fut le premier auteur ; & que David executa le dessein de Samuel. Mais en cela l'un & l'autre ne se conduisirent point par leur propre esprit : ils suivirent la lumiere de leur foy, & de l'inspiration divine : *In fide suâ.* Car en effet dans des choses qui regardoient le service de la maison du Seigneur, il étoit bien juste que ce fût l'Esprit de Dieu qui reglât tout, & non la sagesse de l'esprit humain.

D'autres Interprétes rapportent cecy ; non seulement à David & à Samuel, mais encore à ceux qu'ils établissoient portiers de la maison consacrée à Dieu : c'est-à-dire, que selon leur sentiment, ces deux grands hommes eurent égard dans l'ordre qu'ils établirent pour la garde de la maison du Seigneur, à la pieté & à la foy, ou à la fidelité de ceux qu'ils chargerent de ces fonctions. Car en effet, pour choisir de

Digitized by Google

saints Ministres, il faut que la foy soit veritable dans ceux qui les établissent : & elle ne le peut être, s'ils ne regardent aussi dans ceux qu'ils choisissent les caracteres de cette foy & de cette fidelité, qui est, comme le declare saint
1. Cor. c. 4. 2. Paul, si necessaire aux saints Ministres : *Hîc jam queritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.*

Mais qui ne sera dans l'étonnement, en considerant cette multitude si surprenante de portiers, destinez uniquement pour la garde des differentes portes de la maison de priere ; & de tous ces autres Ministres du Seigneur, qui bien qu'ils fussent des personnes qualifiées, comme étant Lévites, & occupant le second rang, ne tenoient point à déshonneur d'estre appliquez aux plus basses fonctions du saint ministere, telle qu'étoit de faire du pain, & de frire ce qui regardoit les sacrifices ? Chacun se tenoit alors dans son état, & n'aspiroit point à de plus hautes fonctions que celles que l'ordre de Dieu luy avoit marquées. Comme c'est regner en quelque sorte, selon un saint Pere, que d'être entrôlé au service d'un si grand maître : *Cui servire, regnare est :* ils se regardoient aussi comme possedant une espece de royauté, lorsqu'ils se voyoient admis aux moindres Offices qui les engageoient à son service. Ils jugeoient de ces fonctions, par rapport, non à elles-mémes, mais à la grandeur de celuy à qui ils avoient l'honneur d'appartenir.

Tel est encore aujourd'huy le vray sentiment des dignes Ministres de JESUS-CHRIST. L'exemple d'un Dieu qui est venu dans le monde

Digitized by Google

pour servir les hommes : *Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare* ; cet exemple, dis je, leur inspire avec beaucoup plus de raison le desir des'abaisser jusqu'aux moindres choses qui regardent le service qui luy est dû. Et l'on ne s'étonne plus, aprés un si grand prodige d'humilité, de voir en la personne de saint Paulin, un des plus grands seigneurs Romains, se reduire pour l'amour de JESUS CHRIST, à balayer l'Eglise de saint Félix dans Nole, & regarder ce ministere si rabaissé en apparence, comme une chose tres-glorieuse pour luy. Si les plus grands Saints en ont jugé de la sorte, c'est qu'ils ont approché de plus prés des vrais sentimens du Fils de Dieu, qui étant semblable à Dieu son Pere, s'est luy-méme aneanti, comme dit saint Paul, jusqu'à prendre la forme d'un serviteur, & à se rendre semblable aux hommes. Il est donc bien raisonnable, que puisque Dieu méme s'est si prodigieusement abaissé pour servir les hommes, les hommes s'abaissent aussi avec joye dans le service qu'il luy rendent ; quoiqu'ils ne s'abaissent pas proprement, mais qu'ils se relevent en le servant, & en deviennent plus grands.

Matth. c. 20. 28.

Phil. c. 2. 6.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

An du monde. 2949. avant J. C. 1055.

1. OR il se donna une bataille entre les Philistins & les Israëlites : & les Israëlites fuirent devant les Philistins ; & un grand nombre d'entr'eux furét tuez sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins étant venu fondre sur Saül & sur ses enfans, ils tuérent Jonathas, Abinadab & Melchisua, enfans de Saül.

3. Enfin tout le fort du combat tomba sur Saül même : Les Archers le reconnurent & le percerent de leurs fléches.

4. Saül dit alors à son Ecuyer : Tire ton épée & tuë moy, de peur que ces incirconcis ne viennent me faire insulte. Son Ecuyer épouvanté & tout effrayé, ne le voulut point faire. Ainsi Saül prit luy-même son épée, & il se jetta dessus.

1. PHilisthum autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, & ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Cúmque appropinquarent Philisthæi persequentes Saül, & filios ejus, percusserunt Jonathan, & Abinadab, & Melchisua, filios Saül.

3. Et aggravatum est prælium contra Saül, invenerunteque eum sagittarii, & vulneraverunt jaculis.

4. Et dixit Saül ad armigerum suum: Evagina gladium tuum, & interfice me : ne fortè veniant incircumcisi isti, & illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saül ensem, & irruit in eum.

℣. 1 *Lettr.* Palæsthinos.

5. Quod cùm vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saül, irruit etiam ipse in gladium suum, & mortuus est.

6. Interiit ergo Saül, & tres filii ejus, & omnis domus illius pariter concidit.

7. Quod cùm vidissent viri Israël, qui habitabant in campestribus, fugerunt: & Saül ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, & huc illucque dispersi sunt: venerunt-que Philisthiim, & habitaverunt in eis.

8. Die igitur altero detrahentes Philisthiim spolia cæsorum, invenerunt Saül, & filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Cúmque spoliassent eum, & amputassent caput, armisque nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, & ostendere-

5. Ce que son Ecuyer ayant vû, & regardant Saül comme mort, il se jetta aussi de même sur sa propre épée, & il mourut.

6. Telle fut la mort de Saül, & de ses trois fils, & toute sa maison tomba avec luy ".

7. Or les Israëlites qui demeuroient à la campagne ayant vû la défaite de l'armée, s'enfuirent: & comme Saül étoit mort aussi bien que ses enfans, ils abandonnerent leurs villes, se dispersant de tous côtez. Ainsi les Philistins y vinrent & s'y établirent,

8. Le jour d'aprés *la défaite*, les Philistins dépoüillant les morts trouverent Saül & ses fils étendus *parmy les autres* sur la montagne de Gelboé.

9. Et l'ayant *aussi* dépoüillé luy-même, ils luy couperent la tête, prirent ses armes, & les envoyerent en leur païs, pour les faire voir de tous côtez, & les expo-

℣ 6. *Expl.* Omnis domus, *i.e.* viri domus, *hoc est*, nobiles. *Vatab.* Strenuissimi quique milites. *Syr.* Omnis domus *id est*, Regnum & majestas, vel fere tota domus. *Sa.*

Digitized by Google

ser à la vûë du peuple dans les Temples de leurs idoles.

tur idolorum templis, & populis :

10. Ils consacrerent ses armes dans le Temple de leur dieu *Astaroth* ", & attacherent sa tête dans le Temple de Dagon.

10. arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui, & caput affixerunt in templo Dagon.

11. Quand les habitans de Jabés de Galaad eurent appris le traitement *si indigne* que les Philistins avoient fait à Saül,

11. Hoc cùm audissent viri Jabes Galaad, omnia scilicet quæ Philisthiim fecerant super Saül,

12. les plus courageux d'entreux s'étant assemblez s'en allerent enlever les corps " de Saül & de ses enfans, & les apporterent à Jabés. Ils enterrerent leurs os sous le chesne qui étoit à Jabés ; & jeûnerent pendant sept jours.

12. consurrexerunt singuli virorum fortium, & tulerunt cadavera Saül & filiorum ejus, attuleruntque ea in Jabes, & sepelierunt ossa eorum subter quercum, quæ erat in Jabes, & jejunaverunt septem diebus.

13. Saül mourut donc *de cette sorte*, à cause de ses iniquitez, parce qu'il avoit violé le commandement que le Seigneur luy avoit fait, sans se mettre en peine de le garder ; Qu'il avoit de plus consulté une femme qui avoit un esprit de divination " ;

13. Mortuus est ergo Saül propter iniquitates suas, eò quòd prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, & non custodierit illud : sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

℣. 10 *Expl* Voyez le 1. des Rois ch. 31. 10.

℣. 12. *Expl.* Que les Philistins avoient pendus aux murs de Bethsan. 1. *Reg.* 31. 10.

℣. 13. *Autr.* Une magicienne. *Lettr.* Une Pythonisse.

Digitized by Google

14. nec speravit in Domino, propter quod interfecit eum, & transtulit regnum ejus ad David filium Isaï.

14. & qu'il n'avoit point esperé au Seigneur. C'est pour cela que Dieu le tua, & qu'il transfera son Royaume à David fils d'Isaï.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *CE que son Ecuyer ayant vû, & regardant Saül comme mort, il se jetta aussi luy même sur son épée, & il mourut.*

On a remarqué dans les explications du second livre des Rois, que Théodoret avec plusieurs Interprétes ont crû, que tout le recit que l'Amalécite fit à David de la mort du Roy Saül, étoit une chose inventée, & qu'il espera se faire un merite auprés de ce Prince, en luy déclarant que c'étoit luy-même qui avoit contribué à ôter la vie à son ennemi, quoiqu'il ne l'eût pas fait. Il semble effectivement qu'une circonstance si considerable n'auroit pas été omise ni dans le premier livre des Rois, ni dans cet endroit des Paralipomenes, où la mort tragique de Saül est racontée dans le détail, & d'une maniere toute semblable. 2. Reg. c. 1. 9. 1. Reg. 31. v. 4. 5.

Quoiqu'il en soit, il paroît quelque chose de si effrayant dans cette mort, qu'on ne sçauroit s'empêcher de remonter jusqu'à la cause d'un si terrible évenement. Il ne faut point la chercher ailleurs que dans les versets suivans, où le Saint Esprit l'a marquée exprés pour nous donner de la crainte de ce qui a fait tomber ce Prince dans

Digitized by Google

un malheur si déplorable. Saül mourut de la
℣. 13. sorte, dit l'Ecriture, *à cause de ses iniquitez.* Il étoit donc coupable de plusieurs. Mais on peut dire, qu'elles naissoient toutes comme d'une méme racine; c'est-à-dire, de l'orgueil secret qui l'avoit porté d'abord à *violer le commandement que le Seigneur luy avoit fait, & à ne se mettre point en peine*, selon qu'il est dit icy, *de*
1. Reg. c. *le garder.* Car le Prophete Samuel luy avoit don-
15. 3. né cet ordre de la part de Dieu, de tuer tous les Amalécites, leurs bœufs, leurs brebis, & tous leurs autres bestiaux, sans en épargnez aucun. Et pour luy faire connoître plus vivement avec quelle fidelité il se devoit acquitter de ce precepte, il l'avoit fait souvenir en méme tems, que celuy qui le luy donnoit, étoit le méme qui l'avoit fait Roy. Car c'est ce qui semble étre
Ib. v. 1. renfermé dans la force de ces paroles. *Samuel vint dire à Saül: Le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer Roy sur son peuple d'Israël: Ecoutez donc ce qu'il vous commande:* Ce qui est de méme que s'il luy eût dit: Souvenez-vous, ô Prince, que si Dieu vous a établi pour commander *sur son peuple d'Israël*, vous en étes d'autant plus obligé vous-méme *d'écouter ce qu'il vous commande*, & d'y obéïr.

C'est donc de ce commandement du Seigneur dont il est parlé icy, lorsqu'il est dit; Que *Saül mourut de la sorte pour avoir violé le commandement que le Seigeeur luy avoit donné, & ne s'étre point mis en peine de le garder.* Or il ne l'avoit violé que d'une maniere qui pouvoit paroître legere, en épargnant seulement Agag le roy d'Amalec, & en souffrant que le peuple

Digitized by Google

prît des brebis & des bœufs pour les immoler au Seigneur. Mais parce que *l'obéissance est meilleure que les victimes*, comme Samuel le luy déclara, & que *c'est se rendre coupable d'une espece d'idolatrie; de ne se soumettre pas à la volonté de Dieu*, il fut *rejetté* de luy dés ce moment: & l'on connut dans la suite par les excés effroyables où Saül se precipita, dequoy est capable un homme que Dieu a abandonné à luy-même. *Ib. v. 22.*

Qu'on ne s'étonne donc plus de ce que ce Prince persecuta avec une si grande fureur le jeune David; de ce qu'il commit un si horrible carnage en la personne de tant de Prêtres consacrez au Dieu d'Israël; de ce qu'étant effrayé par la multitude des Philistins qui le venoient attaquer, il consulta une magicienne, luy qui avoit publié auparavant des ordres tres-rigoureux contre tous les magiciens & tous les devins qui étoient dans ses Etats; & de ce qu'enfin il mourut en desesperé, *n'ayant plus aucune esperance au Seigneur*, selon qu'il est dit icy. Toutes ces choses étoient seulement des rejettons malheureux de cette premiére tige de l'orgueil d'un Prince, qui *n'ayant pas voulu obéir à* celuy qui l'avoit fait Roy, éprouva par une funeste experience ce qu'il étoit capable de faire étant separé & rejetté de son Dieu. *1. Reg. c. 28.*

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

An du monde 2956.

1. TOut le peuple d'Israël vint donc trouver David à Hébron, & luy dit; Nous sommes vos os & vôtre chair [1].

2. Et cy-devant même [2], lorsque Saül régnoit encore, c'étoit vous qui meniez Israël au combat & le rameniez. Car c'est à vous que le Seigneur vôtre Dieu à dit: Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, & vous en serez le Prince.

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le Roy à Hébron; & le Roy fit alliance avec eux devant le Seigeneur: & ils le sacrérent Roy sur Israël, suivant la parole que le même Seigneur avoit dite par la bouche [3] de Samuel.

An du monde 2957.

David accompagné de tout Israël marcha ensuite

1. Congregatus est igitur omnis Israël ad David in Hebron, dicens: Os tuum sumus, & caro tua.

2. Heri quoque, & nudiustertius, cùm adhuc regnaret Saül; tu eras qui educebas, & introducebas Israël: tibi enim dixit Dominus Deus tuus: Tu pasces populum meum Israël, & tu eris princeps super eum.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Israël ad regem in Hebron, & iniit David cum eis fœdus coram Domino: unxerúntque eum regem super Israël, juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David & omnis Is-

℣. 1. *Expl.* De même sang & du même peuple que vous.
℣. 2. *Lettr.* Heri quoque & nudiustertius.
℣. 3. *Lettr.* Par la main de Samuel.

Digitized by Google

rael, in Hierusalem. Hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terræ.

5. Dixérúntque qui habitabant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porrò David cepit arcem Sion, quæ est Civitas David,

6. dixítque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps & dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarviæ, & factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, & idcirco appellata est Civitas David.

8. Ædificavítque urbem in circuitu à Mello usque ad gyrum, Joab autem reliqua urbis extruxit.

9. Proficiebátque David vadens & crescens, & Dominus

vers Jerusalem, nommée autrement Jébus, dont les Jébuséens s'étoiét rendu maîtres.

5. Ceux qui demeuroient dans Jébus dirent alors à David : Vous n'entrerez point icy. Neanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appellée la Cité de David.

6. Car il fit publier, que quiconque battroit le premier les Jébuséens deviendroit le chef & le General *de l'armée*. Ainsi Joab fils de Sarvia monta le premier *à l'assaut*, & fut fait General.

7. David prit son logement dans la citadelle ; & c'est ce qui la fit appeller la ville de David.

8. Il fit ensuite bâtir tout au tour de la ville " , depuis Mello " , & d'un bout jusqu'à l'autre : & Joab fit réparer le reste de la ville.

9. David faisoit tous les jours de nouveaux progrés, s'avançant & croissant de

℣. 4. *Expl.* Jerusalem avoit été prise d'abord par Josué: Mais il semble que les Jébuséens avoient trouvé moyen d'y rentrer, au moins dans la citadelle qui est icy appellée Sion.

℣. 8. *Expl.* L'environnant de murs. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Platea insignis, in qua fiebant cœtus. *Synops.*

Digitized by Google

plus en plus : & le Seigneur des armées étoit avec luy.

exercituum erat cum eo.

10. Voicy, les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnoître Roy sur tout Israël, suivant la declaration que Dieu en avoit faite luy-même au peuple d'Israël.

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israël, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israël

11. Et voicy le dénombrement des plus vaillans hommes de David ; Jesbaam fils d'Hachamoni, prince ou chef de trente *autres*". C'est lui qui ayant pris sa lance en blessa trois cens tout en une fois ".

11. Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Hachamoni princeps inter triginta: iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

12. Aprés luy Eléazar Ahohites fils de Dodi " étoit entre les trois plus vaillans ".

12. Et post eum Eleazar filius patrui ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.

13. C'est luy qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assemblerent pour donner bataille. La campagne étoit en ce lieu toute semée d'orge; & le peuple s'étoit enfui de devant les Philistins.

13. Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philisthiim congregati sunt ad locum illum in prælium : & erat ager regionis illius plenus hordeo, fugerátque populus à facie Philistinorum.

℣. 11. *Expl.* Voy. la note sur le 2. *Reg. c.* 23. 24. Ibid. *Expl.* Il est dit au 2. *Reg* 23. 8. qu'il en tua 8. cens, c'est-à-dire, 300. d'abord tout en une fois, & les autres ensuite.

℣. 12. *Vulg.* Fils de son oncle, ou il semble que l'on ait pris la signification pour le nom propre.

Ibid. *Expl.* Le troisiéme n'est pas icy nommé, mais il l'est 2. *Reg.* 23. 11.

Digitized by Google

14. Hi steterunt in medio agri, & defenderunt eum: cúmque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.

15. Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.

16. Porrò David erat in præsidio, & statio Philisthinorum in Bethlehem.

17. Desideravit igitur David, & dixit: O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta.

18. Tres ergo isti per media castra Philisthinorum perrexerunt, & hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, & attulè-

14. Mais ceux-cy firent ferme au milieu du champ, & le défendirent *genereusement*; & aprés qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande victoire à son peuple.

15. Ce furent trois de ces trente braves ", qui vinrent trouver David sur cette roche, où il étoit prés de la caverne d'Odollam, quand les Philistins vinrent camper dans la vallée de Raphaïm ".

16. David étant donc ainsi dans son fort, & les Philistins ayant mis des gens dans Bethléhem;

17. Il se trouva pressé de la soif, & il dit; O si quelqu'un me pouvoit donner de l'eau de la citerne de Bethléhem, qui est prés de la porte.

18. A l'heure même ces trois hommes percerent le camp des Philistins; puiserent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethléhem; & ils l'apporterent à

℣. 15. *Expl.* Les trois qui étoient les premiers entre les trente. 2. *Reg c.* 23. 13.

Ibid. *Expl.* Des geans. 2. *Reg.* 23. 14.

Digitized by Google

David, afin qu'il en bût; mais il ne voulut jamais *en boire*, & il aima mieux l'offrir au Seigneur,

runt ad David ut biberet: qui noluit, sed magis libavit illam Domino,

19. en disant: A Dieu ne plaise que je fasse *cette faute* en sa presence, & que je boive le sang de ces hommes, qui m'ont apporté cette eau au peril de leur vie. Ainsi cette raison l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

19. dicens: Absit ut in conspectu Dei mei hoc faciam, & sanguinem istorum virorum bibam: quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc causam noluit bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

20. Abisaï frere de Joab étoit le premier des trois *seconds*. Ce fut luy qui combattit avec une lance [1] contre trois cens hommes qu'il tua. Et il étoit fort renommé entre les trois.

20. Abisai quoque frater Joab ipse erat princeps trium, & ipse levavit hastam suam contra trecentos vulneratos, & ipse erat inter tres nominatissimus,

21. On le regardoit comme le plus illustre de ces trois seconds, & comme leur chef & leur prince. Néanmoins il n'égaloit pas encore la valeur des trois premiers.

21. & inter tres secundos inclytus, & princeps eorum: verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaïas de Cabséel [1] fils de Joïda, qui fut un homme tres-vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux

22. Banaias filius Joiadæ viri robustissimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabseel: ipse percussit duos ariel Moab:

℣. 20. *Lettr.* Il leva la lance contre 3. cens hommes qu'il blessa

℣. 22. *Expl.* Ville de la Tribu de Juda. *Synopf.*

Digitized by Google

& ipse descendit, & interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, & habebat lanceam ut luciatorium texentium: descendit igitur ad eum cum virga, & rapuit hastam, quam tenebat manu, & interfecit eum hastâ suâ.

24. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus,

25. inter triginta primus, verumtamen ad tres usque non pervenerat: posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Porò fortissimi viri in exercitu, Asahel frater Joab,

Ariel [1] de Moab; & étant descendu dans une citerne en un tems de neiges, il tua un lion *qui s'y étoit retiré.*

25. Ce fut luy aussi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées [2] qui portoit une lance *forte* comme ces grands bois des tisserans [3]. Il l'attaqua n'ayant qu'une baguette à la main: & luy ayant arraché la lance qu'il tenoit en sa main, il le tua de cette lance même.

24. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada. Il étoit aussi tres-illustre entre les trois seconds,

25. & le premier entre les trente. Neanmoins il n'égaloit pas encore les trois *premiers.* David l'admit dans son conseil secret [4].

26. Mais les plus braves de ceux qui étoient dans le

℣.22 *Expl.* Ariel est un mot composé de deux dont l'un signifie *Lion*, & l'autre signifie *Fort*. Icy ce peut être un nom que l'on donne à des hommes courageux comme des lions.

℣. 23 *Expl.* C'est prés de neuf pieds, en donnant à la coudée un pied $\frac{1}{4}$

Ibid. *Expl.* Luciatorium, *Gall.* Un ensouple, c'est ce bois long & rond au tour duquel le tisserand roule sa toile.

℣. 25. *Lettr.* Il le mit à son oreille. *Autr.* Il le prit pour l'executeur de ses commandemens. Car c'estoit la fonction du Capitaine des Gardes tel qu'estoit Banaïas. 2. *Reg* 20. 23.

Digitized by Google

reste de l'armée *étoient* Asahel frere de Joab, & Elchanan de Bethléhem fils de l'oncle paternel d'Asahel,

27. Sammoth d'Arori, & Hellés de Phaloni,

28. Ira de Thécua fils d'Accés, Abiézer d'Anathoth.

29. Sobbochaï d'Husathi, Ilaï d'Ahoh,

30. Maharaï de Nétophath, Héled fils de Baana aussi de Nétophath,

31. Ethaï fils de Ribaï de Gabaath, de la Tribu de Benjamin, Banaïa de Pharathon,

32. Huraï du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Baurami, Eliaba de Salaboni.

33. De la maison d'Assem Gézonite, *il y avoit* Jonathan fils de Sagé d'Arari,

34. Ahiam fils de Sachar *aussi* d'Arari,

35. Eliphal fils d'Ur,

36. Epher de Méchérath, Ahia de Phéloni,

37. Hesro du Carmel, Naaraï fils d'Asbaï,

38. Joël frere de Na-

& Elchanan filius patrui ejus de Bethlehem,

27. Sammoth Arorites, Helles Phalonites,

28. Ira filius Accès Thecuites, Abiezer Anathothites,

29. Sobbochai Husathites, Ilai Ahohites,

30. Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophathites,

31. Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaia Pharathonites,

32. Hurai de Torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites.

33. Filii Assem Gezonites, Jonathan filius Sage Ararites,

34. Ahiam filius Sachar Ararites,

35. Eliphal filius Ur,

36. Hepher Mecherathites, Ahia Phelonites,

37. Hesro Carmelites, Naarai filius Asbai,

38. Joel frater Nathan,

Digitized by Google

Nathan, Mibahar filius Agarai,

39. Selec Ammonites, Naarai Berothites armiger Joab filii Sarviæ,

40. Ira Iethræus, Careb Iethræus,

41. Urias Hethæus, Zabad filius Oholi,

42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum, & cum eo triginta;

43. Hanan filius Maacha, & Josaphat Mathanites,

44. Ozia Astarothites, Samma & Iehiel filii Hotham Arorites,

45. Iedihel filius Samri, & Ioha frater ejus Thosaites,

46. Eliel Mahumites, & Jeribai & Josaia filii Elnaëm, &

than", Mibahar fils d'Agaraï;

39. Sélec d'Ammoni, Naaraï de Béroth, Ecuyer de Joab fils de Sarvia,

40. Ira de Jéthri, Careb *aussi* de Jéthri,

41. Urie Héthéen, Zabad fils d'Oholi,

42. Adina fils de Siza de la Tribu de Ruben, & chef de cette Tribu, lequel on avoit encore trente avec luy;

43. Hanan fils de Maacha, & Josaphat de Mathani,

44. Ozia d'Astaroth, Samma & Jéhiel fils d'Hotham d'Arori,

45. Jédihel fils de Samri, & Joha son frere qui étoient de Thosa,

46. Eliel de Mahumi, avec Jéribai, & Josaïa, en-

℣. 38. *Expl.* 2. *Reg* 23. 36. Il est appellé *fils de Nathan*; mais si nous prenons *frere*, pour *parens*, & *fils* pour *descendans*, nous verrons que cela ne veut dire autre chose, sinon qu'il étoit de la maison de Nathan. Ou bien nous pouvons dire qu'il étoit frere de Nathan par la naissance, & son fils par adoption, ou par le soin qu'il prit de le faire bien élever. *Synopf.*

℣. 42. *Expl.* Les 37. hommes de marque dont il a été parlé. 2. *Reg.* 23. finissent à Urie. Ainsi ceux qui suivent icy, font comme une autre branche, qui n'a point été touchée par Samuel; sçavoir de ceux qui demeuroient delà le Jourdain, comme on peut voir par les places qui sont icy nommées. Il en a déja été parlé cy-dessus. ch. 5. ℣. 10. *Synopf.*

Digitized by Google

fans d'Elnaëm, & Jéthma de Moab, Eliel & Obel, & Jasiel de Hasobia.

Jethma Moabites, Eliel, & Obel, & Jasiel de Masobia.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Tout le peuple d'Israël vint donc trouver David à Hébron, & luy dit : Nous sommes vos os & vôtre chair. Et cy-devant même, lorsque Saül regnoit encore, c'étoit vous qui meniez Israël au combat & le rameniez &c.*

Ce concours de tout Israël, qui vient rendre ses hommages à David comme à leur Roy legitime, ne se fit pas aussi-tôt aprés la mort de Saül. Car Dieu permit que David à qui il avoit promis le Royaume d'Israël, en fût encore privé quelque tems, voulant luy faire connoître de plus en plus que ce seroit luy qui l'établiroit quand il luy plairoit, chef de tout son peuple. Nous voyons donc dans le second livre des Rois, que Saül ayant fini une vie tres-criminelle par une mort tres-funeste, David fut reconnu Roy par la seule Tribu de Juda; & qu'Abner ayant fait conduire Isboseth fils de Saül dans tout le camp, l'établit Roy sur toutes les autres Tribus. On y voit encore la trahison dont usa Joab pour tuer Abner : & ensuite la cruauté avec laquelle deux Officiers d'Isboseth l'assassinerent lâchement lorsqu'il dormoit sur son lit.

2. Reg. c. 2. v. 4. 8.

Ib. c. 3. 27. c. 4. v. 5. 6. 7. 8.

Ce fut donc alors qu'on vit arriver ce qui est

Digitized by Google

marqué icy ; Que *tout Israël s'assembla à Hébron*, où étoit David, & luy parla de cette sorte : *Nous sommes vos os & vôtre chair, &c.* C'est-à dire, nous sommes unis à vous par les liens les plus étroits de la nature, ne composant avec vous que comme un seul corps ; puisque nous sommes du même sang, & tous enfans de Jacob, qui se nommoit *Israël*. Comment donc refuserions-nous de vous reconnoître pour nôtre Roy, maintenant que Saül est mort, & que son fils Isboseth a esté tué ; puisque sous le regne même de ce Prince, *vous nous meniez* au combat, *& vous nous en rameniez* ; c'est à dire, qu'étant établi dés lors nôtre chef par Saül même, qui vous donnoit le commandement sur ses troupes, vous faisiez paroître un si grand courage & une telle sagesse, que vous nous rameniez toûjours victorieux de nos ennemis. *C'est à vous*, ajoûtent ils, *que le Seigneur vôtre Dieu a dit : Vous serez le Pasteur & le Prince de mon peuple d'Israël.* Ainsi est juste que nous nous soumettions à la volonté de celuy qui s'est montré par tant de marques singulieres *vôtre Dieu*, vôtre protecteur, *& vôtre Seigneur* ; & il est en même-tems tres-avantageux pour nous de reconnoître pour *nôtre Prince*, celuy à qui il a declaré qu'il seroit *nôtre Pasteur*.

1. Reg. c. 18. §. c. 1. 19. 8.

Dieu faisoit voir à son peuple d'Israël par ces paroles ; Qu'il leur donnoit pour *Pasteur*, celuy qu'il établissoit leur *Prince*. Et ces deux titres étant joints ensemble, exprimoient admirablement la bonté, la vigilance, & la sagesse toute pleine de douceur avec laquelle ce Roy, qui etoit veritablement selon le cœur de Dieu,

Digitized by Google

conduitoit son peuple ; & avec laquelle tous les autres Rois du monde devoient aussi conduire les peuples qu'il soumettoit à leur puissance, en se souvenant toûjours. selon qu'il est dit icy ; Qu'ils *sont leurs os & leur chair* ; & par consequent, qu'ils sont obligez de les traiter en quelque sorte comme leurs membres.

Mais d'où vient que ces Tribus ayant sçû dés auparavant que Dieu avoit declaré à David, qu'il seroit le Prince & le Pasteur de son peuple, elle- avoient neanmoins refusé de le reconnoître pour leur Roy aprés la mort de Saül ? On en peut rendre plusieurs raisons, & entr'autres celle-cy ; Que Saül ayant un fils, il sembloit qu'il fût dans l'ordre que les peuples le reconnussent pour le legitime successeur de sa Couronne, jusqu'à ce que Dieu se fût declaré d'une maniere plus éclatante pour David, qui attendoit paisiblement les ordres de sa providence, & qui ne faisoit aucune démarche en cette occasion si importante, sans l'avoir auparavant consulté, comme il est marqué expressement au second livre des Rois.

2. Reg. c. 2. 1.

De plus on peut ajoûter, que ce n'étoit pas assez à ce peuple d'Israël de connoître la volonté de son Dieu, pour l'accomplir. C'étoit même le defaut de l'ancienne loy, comme on l'ose dire aprés saint Paul, de faire connoître au peuple de Dieu ce que le Seigneur desiroit de luy, sans luy donner neanmoins la force de l'accomplir. Ils pouvoient bien donc connoître dés auparavant quelle étoit la volonté du Seigneur sur le sujet de David : mais ils ne furent en état de s'y soumettre, que lorsqu'il leur ar-

Rom. c. 5. 20.

Digitized by Google

riva la même chose à l'égard de ce nouveau Prince, que l'Ecriture nous marque ailleurs être arrivée à ceux qui reconnurent Saül pour leur Roy, &c. dont elle dit expressément, que Dieu leur avoit touché le cœur : *Quorum tetigerat Deus corda.* 1. Reg. c. 9. v. 31. 32. c. 10. 26.

C'est ce qu'on doit dire avec beaucoup plus de raison de tous ceux qui ont le bonheur de se soumettre à celuy dont David étoit la figure ; à JESUS-CHRIST né de David selon la chair, pour devenir d'une maniere toute particuliere *le Prince & le Pasteur de son peuple d'Israël*, ou de *l'Israël de Dieu*, comme l'appelle saint Paul ; c'est-à-dire, des enfans de Dieu, & des vrais Israëlites. Tant de témoignages éclatans qu'il nous a donnez de l'excés de son amour, depuis qu'il s'est incarné pour nous sauver, nous donnent droit de luy dire, mais d'une maniere plus excellente, ce que ces peuples disoient à David : *Vous étes nos os & nôtre chair*, ayant bien voulu vous rabaisser jusqu'à vous faire homme comme nous. Et il est visible, que *c'est à vous que le Seigneur nôtre Dieu* a declaré ; Que *vous seriez le Pasteur & le Prince de son peuple.* Mais pour nous soumettre à vous comme à nôtre vray Pasteur, il est necessaire que nous soyons du nombre de ceux *de qui vous avez touché le cœur* : puisque vous avez declaré si hautement dans l'Evangile ; Que *nul ne peut venir à vous, si vôtre Pere, qui vous a envoyé, ne l'attire* à luy par un attrait interieur de son amour, luy faisant vouloir ce qu'il ne vouloit pas auparavant : comme l'explique saint Augustin : *Nolite cogitare te invitum trahi: trahitur animus & amore.* Galat. 6. 16. Ioan. c. 6. 44. Aug. in Ioan. Tract. 62.

Digitized by Google

C'est dans ce divin David que les qualitez de *Prince* & de *Pasteur* se remarquent d'uue maniere éminente. Il est nôtre Prince, puisque c'est luy-même qui parle par la bouche de son Prophete, lorsqu'il dit : *I'ay esté établi Roy par le Seigneur sur Sion sa sainte montagne* ; & que l'humiliation infinie de sa mort l'a élevé en effet, comme dit saint Paul, à une souveraine grandeur, en sorte que *tout genou doit fléchir dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers sous son* saint *Nom*. Mais il se plaît beaucoup plus à se nommer nôtre *Pasteur*, & à nous considerer comme ses brebis. Car c'est le nom qu'il se donne plusieurs fois dans l'Evangile, voulant sans doute que la frayeur que nous peut causer la vûë d'une puissance si redoutable, qui menace de *gouverner les nations avec une verge de fer, & de les briser comme le vaisseau du potier*, soit temperée par la vûë de cette autre qualité si aimable d'un Pasteur rempli de bonté, qui *connoît*, comme il le dit, *ses brebis*, & qui *est aussi connu d'elles*; qui *marche devant*, & *en est suivi, parce qu'elles connoissent sa voix* ; qui les conduit dans d'excellens *pâturages* : & qui *donne* enfin *sa vie pour elles, afin qu'elles ayent la vie, & qu'elles l'ayent abondamment*.

Ps. 2. 6.

Phil. c. 2. v. 8. 9.

Ioan. c. 10. v. 11. &c.

Ps. 2. 9.

Ioan. c. 10. v. 4. 5. 10. 11. 14. 16.

℣. 5. *Ceux qui habitoient dans Iébus dirent donc à David : Vous n'entrerez point icy, &c.*

Comme tout le reste de ce chapitre, soit ce qui regarde la prise de Jerusalem, soit ce qui est dit de ces vaillans hommes qui accompagnoient David, a esté déja traité dans les explications du cinquiéme & du vingt-troisiéme chapitre du second livre des Rois, nous nous con-

Digitized by Google

tentons d'y renvoyer, pour éviter une repetition inutile des mêmes choses.

CHAPITRE XII.

1. HI quoque venerunt ad David in Siceleg, cùm adhuc fugeret Saül filium Cis, qui erant fortissimi & egregii pugnatores;

2. tendentes arcum, & utraque manu fundis saxa jacientes, & dirigentes sagittas: de fratribus Saül ex Benjamin.

3. Princeps Ahiezer, & Ioas, filii Samaa Gabaathites, & Jaziel, & Phallet filii Azmoth, & Baracha, & Jehu Anathotites;

4. Samaias quoque Gabaonites fortissimus inter triginta & super triginta; Jeremias, & Jeheziel, & Johanan, & Jezabad Gaderothites;

1. CEux-cy vinrent aussi trouver David à Céleg, lorsqu'il étoit encore obligé de fuir Saül fils de Cis; c'étoient des hommes tres forts & tres-braves pour la guerre;

An du monde 2948. avant J. C. 1056.

2. qui tiroient de l'arc, & qui se servoient également des deux mains pour jetter des pierres avec la fronde, ou pour tirer des fléches. Ils étoient parens de Saül, & de la Tribu de Benjamin.

3. Le premier *d'entr'eux étoit* Ahiézer, & *ensuite* Joas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath; Jaziel & Phallet fils d'Azmoth, Baracha & Jéhu d'Anathot;

4. Samaïas de Gabaon le plus brave d'entre les trente, & celuy qui les commandoit; Jérémie, Jéhéziel, Johanan, & Jésabad de Gaderoth;

Digitized by Google

5. Eluzaï, Jérimuth, Baalia, Samaria, & Saphatia d'Haruphit;

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer, & Jesbaam de Caréhim;

7. Joéla & Zabadia fils de Jéroham qui étoit de Gédor.

8. Il y eut aussi des hommes tres-forts & tres-braves de la ville de Gaddi, qui vinrent se retirer prés de David, lorsqu'il étoit caché dans le desert. Ils étoient tres-vaillans dans le combat, se servant du bouclier & de la lance; ils avoient un visage de lion, & ils étoient aussi vîtes que les chévres *qui sautent* sur les montagnes.

9. le premier *d'entr'eux étoit* Ezer, le second Obdias, le troisiéme Eliab,

10. Le quatriéme Masmana, le cinquiéme Jérémie,

11. Le sixiéme Ethi, le septiéme Eliel,

12. Le huitiéme Johanan, le neuviéme Elzébad,

13. Le dixiéme Jérémie, l'onziéme Machbanaï.

5. & Eluzai & Jerimuth, & Baalia, & Samaria, & Saphatia Haruphites;

6. Elcana, & Jesia, & Azareel, & Joezer, & Jesbaam de Carehim:

7. Joela quoque, & Zabadia, filii Jeroham de Gedor.

8. Sed & de Gaddi transfugerunt ad David, cùm lateret in deserto, viri robustissimi, & pugnatores optimi, tenentes clypeum & hastam: facies eorum quasi facies leonis, & veloces quasi capreæ in montibus:

9. Ezer princeps, Obdias secundus, Eliab tertius,

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,

11. Ethi sextus, Eliel septimus,

12. Johanan octavus, Elzebad nonus,

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.

Digitized by Google

14. Hi de filiis Gad principes exercitus: novissimus centum militibus præerat, & maximus, mille.

14. Tous ceux-cy *étoient* de la Tribu de Gad, & avoient commandement dans l'armée. Le moindre *d'entr'eux* commandoit à cent soldats; & le plus grand en avoit mille sous sa conduite.

15. Isti sunt qui transierunt Jordanem mense primo, quando inundare consuevit super ripas suas: & omnes fugaverunt qui morabantur in vallibus ad Orientalem plagam, & Occidentalem.

15. Ce furent eux qui passerent le Jourdain au premier mois ℣, lorsqu'il a accoûtumé de se déborder & d'inonder la compagne; & qui mirent en fuite tous ceux qui demeuroient dans les vallées, tant à l'Orient qu'à l'Occident.

16. Venerunt autem & de Benjamin, & de Juda, ad præsidium in quo morabatur David.

16. Plusieurs aussi de la Tribu de Benjamin & de la Tribu de Juda vinrent trouver David dans la forteresse où il s'étoient retiré ℣.

17. Egressusque est David obviam eis, & ait: Si pacificè venistis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis, si autem insidiamini mihi pro adversariis meis, cùm ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus

17. Et luy étant sorti audevant d'eux, leur dit: Si vous venez avec un esprit de paix pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous: mais si vous venez de la part de mes ennemis pour me surprendre, quoique je n'ay fait aucun mal, que le Dieu de nos pe-

℣. 15. *Expl.* Appellé Nisan, qui répond en partie au mois de Mars.

℣. 16. *Expl.* Dans la place que luy avoit donné le Roy de Moab. 1. *Reg.* 22.

Digitized by Google

res qui voit *le fond de nos cœurs* en soit luy-même le juge.

patrum nostrorum ; & judicet.

18. Alors Amasaï, qui étoit le premier entre trente *autres*, se sentant tout transporté en luy-même " luy répondit : Nous sommes à vous ô David; & nous ne nous separerons jamais de vous ô fils d'Isaï. Que la paix soit toûjours avec vous, & qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent vôtre défense : car il est visible que vôtre Dieu vous a pris en sa protection. David les reçut donc avec joye, & leur donna commandement dans ses troupes.

18. Spiritus verò induit Amasai principem inter triginta, & ait : Tui sumus ô David, & tecum fili Isai : pax, pax tibi, & pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, & constituit principes turmæ.

19. Il y en eut de même de Manassé qui se retirerent *aussi* vers David, lorsqu'il marchoit avec les Philistins contre Saül ; quoyqu'il ne combattît pas avec eux ; parce que les Princes des Philistins ayant tenu conseil le renvoyerent, en disant : Il fera sa paix à nos dépens, & s'en retournera vers Saül son maître en nous trahissant.

19. Porrò de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philisthiim adversus Saül, ut pugnaret : & non dimicavit cum eis ; quia inito consilio remiserunt eum principes Philisthinorum, dicentes : Periculo capitis nostri reverteretur ad dominum suum Saül.

℣. 18. *Expl.* D'un saint zele pour témoigner sa fidelité à David.

Ibid. *Autr.* Etant rempli de l'esprit d'enhaut. *Synopf. Judic. c. 6. 34.*

Digitized by Google

20. Quando igitur reversus est in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, & Jozabad, & Jedihel, & Michaël, & Ednas, & Jozabad, & Eliu, & Salathi, principes millium in Manasse.

20. Ce fut donc lorsqu'il reevint à Sicéleg " que quelques-uns *de la Tribu* de Manassé se retirerent vers luy; sçavoir Ednas, Jozabad, Jédihel, Michel, Ednas, Jozabad, Eliu, & Salathi, qui avoient mille hommes de cette Tribu sous leur conduite:

21. Hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos: omnes enim erant viri fortissimi, & facti sunt principes in exercitu.

21. Et ce furent eux qui donnerent du secours à David pour arrêter les voleurs". Car ils étoient tous des homme tres-braves; & David leur donna commandement dans son armée.

22. Sed & per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

22. Enfin il venoit tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint tres-puissante".

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cùm esset in Hebron, ut transferrent regnum Saül ad eum juxta verbum Domini.

23. Voicy le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hébron, pour luy transferer la Couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur.

24. Filii Juda por-

24. Ceux de la Tribu de

℣. 20. *Expl.* Qui étoit alors aux Philistins.

℣. 21. *Expl.* Les Amalecites qui avoient brûlé Siceleg en son absence. 1. *Reg. c.* 30.

℣. 22. *Lettr. Quasi exercitus Dei.* Mais les Hébreux usent ainsi du mot de *Dieu*, lorsqu'ils veulent marquer quelque chose de grand.

Digitized by Google

Juda portant le bouclier & la lance, montoient au nombre de six mille huit cens, tous gens prêts à combattre.

tantes clypeum & hastam, sex millia octingenti expediti ad prælium.

25. Ceux de la Tribu de Siméon, qui étoient *aussi* tres-braves dans le combat, montoient à sept mille cent.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De la tribu de Lévi il y en avoit quatre mille six cens.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joïada Prince *& chef* de la race d'Aaron, amena avec lui trois mille sept cés hômes.

27. Joiada quoque princeps de stirpe Aaron, & cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc jeune homme d'un naturel excellent " y vint avec toute la maison de son pere, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

28. Sadoc etiam puer egregiæ indoliis, & domus patris ejus, principes vigenti duo.

29. Il y vint aussi trois mille hommes de la Tribu de Benjamin, d'où étoit Saül luy-même; quoique la plûpart des autres suivissent encore la maison de ce Prince.

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saül, tria millia: magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saül.

30. De la Tribu d'Ephraïm, il y en eut vintg mille huit

30. Porrò de filiis Ephraim viginti

℣. 28. *Hebr. Fortis robore.* Sadoc étoit fils d'Achitob. 2. *Reg.* 8. 17. Et par consequent frere d'Achimélech, que Saül fit tuer par Doëg. 1. *R.* 22. 20. C'est pourquoy il paroît qu'il vint icy en qualité de Prêtre se donner à David. *Voy. cy-aprés, ch.* 17. 11. Il étoit alors fort jeune; & il vivoit encore sous Salomon, qui le fit Pontife à la place d'Abiathar son neveu deposé ou relegué pour avoir favorisé le parti d'Adonias. 3. *Reg.* 1. 26. *cum* 2. 27. Ainsi Sadoc fut toûjours fidelle à Dieu & à son Prince.

Digitized by Google

millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

cens, tous gens tres-robustes, qui s'étoient acquis beaucoup de reputation dans leur Tribu.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem & octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerunt regem David.

31. Il y en eut dix-huit mille de la Tribu de Manassé " qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison; afin d'établir David sur le trône.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempore ad præcipiendum quid facere deberet Israël, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus, eorum consilium sequebatur.

32. Il en vint aussi de la Tribu d'Issachar qui étoient des hommes sages & experimentez, capables de discerner & de remarquer tous les tems, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devoit faire ". Les principaux de ceux-cy étoient au nombre de deux cens; & tout le reste de cette Tribu suivoit leur conseil.

33. Porrò de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, & stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

33. Ceux de Zabulon qui étoient gens aguerris, & qui demeuroient fermes dans le combat étant bien armez, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans aucune duplicité de cœur.

℣. 31. *Expl.* De la moitié qui étoit deça le Jourdain; l'autre moitié étant comprise cy-aprés.

℣. 32 *Expl.* Sçavoient prevoir la pluye & le beau-tems, comme font encore quelquefois les bonnes gens de village. *Abul.* Ou bien les fêtes & observations de la loy, dont quelques-unes dépendoient de la connoissance des Lunes. *Hieron.*

Digitized by Google

34. Mille Officiers de la Tribu de Nephthali, suivis de trente sept mille hommes armez de lances & de boucliers *y vinrent de même.*

34. Et de Nephthali, principes mille: & cum eis instructi clypeo & hastâ, triginta & septem millia.

35. Comme aussi vingt-huit mille six cens de la Tribu de Dan, tous gens guerriers.

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, & toûjours prêts d'aller attaquer l'ennemi.

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, & in acie provocantes; quadraginta millia.

37. Il en vint encore six vingt mille d'au-delà du Jourdain; tant des deux Tribus de Ruben & de Gad, que de la demi-Tribu de Manassé, qui étoient tous bien armez.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, & de Gad, & dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

38. Tous ces braves guerriers qui ne demandoient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait " trouver David à Hébron, pour l'établir Roy sur tout Israël. Enfin tout le reste d'Israël conspiroit d'un même cœur à faire déclarer David leur Roy.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum; corde perfecto venerunt in Hebron; ut constituerent regem David super universum Israël: sed & omnes reliqui ex Israël, uno corde erant, ut rex fieret David.

39. Ils demeurerent là *tous* trois jours durant prés

39. Fuerúntque ibi apud David tribus

℣. 38. *Expl* Dans une grande union, & avec une pleine volonté de luy obéïr.

Digitized by Google

diebus comedentes & bibentes ; præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed & qui juxta eos erant, usque ad Issachar & Zabulon, & Nephthali, afferebant panes in asinis, & camelis, & mulis, & bobus, ad vescendum: farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam. Gaudium quippe erat in Israël.

de David, mangeant & bûvant ce que leurs freres qui étoient déja avec luy, leur avoient preparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs jusques aux Tribus d'Issachar, de Zabulon, & de Nephthali, apportoient des vivres sur des ânes, des chameaux, des mulets, & des bœufs pour les nourrir. Ils apportoient de la farine, des figues, des raisins secs, du vin, & de l'huile: & ils amenoient aussi des bœufs, & des moutons, afin qu'ils eussent toutes choses en abondance. Car c'étoit une réjoüissance generale en Israël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *CEux-cy vinrent aussi trouver David à Sicéleg, lorsqu'il étoit encore obligé de fuir Saül ..... Ils étoient parens de Saül, & de la Tribu de Benjamin.*

C'étoit un miracle de la divine providence, de voir les proches du Roy Saül se déclarer pour celuy qu'il persecutoit si cruellement. Et il falloit que Dieu leur touchât le cœur d'une maniere bien puissante, pour les faire ainsi re-

Digitized by Google

noncer au ſang & à leur fortune, & fouler aux pieds la crainte de choquer un Roy qui n'épargnoit pas ceux qu'il haïſſoit. Mais qui pourra s'étonner de ce prodige, s'il conſidere que le fils même de Saül, Jonathas cet ami incomparable, abandonnoit les interêts de ſon propre pere, & les ſiens propres, pour défendre ceux de David? Ils en uſoient tous ainſi, & par l'admiration où ils étoient de ſon grand cœur, & de ſa profonde ſageſſe, & par l'aſſurance qu'ils avoient que Dieu qui avoit abandonné Saül, étoit avec luy. C'étoit la plus grande conſolation de ce Prince perſecuté, & la preuve la plus ſenſible qu'il pût recevoir de la protection toute puiſſante de Dieu dans ſa fuite.

℣. 17. *Si vous venez avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous. Mais ſi vous venez de la part de mes ennemis, &c.*

David avoit lieu d'appréhender quelque trahiſon de la part de ceux qui venoient ainſi le chercher où il s'étoit retiré: car il ſçavoit que Saül n'oublioit rien pour le perdre. Et quoiqu'il fût aſſuré que le Seigneur l'avoit choiſi pour être le prince de ſon peuple, il ne croyoit pas être diſpenſé d'uſer de ſageſſe, afin de ſe mettre à couvert des ſurpriſes de ſes ennemis. C'étoit Dieu même qui inſpiroit à David d'en uſer ainſi, pour l'empêcher de ſe confier legérement à toutes ſortes de perſonnes. Ou au moins il le permettoit, pour affermir encore plus la fidelité de ceux qui venoient s'offrir à luy. Car en effet l'Ecriture nous donne lieu de juger que ces braves hommes qui étoient venu trouver David,

n'en

Digitized by Google

n'en devinrent que plus ardens pour le servir, & pour luy faire connoître la sincerité de leur cœur. *Nous sommes à vous* luy dirent-ils avec force, *& nous ne nous separerons jamais d'avec vous &c.*

C'est la disposition que celuy dont David étoit l'image, demande à tous ceux qui se viennent enrôler à son service. Quoique JESUS-CHRIST soit maintenant dans le ciel, il est neanmoins encore comme exilé, à l'exemple de David, & persecuté sur la terre dans son Eglise, qui est toûjours exposée aux insultes de ses ennemis. Il demande donc à ceux qui le suivent un *esprit de paix*, un cœur sincere & éloigné de toute intelligence avec ceux qui le haïssent. *Quel accord*, leur dit il par la bouche de saint Paul, *peut-il y avoir entre* JESUS-CHRIST *& Bélial? Quelle societé entre le fidelle & l'infidelle? Quel rapport entre le Temple de Dieu & les idoles?* Quelle liaison entre les tenebres & la lumiere? Comme le peché a rompu la paix entre Dieu & l'homme; *l'esprit de paix* qu'il demande à ceux qui veulent le suivre, est un esprit de pieté qui s'éloigne de tout ce que Dieu hait, & qui embrasse tout ce qu'il aime. Car c'est par ce seul moyen qu'il *aura*, comme dit David, *un même cœur avec eux*. Que s'ils pretendent tromper Dieu en quelque sorte, en venant à luy avec un cœur double & un esprit dissimulé, ce sont eux-mêmes qui se trompent; & *Dieu est leur juge.* 2. Cor. 6. 6. 15.

℣. 38. *Enfin tout le reste du peuple conspiroit aussi dans ce dessein, & ils voulaient tous l'avoir pour Roy.*

Digitized by Google

Il est étonnant par combien de divers degrez il a fallu, selon l'ordre de la divine providence, que David ait passé avant qu'il fût reconnu Roy par tout Israël. Aprés l'avoir fait sacrer du vivant même de Saül, il luy fait mener long-tems une vie errante & exposée tous les jours à mille dangers. Il le soûtient cependant d'une maniere toute divine au milieu de ses plus grandes persecutions, & luy inspire une douceur presque incroyable envers celuy qui ne cherchoit que sa mort. Le changement qui arrive ensuite dans l'Etat par la mort du roy Saül, ne change rien de la disposition de son cœur. Dieu le fait d'abord reconnoître Roy à Hébron par la Tribu de Juda. Il n'est point ému de ce qu'il est rejetté par la plus grande partie d'Israël, & que les promesses du Seigneur tardoient tant à s'accomplir à son égard. Il attend avec une patience étonnante les momens de Dieu. Et c'est enfin pour recompenser cette humble attente d'un homme soumis si parfaitement à sa volonté, qu'il inspire à tous les peuples ce *cœur parfait*, avec lequel l'Ecriture nous declare qu'ils viennent tous le trouver & le reconnoître pour leur Roy.

Telle a esté la figure qui a precedé long-tems la verité. Il a fallu, selon l'Ecriture, que Jesus fils de David ait passé aussi par bien des degrez d'humiliations & de souffrances, avant que d'entrer dans sa gloire : *Oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam.* Combien d'oppositions eut-il à souffrir de la part des princes des Juifs, des Pharisiens, & des Docteurs de la loy pendant le cours de la vie humble, pauvre, &

Luc. c. 24. 26.

Digitized by Google

penitente qu'il menoit au milieu d'eux ? Que si quelques-uns figurez par ceux de la Tribu de Juda, reconnurent ce divin David pour leur Roy, aprés qu'il se fut assis sur son trône dans le ciel ; combien d'autres demeurerent encore opiniâtres à refuser de luy rendre leurs hommages comme à leur Dieu ? Et par combien de miracles a-t-il fallu que le Seigneur ait ébranlé les infidelles, figurez par toutes ces autres Tribus obstinées, pour les amener enfin à leur Sauveur, & les faire entrer dans cette *unité de cœur* dont il est parlé icy, & qui est tres-expressement marquée dans les Actes des Apôtres ? Car c'est ce que l'Esprit saint a bien pû nous figurer dans ce grand dénombrement qu'il fait faire à l'Ecrivain Canonique, de toutes les troupes qui vinrent de chaque Tribu avec *un seul cœur*, & *un cœur parfait*, pour reconnoître & établir David roy sur tout Israël ; puisque cette union & cette perfection des cœurs convient d'une maniere toute singuliere à la grace de la loy nouvelle, qui exclut des vrais Chrétiens la *duplicité de cœur*, que l'Ecriture nous declare ne s'être point trouvée dans ceux qui vinrent alors offrir leurs services à David : *Venerunt in auxilium, non in corde duplici.*

Act. c. 4. 32.

℣. 38.

℣. 38.

Il est aussi remarquable, que le soin qu'a eu l'Ecrivain sacré de dire en parlant de tous ces détachemens des differentes Tribus, que c'étoient des *hommes tres forts & tres-courageux, bien armez*, & toûjours *prêts à combattre*, pouvoit tendre à nous faire concevoir aussi que ceux qui voudroient s'enrôler dans la milice toute sainte de JESUS-CHRIST fils de David, se-

℣. 21. 24. 25. 30. 31. &c.

Digitized by Google

roient de même remplis de courage, & tout couverts *des armes de Dieu*, selon que parle S.Paul, pour combattre & pour repousser les puissances ennemies : *Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli. Accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo.*

Ephes. c. 6. v. 11. 13.

Tels ont esté les premiers Chrétiens, & les saints Martyrs, qui ont paru veritablement, selon l'expression litterale de l'Ecriture, comme l'armée de Dieu : *Quasi exercitus Dei.* Dieu ne reçoit point dans son armée ou au moins il ne reconnoît point pour ses vrais soldats ceux qui sont lâches & timides dans son service ; ceux dont *le cœur étant double*, n'est point *parfait*, ni établi dans *l'unité* de son Esprit & de son amour, pour le reconnoistre uniquement en qualité de *leur Roy*, & de leur Dieu. C'est ainsi qu'il nous est permis, selon l'excellente reflexion de S. Augustin, de chercher dans ces anciennes figures des livres sacrez les saintes delices des veritez salutaires qu'elles renferment ; puisque les joyes toutes spirituelles que l'on goûte dans la recherche & l'intelligence de ces veritez figurées dans les histoires de l'ancienne loy, sont plus solides sans comparaison que celles que cherchent les gens du siecle dans l'or & l'argent, dans la bonne chere, & dans tous les vains divertissemens du monde : *Et hæc gaudia spiritalia undè erant adhuc ambulantibus super terram, nisi ex divinis eloquiis, ex verbo Dei, ex parabolâ aliquâ scripturarum scrutatâ & investigatâ, ex dulcedine inventionis, quam præcessit labor inquisitionis?*

Aug. in Psalm. 38.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

1. INiit autem consilium David cum tribunis, & centurionibus, & universis principibus,

2. & ait ad omnem cœtum Israël: Si placet vobis: & à Domino Deo nostro egreditur sermo, quem loquor: mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israël, & ad Sacerdotes, & Levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. & reducamus arcam Dei nostri ad nos: non enim requisivimus eam in diebus Saül.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret: placuerat enim sermo omni populo.

1. OR David tint conseil avec les Tribuns, les Centéniers & tous les principaux de sa Cour,

2. & parla *ainsi* à toute l'assemblée d'Israël: Si vous êtes de cet avis, & si ce que j'ay à vous proposer vient du Seigneur nôtre Dieu; envoyons à nos autres freres dans tout le païs d'Israël; aux Prêtres, & aux Lévites qui demeurent dans les fauxbourgs des villes, afin qu'ils s'assemblent prés de nous;

3. & que nous ramenions l'Arche de nôtre Dieu chez nous [r]; parce que nous ne nous sommes point assez mis en peine de l'honorer [r] pendant le régne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit en témoignant le desir qu'ils en avoient: car cette proposition avoit fort plu à tout le peuple.

℣. 3. *Expl.* Dans la forteresse de Sion.
Ibid. *Lettr.* La recherche.

Digitized by Google

5. David fit donc assembler tout Israël ; depuis *le torrent de* Sihor *qui separe* l'Egypte, jusqu'à *la ville* d'Emath, *qui est au pied du Liban*, afin que l'on ramenât l'Arche de Cariathiarim *où elle étoit*.

5. Congregavit ergo David cunctum Israël, à Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et David suivi de tout Israël prit le chemin de la coline de Cariathiarim qui est dans *la Tribu de* Juda, pour aller querir l'Arche du Seigneur Dieu assis sur les Chérubins, où l'on a invoqué son Nom ".

6. Et ascendit David, & omnis vir Israël, ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super Cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. On mit donc l'Arche de Dieu sur un chariot neuf *pour l'amener* de la maison d'Abinadab ; Oza & son frere " conduisoient le chariot.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum, de domo Abinadab : Oza autem, & frater ejus, minabant plaustrum.

8. Or David & tout Israël témoignoient leur joye devant l'Arche ' en chantant de toute leur force des Cantiques, & joüant des harpes, des lyres, des tambours, des tymbales, & des trompettes.

8. Porrò David, & universus Israël, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, & in citharis, & psalteriis, & tympanis, & cymbalis, & tubis.

℣. 6. 2. *Reg. c.* 6. 2. Arcam Domini super quam invocatum est nomen, &c.

Ibid. *Autr.* Qui luy est consacrée, qui porte son nom.

℣. 7. *Expl.* Oza & Son frere Ahio, tous deux enfans d'Abinadab. 2. *R.* 6. 3.

℣. 8. *Lettr.* Devant Dieu.

Digitized by Google

9. Cùm autem pervenissent ad Aream Chidon, retendit Oza manum suam, ut sustentaret arcam: bos quippe lasciviens paululùm inclinaverat eã.

9. Mais lorsqu'on fut arrivé prés de l'aire de Chidon [v], Oza qui vit qu'un des bœufs avoit fait un peu pancher l'Arche en regimbant, étendit sa main pour la soûtenir.

10. Iratus est itaque Dominus contra Ozam, & percussit eum, eò quòd tetigisset arcam: & mortuus est ibi coram Domino.

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza, le frappa pour avoir touché l'Arche; & il tomba mort devant le Seigneur.

11. Contristatusque est David, eò quòd divisisset Dominus Ozam: vocavitque locum illum: Divisio Ozæ, usque in præsentem diem.

11. David s'affligea beaucoup de ce que le Seigneur l'avoit frappé [v]; & il appella ce lieu; La playe d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'huy [v].

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens: Quomodo possum ad me introducere arcam Dei?

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, & il dit: Comment pourray-je entreprendre de faire venir l'Arche de Dieu chez moy?

13. Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est, in Civitatem David, sed avertit in domum Obededom Gethæi.

13. C'est la raison pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez luy; c'est-à-dire, dans la ville de David: mais il la fit détourner & conduire en la maison d'Obédedom de Geth.

℣. 9. *Autr.* De Nachon. 2. *R.* 6. 6. Il pouvoit avoir deux noms. *Synopf.*

℣. 11. *Lettr.* Divisisset. *i. e.* separasset animam à corpore. *Vatab.*

Ibid. *Expl.* Quand l'auteur écrivoit ceci.

Digitized by Google

14. L'Arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obédedom pendant trois mois ? Et le Seigneur benit sa maison & tout ce qui luy appartenoit.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus : & benedixit Dominus domui ejus, & omnibus quæ habebat.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *Si vous estes de cet avis, & si ce que j'ay à vous proposer vient du Seigneur notre Dieu ; envoyons à nos autres freres dans tout le pais d'Israël, &c.*

La pieté & l'humilité de David éclatent également dans la proposition qu'il fait icy aux principaux d'Israël. Dieu venoit de l'établir Roy sur tout son peuple ; & il en veut aussi-tôt témoigner à Dieu sa reconnoissance. Depuis que l'Arche du Seigneur avoit été prise par les Philistins, & qu'ils l'eurent renvoyée aux Israëlites, elle étoit demeurée dans la maison d'Abinadab à Gabaa, que l'on croit avoir été une coline de la ville de Cariathiarim. Saül qui avoit été élevé à la royauté, & que son orgueil rendit digne d'être abandonné de Dieu, ne s'étoit guetes mis en peine de luy rendre ce qu'il luy devoit, & de songer à placer son arche en un lieu qui luy fût plus convenable. C'est ce qu'il semble que David veut marquer icy, lorsqu'il dit à cette assemblée des Grands d'Israël : *Nous ne nous sommes point mis en peine de rechercher*, ou d'honorer *l'Arche du Seigneur pendant*

1. Reg. 6. & 7.

Digitized by Google

le regne de Saül. Il s'en accuse luy-même, comme s'il en avoit été coupable, quoique la haine que Saül avoit conçûë contre luy, l'eût mis tout-à-fait dans l'impuissance d'y songer. Mais c'est la coûtume des ames saintes, de se confondre avec les pecheurs, & de s'attribuer la faute des autres, pour fléchir plus facilement la divine justice par l'humilité de leur cœur. Il songe donc de bonne heure à reparer par sa pieté la negligence du Roy Saül, & à reconnoître en même-tems toutes les faveurs de Dieu à son égard.

Mais il craint de se conduire dans cette affaire importante par sa lumiere. C'est pourquoy sans considerer qu'il étoit Roy, il consulte tous les Grands de son Etat; il leur propose sa pensée avec une humilité aussi capable de les édifier que sa pieté; & il veut absolument ne rien faire qu'avec le consentement de tout Israël, qu'il semble icy regarder comme une marque de la volonté de Dieu qu'il devoit suivre : *Si vous l'agréez*, leur dit-il, *& si la proposition que je vas vous faire vient du Seigneur nôtre Dieu.* Exemple admirable de modestie & de sagesse dans un Souverain, qui n'a en vûë que de s'unir à ses peuples dans le service qu'il desire rendre à Dieu, & qui ne veut exécuter un dessein quoiqu'il tende uniquement à la pieté, s'il n'est assuré par une approbation generale, que Dieu le demande!

℣. 5. *David fit donc assembler tout Israël, &c.*

Quoique le conseil que David tint sur ce sujet, & l'execution de ce qui fut resolu par toute

Digitized by Google

cette assemblées, se suivent immediatement en ce lieu, il se passa neanmoins du tems entre-deux ; & il arriva même dans cet entre-tems diverses choses assez remarquables, qui sont rapportées en leur rang dans le second livre des Rois. Ainsi il faut supposer que ces personnes que David avoit consultées s'en retournerent chez elles, & qu'il fut besoin de prendre du temps pour *envoyer*, selon qu'il est dit icy, dans les provinces avertir *tous les autres Israëlites* de *s'assembler*, & pour prendre toutes les mesures necessaires pour l'execution du dessein du Roy, qui étoit d'aller solemnellement avec tout le peuple transporter l'Arche du Seigneur de Cariathiarim à Jerusalem. Ce fut donc pendant ce temps, que ce qui est dit d'Hiram dans la suite arriva ; que David fit toutes les nouvelles alliances dont parlera l'Ecriture ; & qu'il combattit & vainquit les Philistins, qui sur le bruit qu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roy de tout Israël, vinrent l'attaquer avec toutes leurs troupes. Et c'est aussi pour cette raison, comme on l'a dit, que tous ces évenemens sont rapportez avant le retour de l'Arche dans le second livre des Rois.

2. Reg. c. 6. On peut voir au même lieu l'explication de tout le reste de ce chapitre.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

1. MIsit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices parietum, lignorumque: ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quòd confirmasset eum Dominus in regem super Israël, & sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israël.

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem: genuitque filios, & filias.

4. Et hæc nomina eorum, qui nati sunt ei in Jerusalem: Samua, & Sobad, Nathan & Salomon,

5. Jebahar, & Elisua, & Eliphalet,

6. Noga quoque, & Napheg, & Japhia,

7. Elisama, & Baaliada, & Eliphalet.

1. HIram Roy de Tyr envoya aussi des ambassadeurs à David, avec des bois de cedre, des Massons, & des Charpentiers pour luy bâtir une maison.

2. Et David reconnut que Dieu l'avoit confirmé Roy sur Israël, & qu'il l'avoit élevé en autorité sur le peuple d'Israël.

3. Et il épousa encore d'autres femmes à Jerusalem, dont il eut des fils & des filles.

4. Voicy les noms des enfans qu'il eut à Jerusalem: Samua, Sobad, Nathan, & Salomon,

5. Jébahar, Elisua, & Eliphalet,

6. Noga, Napheg, & Japhia,

7. Elisama, Baaliada, & Eliphalet.

Digitized by Google

An du monde 2917. Avant J. C. 1047.

8. Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roy sur tout Israël, s'assemblerent tous pour le venir attaquer. Ce que David ayant sçû, il marcha au-devant d'eux.

8. Audientes autem Philisthiim eò quòd unctus esset David in regem super universum Israël, ascenderunt omnes ut quærerent eum: quod cùm audisset David, egressus est obviam eis.

9. Les Philistins s'avançant se répandirent dans la vallée de Raphaïm".

9. Porrò Philisthiim venientes, diffusi sunt in Valle Raphaim.

10. David consulta alors le Seigneur en luy disant: Iray-je contre les Philistins, & me les livrerez vous entre les mains; Et le Seigneur luy dit: Allez, & je les livreray entre vos mains.

10. Consuluitque David Dominum, dicens: Si ascendam ad Philisthæos, & si trades eos in manu mea? Et dixit ei Dominus: Ascende, & tradam eos in manu tua.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharasim, David les y attaqua, & les défit; & il dit: Le Seigneur s'est servi de moy pour dissiper mes ennemis, comme les eaux se répendent & se dissipent " *en un moment* Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appellé Baalpharasim".

11. Cùmque illi ascendissent in Baalpharasim, percussit eos ibi David, & dixit: Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ: & idcircò vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

12. Les Philistins ayant

12. Dereliquerunt

℣. 9. *Expl.* Des Géans *ou* des Medecins.

℣. 11. *Expl.* Quæ uno impetu effusæ disperguntur & evanescunt. *Synops.*

Ibid. *Expl.* La plaine de division.

Digitized by Google

runeque ibi deos suos, quos David jussit exuri.

laissé là leurs dieux, David commanda qu'on les brûlât.

13. Aliâ etiam vice Philisthiim irruerunt, & diffusi sunt in valle.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autrefois pour l'attaquer, & se répandirent dans la vallée [v].

14. Consuluitque rursum David Deum, & dixit ei Deus: Non ascendas post eos, recede ab eis, & venies contra illos ex adverso pyrorum.

14. David consulta donc Dieu de nouveau; & Dieu luy dit: N'allez pas directement les attaquer [a]; éloignez-vous d'eux plûtôt; & vous tournerez contr'eux quand vous serez vis-à-vis des poiriers [b].

15. Cúmque audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castra Philisthiim.

15. Ainsi quand vous entendrez au haut [c] de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, alors vous ferez avancer vos troupes pour combattre. Car *vous connoîtrez par là que* le Seigneur marche devant vous, pour réverser l'armées des Philistins.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, & percussit castra Philisthinorum, de Ga-

16. David fit donc ce que Dieu luy avoit commandé; & il battit les Philistins depuis Gabaon jusqu'à Gazer.

℣. 13. *Expl* La même dont il a parlé auparavant. 2 R. 5. 22.

℣. 14. *Lettr.* Non ascendas post eos *i. e.* contra eos, nimirum directa fronte. *Synops.* Ibid. *Sept.* Des meuriers.

℣. 15. *Autr.* A l'entrée; *in cacumine.* Car *cacumen* se peut prendre icy pour *caput*, qui signifie souvent, l'entrée, le commencement. *Synops.*

Digitized by Google

baon usque Gazera.

17. Ainsi la reputation de David devint celebre parmi tous les peuples ; & le Seigneur rendit son nom redoutable à toutes les nations.

17. Divulgatúmque est nomen David in universis regionibus, & Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ET David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roy sur Israël, qu'il l'avoit élevé en autorité sur son peuple.*

Hiram Roy de Tyr envoye des ambassadeurs à David, pour faire alliance avec luy, & des bois de cedre avec toutes sortes d'ouvriers pour luy bâtir un palais. Et l'Ecriture ajoûte aussitôt ; Que *David reconnut que le Seigneur l'avoit confirmé Roy sur Israël, &c.* Les Interprêtes disent, qu'il le reconnut par l'honneur même que les Rois voisins luy rendoient, & par le consentement unanime de tout le peuple à le reconnoître pour leur Roy. Mais disons de plus, que tous ces honneurs qu'il recevoit ne purent point élever son cœur ; & qu'alors même *il reconnut* par le sentiment d'une gratitude proportionnée aux graces qu'il avoit reçûës, que ce n'étoit ni son esprit, ni sa force, ni sa sagesse, qui l'avoient placé en ce haut rang où il se voyoit; mais que c'étoit Dieu veritablement qui l'avoit fait Roy d'Israël, & affermi sur le trône. Il y avoit tres-long-tems qu'il luy avoit fait rece-

Digitized by Google

voir par Samuel l'onction royale, sous le regne de Saül. Et depuis la mort de Saül, il l'avoit fait reconnoître Roy par la Tribu de Juda. Mais lorsque tout Israël se fut déclaré en sa faveur, & que les Princes voisins luy envoyoient leurs ambassadeurs, il sentit veritablement que la main de Dieu avoit agi pour *l'élever en autorité sur son peuple*, & il *reconnut que le Seigneur l'avoit affermi* sur le trône d'Israël, non comme Saül, qu'il en avoit rejetté dés le commencement, mais comme celuy à qui il avoit promis qu'il seroit le Pasteur & le Prince de son peuple : *Tibi dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israël, & tu eris princeps super eum.* 1. Paral. c. 11. 2.

℣. 8. *Or les Philistins ayant appris que David avoit été sacré Roy sur tout Israël, s'assemblerent pour le venir attaquer, &c.*

Nous avons vû dans le 1. livre des Rois que David étoit devenu la terreur des Philistins, depuis qu'il eut terrassé ce géant fameux nommé Goliath, dont la vûë & les menaces avoient effrayé tout Israël ; & qu'en effet lorsqu'il se fut retiré chez Achis Roy de Geth, pour éviter la fureur du Roy Saül, les princes des Philistins ne voulurent point souffrir qu'il se trouvât avec eux dans la derniere bataille où Saül perit ; disant à Achis : *N'est ce pas là ce David, à qui ceux qui dansoient disoient dans leurs chants de réjouissance : Saül en a tué mille ; & David dix mille ?* Il ne faut donc pas s'étonner si *lorsqu'ils apprirent qu'il avoit été sacré Roy sur tout Israël*, ils se hâterent de luy declarer la guerre. La haine qu'ils luy portoient comme à l'un de leurs plus grands

1. Reg. c. 17. v. 11. 50. 51. c. 18. 27.

Ibid. c. 3. 29. 5.

Digitized by Google

ennemis, & les grandes esperances qu'ils avoient conçûës par la défaite & la consternations des Israëlites], & par la mort de Saül & de ses enfans, les firent marcher avec ardeur, pour combattre ce nouveau Roy, & son peuple qu'ils avoient déja vaincu. Mais ces infidelles raisonnoient bien vainement, & s'égaroient tout-à-fait dans les pensées qu'ils avoient sur ce sujet. David étoit à la verité le successeur de Saül qui avoit peri dans le combat. Et Israël étoit ce peuple qu'il avoient défait, & dont ils avoient taillé en piéces un fort grand nombre. Mais ce David même étoit celuy qui *ayant marché au Nom du Seigneur des armées*, avoit coupé autrefois la tête, étant encore fort jeune au plus fort d'entr'eux, & mis en fuite toutes leurs troupes. Et Israël étoit le peuple de Dieu, qu'il avoit toûjours protegé, tant qu'il l'avoit invoqué, & regardé comme son Seigneur. Ainsi David ayant mis sa confiance en Dieu qui venoit de le placer sur le trône malgré tous ses ennemis, & prenant de luy ses ordres comme de son souverain de qui il vouloit dépendre absolument, il tailla en pieces par deux fois les Philistins avec une facilité étonnante; ce qui répandit sa terreur par tout, *le Seigneur ayant rendu*, comme le dit l'Ecriture, son nom *redoutables à toutes les nations.*

Ib. c. 31. v. 1. 7.

Rien ne nous rend donc plus formidables à nos ennemis, que la dépendance dans laquelle nous vivons à l'égard de Dieu. Quelque affermi que l'on soit à l'exemple de David, il ne faut pas s'assurer comme si l'on n'avoit plus d'ennemis à craindre. Il reste toûjours des Philistins & des

des ennemis de nôtre salut, preparez pour nous attaquer. Mais ces ennemis ne sont redoutables qu'à ceux qui ne suivent pas la conduite de ce saint Roy, & qui prétendent pouvoir les vaincre sans consulter la volonté de celuy qu'il regardoit comme l'auteur principal de ses victoires. Ainsi qu'on ne s'imagine pas, comme le croyent les gens du monde, que la vraye devotion rende les hommes timides; puisqu'elles en fait au contraire comme des lions en les soumettant à Dieu, & les élevant en même-tems au-dessus des autres hommes. Ce Roy si soumis à Dieu qu'il consultoit en toutes rencontres, & en même-tems si formidable à ses ennemis, en est un exemple que les Grands du siécle sont forcez de respecter, & que les petits doivent regarder comme un vray sujet de consolation pour eux. ℣. 10.

CHAPITRE XV.

1. FEcit quoque sibi domos in Civitate David: & ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

1. DAvid se bâtit aussi des maisons [1] dans la ville qui portoit son nom: & il prepara un lieu pour y placer l'Arche du Seigneur; & il luy dressa un Tabernacle [2].

℣. 1. *Expl.* Parce qu'il avoit plusieurs femmes & plusieurs enfans, il avoit aussi besoin de plusieurs palais pour les loger.

Ibid. *Expl.* Autre que celuy qu'avoit fait faire Moïse, qui demeura à Gabaon. *infr.* 16. 39.

Digitized by Google

2. Il dit ensuite : Il n'est permis à personne de porter l'Arche de Dieu, sinon aux Lévites ℣ que le Seigneur a choisis pour la porter, & pour le servir à jamais dans leur ministere.

2. Tunc dixit David: Illicitum est ut à quocumque portetur arca Dei nisi à Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam, & ad ministrandum sibi usque in æternum.

3. Et il assembla tout Israël à Jerusalem, afin de faire apporter l'Arche de Dieu au lieu qu'il luy avoit preparé.

3. Congregavitque universum Israël in Jerusalem, ut afferretur arca Dei in locum suum, quem præparaverat ei.

4. Il fit aussi venir les enfans d'Aaron & les Lévites ℣:

4. Necnon & filios Aaron, & Levitas:

5. Uriel étoit chef des descendans de Caath, & avoit *sous luy* six-vingt de ses freres ℣.

5. de filiis Caath, Uriel princeps fuit, & fratres ejus centum viginti.

6. Asaïa étoit chef des descendans de Mérari, & avoit *sous luy* deux cens vingt de ses freres ℣.

6. De filiis Merari, Asaia princeps; & fratres ejus ducenti viginti.

7. Joël étoit chef des descendans de Gersom, & avoit *sous luy* cent trente de ses freres.

7. De filiis Gersom, Joël princeps; & fratres ejus centum triginta.

8. Séméïas étoit chef des descendans d'Elisaphan, & avoit *sous luy* deux cens de

8. De filiis Elisaphan, Semeias princeps; & fratres ejus

℣. 2. *Expl.* Suivant ce qui est ordonné. *Num.* 4.

℣. 4. *Expl.* Aaron descendoit aussi de Lévi par Caath. Mais le Sacerdoce étoit particulierement attaché à sa famille. Au lieu que le nom de Lévite convenoit generalemét à tous ceux qui décendoiét de Lévi. *Voy cy dessus. ch. 6.*

℣. 5. *Autr.* parens.

Digitized by Google

ducenti.

9. De filiis Hebron, Eliel princeps; & fratres ejus octoginta.

10 De filiis Oziel, Aminadab princeps; & fratres ejus centum duodecim.

11. Vocavitque David Sadoc & Abiathar Sacerdotes, & Levitas, Uriel, Asaiam, Joël, Semeiam, Eliel, & Aminadab,

12. & dixit ad eos: Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, & afferte arcam Domini Dei Israël, ad locum qui ei præparatus est:

13. ne ut à principio, quia non eratis præsentes, percussit nos Dominus; sic & nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

14. Sanctificati sunt ergo Sacerdotes, & Levitæ, ut por-

ses freres.

9. Eliel étoit chef des descendans d'Hébron, & avoit *sous luy* quatre-vingt de ses freres.

10. Aminadab étoit chef des descendans d'Oziel, & avoit *sous luy* cent douze de ses freres.

11. David appella donc Sadoc, & Abiathar Prêtres, avec les Lévites, Uriel, Asaïa, Joël, Séméïa, Eliel, & Aminadab;

12. & il leur dit: Vous qui étes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos freres, & portez l'Arche du Seigneur le Dieu d'Israël au lieu qui luy a été preparé;

13. de peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas presens, il ne nous arrive même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses loix.

14. Les Prêtres se purifierent donc avec les Lévites, afin de porter l'Arche

℣. 11. *Expl.* Abiathar étoit fils d'Achimélech, & neveu de Sadoc. *Vey. chap.* 12. 28.

Digitized by Google

du Seigneur le Dieu d'Israël.

15. Et les enfans de Lévi prirent *ensuite* l'Arche de Dieu sur leurs épaules avec des leviers, selon l'ordre que Moïse en avoit donné, aprés l'avoir reçû du Seigneur.

16. David dit aussi aux *mêmes* chefs des Lévites, d'établir quelques-uns de leurs freres pour faire la fonction de Chantres, & joüer de toutes sortes d'instrumens de musique, comme de la lyre, de la guitarre, des tymbales; afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joye.

17. Ils choisirent donc plusieurs Lévites; sçavoir Héman fils de Joël; & entre ses freres Asaph fils de Barachias; entre les fils de Mérari & leurs freres, Ethan fils de Casaïa;

18. & leurs freres avec eux: & au second rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaïa, Maasia, Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obed-

tarent arcam Domini Dei Israël.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus Levitarum, ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, & lyris, & cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

17. Constituerúntque Levitas: Hemam filium Joël, & de fratribus ejus, Asaph filium Barachiæ: de filiis verò Merari, fratribus eorum, Ethan filium Casaiæ.

18. Et cum eis fratres eorum: in secundo ordine, Zachariam, & Ben, & Jaziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, Eliab, & Banaiam, &

℣. 17. *Expl.* Parens.

Digitized by Google

Maasiam, & Mathathiam, & Eliphalu, & Maceniam, & Obededom, & Jehiel, janitores.

edom, & Jéhiel, qui étoient portiers.

19. Porrò cantores, Hemam, Asaph, & Ethan, in cymbalix æneis concrepantes.

19. Or les Chantres Héman, Asaph & Ethan joüoiét des tymbales d'airain.

20. Zacharias autem, & Oziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, & Eliab, & Maasias, & Banaias, in nablis arcana cantabant.

20. Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maasias & Banaïas chantoient sur un autre instrument" des airs sacrez & mysterieux.

21. Porrò Mathathias, & Eliphalu, & Macenias, & Obededom, & Jehiel, & Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

21. Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obededom, Jéhiel, & Ozaziu chantoient des chãts de victoires & d'actions de graces sur des guitarres à huit cordes".

22. Chonenias autem princeps Levitarum, prophetiæ præerat, ad præcinendam melodiam: erat quippe valde sapiens.

22. Chonénias chef des Levites presidoit à toute cette musique", pour commencer le premier cette *sainte* symphonie, parce qu'il étoit tres sage & tres-éclairé.

℣. 20. *Lettr. Nablis.* On ne sçait point le vray nom de cet instrument.

℣. 21. *Expl.* Hebræi & Chaldæus interpres musicum instrumentum putant octo cordarum. *Menoch.*

℣. 22. *Lettr. Prophetiæ præerat.* La Musique étoit souvent honorée du nom de prophétie, parce que les Chantres doivent être remplis de l'Esprit de Dieu comme les Prophéres. D'autres prennent icy *prophetiæ*, pour Onus, & ils expliquent *prophetiæ præerat*, du soin qu'il avoit de ce qu'on devoit porter.

Digitized by Google

23. Barachias & Elcana faisoient la fonction d'Huissiers" à l'égard de l'Arche.

23. Et Barachias & Elcana, janitores, arcæ.

24. Sébénias, Josaphat, Nathanaël, Amasaï, Zacharie, Banaïas, & Eliézer qui étoient Prêtres, sonnoient des trompettes devant l'Arche de Dieu; Obededom & Jéhias faisoient *encore* la fonctions d'Huissiers" à l'égard de l'Arche.

24. Porrò Sebenias, & Josaphat, & Nathanaël, & Amasai, & Zacharias, & Banaias, & Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei: & Obededom, & Jehias, erant janitores arcæ.

25. Ainsi David & tous les anciens d'Israël, & les Officiers de l'armée s'en allerent pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la maison d'Obededom *à Ierusalem*, dans de *saints* transport de joye.

25. Igitur David & omnes majores natu Israël, & tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit assisté les Levites qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux, & sept beliers.

26. Cúmque adjuvisset Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini immolabantur septem tauri, & septem arietes.

27. Or David étoit revétu d'une robe de fin lin"; aussi bien que tous les Levites qui portoient l'Arche, & les

27. Porrò David erat indutus stolâ byssinâ, & universi Levitæ qui portabant arcam, cantoresque,

℣. 23. *Lettr.* Portiers.

℣. 24. *Expl.* Deux marchoient devant, & deux aprés. Ou bien ils servoient tour à tour. *Vatabl.*

℣ 27 *Expl.* Ephod, brevior vestis ex subtilissimo & candidissimo lino. *Synopf.*

Digitized by Google

& Chonenias princeps prophetiæ inter cantores : David autem etiam indutus erat ephod lineo.

Chantres, & Chonénias qui étoit le maître de la musique & du Cœur des Chantres : mais David avoit de plus un éphod de fin lin.

28. Universusque Israël deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, & sonitu buccinæ, & tubis, & cymbalis, & nablis, & citharis concrepantes.

28. tout Israël conduisoit donc l'Arche de l'alliance du Seigneur, avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hauts-bois, des tymbales, des guittarres, & des autres instrumens de musique.

29. Cúmque pervenisset arca fœderis Domini usque ad Civitatem David, Michol filia Saül prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludendem, & despexit eum in corde suo.

29. Et l'Arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol fille de Saül regardant par la fenêtre, vit le Roy David qui sautoit & qui dansoit, & elle le méprisa dans son cœur.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 12. 13. *VOus qui estes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos freres, & portez l'Arche du Seigneur .... de peur qu'il ne nous arrive ce qui est arrivé d'abord, parce que vous n'étiez pas presens, & que Dieu ne nous frappe comme il fit alors, &c.*

David déclare au second verset de ce chapitre, qu'il n'étoit permis qu'aux seuls Levites de

Digitized by Google

porter l'arche, & que le Seigneur les avoit choisis en partie pour ce ministere. Et nous voyons
Num. c.4. en effet au livre des Nombres, que Dieu s'étoit declaré sur ce sujet en parlant à Moïse & à Aaron. Aussi il semble, selon la remarque de
1.Paral. c.13. Theodoret, que David attribuë icy au moins en partie la punition d'Oza, dont il a été parlé dans le treiziéme chapitre, à la faute qu'il avoit faite de mettre l'Arche sur un chariot, au lieu qu'elle devoit être portée sur les épaules des Lévites. Et peut-être aussi qu'il avoit manqué encore à se *purifier* pour se rendre digne d'approcher de la chose la plus sainte qui fût alors dans le monde, & qui n'étoit neanmoins qu'une foible image de la sainteté de l'Auguste Sacrement de nos Autels. Cette purification consistoit, quant aux ceremonies legales, à laver ses vétemens, &
Exod. c. 19. v. 10 15. à s'abstenir de l'usage du mariage, selon qu'il paroît par un autre endroit de l'Ecriture. Mais, selon l'esprit de la Loy nouvelle, elle consiste beaucoup plus dans la pureté d'un cœur dégagé de tous les desirs charnels, & des œuvres du peché, qui sont proprement les seules choses, se-
Math. c. 15. v. 19. 20. lon JESUS-CHRIST, qui peuvent rendre l'homme impur.

℣. 20. *Mais Zacharie, Oziel, Sémiramoth, &c. chantoient sur la lyre des chants mysterieux.*

Il y a dans la lettre de la Vulgate, *arcana* & dans l'Hébreu, *pro occultis*. Quelques-uns prennent cecy pour les premiers mots par où commençoient les airs spirituels qui furent chantez par l'ordre du roy David. D'autres entendent par ces paroles, les jeunes filles qu'on tenoit toûjours cachées, comme nos Religieu-

Digitized by Google

ses ; & qui sont nommées *tympanistria* dans le Pseaume 67. Ainsi dans ce sens ce seroit de même que si l'Ecriture vouloit dire, que les Cantiques de ces Chantres étoient semblables à ceux de ces jeunes filles ; ou qu'ils étoient faits pour être chantez par elles.

On peut neanmoins dire aussi en s'atachant à l'expression litterale de nôtre Vulgate, que rien n'empêche de prendre le mot d'*arcana*, pour les secrets & les merveilles de Dieu qui sont élevées au-dessus des pensées des hommes. David qui étoit un grand Prophete, & tout rempli d'admiration pour la Majesté & la puissance du Seigneur, selon qu'il le fait paroître dans tous ses Pseaumes, fit donc sans doute chanter dans cette Fête si celebre de la translation de l'Arche, les loüanges qui étoient dûës à sa divine bonté, pour tant de merveilles qu'il avoit faites en sa faveur, & pour tant de secrets ressorts par lesquels sa providence l'avoit conduit jusques sur le trône, aprés l'avoir fait passer par un si grand nombre d'épreuves & d'Afflictions differentes. Car c'est le propre des vrais serviteurs de Dieu, de considerer souvent & d'adorer avec un humble respect ces mysteres, pour parler ainsi, de sa conduite toute misericordieuse sur ses élûs; qui sont en effet des mysteres & des *secrets* pour les gens charnels, quoiqu'ils soient l'objet de la devotion continuelle des justes.

℣. 26. *Et comme* on vit que *Dieu avoit assisté les Lévites, qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur, on immola sept taureaux & sept beliers.*

Digitized by Google

On peut dire veritablement de cette Arche du Seigneur, ce qui a esté dit depuis de JESUS-CHRIST quelle figuroit : *Portabat, à quo portabatur* : Elle étoit portée par les Lévites sur leurs épaules : mais les Lévites étoient eux-mêmes comme portez & soûtenus par le Seigneur de cette Arche qu'ils portoient. Ils furent donc *assistez de Dieu* visiblement, selon que l'expliquent les Interprétes, soit parce qu'il les soûtint d'une maniere toute divine sous ce fardeau d'ailleurs tres pesant, en le leur faisant porter sans fatigue & avec joye ; soit parce qu'il témoigna agréer cette translation, en ne frappant aucun d'eux, comme l'exemple d'Oza sembloit donner à David quelque sujet de l'apprehender. C'est pourquoy dans les saints transports de leur humble reconnoissance, ils immolerent à Dieu sept taureaux & sept beliers ; soit que ce fussent les Lévites mêmes qui les immolassent, outre les victimes qu'offroit le Roy, comme un Interprête l'a crû ; soit que ce soient les mêmes victimes dont il est parlé dans le second livre des Rois, lorsqu'il est dit ; Que *lorsque ceux qui portoient l'Arche avoient fait six pas, David immoloit un bœuf & un belier* : ce qui put bien arriver sept fois depuis la maison d'Obededom, jusqu'au lieu où on la plaça.

2. Reg. c. 6. 13.

On peut voir dans l'explication de cet endroit ce qu'on y a dit de la disposition de Michol, qui se mocqua de David, comme il est marqué dans la suite, lorsqu'elle le vit danser devant l'Arche. Nous ajoûterons seulement icy ; que ce que l'on vit alors s'est vû depuis, & se verra dans toute la suite des siecles. Tandis

Digitized by Google

qu'un grand Roy devenu victorieux de ses ennemis, s'applique tout entier avec son peuple, à en rendre à Dieu de publiques actions de graces, & à relever sa grandeur, en s'humiliant de toutes ses forces en sa presence; une femme vaine met sa gloire à mépriser comme une bassesse cette action de ce Prince : elle ne songe point que celuy devant qui David s'humilie, est le Seigneur d'Israël qui a rejetté son propre pere Saül, à cause de son orgueil, & élevé sur le trône David son mary, à cause de l'humble abaissement de son cœur. C'est ainsi que la vraye pieté sera exposée dans tous les siecles à la raillerie des esprits vains & superbes, qui ne peuvent point comprendre que c'est être grand de s'abaisser devant Dieu; & qu'il n'y a même aucune grandeur solide qui n'ait cette noble humiliation pour fondement. Tant qu'il y aura des David qui *se mépriseront eux-mêmes, & qui feront gloire de paroître vils* & petits aux yeux de Dieu; il y aura des Michol, vrayes filles & heritieres de l'orgueil de Saül, qui n'auront que du mépris de cet humble abaissement. Mais qu'elles soient assurées, que cet orgueil, même qui les porte à mépriser la pieté de David, les rendra *steriles* aussi-bien que cette Princesse, mais d'une sterilité malheureuse & éternelle.

Ib. v. 22.

Ib. v. 23.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

1. L'Arche de Dieu fut donc apportée & placée au milieu du Tabernacle " que David luy avoit fait dresser, l'on offrit des holocaustes & des sacrifices d'actions de graces en la presence de Dieu ".

1. Attulerunt igitur arcam Dei, & constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David: & obtulerunt holocausta, & pacifica coram Deo.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de graces, il benit le peuple au nom du Seigneur.

2. Cúmque complesset David offerens holocausta, & pacifica, benedixit populo in nomine Domine.

3. Et il distribua à chacun en particulier tant aux hommes qu'aux femmes une portion de pain & un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

3. Et divisit universis per singulos, à viro usque ad mulierem, tortam panis, & partem assæ carnis bubalæ, & frixam oleo similam.

4. Il établit des Levites pour servir devant l'Arche du Seigneur; pour le glorifier, & luy rendre de continuelles actions de graces de toutes ses merveilles; & pour

4. Constituitque coram arca Domini de Levitis, qui ministrarent, & recordarentur operum ejus, & glorificarent, atque laudarent Do-

℣. 1. *Expl.* Different de celuy de Moïse qui étoit demeuré à Gabaon. *Voy.* ℣. 39.

Ibid. *Expl.* Devant l'Arche. 2. *Reg* 6. 18.

Digitized by Google

mimum Deum Israël :

chanter les loüanges du Seigneur le Dieu d'Israël ; *sçavoir*.

5. Asaph principem ; & secundum eius Zachariam : Porrò Iahiel , & Semiramoth , & Iehiel , & Mathathiam, & Eliab, & Banaiam , & Obededom : Iehiel super organa psalterii , & lyras : Asaph autem ut cymbalis personaret ;

5. Asaph le premier de tous ; Zacharie le second ; & ensuite Jahiel , Semiramoth , Jéhiel , Mathathias , Eliab , Banaïa , & Obededom. Jéhiel fut chargé de toucher l'orgue , le psaltérion , & la lyre ; & Asaph de jouër des cymbales.

6. Banaiam verò & Iaziel sacerdotes , canere tubâ jugiter coram arca fœderis Domini.

6. Mais Banaïas & Jaziel qui étoient Prêtres, devoient sonner continuellement de la trompette devant l'Arche de l'alliance du Seigneur.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph , & fratres ejus.

7. Ce fut *donc* en ce jour-là que David établit Asaph premier Chantre , & tous ceux de sa maison *sous luy*, pour chanter les loüanges du Seigneur *en disant :*

8. Confitemini Domino, & invocate nomen ejus : notas facite in populis adinventiones ejus.

8. Loüez le Seigneur , & invoquez son Nom ; publiez ses œuvres dans tous les peuples.

9. Cantate ei , & psallite ei : & narrate omnia mirabilia ejus.

9. Chantez ses loüanges : chantez-les sur les instrumens ; annoncez toutes ses merveilles.

10. Laudate nomen sanctum ejus :

10. Glorifiez son saint Nom : que le cœur de ceux

Digitized by Google

qui cherchent le Seigneur, soit dans la joye.

11. Cherchez le Seigneur & la force qui vient de luy : cherchez sans cesse à voir son visage.

12 Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges, & des jugemens qui sont sortis de sa bouche,

13. Vous qui êtes les descendans d'Israël son serviteur ", & les enfans de Jacob son élû ".

14. Il est le Seigneur nôtre Dieu ; il exerce ses jugemens dans toute la terre.

15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, & de la promesse qu'il a faite pour tous les âges avenir,

16. qu'il a contractée avec Abraham, & du serment qu'il a fait à Isaac ;

17. qu'il a confirmé à Jacob pour être une loy inviolable, & à Israël pour une alliance éternelle ;

18. en disant : Je vous donneray la terre de Chanaan

lætetur cor quærentium Dominum.

11. Quærite Dominum, & virtutem ejus : quærite faciem ejus semper.

12. Recordamini mirabilium ejus, quæ fecit : signorum illius, & judiciorum oris ejus.

13. Semen Israël servi ejus : filii Jacob electi ejus.

14. Ipse Dominus Deus noster : in universa terra judicia ejus.

15. Recordamini in sempiternum pacti ejus : sermonis, quem præcepit in mille generationes.

16. Quem pepigit cum Abraham : & juramenti illius cum Isaac.

17. Et constituit illud Jacob in præceptum : & Israël in pactum sempiternum.

18. Dicens : Tibi dabo terram Cha-

℣. 13. *Autr.* Et ses serviteurs. *i. e.* de Dieu. Ibid. *Autr.* Qu'il a choisis. *Bellarm.*

Digitized by Google

paan, funiculum hereditatis vestræ.

pour vôtre heritage ".

19. Cùm essent pauci numero, parvi & coloni ejus.

19. *Et le disant*, lorsqu'ils étoient en petit nombre, peu considerables, & étrangers sur la terre ".

20. Et transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum.

20. Et ils passerent d'une maison à une autre, & d'un royaume à un autre peuple.

21. Non dimisit quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges.

21. Il ne permit pas que qui que ce soit leur fît insulte, mais il châtia même des Rois à cause d'eux,

22. Nolite tangere christos meos: & in prophetis meis nolite malignari.

22. *en leur disant* : Gardez-vous bien de toucher à mes oints, & ne faites point de mal à mes Prophetes.

23. Cantate Domino omnis terra: annunciate ex die in diem salutare ejus.

23. Chantez des hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre. Annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus: in cunctis populis mirabilia ejus.

24. Publiez sa gloire parmi les nations, & ses merveilles parmi tous les peuples.

25. Quia magnus Dominus, & laudabilis nimis: & horribilis super omnes deos.

25. Car le Seigneur est grand, & merite des loüanges infinies : il est *sans comparaison* plus redoutable que tous les dieux.

℣. 18. Lettr. *Pour la corde de vôtre heritage.* Il fait allusion au cordeau des Arpenteurs.

℣. 19. *Expl.* Lorsqu'ils allerent en Egypte.

Digitized by Google

26. Tous les dieux des peuples sont des idoles: mais c'est le Seigneur qui a fait les cieux.

26. Omnes enim dii populorum, idola Dominus autem cælos fecit.

27. Il est tout environné de gloire & de majesté ". La force & la joye se trouvent dans le lieu où il habite.

27. Confessio & magnificentia coram eo : fortitudo & gaudium in loco ejus.

28. Peuples *venez* avec toutes vos familles offrir *vos dons* au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire & la puissance.

28. Afferte Domino familiæ populorum : afferte Domino gloriam & imperium.

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui est dûë* à son nom : apportez des hosties, & presentez-vous devant luy : adorez le Seigneur dans un saint respect.

29. Date Domino gloriam, nomini ejus, levate sacrificium, & venite in conspectu ejus : & adorate Dominum in decore sancto.

30. Que toute la terre tremble devant sa face : car c'est luy qui l'a affermie sur ses fondemens.

30. Commoveatur à facie ejus omnis terra : ipse enim fundavit orbem immobilem.

31. Que les cieux se réjoüissent ; que la terre tressaille de joye ; & que l'on publie dans les nations : Le Seigneur est entré dans son Royaume.

31. Lætentur cæli, & exultet terra: & dicant in nationibus Dominus regnavit.

32. Que la mer & tout ce qu'elle renferme fasse reten-

32. Tonet mare, & plenitudo ejus :

℣. 27. Lettr. *Confessio* pour *argumentum confessionis*. Expl. Tout ce qui l'environne nous porte à le glorifier & luy rendre des actions de graces.

exultent

Digitized by Google

exultent agri, & omnia quæ in eis sunt.

tir *son allegresse*. Que les campagnes & tout ce qu'elles contiennent soient dans la joye.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino : quia venit judicare terram.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les loüanges du Seigneur en sa presence ; parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in æternum misericordia ejus.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa misericorde est éternelle.

35. Et dicite : Salva nos Deus salvator noster : & congrega nos, & erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, & exultemus in carminibus tuis.

35. Et dites-luy : Sauvez-nous, ô Dieu qui étes nôtre Sauveur : rassemblez-nous, & retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à vôtre saint Nom, & que nous témoignions nôtre joye par de saints Cantiques ".

36. Benedictus Dominus Deus Israël ab æterno usque in æternum : & dicat omnis populus : Amen, & hymnum Domino.

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit beni dans la suite de tous les siécles ; & que tout le peuple dise : *Amen* ; & chante les loüange du Seigneur.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini, A-

37. David laissa donc en ce lieu devant l'Arche de l'alliance du Seigneur, Asaph

℣. 35. *Lettr.* In carminibus tuis. *i. e.* à spiritu sancto dictatis. *Synops.*

Digitized by Google

& ses freres", afin qu'ils servissent continuellement en la presence de l'Arche, en s'acquittant tous les jours de leur ministere chacun à leur tour.

saph & fratres ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter, per singulos dies, & vices suas.

38. Il établit Obededom & ses freres" qui étoient *au nombre de* soixante & huit; & Obededom fils d'Idithun, avec Hosa pour portiers.

38. Porrò Obededom, & fratres ejus sexaginta octo: & Obededom filium Idithun, & Hosa constituit janitores.

39. Il établit aussi Sadoc" & ceux de sa maison pour faire les fonctions de Prêtres devãt le Tabernacle du Seigneur sur le lieu élevé de Gabaon";

39. Sadoc autem sacerdotem, & fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelso, quod erat in Gabaon,

40. afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel destiné à ces sortes de sacrifices, tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loy que le Seigneur a prescrite à Israël.

40. ut offerrent holocausta Domino super altare holocautomatis jugiter, manè & vesperè, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini, quam præcepit Israëli.

41. Aprés Sadoc, étoit Héman" & Idithun, avec les

41. Et post eum Heman, & Idithun,

℣. 37. *Expl.* Ceux de la même maison.

℣. 38 *Expl.* Ceux de sa maison.

℣. 39. *Expl.* Sadoc étoit fils d'Achitob & frere d'Achimélech, dont le fils Abiathar exerçoit alors l'office de Pontife. Ainsi Sadoc n'est pas encore établi comme Pontife: ce qui n'arriva que sous Salomon; mais comme Prêtre pour avoir soin du culte qui se rendoit là à Dieu.

Ibid. *Expl.* Où étoit demeuré le Tabernacle que Dieu avoit fait faire par Moïse.

℣. 41. *Expl.* Qui conduisoit la musique. *supr.* 15. 17.

Digitized by Google

& reliquos electos, unumquemque vocabulo suo ad confitendum Domino : quoniam in æternum misericordia ejus.

autres choisis *pour cela*, chacun selon qu'ils étoient marquez pour chanter les loüanges du Seigneur, *en disant*; Que sa misericorde est éternelle.

42. Heman quoque & Idithun canentes tubâ, & quatientes cymbala, & omnia musicorum organa, & canendum Deo : filios autem Idithun fecit esse portarios.

42. Héman & Idithun joüoient aussi de la trompette, touchoient les tymbales, & tous les autres instrumens de musique pour chanter les loüanges de Dieu. Mais pour le fils d'Idithun *le Roy* les établit portiers.

43. Reversusque est omnis populus in domum suam: & David, ut benediceret etiam domui suæ.

43. Ensuite chacun s'en retourna en sa maison : & David *se retira aussi* pour faire part à sa famille de la benediction " *de ce jour*.

℣. 43. *Expl.* Se réjouïr & faire festin avec ceux de sa maison.

SENS LITERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *QVand David eut achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de graces, il benit le peuple au Nom du Seigneur.*

Quoi qu'il n'appartienne proprement qu'au Prêtres & qu'aux Pontifes du Seigneur, de benir les peuples ; les Rois néanmoins le faisoient aussi en vertu de l'onction royale qu'ils avoient reçûë, & qui les rendoient comme les peres de ces peuples. Aussi nous voyons que ce que Da-

Digitized by Google

vid fait icy lorsqu'aprés avoir achevé d'offrir les holocaustes & les sacrifices d'actions de graces, que sa parfaite gratitude envers Dieu le pressoit particulierement de luy offrir, *il benit le peuple au Nom du Seigneur*; Salomon son fils le fit aprés luy dans une semblable occasion[1], & à la solemnité de la dedicace du Temple de Jerusalem. Car il est marqué dans l'Ecriture; *Qu'étant debout, il benit toute l'assemblée d'Israël à haute voix, en disant: Que le Seigneur soit beni, luy qui a donné la paix à son peuple; & qui sans manquer à accomplir aucunes des paroles qu'il avoit dites, l'a comblé de tous les biens qu'il avoit promis par la bouche de Moïse son serviteur. Que le Seigneur nôtre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos peres. Qu'il ne nous abandonne point & ne nous rejette pas. Mais qu'il fasse pancher nos cœurs vers luy, afin que nous marchions dans toutes ses voyes, & que nous gardions ses commandemens.*

1. Reg. c. 8. v. 55. 56.

Telle étoit la benediction que ces grands Princes inspirez de Dieu donnoient, ou pour mieux dire, souhaitoient à Israël; une benediction non terrestre, mais spirituelle, qui tendoit à les rendre dignes d'avoir le Seigneur present avec eux, *ainsi qu'il l'avoit été avec leurs peres*, c'est-à-dire, avec Abraham, Isaac, & Jacob; & à leur faire accomplir avec son secours ses divins preceptes, dont le plus grand, sans comparaison, étoit de l'aimer de tout leur cœur, comme JESUS-CHRIST l'a luy-même declaré dans l'Evangile.

Matth. c. 22. 38.

Ce que David fit ensuite lorsqu'il distribua à tout le peuple une portion du sacrifice, mar-

Digitized by Google

quoit en figure la part que les fidelles devoient avoir au grand & auguste sacrifice de la loy nouvelle, dont ces anciens n'étoient que des ombres, estant d'autant plus multipliez & diversifiez, qu'ils étoient plus incapables de representer par eux-mêmes l'adorable majesté de ce sacrifice unique & divin de la chair de JESUS-CHRIST.

℣. 8. *Rendez graces au Seigneur, & invoquez son Nom, &c.*

Comme ce Cantique est la même chose que le Pseaume cent quatre, avec tres peu de difference, il suffit de renvoyer aux explications de ce Pseaume, qui serviront à éclaircir celuy-cy.

℣. 23. *Chantez des Hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez sur la terre, &c.*

Ce Cantique étant encore le même à peu prés, que le Pseaume nonante & cinq, il est inutile d'ajoûter icy d'autres explications que celles que l'on peut voir sur ce Pseaume.

℣. 35. *Sauvez nous, ô Dieu, qui êtes nôtre Sauveur: rassemblez nous, & nous retirez du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à vôtre saint Nom, &c.*

Ces paroles, selon le premier sens litteral qui se presente à l'esprit, nous marquent sans doute le desir qu'avoit David, & la priere qu'il faisoit à Dieu, & qu'il vouloit que tout le peuple fit avec luy, qu'il plût à sa divine bonté de les rassembler tous en un seul corps, & de réunir avec eux ceux de leurs freres qui pouvoient être dispersez parmi les nations infidelles, afin qu'ils se joignissent tous ensemble dans un même esprit pour rendre gloire à son saint Nom. Mais

Digitized by Google

ce Prince qui étoit un grand Prophete, & qui a particulierement envisagé le Messie dans ses Pseaumes, comme JESUS-CHRIST le dit luy-même, pouvoit bien aussi en parlant à Dieu de cette sorte, avoir en vûë l'avenement de celuy qui devoit estre le veritable *Sauveur* de son peuple; & qui devoit *rassembler* en un seul corps tous les vrais enfans d'Israël dispersez parmi *les nations*.

Luc. c. 24. 44.

Or cette priere que David mettoit dans la bouche de tout ce peuple, doit estre encore aujourd'uy dans le cœur de tous les Chrétiens, qui sentent par l'experience continuelle de leur foiblesse & de la force de leurs ennemis, le besoin qu'ils ont de dire sans cesse à l'auteur de leur salut: *Sauvez-nous, ô Dieu, qui estes nôtre Sauveur*; parce que si vous ne nous sauvez à tous momens par un effet tout puissant de vôtre grace, nous perirons. *Rassemblez-nous*, en nous unissant étroitement par les liens de vôtre Esprit & de vôtre amour; & *nous retirez* continuellement *du milieu des nations*, en nous éloignant de la vanité de leurs desirs, & de la corruption de leurs mœurs. Vous nous avez commandé de nous en separer, & de prendre garde de ne pas toucher à ce qui est impur. *Exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis*, Mais le sentimens de nostre foiblesse nous fait recourir à vous, Seigneur, & vous dire avec le saint roy David: Sauv ez-nous, vous qui étes nôtre Sauveur, & nous retirez du milieu des nations: *Salva nos Deus salvator noster..... & erue de gentibus*: afin que nous rendions gloire à la sainteté de

2. Cor. c. 6. 17.

Digitized by Google

vôtre nom, & à la puissance de vôtre grace: *Vt confiteamur nomini sancto tuo.*

CHAPITRE XVII.

1. CUm autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam: Ecce ego habito in domo cedrina: arca autem fœderis Domini sub pellibus est.

2. Et ait Nathan ad David: Omnia, quæ in corde tuo sunt, fac: Deus enim tecum est.

3. Igitur nocte illâ factus est sermo Dei ad Nathan, dicens:

4. Vade, & loquere David servo meo: Hæc dicit Dominus: Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israël, usque ad diem hanc: sed fui semper mutans loca taberna-

1. DAvid étant établi dans son palais, il dit au Prophete Nathan: Me voicy logé dans une maison de cédre: & l'Arche de l'alliance du Seigneur est encore sous des *tentes de* peaux *de bêtes.* An du monde. 2969. avant J. C. 1044.

2. Nathan répondit à David: Faites tout ce que vous avez dans le cœur; car Dieu est avec vous.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, & luy dit:

4. Allez trouver mon serviteur David, & dites-luy: Voicy ce que dit le Seigneur: Vous ne me bâtirez point de maison pour y faire ma demeure.

5. Car je n'ay point eu de maison ni de demeure, depuis le tems que j'ay tiré Israël de l'Egypte jusqu'à present: mais j'ay été sous

Digitized by Google

des tentes, changeant toûjours de lieux où l'on dressoit mon pavillon.

culi, & in tentorio.

6. quand je demeurois avec tout le peuple d'Israël. Ay-je jamais parlé à aucun des Juges d'Israël, à qui j'avois commandé d'avoir soin de mon peuple; & luy ay-je dit: D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cédre?

6. manens cum omni Israël. Numquid locutus sum saltem uni judicum Israël, quibus præceperam ut pascerent populum meum, & dixi: Quare non ædificastis mihi domum cedrinam?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David: Voicy ce que dit le Seigneur des armées: Je vous ay pris lorsque vous suiviez les troupeaux dans les pâturages, pour vous établir chef de mon peuple d'Israël;

7. Nunc itaque sic loquêris ad servum meum David: Hæc dicit Dominus exercituum: Ego tuli te, cùm in pascuis sequereris gregem, ut esses dux populi mei Israël.

8. & j'ay été avec vous par tout où vous marchiez; j'ay exterminé tous vos ennemis devant vous; & j'ay rendu vôtre nom illustre comme celuy de ces grands hommes qui sont celebres dans le monde.

8. Et fui tecum quocúmque perrexisti: & interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecíque tibi nomen quasi unius magnorum, qui celebrantur in terra.

9. J'ay donné un lieu à mon peuple d'Israël: il y sera affermi; & il y demeurera sans être ébranlé à l'avenir: & les enfans d'iniquité ne l'affligeront plus

9. Et dedi locum populo meo Israël: plantabitur, & habitabit in eo, & ultrà non commovebitur: nec filii iniquitatis atterent eos, sicut à

Digitized by Google

principio,

10. ex diebus quibus dedi judices populo meo Israël, & humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quòd ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Cúmque impleveris dies tuos ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis: & stabiliam regnum ejus.

12. Ipse ædificabit mihi domum, & firmabo solium ejus usque in æternum.

13. Ego ero ei in patrem, & ipse erit mihi in filium: & misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

14. Et statuam eum in domo mea, & in regno meo, usque in sempiternum: & thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

15. Juxta omnia

comme ils ont fait auparavant,

10. depuis le tems que j'ay donné des Juges à mon peuple d'Israël, & que j'ay humilié tous vos ennemis *devant vous*. Je vous déclare donc, que le Seigneur doit établir vostre maison.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller avec vos peres, j'éleveray sur le trône aprés vous un de vôtre race & de vos enfans; & j'affermiray son régne.

12. Ce sera luy qui me bâtira une maison; & j'établiray son trône pour jamais.

13. Je luy tiendray lieu de pere, & il me tiendra lieu de fils, & je ne retireray point ma misericorde de dessus luy, comme je l'ay retirée de dessus vôtre predecesseur.

14. Je l'établiray dans ma maison & dans mon royaume pour jamais; & son trône sera tres-ferme pour toûjours.

15. Nathan parla *donc*

Digitized by Google

dans ces mêmes termes à David, & luy rapporta tout ce que Dieu luy avoit fait entendre dans cette vision.

verba hæc, & juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

16. Ensuite le Roy David étant venu devant le Seigneur", & s'y étant arrêté", luy dit; Qui suis-je, ô Seigneur *mon* Dieu, & qu'elle est ma maison pour vous porter à me faire de si grandes graces?

16. Cúmque venisset rex David, & sedisset coram Domino, dixit: Quis ego sum Domine Deus, & quæ domus mea, ut præstares mihi talia?

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose: c'est pourquoy vous avez voulu assurer vôtre serviteur de l'établissement de sa maison même pour les siécles avenir: & vous m'avez rendu plus considerable que tous les autres hommes, ô Seigneur *mon* Dieu.

17. Sed & hoc parum visum est in conspectu tuo, ideóque locutus es super domum servi tui etiam in futurum: & fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

18. Aprés cela quelle reconnoissance assez grande peut témoigner David, en voyant ce que vous avez fait pour relever vôtre serviteur, & que vous vous étes souvenu de luy *pour le combler de tant de biens?*

18. Quid ultrà addere potest David, cùm ita glorificaveris servum tuum, & cognoveris eum?

19. *Oui*, Seigneur, c'est

19. Domine pro-

℣. 16. *Expl.* l'Arche.

Ibid. Lettr. *S'étant assis*. Mais les Docteurs Hébreux soûtiennent qu'on étoit toûjours debout quand on prioit, & qu'ainsi le mot de *sedere* se doit prendre icy pour *manere*; demeurer quelque tems en priéres. *Synops.*

Digitized by Google

pter famulum tuum juxta cor tuum fecisti omnem magnificentiam hanc, & nota esse voluisti universa magnalia.

pour l'amour de vôtre serviteur, & parce qu'il vous a plû d'agir ainsi, que vous en avez usé envers luy d'une maniere si magnifique; & que vous avez voulu *en même tems* que tant de grandes choses que vous avez faites fussent connuës de tout le monde.

20. Domine, non est similis tui: & non est alius Deus absque te, ex omnibus, quos audivimus auribus nostris.

20. Seigneur, nul n'est semblable à vous, & il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

21. Quis enim est alius, ut populus tuus Israël, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, & faceret populum sibi, & magnitudine suâ atque terroribus ejiceret nationes à facie ejus, quem de Ægypto liberarat?

21. En effet y a-t-il encore un autre *peuple* semblable à vôtre peuple d'Israël, qui est la seule nation sur la terre de laquelle Dieu a daigné s'approcher pour la délivrer de captivité, & en faire un peuple qui luy fût particulierement consacré; & pour chasser par sa puissance & par la terreur *de son Nom* toutes les nations de devant ce peuple qu'il avoit tiré d'Egypte?

22. Et posuisti populum tuum Israël tibi in populum usque in æternum, & tu Domine factus es

22. Ainsi, Seigneur, vous avez établi vôtre peuple d'Israël pour être à jamais vôtre peuple: & vous avez

Digitized by Google

bien voulu être son Dieu.

23. Maintenant donc, Seigneur, que la parole que vous avez prononcée en faveur de vôtre serviteur & de sa maison, soit confirmée pour jamais : & faites ce que vous avez promis.

24. Que vôtre Nom demeure & soit glorifié éternellement ; Qu'on dise *par tout* : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël ; & la maison de David son serviteur subsiste toûjours devant luy.

25. Car c'est vous, Seigneur mon Dieu, qui avez revelé à vôtre serviteur que vous vouliez luy établir sa maison : & c'est pour cela que vôtre serviteur est rempli de confiance" pour vous offrir sa priere.

26. *Je reconnois* " donc maintenant, Seigneur, *que* vous êtes Dieu. Et c'est à vôtre serviteur que vous avez fait ces grandes promesses.

27. Vous avez déja commencé à benir la maison de

Deus ejus.

23. Nunc igitur Domine, sermo, quem locutus es famulo tuo, & super domum ejus, confirmetur in perpetuum, & fac sicut locutus es.

24. Permaneatque & magnificetur nomen tuum usque in sempiternum : & dicatur : Dominus exercituum Deus Israël, & domus David servi ejus permanens coram eo.

25. Tu enim Domine Deus meus revelasti auriculam servi tui, ut ædificares ei domum : & idcircò invenit servus tuus fiduciam, ut oret coram te.

26. Nunc ergo Domine, tu es Deus : & locutus est ad servum tuum tanta beneficia.

27. Et cœpisti benedicere domui servi

℣. 25. *Lettr.* A trouvé de la confiance.
℣. 26. *Expl.* Vous le faites veritablement paroître.

Digitized by Google

tui, ut sit semper coram te : te enim Domine benedicente, benedicta erit in perpetuum.

vôtre serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant vous. Et quand vous la benirez, Seigneur, elle sera benie pour jamais.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣.6. *Ai-je jamais parlé à aucun des Iuges de mon peuple, à qui j'avois commandé d'avoir soin de luy, & luy ay je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maison de cédre ?*

Si Dieu refusa d'écouter David dans le desir qu'il avoit de luy bâtir une maison, c'est-à-dire, un Temple, ce n'étoit pas proprement qu'il n'eût agréé cet ouvrage de sa main, pour le moins autant que de celle de Salomon, puisqu'il regarda toûjours David comme *son* vray *serviteur*. Mais il semble qu'il avoit dessein principalement de faire entendre par là, que la maison où il vouloit habiter ne seroit point une maison ordinaire, une maison bâtie par la main des hommes ; (*car Dieu n'habite point*, comme dit saint Paul, *dans des Temples bâtis par les hommes*) mais une maison vraiment digne du Seigneur, qui seroit bâtie par celuy qui étant né de la race de David selon la chair, seroit neanmoins Dieu comme luy. Car il est tres-remarquable qu'il ne nomme point icy Salomon, en parlant de celuy qui luy bâtiroit ce Temple ; & que la maniere méme dont il en parle

Act. c. 17.24.

Digitized by Google

ne sçauroit s'entendre bien exactement de ce Prince, que par rapport au Sauveur dont il étoit la figure : *I'en susciteray*, dit-il à David, *un aprés vous qui sera de vôtre race & de vos enfans ; & j'établiray son régne. Celuy là me bâtira une maison : & j'affermiray son trône pour l'éternité .... Et je ne retireray point ma misericorde de dessus luy, comme je l'ay retirée de dessus celuy qui a regné avant vous.*

Lors donc que Dieu fait dire à David par son Prophéte Nathan ; Qu'il *ne luy bâtiroit point une maison où il pût faire sa demeure* ; & qu'il luy fait demander ensuite : *Si jamais il s'étoit plaint à quelqu'un des Juges qui avoient gouverné son peuple, de ce qu'ils ne luy avoient point bâti de maison de cédre* ; il veut sans doute luy faire comprendre que ce n'étoit point une maison de cette nature qu'il demandoit ; & que l'unique maison qu'il envisageoit principalement ne luy seroit point bâtie par des hommes, mais par celuy dont le trône seroit éternel, & en qui il trouveroit éternellement comme dans son Fils unique ses divines complaisances. Or cette maison n'étoit autre que la sainte Eglise, qui a été veritablement l'ouvrage de ce divin Salomon, & de ce vray fils de David ; cette Eglise bâtie de pierres vivantes, qui sont les fidelles, dont les cœurs purifiez par son Saint-Esprit, sont ses dignes Temples.

On peut voir sur ce sujet, & sur la réponse que Nathan fit à David, & sur tout le reste de ce chapitre, les explications du chapitre septiéme du second livre des Rois, où les mêmes choses sont rapportées à peu prés, com-

Digitized by Google

me en celuy-cy, avec des éclaircissemens considerables.

CHAPITRE XVIII.

1. FActum est autem post hæc, ut percuteret David Philisthiim, & humiliaret eos, & tolleret Geth, & filias ejus, de manu Philisthiim,

2. percuteretque Moab, & fierent Moabitæ servi David, offerentes ei munera.

3. Eo tempore percussit David etiam Adarezer regem Soba regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphratem.

4. Cepit ergo David mille quadrigas

1. APrés cela David battit les Philistins. Il les humilia, & retira Geth avec ses dépendances d'entre leurs mains. An du monde. 2960.

2. Il deffit aussi les Moabites, & se les assujettit, & les obligea de luy payer un tribut ".

3. En ce même-tems David battit encore Adarézer roy de Soba dans le païs d'Hémath ", lorsqu'il marcha pour étendre son Empire jusqu'au fleuve de l'Euphrate ".

4. David luy prit donc mille chariots ", & sept mil-

℣. 1. *Lettr.* Ses filles; C'est-à-dire, les bourgades qui en dépendoient.

℣. 2. *Expl.* Offerentes ei munera. *i. e.* tributum annuum; ut vers. 6. *Synopf.* 2. *Reg. c.* 8. 2.

℣. 3. *Expl.* Dans la Syrie, dont Hémath, qui fut depuis appellée Antioche, étoit la capitale.

Ibid. *Expl.* C'étoit les bornes qui avoient été promises à la posterité d'Abraham. *Genes.* 15. 18. *Deut* 11. 24. & *Josué* 1. 3. mais qui n'ont été possedées que par David & par Salomon. 1. *R.* 4. 21.

℣. 4. *Autr.* Chevaux de chariot. *Synopf.*

Digitized by Google

les hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il reserva pour son service.

ejus, & septem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, subnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer roy de Soba; mais David en deffit vingt-deux mille.

5. Supervenit autem & Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba: sed & hujus percussit David viginti duo millia virorum.

6. Il mit garnison dans Damas pour s'assurer la Syrie, & se la rendre tributaire. Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, & offerret munera. Adiuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. David prit aussi les carquois " d'or des soldats d'Adarézer, & il les porta à Jerusalem.

7. Tulit quoque David pharetras aureas, quas habuerant servi Adarezer, & attulit eas in Jerusalem.

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thébath, & de Chun, sujettes du roy Adarézer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colomnes & les vases du même métail ".

8. Necnon de Thebath & Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, & columnas & vasa ænea.

℣. 7. *Hebr.* Les boucliers. ℣. 8. *Lettr.* D'airain.

9. Quod

9. Quod cùm audisset Thou rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,

10. misit Adoram filium suum ad regem David, ut postularet ab eo pacem, & congratularetur ei, quòd percussisset & expugnasset Adarezer: adversarius quippe erat Thou Adarezer.

11. Sed & omnia vasa aurea, & argentea, & ænea, consecravit David rex Domino, cum argento & auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, & Moab, & filius Ammon, quàm de Philisthiim & Amalec.

12. Abisai verò filius Sarviæ percussit Edom in Valle Salinarum, decem & octo millia:

13. & constituit in Edom præsidium, ut serviret Idumæa David: salvavitque

9. Thoü Roy d'Hémath, ayant appris que David avoit défait toute l'armée d'Adarézer Roy de Soba,

10. envoya Adoram " son fils à ce Prince pour luy demander son Alliance [1]; & luy témoigner sa joye de ce qu'il avoit défait & vaincu entierement Adarézer: car Thoü étoit ennemi d'Adarézer.

11. Le Roy David consacra au Seigneur tous les vases d'or, d'argent & d'airain, avec l'or & l'argent qu'il avoit pris à toutes les nations, tant aux Iduméens, aux Moabites, & aux Ammonites, qu'aux Philistins, & aux Amalécites.

12. Abisaï fils de Sarvia défit aussi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines.

13. Il mit garnison dans l'Idumée " pour tenir cette province dans l'obéïssance

℣. 10. *Autr.* Joram. 2. *Reg.* 8. 10.

Ibid. *Lettr.* La paix.

℣. 13. *Expl.* C'est alors qu'on vit accomplir la prédiction faite à Rébecca *Genes.* 15. *Maior serviet minori*: car les Iduméens venoient d'Esaü, & David venoit de Jacob par Juda.

Digitized by Google

de David : & le Seigneur conserva toûjours David dans toutes les expeditions qu'il entreprit.

Dominus David in cunctis, ad quæ perrexerat.

14. David régna donc sur tout Israël : & dans les jugemens qu'il rendoit, il faisoit justice à tout son peuple.

14. Regnavit ergo David super universũ Israel, & faciebat judicium atque justitiã cuncto populo suo.

15. Joab fils de Sarvia étoit General de ses armées : & Josaphat fils d'Ahilud avoit la charge des Requêtes.

15. Porrò Joab filius Sarviæ erat super exercitum, & Josaphat filius Ahilud à commentariis.

16. Sadoc fils d'Achitob & Ahimélec [1] fils d'Abiathar, étoient Grands-Prêtres. Susa [1] étoit Sécretaire.

16. Sadoc autem filius Achitob, & Ahimelec filius Abiathar, sacerdotes : & Susa, scriba.

17. Banaïas fils de Joïada commandoit les Céréthiens & les Phéléthiens [1]. Mais les fils de David étoient les premiers auprés du Roy [1].

17. Banaias quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi, & Phelethi : porrò filii David, primi ad manum regis.

[1] ℣. 16. *Autr* Achimélech. 2. *Reg*. 8. 17.
Ibid. *Autr* Saraïas 2. *Reg*. 8. 17.
℣. 17 *Expl*. On croit que c'étoient les gardes du Roy.
Ibid Lettr *Ad manum regis*. *Expl*. surpassoient tous les autres en dignité, & etoient toûjours prêts à tous. Dans le livre des Rois il y a *Sacerdotes*. C'est à-dire, les plus considerables, honorez & respectez comme les Prêtres; de même qu'il est dit de Jéthro Exod 2. qu'il étoit *Prêtre de Madian* : C'est-à-dire, la premiere personne de ce lieu là.

Ce chapitre & le suivant ont été déja expliquez dans le second livre des Rois, outre qu'ils sont tres-clairs par eux-mêmes, & qu'ils n'ont besoin que de quelques reflexions qu'on trouvera en cet autre livre de l'Ecriture.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

1. ACcidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, & regnaret filius ejus pro eo.

2. Dixitque David: Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas: præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cùm pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon: Tu forsitan putas quòd David honoris causâ in patrem tuum miserit qui consolentur te: nec animadvertis, quòd ut explorent, & investigent, & scrutentur terram tuam, venerint ad te servi ejus.

1. NAas Roy des Ammonites étant mort, & son fils régnant en sa place, An du monde. 2967. Avant J. C. 1037.

2. David dit; Je veux témoigner de l'affection à Hanon fils de Naas; parce que son pere m'a obligé. Il envoya donc des Ambassadeurs pour le consoler de la mort de son pere. Mais quand ils furent arrivez sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

3. les principaux du païs dirent à ce Prince: Vous croyez peut-être que ce soit pour rendre quelque honneur à la mémoire de vôtre pere, que David a envoyé icy des Ambassadeurs pour vous consoler: & vous ne voyez pas qu'ils n'y sont venus que pour reconnoître vôtre païs, pour y découvrir tout, & pour remar-

Digitized by Google

quer jusqu'aux moindres choses.

4. Hanon fit donc raser la tête & la barbe " aux serviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, & les renvoya ensuite.

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, & rasit, & præcidit tunicas eorum à natibus usque ad pedes, & dimisit eos.

5. Lorsqu'ils s'en furent allez, & qu'ils eurent fait sçavoir à David ce qui étoit arrivé, il envoya au devant d'eux à cause de ce grand outrage qu'ils avoient reçû, & leur otdonna de demeurer à Jéricho " jusqu'à ce que leur barbe fût cruë, & de revenir ensuite.

5. Qui cùm abiissent, & hoc mandassent David, misit in occursum eorum (grandem enim contumeliam sustinuerant) & præcepit ut manerent in Iericho, donec crescerent barba eorum, & tunc revetterentur.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offensé David, envoyerent tant de la part d'Hanon, que de celle de tout le peuple, mille talens " d'argent pour lever dans la Mesopotamie & de la Syrie de Maacha " & de Soba, des chariots de guerre & de la cavalerie.

6 Videntes autem filii Ammon, quòd injuriam fecissent David, tam Hanon, quàm reliquus populus, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, & de Syria, Maacha, & de Soba, currus & equites.

℣. 4. Dans les Rois *Liv.* 2. 10. 4. Il y a qu'il leur fit raser la moitié de la barbe.

℣. 5. *Expl.* Eloigné de quelques six lieuës de Ierusalem.

℣. 6. *Expl.* Qui montent à plus de quatre millions six cens mille livres de nôtre monnoye.

Ibid. *Expl.* On voit au 2. *des Rois* 6. 10. 6. que le roy de Maacha leur donna alors mille hommes.

Digitized by Google

7. Conduxerunt-que triginta duo millia curruum, & regem Maacha cum populo ejus. Qui cùm venissent, castrametati sunt è regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus suis, venerunt ad bellum.

7. Ils assemblerent donc trente-deux mille chariots" & engagerent le Roy de Maacha avec ses sujets dans leur parti. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba. Et les Ammonites s'étant aussi assemblez de toutes leurs villes, se preparerent à la guerre.

8. Quod cùm audisset David, misit Joab, & omnem exercitum virorum fortium:

8. Lorsque David eut été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. egressique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis: reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, separatim in agro steterunt.

9. Les Ammonites s'étant avancez pour le combattre, rangerent leur armée en bataille prés de la porte de la ville". Et les Rois qui étoient venus à leur secours camperent separément dans la plaine.

10. Igitur Joab, intelligens bellum ex adverso & post tergum contra se fieri, elegit viros fortissimos de universo Israël, & perrexit con-

10. Ainsi Joab ayant remarqué qu'on se preparoit à le combattre, & de front & par derriere, choisit les plus braves hommes de toutes les troupes d'Israël, &

℣. 7. *Expl.* Quand il n'y auroit eu que dix hommes sur chaque chariot, cela feroit toûjours trois cens vingt mille hommes.

℣. 9. *Expl.* Ou de Rabba capitale des Ammonites, ou de Maacha, dont le Roy étoit dans le parti des Ammonites.

Digitized by Google

marcha contre les Syriens.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frere, pour marcher " contre les Ammonites;

12. & il luy dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moy, vous viendrez à mon secours : & si les Ammonites en ont sur vous, j'iray *aussi* pour vous secourir.

13. Agissez en homme de cœur, & combattons genereusement pour nôtre peuple, & pour les villes de nôtre Dieu : & le Seigneur ordonnera de tout comme il luy plaira,

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandoit : il les battit & les mit en fuite

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes de devant son frere Abisaï, & se retirerent dans la ville ". Et Joab s'en retourna à Jerusalem.

tra Syrum.

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai fratris sui; & perrexerunt contra filios Ammon.

12. Dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi : si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in præsidium.

13. Confortare, & agamus viriliter pro populo nostro, & pro urbibus Dei nostri : Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Perrexit ergo Joab, & populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium : & fugavit eos.

15. Porrò filii Ammon videntes quòd fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai fratrem ejus, & ingressi sunt civitatem : reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

℣. 11. *Lettr.* Et ils marcherent contre, &c Mais on a crû devoir l'entendre principalement d'Abisaï comme il est marqué. 2. *Reg. c.* 10. 10.

℣. 15. *Expl.* Ce que les uns entendent de Rabba, & les autres de Médaba comme au ℣. 7. cy-dessus.

Digitized by Google

16. Videns autem Syrus quòd cecidisset coram Israël, misit nuntios, & adduxit Syrum, qui erat trans fluvium: Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

16. Lorsque les Syriens eurent vû que leur armée n'avoit pû soûtenir devant Israël, ils envoyerent solliciter les autres qui étoient au delà du fleuve ", & les engagerent à venir à leur secours. Sophac General de l'armée les commandoit.

17. Quod cùm nuntiatum esset David, congregavit universum Israël, & transivit Jordanem, irruitque in eos, & direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

17. David en ayant reçû nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, & vint fondre tout d'un coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, & eux soûtenant de leur côté ce rude choc.

18. Fugit autem Syrus Israël: & interfecit David de Syris septem millia curruum, & quadraginta millia peditum, & Sophach exercitus principem.

18. Mais les Syriens prirent la fuite devant Israël: & David tailla en pieces sept mille " de leurs chariots, & quarante mille hommes d'infanterie " avec Sophac le General de cette armée.

19. Videntes autem servi Adarezer se ab Israël esse su-

19. Alors tous les sujets & alliez d'Adarézer se

℣. 16. *Expl.* L'Euphrate. *Synopf.*

℣. 18. *Autr.* Sept cens. 2. *Reg.* 10.

Ibid. Expl *Septem millia hominum curruum.* Les sept mille hommes des chariots, supposant dix hommes à chaque chariot.

Ibid. *Expl.* Il y a dans le livre des Rois, quarante mille chevaux, il pouvoit y avoir autant d'infanterie que de cavalerie. *Vatabl.*

voyant vaincus par les Israëlites, passerent dans le parti de David, & luy furent assujettis. Et depuis ce tems les Syriens ne voulurent plus donner du secours aux Ammonites.

peratos, transfugerunt ad David, & servierunt ei: noluitque ultrà Syria auxilium præbere filiis Ammon.

An du monde. 2968. avant l'Ere de J. C. 1036.

Voyez les explications du dixiéme chapitre du second livre des Rois, où toutes choses sont presque semblables.

CHAPITRE XX.

An du monde. 2969 avant J. C. 1035.

1. UN an aprés, au tems que les Rois ont accoûtumé d'aller à la guerre, Joab assembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes, & ravagea le païs des Ammonites: puis s'avançant il mit le siége devant Rabba [1]. Or David demeura à Jerusalem pendant que Joab fit battre Rabba: & y étant allé, il la fit détruire [2].

1. FActum est autem post anni circulum, eo tempore, quo solent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, & robur militiæ, & vastavit terram filiorum Ammon; perrexitque & obsedit Rabba: porrò David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, & destruxit eam.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de

2. Tulit autem David coronam Mel-

℣. 1. *Expl.* Capitale de ces peuples.

Ibid. *Expl.* La ville étant sur le point d'être prise, David y alla avec de nouvelles troupes, la prit, & la détruisit. 2. *Reg.* 12. 29.

Digitized by Google

chom de capite ejus, & invenit in ea auri pondo talentum, & pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema : manubias quoque urbis plurimas tulit :

Melchom", & il y trouva un talent d'or" pesant, & des pierreries tres-precieuses dont il se fit un diadème; sans parler de plusieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette ville.

3. populum autem, qui erat in ea, eduxit : & fecit super eos tribulas, & trahas, & ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur, & contererentur : sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon : & reversus est cum omni populo suo in Ierusalem

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y étoit, & il fit passer sur eux des traîneaux" & des chariots armez de fers & de tranchans, pour les briser, & les mettre en pieces. Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites; & il s'en revint ensuite à Ierusalem avec tout son peuple".

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos: in quo percussit Sobochai Husathites Saphai de genere Raphaim, & humiliavit eos.

4. Aprés cela on fit la guerre à Gazer" contre les Philistins, ou Sobochai" de Husathi tua Saphaï qui étoit de la race des géants", & les humilia *extrêmement*.

℣. 2. *Expl.* leur Roy. 2. *Reg* 12. 30.

Ibid. *Expl.* Ce qui reviendroit à prés de 65. mille livres de nôtre monnoye.

℣. 3. *Expl.* Vid. 2. *Reg* 12.

Ibid *Expl.* Toute son armée. 2. *Reg.* 12. 31.

℣ 4. *Autr.* Gob. 2. *Reg.* 22. 18. que l'on appelloit aussi *Gazer*.

Ibid. *Expl* L'un des braves de David. *supr.* 11. 29.

Ibid. *Lettr.* Raphaim.

℣. 5 *Hebr.* Elhanan Benjaïe. La Vulgate a mis la signification des noms Hébreux, au lieu des noms mêmes.

Digitized by Google

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins, où Adéodat fils de la Forêt " qui étoit de Bethléhem, tua un frere de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance étoit comme le grand bois des tisserans ".

5. Aliud quoque bellum gestum est adversus Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi, cujus hastæ lignum erat quasi liciatorium texentium.

6. Il y eut encore une autre guerre que l'on fit à Geth, où il se trouva un homme extrémement grand, qui avoit six doigts aux pieds & aux mains; c'est-à-dire, vingt-quatre en tout; & qui étoit aussi luy-méme de la race des géants.

2. Reg. 21. 20.

6. Sed & aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longissimus, senos habens digitos, id est, simul viginti quatuor: qui & ipse de Rapha fuerat stirpe generatus.

7. Celuy-cy outrageoit insolemment les Israëlites: & Jonathan fils de Samaa frere de David le tua. Ce sont-là les enfans des géants qui se trouverent à Geth, & qui furent tuez par David & par ses gens.

7. Hic blasphemavit Israël: & percussit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi sunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David & servorum ejus.

℣. 5. Vid. 1. Reg. 17. 7.
℣. 7. Vid. 2. Reg. 21. 22.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *AV tems où les Rois ont accoûtumé d'aller à la guerre, Ioab assembla une armée, & l'élite des troupes, ravagea le païs des Ammonites, & alla ensuite assieger Rabba. Mais David demeura à Ierusalem, &c.*

Les Ammonites avoient déja été défaits & mis en fuite par les troupes de David. Mais tout le poids de cette premiere guerre étoit tombé principalement sur les Syriens, qui étoit venus à leur secours, dont il y eut, selon les Paralipomenes, quarante mille hommes de pied, & encore quarante mille chevaux, selon l'histoire des Rois, de taillez en pieces. Il n'eût donc pas esté juste, que ceux qui étoient les plus coupables, & qui avoient fait un si grand outrage au Roy David en la personne de ses Ambassadeurs, demeurassent en quelque sorte impunis, lorsque ceux qu'ils avoient engagez dans leur parti en avoient esté si severement châtiez. C'est ce qui porta David à envoyer de nouveau Joab contre ces peuples pour ravager leur païs.

1. *Paral.* c. 19. 18.
2. *Reg.* c. 10. 18.
Estius in 1. *Paral.* 19. 18.

Ce n'est pas sans une grande raison que l'Ecriture marque en ce lieu; Que *c'était au tems où les Rois avoient accoûtumé d'aller à la guerre.* Car l'une des causes du crime dans lequel David tomba durant cette guerre, & qui est décrit fort au long dans le second livre des Rois, quoiqu'il n'en soit point parlé icy, fut que ce Prince au lieu de marcher avec ses troupes, ainsi

2. *Reg.* c. 11.

Digitized by Google

qu'il avoit accoûtumé, s'arrêta dans la ville de Jerusalem. Ce fut dans cet entre-tems que se donnant du repos, & menant une vie molle & oisive, il apperçut lorsqu'il se promenoit sur la terrasse de son palais, une femme qui étoit fort belle, nommée Bethsabée, dont le mari s'appelloit Urie; que l'ayant vûë, il conçut un mauvais desir pour elle; & qu'ayant commis le crime, il passa d'un adultere à un homicide. Comme on a parlé dans l'explication des Rois de cette chute qui fait trembler les plus justes, nous nous contentons de marquer icy qu'elle arriva dans le tems de cette guerre contre les Ammonites, & avant la prise & la destruction de la ville de Rabba, au siege de laquelle Urie fut tué.

CHAPITRE XXI.

An du Monde. 2987. avant I. C. 1017.

1. OR le démon s'éleva contre Israël, & il excita David à faire le dénombrement d'Israël.

2. David dit donc à Joab & aux premiers d'entre le peuple: Allez, & comptez tout Israël depuis Bersabée jusques à Dan; & m'en apportez le rôlle, afin que je sçache *à quoy il se montera.*

3. Joab luy répondit; Je prie le Seigneur de multiplier son peuple au centuple

1. Consurrexit autem Satan contra Israël: & concitavit David ut numeraret Israël.

2. Dixitque David ad Joab, & ad principes populi: Ite, & numerate Israël à Bersabee usque Dan: & afferte mihi numerum ut sciam.

3. Responditque Joab: Augeat Dominus populum suum

centuplum, quàm sunt: nonne domine mi rex, omnes servi tui sunt? quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israëli?

4. Sed sermo regis magis prævaluit: egressusque est Joab, & circuivit universum Israël: & reversus est Jerusalem:

5. Deditque Davidi numerum eorum, quos circuerat, & inventus est omnis numerus Israël, mille millia & centum millia virorum educentium gladium: de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

6. Nam Levi, & Benjamin non numeravit: eò quòd Joab invitus exequeretur regis imperium.

de ce qu'il est maintenant; mon Seigneur, & mon Roy, tous ne sont-ils pas vos serviteurs? Pourquoy *donc* recherchez-vous une chose qui sera imputée à peché " à Israël?

4. Néanmoins le commandement du Roy l'emporta. Joab partit donc, & fit tout le tour des terres d'Israël; & il s'en revint à Jerusalem.

5. Il donna à David le denombrement de tous ceux qu'il avoit comptez. Et il se trouva onze cens mille " hommes d'Israël, tous gens capables de porter les armes; & quatre cens soixante & dix mille " hommes de guerre de Juda.

6. Joab ne fit point le denombrement de la Tribu de Levi, ni de celle de Benjamin ", parce qu'il n'exe-

℣. 3. *Expl.* In damnum & perniciem. *Vatabl.* Le peuple fut peut être trop complaisant au desir du Roy. *Synopf.*

℣. 5. Autr. 2. *Reg.* 24. 9. huit cens mille. *Expl.* Des plus braves, & le reste des soldats ordinaires.

Ib. *Autr.* Cinq cens mille 2. *Reg.* 24. 9. *Expl.* Ce qui semble avoir été pris là par compte rond; au lieu que l'on met icy la chose plus juste.

℣. 6. *Expl.* C'est pourquoy nul de ces deux Tribus ne fut frappé de la peste. La Tribu de Levi étoit consacrée à Dieu, & il étoit resté fort peu de monde de celle de Benjamin, depuis ce qui se passa au sujet de la femme du Levite. *Judic.* 19. C'est pourquoy il fut plus aisé à Joab de les obmettre.

Digitized by Google

cutoit qu'à regret l'ordre du Roy.

7. En effet ce commandement déplut à Dieu ; & il fut cause de la playe dont Dieu frappa Israël.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat ; & percussit Israël.

8. Mais David dit à Dieu : J'ay commis une grande faute d'avoir fait faire ce dénombrement : Je vous prie Seigneur, d'ôter *de devant vos yeux* l'iniquité de vôtre serviteur, parce que j'ay fait une folie.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obsecro auferas iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

9. Alors le Seigneur parla à Gad Prophéte de David [1], & luy dit :

9. Et locutus est Dominus ad Gad Videntem Davidis, dicens.

10. Allez trouver David, & dites luy : Voicy ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses ; choisissez celle que vous voudrez ; & je suivray vôtre choix.

10. Vade, & loquere ad David, & dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do ; unum, quod volueris, elige, & faciam tibi.

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, il luy dit ; Voicy ce que dit le Seigneur : Choisissez celuy que vous voudrez *de ces trois fleaux* ;

11. Cûmque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris :

12. ou qu'il y ait une famine durant trois

12. aut tribus annis famen : aut tribus

℣. 9. *Expl.* Que David avoit coûtume de consulter.

mensibus te fugere hostes tuos, & gladium eorum non posse evadere: aut tribus diebus gladium Domini, & pestilentiam versari in terra, & angelum Domini interficere in universis finibus Israël: nunc igitur vide quid respondeam ei, qui misit me.

ans"; ou que vous soyez obligé de fuïr devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter leur épée; ou que l'épée du Seigneur soit tirée durant trois jours, la peste étant dans vos Etats, & l'Ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celuy qui m'a envoyé.

13. Et dixit David ad Gad: Et omni parte me angustiæ premunt: sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multæ sunt miserationes ejus quàm in manus hominum.

13. David répondit à Gad. De quelque côté que je me tourne, je me vois pressé par de grandes extremitez. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, sçachant qu'il est plein de misericorde, que non pas en celles des hommes.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israël: & ceciderunt de Israël septuaginta millia virorum.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël; & il mourut soixante & dix mille Israëlites.

℣. 12. *Autr.* Sept ans. 2. *Reg.* 24. 13. Mais il semble que ce soit une faute; puisque nous voyons icy que toutes les punitions vont par le nombre de trois. Et que les Septante n'ont que trois ans non plus qu'icy. Quelques-uns croyent néanmoins qu'on propose icy trois ans de famine, en y comprenant les quatres années qui avoient déja affligé Israël, à cause du meurtre des Gabaonites. 2. *Reg* 21. Mais l'Ecriture marque expressement là que cette famine ne dura que trois ans, & non pas quatre.

Digitized by Google

15. Il envoya aussi son Ange à Jerusalem pour la ravager. Et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, & il fut touché de compassion d'une playe si terrible. Il dit dont à l'Ange exterminateur: C'en est assez, & arrêtez vôtre main. Or l'Ange du Seigneur étoit alors prés de l'aire d'Ornan Jebuséen.

15. Misit quoque angelum in Jerusalem, ut percuteret eam: cùmque percuteretur, vidit Dominus, & misertus est super magnitudine mali: & imperavit angelo, qui percutiebat: Sufficit, jam cesset manus tua. Porrò angelus Domini stabat juxta aream Ornam Jebusæi.

16. Et David levant les yeux vit l'Ange du Seigneur qui étoit entre le ciel & la terre, & qui tenoit en sa main une épée nuë & tournée contre Jerusalem. A l'heure-même luy & les anciens qui étoient avec luy couverts de cilices se prosternerent en terre.

16. Levansque David oculos suos, vidit angelum Domini stantem inter cælum & terram, & evaginatum gladium in manu ejus, & versum contra Jerusalem: & ceciderunt, tam ipse quàm majores natu vestiti ciliciis, proni in terram.

17. Et David dit à Dieu: N'est-ce pas moy qui ay commandé de faire ce denombrement du peuple? C'est moy qui ay peché; c'est moy qui ay commis tout le mal: mais pour ce troupeau qu'a-t-il merité? Tournez donc je vous supplie, Seigneur mon Dieu, vôtre main contre moy, & contre la mai-

17. Dixitque David ad Deum: Nonne ego sum, qui jussi ut numeraretur populus? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci: iste grex quid commeruit? Domine Deus meus, vertatur obsecro manus tua in me, & in domum patris mei:

populus

populus autem tuus non percutiatur.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, extrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

20 Porrò Ornan cùm suspexisset, & vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se: nam eo tempore terebat in area triticum.

21. Igitur cùm veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, & processit ei obviam de area, & adoravit eum pronus in terram.

22. Dixitque ei David: Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino: ita ut quantum valet argenti accipias, & cesset plaga à populo.

son de mon pere: mais épargnez vôtre peuple.

18. Alors l'Ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, & de dresser un Autel au Seigneur le Dieu *d'Israël*, dans l'aire d'Ornan Jébuséen.

19. David s'y transporta donc suivant l'ordre que Gad luy en avoit signifié de la part de Dieu.

20. Mais Ornan ayant levé les yeux & vû l'Ange, qui fut vû aussi de ses quatre fils, ils se cacherent, parce que c'étoit le tems où ils battoient leurs grains dans leur aire.

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'apperçut, & sortant de son aire pour aller au devant de luy, il luy fit une profonde reverence " en se baissant jusqu'en terre.

22. David luy dit: Donnez moy la place qu'occuppe vôtre aire, afin que j'y dresse un Autel au Seigneur, & que je fasse cesser cette playe de dessus le peuple: & je vous en payeray le prix qu'elle vaut.

℣. 21. *Lettr.* Il l'adora.

Digitized by Google

23. Ornan répondit à David : Le Roy mon seigneur n'a qu'à la prendre, & à en faire ce qu'il luy plaira. Je luy donneray aussi les bœufs pour l'holocauste, des traînoirs * au lieu de bois, & le bled qui est necessaire pour le sacrifice. Je luy donneray toutes ces choses avec joye.

23. Dixit autem Ornam ad David : Tolle, & faciat dominus meus rex quodcumque ei placet : sed & boves do in holocaustum, & tribulas in ligna, & triticum in sacrificium : Omnia libens præbebo.

24. Le Roy David luy répondit ; Je ne puis pas en user ainsi, mais je vous en payeray le prix. Car je ne dois pas vous ôter ce qui vous appartient, pour offrir en holocauste au Seigneur ce que l'on m'auroit donné.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet : neque enim tibi auferre debeo, & sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. David donna donc à Ornan pour la place six cens sicles d'or d'un poids tres-juste *.

25. Dedit ergo David Ornan pro loco siclos auri justissimi ponderis sexcentos.

26. Et il dressa là un Autel au Seigneur, & il y offrit des holocaustes & des pacifiques. Il invoqua le Seigneur. Et le Seigneur l'exauça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'Autel de l'holocauste.

26. Et ædificavit ibi altare Domino : obtulitque holocausta, & pacifica, & invocavit Dominum, & exaudivit eum in igne de cœlo super altare holocausti.

℣ 23. *Expl.* On se servoit de ces traînoirs de bois pour faire sortir les grains de l'épi, avant l'invention des fleaux. *Virgil.*

℣. 25. *Expl.* Qui reviendroient environ à treize mille livres.

Digitized by Google

27. Præcepitque Dominus angelo: & convertit gladium suum in vaginam.

28. Protinus ergo David, videns quod exaudisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas.

29. Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyses in deserto, & altare holocaustorum, eâ tempestate erat in excelso Gabaon.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum: nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

27. Alors le Seigneur commanda à l'Ange de remettre son épée dans le foureau; ce qu'il fit.

28. Et à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jébuséen, luy immola des victimes.

29. Le Tabernacle du Seigneur que Moïse avoit fait dans le desert, & l'Autel des holocaustes, étoient alors au haut lieu de Gabaon.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusques-là pour y offrir sa priere à Dieu; parce qu'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'Ange du Seigneur.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. OR *satan s'éleva contre Israël ; & il excita David à faire le dénombrement d'Israël.*

Il est bon de remarquer qu'au lieu qu'il est dit icy ; Que *satan s'éleva contre Israël* ; il est dit au second livre des Rois, où la même histoire est rapportée ; Que *la colere du Seigneur s'alluma contre Israël.* Et ce qui est attribué encore icy au demon, lorsque l'Ecriture ajoûte ; Qu'il *excita David à faire le dénombrement* du peuple ; la même Ecriture l'attribuë en cet autre endroit à Dieu même, lorsqu'elle dit ; Que *le Seigneur irrité contre Israël poussa David à donner ordre que l'on comptât tout le peuple d'Israël & de Iuda.* Ces sortes d'expressions qui peuvent d'abord surprendre, & donner lieu même aux libertins de se justifier en quelque façon dans leurs crimes, comme si Dieu les poussoit à faire le mal, lorsque c'est leur propre corruption qui les emporte, ont besoin d'être expliquées pour n'être point un sujet de scandale aux simples & aux ignorans. Or l'on peut dire, que celle dont l'Ecriture se sert icy, non seulement n'est point contraire à celle du livre des Rois ; mais qu'elle est même tres-propre pour en donner la veritable intelligence. Il faut donc premierement être tres-persuadé de cette importante verité dont on a parlé ailleurs, & que l'Apôtre saint Jacques a enseignée à toute l'E-

2. Reg. c. 24. 1.

Iacob. c. 1. 13.

glise par ces paroles : *Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté : Que c'est Dieu qui le tente. Car Dieu est incapable de tenter pour pousser au mal ; & il ne tente jamais personne* de cette sorte. *Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l'emporte & qui l'attire dans le mal.*

Cette verité étant établie comme incontestable, on peut expliquer l'expression dont l'Ecriture se sert dans le second livre des Rois, lorsqu'elle dit : Que *le Seigneur irrité contre Israël poussa David à donner ordre qu'on fît le dénombrement*, par cette autre qu'elle employe icy ; Que *le démon excita David à faire ce dénombrement.* Car ces deux expressions de l'Ecriture s'éclaircissant en quelque façon l'une par l'autre, nous font concevoir que Dieu étant irrité contre un peuple, ou contre un particulier, par un effet de ses justes jugemens, retire de luy sa protection & le secours de cette main favorable qui le soûtenoit auparavant, & l'abandonne par consequent à la malice du démon, qui n'étant plus arrêté alors comme par le frein de la puissance du Seigneur ; se joue aisément de l'homme, comme il se joüa alors de David, & *le poussa* dans le mal. L'Ecriture ayant donc dit dans les Rois ; Que *le Seigneur excita David* à donner ordre qu'on fît le dénombrement ; *Et addidit furor Domini irasci contra Israël, commovitque David* ; s'explique icy en disant ; Que *satan s'éleva contre Israël, & qu'il excita David à faire compter le peuple.* Car c'est de même que si elle eût dit ; Que satan n'eut le pouvoir de faire tomber David dans ce crime, que parce que Dieu s'étoit éloigné de luy. Le Sei-

Digitized by Google

gneur ne le poussa pas dans le mal ; parce *qu'il est incapable*, comme dit saint Jacques, *de tenter quelqu'un* de cette sorte : mais n'opposant point sa puissance à la malice de satan, il luy laisse faire ce qu'il vouloit, & permit ainsi qu'il poussât ce Prince à s'abandonner à son orgueil. Car nous sçavons, & JESUS-CHRIST nous l'a declaré tres-expressement en parlant à ses Apostres ; Que nous ne pouvons rien faire de bien sans luy : *Sine me nihil potestis facere.*

Joan. c. 15. 5.

Mais d'où vient donc que l'Ecriture ayant dit ; *Que satan s'éleva contre Israël* ; elle ajoûte ; Qu'il *excita David à faire le dénombrement* ? Si le démon s'éleve contre le peuple de Dieu par un effet de *la colere du Seigneur* ; pourquoy s'attaque-t-il à David ? C'est sans doute qu'il sçavoit que s'il pouvoit le faire tomber dans le peché qu'il luy inspiroit, la punition en retomberoit sur tout le peuple ; étant assez ordinaire que les peuples soient punis à cause de leurs Princes ; quoiqu'ils ayent d'ailleurs merité souvent cette même punition pour leurs propres crimes.

Enfin on peut demander en quoy consistoit principalement la faute que commit David, puisque nous ne voyons point que le Seigneur eût défendu formellement de faire compter les peuples ; & qu'il paroît même qu'il en a fait faire plusieurs fois le dénombrement. Son crime fut de ce que se voyant victorieux de ses ennemis, il commença insensiblement à s'élever en luy-même, à se regarder comme le maître d'un grand royaume ; & à vouloir se donner la satisfaction de connoître à quoy se pouvoit mon-

Digitized by Google

ter la multitude de tous ces peuples sur lesquels il avoit l'autorité. Son crime fut un oubli de la grandeur & de la bonté de celuy qui luy avoit mis la couronne sur la teste ; une vaine complaisance en sa propre force & grandeur ; un mépris des conseils que luy donnerent les ministres de sa Cour pour le détourner de cette entreprise ; & un scandale qu'il ne craignit pas de causer par cette vaine ostentation de sa puissance.

Ce qui peut nous étonner davantage en cette rencontre, est de voir qu'un homme tel que Joab tout couvert de crimes, & le plus superbe Officier qui fût alors, ait apperçû cette illusion de David, lorsque ce Prince si éclairé & si pieux n'y vouloit pas faire d'attention ; & qu'il ait eu même la force de luy en parler dans ces termes si touchans : *Pourquoy mon seigneur cherche-t-il à faire une chose qui sera imputée à peché à tout Israël ?* lorsque ce Prince luy-même n'en put point estre touché. Est-ce que Joab estoit meilleur que David ? Non sans doute. Mais c'est que les plus grands Saints sont capables de tomber par le mouvement d'un orgueil secret, dans des fautes qui peuvent estre visibles mémes aux gens possedez par l'esprit du monde. C'est que l'on ne peut trop craindre l'état d'élevation où étoit David, qui est par luy-méme si éblouissant, qu'il est capable de faire déchoir du plus haut degré de vertu.

On peut voir tout ce qui regarde cette chute de David, dans les explications du vingt-quatriéme chapitre du second livre des Rois, où l'on a eu soin de suppléer méme à ce qui y man-

quoit, en le prenant de cet endroit des Paralipomenes.

℣. 25. *David donna donc à Ornan pour cette place six cens sicles d'or, d'un poids tres juste.*

Il paroît en cet endroit une grande difference entre le livre des Rois & celuy des Paralipomenes que nous expliquons; puisqu'il est dit là; Que *David donna pour l'aire & pour les bœufs, cinquante sicles d'argent*, qui ne font pas quatre-vingt livres; & qu'au contraire il est dit icy; Qu'il *donna pour cette place six cens sicles d'or*, qui font prés de treize mille francs. Mais peut-étre qu'en examinant de prés le texte de l'Ecriture, on accordera aisément ces deux contrarietez apparentes. Car s'il est dit dans les Rois; Que ce Prince ne donna que cinquante sicles d'argent; ce fut seulement pour l'aire & les bœufs, dont il est parlé en cet endroit: *Emit ergo David aream & boves argenti siclis quinquaginta.* Mais les six cens sicles d'or qui sont marquez dans les Paralipomenes, furent donnez pour tout le lieu; *pro loco*; qui comprenoit la montagne de Moria, sur laquelle Abraham avoit voulu immoler son fils Isaac. Car comme Dieu fit connoître à David, qu'il choisissoit cet endroit pour le Temple qui devoit luy estre bâti, selon qu'il est dit expressément ailleurs, il resolut d'acquerir toute cette montagne où étoit l'aire d'Ornan. Le livre des Rois ne parle donc que de la premiere acquisition. Et les Paralipomenes joignent ensemble les deux.

Estius in hũc loc.

2. *Paral.* c. 3. 1.

L'Autel que David bâtit sur cette montagne par un ordre expres de Dieu, & les victimes

1. *Paral.* c. 21. 18.

Digitized by Google

pacifiques qu'il offrit dessus & qui engagerent le Seigneur à *faire remettre l'épée de l'Ange dans son fourreau*, aprés qu'elle eut fait un effroyable carnage dans Israël, figuroient admirablement l'Autel de la croix, où l'hostie de paix & la victime de la reconciliation generale de l'univers devoit s'immoler, pour arrêter par sa mort l'épée vengeresse de la Justice divine, qui depuis le crime des premiers hommes faisoit un ravage universel parmi toutes les nations abandonnées à l'idolatrie, & à tous les déreglemens de leur cœur. C'étoit dans la vûë de ce sacrifice de son propre Fils, que Dieu agreoit tous ces autres sacrifices, incapables par eux-mêmes d'appaiser sa juste colere contre les hommes. C'est pourquoy nous ne devons point non plus les envisager d'une autre sorte; puisqu'il est indigne du culte tout spirituel que nous rendons à nôtre Dieu, d'arrêter nôtre regard sur ces bœufs & sur cette aire d'Ornan, qui n'étoient qu'une figure des plus grands mysteres. Ib. ℣. 27.

℣. 30. *Mais David n'eut pas la force d'aller jusques là pour y offrir sa priere à Dieu, parce qu'il avoit été frappé d'une extrême crainte, &c.*

L'Ecriture semble icy répondre à une question qu'on auroit pû faire, en demandant pourquoy David offrit au Seigneur des sacrifices en cet endroit, & n'alla pas luy sacrifier au lieu où étoit le Tabernacle de Moïse. Elle en rend donc la raison en faisant entendre que ce Tabernacle étoit en un lieu éloigné, c'est-à-dire, à Gabaon; & qu'ainsi David effrayé par la vûë de l'épée de la justice de Dieu, n'eut point la force

Digitized by Google

de se transporter jusqu'au Tabernacle. Mais de plus elle a dit expressément, que ce fut par l'ordre de Dieu ; que ce Prince luy fit dresser un Autel dans l'aire d'Ornan ; & qu'aprés qu'il y eut offert des holocaustes, Dieu fit connoître qu'il l'exauçoit, en faisant descendre sur cet Autel même le feu du ciel, qui en étoit la marque ordinaire. Il est bon de dire icy en passant avec un sçavant homme, qu'il paroît par cet endroit de l'Ecriture que Gabaon n'étoit pas, comme il semble que saint Augustin l'a cru, un de ces hauts-lieux où Dieu avoit défendu qu'on luy offrît des sacrifices ; puisque l'ancien Tabernacle de Moïse y étoit, & que l'Ecrivain sacré ayant eu soin de rendre raison pourquoy David n'alla point alors y offrir à Dieu sa priere, fait assez connoître qu'il auroit dû y aller sans cette raison.

CHAPITRE XXII.

An du monde. 2988.

1. DAvid dit ensuite : C'est icy la maison de Dieu *. Et c'est-là l'Autel qui doit servir pour les holocaustes à Israël *.

1. Dixitque David : Hæc est domus Dei, & hoc altare in holocaustum Israël.

2. Il commanda qu'on assemblât tous les prosély-

2. Et præcepit ut congregarentur om-

℣. 1. *Expl.* Le lieu où elle doit être bâtie.

Ibid. *Expl.* Parce qu'Isaac y avoit déja été immolé en figure.

Digitized by Google

nes proselyti de Terra Israël, & constituit ex eis latomos ad cædendos lapides & poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

tes *, qui se trouveroient dans la terre d'Israël : & il en prit pour tirer les pierres & les marbres des carriéres, pour les tailler, & pour les polir, afin que l'on commençât à disposer les choses pour la construction du Temple.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, & ad commissuras atque juncturas præparavit David : & æris pondus innumerabile.

3. David fit aussi provision de fer, pour les clous & les pentures des portes, & pour joindre *les ais ou les pierres* ensemble. Il fit même amasser quantité d'airain, dont le poids étoit innombrable.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æstimari, quæ Sidonii & Tyri deportaverant ad David.

4. Ceux de Tyr & de Sidon luy apportoient aussi des bois de cédre, qu'on ne pouvoit estimer.

5. Et dixit David : Salomon filius meus puer parvulus est & delicatus ; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur : præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit im-

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune, & d'une complexion foible & délicate : & la maison que je desire que l'on bâtisse au Seigneur doit être telle qu'on en parle *avec admiration* dans tous les païs. Je veux donc luy preparer toutes les choses necessaires *pour cet ouvrage*. Et c'est pour cette

℣. 2. *Expl.* Les étrangers qui avoient embrassé la religion des Juifs.

raison qu'avant sa mort il voulut disposer tout ce qui pouvoit contribuer à une si grande entreprise.

pensas.

6. Ensuite il appella Salomon, & luy ordonna de s'employer à bâtir un Temple au Seigneur le Dieu d'Israël.

6. Vocavitque Salomonem filium suum: & præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Israël.

7. Il luy dit donc : Mon fils, j'avois conçû le dessein de bâtir un Temple en l'honneur du Seigneur qui est mon Dieu ;

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei,

8. Mais Dieu me parla & me dit ; Vous avez répandu beaucoup de sang, & vous vous étes trouvé en quantité de batailles. Ainsi vous ne pourrez point bâtir un Temple à mon Nom, aprés tant de sang répandu en ma presence.

8. sed factus est sermo Domini ad me, dicens : Multum sanguinem effudisti, & plurimà bella bellasti : non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me :

9. *Il ajoûta* : Vous aurez un fils dont la vie sera plus tranquille, & que je feray regner en paix, sans qu'elle soit troublée par aucuns ennemis qui vous environnent. C'est pour cette raison qu'il sera appellé Pacifique ". Je le feray vivre en repos, & luy donneray la paix durant

9. filius, qui nascetur tibi, erit vir quietissimus : faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum : & ob hanc causam Pacificus vocabitur : & pacem & otium dabo in Israël cunctis diebus ejus.

℣. 9. *Expl.* C'est ce que signifie *Salomon* en Hébreu.

Digitized by Google

tout son régne.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo, & ipse erit mihi in filium, & ego ero illi in patrem: firmaboque solium regni ejus super Israël in æternum.

10. Ce sera luy qui bâtira un Temple à mon Nom. Il sera mon fils, & moy je seray son Pere, & j'affermiray le trône de son regne sur tout Israël pour l'éternité.

11. Nunc ergo fili mi, sit Dominus tecum, & prosperare, & ædifica domum Domino Deo tuo, sicut locutus est de te:

11. Maintenant donc mon fils, que le Seigneur soit avec vous, qu'il vous rende heureux: & édifiez une maison au Seigneur vôtre Dieu, comme il a predit que vous deviez faire.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam & sensum, ut regere possis Israël, & custodire legem Domini Dei tui.

12. Qu'il vous donne aussi la sagesse & le bon sens, afin que vous puissiez conduire Israël & garder fidellement la loy du Seigneur vôtre Dieu.

13. Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata & judicia, quæ præcepit Dominus Moysi ut doceret Israël: confortare & viriliter age, ne timeas, neque paveas.

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en suivant ses ordres, & en observant les loix qu'il a commandé à Moïse d'enseigner à tout Israël: Fortifiez-vous *donc mon fils*, agissez en homme de cœur, ne craignez rien, ne vous étonnez de rien.

14. Ecce ego in paupertatem ea præparavi impensas do-

14. Vous voyez que dans ma pauvreté j'ay preparé dequoy fournir à la dépense

Digitized by Google

du bâtiment de la maison du Seigneur; *sçavoir*, cent mille talens " d'or, & un millions de talens " dargent, avec une quantité d'airain & de fer, dont on ne peut dire le poids ni le nombre, sans parler du bois & des pierres que j'ay preparées pour les employer à tout ce qui sera necessaire.

mus Domini, mille talenta centum millia, & argenti mille millia talentorum; æris verò & ferri non est pondus, vincitur enim numerus magnitudine: ligna & lapides præparavi ad universa impendia.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers; des Tailleurs-de-pierre, des Maçons, des ouvriers qui sont habiles dans les ouvrages de bois, & des gens qui excellent dans toutes sortes *d'autres* ouvrages,

15. Habes quoque plurimos artifices, latomos, & cæmentarios, artificesque lignorum, & omnium artium ad faciendum opus prudentissimos,

16. soit en or, ou en argent, en cuivre, ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler, & le Seigneur sera avec vous.

16. in auro & argento & ære & ferro, cujus non est numerus. Surge igitur, & fac, & erit Dominus tecum.

17. David commanda en même-tems à tous les chefs d'Israël, d'assister son fils Salomon dans cette entreprise.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israël, ut adjuvarent Salomonem filium suum.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur vôtre Dieu est avec vous, & qu'il vous a établis dans une

18. Cernitis, inquiens, quòd Dominus Deus vester vobiscum sit, & dede-

℣.14. *Expl* Qui font prés de six mille cinq cens millions.
Ibid. *Exp*. Qui font plus de quatre mille six cens millions.

Digitized by Google

sit vobis requiem per circuitum, & tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, & subjecta sit terra coram Domino, & coram populo ejus.

profonde paix de tous côtez, en livrant tous vos ennemis entre vos mains; & que la terre est assujettie devant le Seigneur, & devant son peuple.

19. Præbete igitur corda vestra & animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum: & consurgite, & ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, & vasa Domino consecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.

19. Disposez donc vos cœurs & vos ames pour chercher le Seigneur vostre Dieu. Levez-vous, & bâtissez un sanctuaire au Seigneur *vôtre* Dieu; afin que l'Arche de l'alliance du Seigneur, & les vases qui sont consacrez au Seigneur soient transportez dans cette maison qu'on va bâtir à son Nom.

℣. 18. *Expl.* Tous les peuples des environs.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. ET *David dit: Mon fils Salomon est encore jeune, & d'une complexion foible & délicate: & la maison que je desire que l'on bâtisse au Seigneur, doit être telle qu'on en parle* avec admiration *dans tous les païs. Je veux donc luy preparer toutes les choses necessaires* pour cet ouvrage, *&c.*

Quoique Dieu eût declaré à David; Que ce ne seroit point luy qui luy bâtiroit un Temple, ℣. 8.

mais son fils, il ne laisse pas en se soumettant à l'ordre de Dieu, de contribuer autant qu'il étoit en son pouvoir au dessein de ce grand ouvrage, ne prenant pour luy que la peine de préparer tous les matériaux qui y serviroient, & en laissant toute la gloire à Salomon. Il envisagea ce Temple comme un ouvrage d'une tres-grande entreprise, non tant par rapport à l'ouvrage même, qu'à la majesté de celuy pour lequel il le destinoit. C'est pourquoy considerant que Salomon étoit jeune, c'est-à-dire, âgé seulement de dix-sept ans ou environ, & qu'il étoit même d'une complexion délicate, il voulut luy épargner une partie de la peine, & se hâta pour cela de luy amasser toutes les choses necessaires avant sa mort.

C'est ainsi que Dieu se plaît à partager le merite de l'execution de ses ouvrages entre plusieurs de ses serviteurs, tant pour empêcher que chacun d'eux en particulier ne s'attribuë une gloire qui ne luy est point dûë, que pour leur donner moyen de faire tous éclater leur zele pour son honneur. Car qui doute que David n'ait eu devant Dieu autant de part à la construction de son saint Temple, que Salomon même? Il avoit eu la volonté de bâtir ce Temple. Et l'ordre seul de celuy en l'honneur duquel il avoit dessein de le bâtir, l'en ayant empêché, il contribua au moins tout de ce qu'il put à l'execution d'un si saint ouvrage. Ainsi il arrive tres-souvent que dans la structure du saint Temple du vray Salomon qui est l'Eglise, ceux mêmes qui ne font, pour le dire ainsi, qu'amasser les matériaux, y ont une part tres-considerable.

Dieu

Digitized by Google

Dieu regarde principalement le cœur & l'ardeur de la volonté dans les hommes ; & c'est à luy de les appliquer comme il luy plaît, aux differentes fonctions qui tendent toutes au même dessein de former le corps, & de bâtir le Temple tout divin de son Eglise.

℣. 8. *Vous avez répandu beaucoup de sang, & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainsi vous ne pourrez point bâtir un Temple à* la gloire de *mon Nom, après tant de sang répandu en ma presence.*

Quelques-uns ont crû que cette double repetition du sang répandu par le roy David, ne marquoit pas seulement celuy des ennemis du peuple de Dieu, mais encore celuy d'Urie qu'il répandit d'une maniere si criminelle. Cependant le texte de l'Ecriture ne souffre gueres qu'on l'explique de la sorte ; & d'ailleurs même on ne voit pas, selon la reflexion d'un sçavant Auteur, que l'on puisse rapporter ce que Dieu dit à David en cet endroit à un autre tems qu'à celuy où nous avons vû auparavant, que Nathan luy declara la volonté du Seigneur sur le sujet de ce Temple qu'il avoit dessein de luy bâtir. Or il paroît que David n'avoit point encore alors répandu le sang innocent d'Urie. C'est pourquoy il est assez naturel d'entendre cecy seulemect du sang répandu dans tant de guerres differentes où s'étoit trouvé David. Mais on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde humilité de ce Prince, qui dans l'ardeur de ce zele dont il brûloit pour la gloire de son Dieu, s'étant vû tout d'un coup arrêté par cette défense qu'il luy fait de bâtir luy-même le Temple qu'il

Hieron. quæst. seu tradition Hebr. in Paral. l. 1. c. 22.

Estius.

C. 17. & 2. Reg. 7.

Digitized by Google

avoit dessein d'élever à son honneur, obéir aveuglement sans écouter ce que la raison humaine auroit pû luy inspirer en cette rencontre. Il ne luy répondit point ; Que tant de sang répandu dans les guerres differentes où sa providence l'avoit engagé, pouvoit être regardé plûtôt comme une marque singuliere de son zele pour sa gloire & pour le bien de son peuple, que comme une tache qui eût souillé en quelque façon sa pureté ; puisqu'il n'avoit combattu que contre ses ennemis, & par ses ordres. Il ne luy dit point que le zele de Phinées qui éclata par la mort de deux personnes tres criminelles qu'il avoit tuées d'un seul coup, bien loin de le rendre impur, luy fit meriter de détourner la colere du Seigneur de dessus son peuple, & le rendit digne luy-même d'obtenir le sacerdoce pour toute sa posterité, selon cette declaration solemnelle que Dieu luy fit faire par Moïse : *Erit tam ipsi, quàm semini ejus pactum sacerdotii sempiternum, quia zelatus est pro Deo suo.* Il luy suffit donc de connoître la volonté de son Dieu en cette rencontre. Et sçachant qu'elle ne pouvoit être que tres-juste, il l'adora dans l'instant, & s'y soumit sans murmure. Nous avons touché ailleurs la raison de cette conduite de Dieu à son égard ; c'est pourquoy nous nous dispensons d'en parler icy de nouveau.

Numer. c. 25.

3. Reg. c. 5. v. 3. 4.

℣. 10. *Il sera mon fils, & moy je seray son pere : & j'affermiray le trône de son regne sur tout Israël pour l'éternité.*

Il paroît tres clairement que cecy n'est dit du roy Salomon qu'en figure : mais que la verité s'est seulement accomplie dans la personne de

Digitized by Google

JESUS-CHRIST. Aussi l'Apôtre rapporte directement ces mêmes paroles au Fils de Dieu devenu homme, comme si elles n'avoient esté dites que pour luy seul. C'est ce qui fait assurer à saint Augustin ; Que ceux-là se trompent grossierement, qui s'imaginent qu'une promesse si magnifique a eu son accomplissement en la personne de Salomon : *Hanc ergo tam grandem promissionem, qui putat in Salomone fuisse completam, multum errat.* Et le même Pere nous fait remarquer, que la chute si honteuse de Salomon seduit par les femmes, & tombé dans l'idolatrie, est une preuve manifeste que c'étoit principalement un autre & non luy que cette prediction si avantageuse regardoit ; puisqu'elle n'auroit point esté veritable à son égard ; & qu'il ne nous est pas permis de penser, que le Dieu de verité ait pû prédire & promettre ce qui ne devoit point s'accomplir : *Attendat ergo & aspiciat Salomonis domum plenam mulieribus alienigenis colentibus deos falsos, & ipsum ab eis regem, aliquando sapientem, in eandem idololatriam seductum atque dejectum : & non audeat existimare Deum, vel hoc promisisse mendaciter, vel talem Salomonem, domumque ejus futuram, non potuisse prescire.*

Hebr. c. 1. 5.

Aug. de Civ. Dei l. 17. c. 8.

℣. 14. *Vous voyez que dans ma pauvreté, j'ay preparé dequoy fournir à la dépense du bâtiment de la maison du Seigneur ; sçavoir cent mille talens d'or, & un million de talens d'argent, &c.*

Les Auteurs disent, que David parloit de *sa pauvreté*, ou par modestie, ou comme pour s'excuser en quelque sorte, de ce que donnant tout

Synopf.

Digitized by Google

à Dieu, il ne laissoit presque rien à ses heritiers; ou parce qu'il se regardoit veritablement comme pauvre par luy-même, ayant tout reçû de Dieu; ou parce qu'envisageant la grandeur de Dieu, il ne pouvoit se considerer que comme un pauvre, en comparaison de cet Etre tout-puissant & infini, qui daignoit bien agréer ce don qu'il osoit luy offrir de sa pauvreté. Qui pourra donc se flater de presenter quelque chose de considerable à Dieu, s'il fait un peu de reflexion sur ces paroles d'un grand Roy, qui en offrans au Seigneur pour la dépense du bâtiment de son Temple une somme presque incroyable, sçavoir cent mille talens d'or, c'est à dire, prés de six mille cinq cens millions; & un million de talens d'argent, c'est-à dire, plus de quatre mille six cens millions, sans l'airain, le fer, les bois & les pierres les plus rares, vouloit bien encore se considerer comme un pauvre en sa presence; Mais ce qui doit consoler également & les pauvres & les riches, c'est que Dieu regarde le cœur de l'homme & juge du prix de son offrande par la disposition de ce cœur; ce qui a fait dire à JESUS-CHRIST, lorsqu'il voyoit les offrandes que l'on faisoit dans le Temple, cette parole si celebre; Que la veuve qui n'avoit donné que deux petites pieces de la valeur d'un liard, avoit plus donné que tous les autres; parce qu'elle avoit donné de sa pauvreté tout ce qu'elle avoit; au lieu que les autres avoient donné de leur abondance.

Marc. c. 12. 43.

℣. 19. *Disposez donc vos cœurs & vos ames, pour chercher le Seigneur vôtre Dieu, &c.*

Le Saint-Esprit nous dit encore en un autre

Digitized by Google

endroit par la bouche de Salomon ; Que *c'est à l'homme à preparer son ame.* Mais ni l'un ni l'autre de ces deux passages ne détruit pas le besoin que nous avons de sa grace, pour *preparer nôtre cœur à chercher sincerement le Seigneur nôtre Dieu* ; puisque saint Paul nous declare que de nous-mêmes nous ne sommes point capables de former aucune bonne pensée, comme de nous-mémes ; & que c'est Dieu qui nous en rend capables. Ces paroles de nôtre texte nous apprennent donc seulement que nous devons faire de nôtre part tout ce qui dépend de nous, pour chercher Dieu de tout nostre cœur, en travaillant à le purifier de tout ce qui peut s'opposer à un si grand bien. Quand un avare, un ambitieux, ou un voluptueux veulent satisfaire leur volupté, leur ambition, leur avarice, ils n'ont pas besoin qu'on les excite à rechercher tous les moyens de contenter leur passion. La pente seule de leur cœur les y porte assez, sans qu'on les y pousse. Il semble donc qu'il devroit aussi suffire au Chrétien qui desire de *chercher Dieu*, & qui en connoît l'importance, de sçavoir que pour le faire comme il le faut, il a besoin que Dieu prepare luy-méme son cœur & le rende digne de cette heureuse recherche. Car ce desir méme le porteroit à luy demander ce qui luy est necessaire, pour se donner tout entier à cette occupation si importante, & à travailler en méme tems de son côté à lever tous les obstacles qui l'en pourroient empécher.

Prov. c. 16. 1.

2. Cor. c. 3. 5.

On peut dire cependant qu'il y en a peu qui *donnent* ainsi *leurs cœurs & leurs ames* à un employ si divin. La plûpart *cherchent* toute autre

Digitized by Google

chose que *le Seigneur nôtre Dieu*. Tous cherchent,
Philip. c. 2. 21. disoit autrefois saint Paul, leurs interêts propres, & non ceux de JESUS-CHRIST. *Levez vous* donc, nous prie le saint Roy en cet endroit, *& bâtissez un sanctuaire au Seigneur vôtre Dieu.* Ne rampez plus sur la terre ; ou, Ne vous tenez plus dans ce repos léthargique, qui vous rend comme engourdis à l'égard de toutes les choses de vôtre salut. Levez-vous enfin pour travailler à un aussi saint ouvrage, qu'est celuy de bâtir au Seigneur vôtre Dieu un sanctuaire, non tel que celuy dont il s'agissoit alors, qui devoit être détruit par le feu des Babyloniens, mais un sanctuaire vraiment spirituel au fonds de vos cœurs ; *où l'Arche de l'alliance du Seigneur* ; non l'ancienne de Moïse, qui n'étoit que l'ombre & la figure de la veritable ; mais JESUS-CHRIST même, cette Arche vraiment divine de la nouvelle alliance, soit établie pour toûjours.

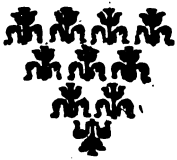

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

1. IGitur David senex & plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israël.

2. Et congregavit omnes principes Israël, & Sacerdotes atque Levitas.

3. Numeratique sunt Levitæ à triginta annis, & supra: & inventa sunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi sunt, & distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia: præpositorum autem & judicum sex millia.

5. Porrò quatuor millia janitores: & totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat

1. DAvid étant donc fort âgé & plein de jours [1], établit son fils Salomon Roy sur Israël. An du monde. 2988.

2. Et il assembla tous les Princes [2] d'Israël, avec les Prêtres & les Lévites.

3. Le rôlle des Lévites qui avoient trente ans & au-dessus, monta à trente-huit mille hommes:

4. Desquels on choisit vingt-quatre mille, qui furent distribuez dans les divers offices de la maison du Seigneur. Et ceux qui faisoient la fonction de Chefs & de Juges montoient encore au nombre de six mille.

5. Il y avoit quatre mille Portiers, & autant de Chantres qui chantoient les loüanges du Seigneur, en tou-

[1] ℣. 1. *Expl.* Il avoit alors 70. ans; & étoit dans la 40. de son régne.

℣. 2. *Expl.* Les chefs ou des familles, ou de l'armée.

Digitized by Google

chant les instrumés que David avoit fait faire pour ce sujet.

ad canendum.

6. David les distribua tous pour servir chacun à son tour, selon les diverses maisons de la Tribu de Lévi; sçavoir celles de Gerson, de Caath, & de Mérari.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerson videlicet, & Caath, & Merari.

7. Les enfans de Gerson sont Léédan & Séméï.

7. Filii Gerson: Leedan, & Semei.

8. Les enfans de Léédan sont trois; *sçavoir* Jahiel l'aîné, Zéthan & Joël.

8. Filii Leedan: princeps Jahiel, & Zethan, & Joël, tres.

9. Les enfans de Séméï " *sont aussi* trois; Salomith, Hosiel, & Aran. Ce sont-là les chefs des familles qui descendent de Léédan.

9. Filii Semei: Salomith, & Hosiel, & Aran, tres: isti principes familiarum Leedan.

10. Les enfans de Séméï " sont Léheth, Ziza, Jaüs, & Baria. Ce sont-là les quatre " enfans de Séméï:

10. Porrò filii Semei, Leheth, & Ziza, & Jaüs, & Baria: isti filii Semei, quatuor.

11. Léheth étoit donc l'aîné; Ziza le second. Or Jaüs & Baria n'eurent pas beaucoup d'enfans. C'est pourquoy on les comprit sous une seule famille & une seule maison ".

11. Erat autem Leheth prior, Ziza secundus: porrò Jaüs & Baria non habuerunt plurimos filios, & idcircò in ūna familia, unaque domo, computati sunt.

℣. 9. *Expl.* Fils de Joël.

℣. 10. *Expl.* Fils de Gerson.

Ibid. *Expl.* L'on voit donc que ce nest pas le même Séméï du ℣. 9. qui n'avoit que trois enfans. L'autre étoit petit-neveu de celuy-cy.

℣. 11. *Expl.* Dans le dénombrement qui en fut fait.

Digitized by Google

12. Filii Caath : Amram, & Isaar, Hebron, & Oziel, quatuor.

13. Filii Amram: Aaron, & Moïses: Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse & filii ejus in sempiternum, & adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benedicceret nomini ejus in perpetuum.

14. Moysi quoque hominis Dei filii annumerati sunt in tribu Levi.

15. Filii Moysi : Gersom & Eliezer.

16. Filii Gersom: Subuel primus.

17. Fuerunt autem filii Eliezer : Rohobia primus : & non erant Eliezer filii alii. Porrò filii Rohobia multiplicati

12. Les fils de Caath sont au nõbre de quatre; *sçavoir* Amram, Isaar, Hébron, & Oziel.

13. Ceux d'Amram furent Aaron & Moïse. Aaron fut choisi & separé pour servir à jamais luy & ses enfans dans les ſanctuaire ", pour offrir l'encens au Seigneur selon les ceremonies qu'il avoit ordonnées ; & pour benir éternellement son *saint* Nom.

14. Les enfans de Moïse qui étoit l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la Tribu de Levi ".

15. Les enfans de Moïse furent Gerson & Eliézer.

16. Gerson eut pour fils, Subuel, qui étoit l'aîné ".

17. Eliézer eut pour fils Rohabia, qui fut un chef de famille ". Et Eliézer n'eut point d'autres fils. Mais Rohobia eut un fort grand nom-

℣. 13. Lettr. *Saint des Saints*. Où il n'y avoit que le grand Prêtre qui eut permission d'entrer une fois l'an.

℣. 14. *Expl*. Comme ils en étoient en effet. Ainsi ils eurent part au ministere, mais non pas au Sacerdoce, qui fut bien communiqué à Moïse selon S. Augustin. *qu.* 23. *in Levit.* & selon la parole du Prophete, *Moyses & Aaron in sacerdotibus eius*. Mais non pas à ses enfans.

℣. 16. *Expl*. Il ne nomme point les autres. *Autr*. Unique. *Menoch*.

℣. 17. *L*. Primus. *Expl*. Princeps, dux, primarius. *Synopſ*.

Digitized by Google

bre d'enfans.

18. Isaar eut pour fils Salomith, qui étoit l'aîné ".

19. Les enfans d'Hébron furent Jériau l'aîné, Amarias le second, Jahaziel le troisiéme, Jecmaam le quatriéme.

20. Les fils d'Oziel étoient Micha l'aîné, & Jésia le second.

21. Les fils de Mérari étoient Moholi & Musi. Les fils de Moholi étoient Eléazar & Cis.

22. Eléazar mourut sans avoir de fils : & il ne laissa que des filles qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins-germains ".

23. Les fils de Musi furent trois, Moholi, Eder, & Jérimoth.

24. Voilà les fils de Lévi selon leurs branches & leurs familles ; qui comme les chefs *servoient* à leur tour avec un nombre de particuliers *qui étoient sous eux*, & qui s'acquittoient des differens ministéres dans la mai-

sunt nimis.

18. Filii Isaar : Salomith primus.

19. Filii Hebron : Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaam quartus.

20. Filii Oziel : Micha primus, Jesia secundus.

21. Filii Merari : Moholi : & Musi. Filii Moholi : Eleazar, & Cis.

22. Mortuus est autem Eleazar, & non habuit filios, sed filias : acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

23. Filii Musi, Moholi, & Eder, & Jerimoth, tres.

24. Hi filii Levi in cognationibus & familiis suis, principes per vices, & numerum capitum singulorum, qui faciebant opera ministerii domus Domini, à viginti annis & supra.

℣. 18. *Autr.* Unique.

℣. 22. *Expl.* C'est ce que signifie icy le mot de fréres, comme souvent encore ailleurs dans l'Ecriture.

Digitized by Google

son du Seigneur, *étant pris* depuis l'âge de vingt ans & au-dessus".

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus Deus Israël populo suo, & habitatio nem Jerusalem usque in æternum.

25. David dit donc ; Le Seigneur le Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, & l'a établi dans Jerusalem pour jamais.

26. Nec erit officii Levitarum ut ultrà portent tabernaculum, & omnia vasa ejus ad ministrandum.

26. Les Levites ne seront plus obligez de transporter en differens lieux le Tabernacle avec tous les vases destinez pour son ministere.

27. Juxta præcepta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi à viginti annis & suprà.

27. On comptera aussi à l'avenir le nombre de ces enfans de Levi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans & au-dessus, suivant les dernieres Ordonnances de David.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in vestibulis, & in exedris, & in loco purificationis, & in sanctuario, & in universis operibus ministerii templi Domini.

28. Et ils seront soumis au fils d'Aaron " pour tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules, ou dans les chambres" du Temple; soit dans le lieu de la purification ", ou dans le sanctuaire : soit enfin dans toutes les

℣. 24. *Expl.* Auparavant on ne les prenoit que depuis l'âge de 30. ans ; parce que le travail étoit plus grand, étant obligez de porter des fardeaux fort pesans, toutes les fois qu'on décampoit.

℣. 28. *Expl.* Prêtres. *Ibid.* Lettr. *Exedris.*

Ibid. *Expl.* Auquel les Prêtres venoient se laver eux & leurs victimes.

Digitized by Google

differentes fonctions qui regardent le ministere du Temple du Seigneur.

29. Mais les Prêtres auront l'intendance sur la pains exposez devant le Seigneur ": sur le sacrifice qui se fait de la fleur de la farine, sur les baignets de pâte sans levain, sur *ce qu'on frit dans* les poëles, sur les *premices des épices* que l'on rôtit sur le feu; & sur tous les poids & toutes les mesures.

29. Sacerdotes autem, super panes propositionis, & ad similæ sacrificium, & ad lagana azyma, & sartaginem, & ad torrendum, & super omnem pondus atque mensuram.

30. Les Levites seront aussi obligez de se trouver dés le matin pour chanter les loüanges du Seigneur; & ils le feront aussi le soir,

30. Levitæ verò, ut stent manè ad confitendum & canendum Domino: similiterque ad vesperam,

31. tant aux sacrifices des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de Sabbat, aux premiers jours des mois, & aux autres solemnitez, en observant toûjours le nombre qui leur est prescrit, & les ceremonies que l'on doit garder en chaque chose, se tenant continuellement en la presence du Seigneur.

31. tam in oblatione holocaustorum Domini, quàm in sabbatis & Calendis & solemnitatibus reliquis, juxta numerum, & ceremonias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino.

32. Et ils observeront avec soin les ordonnances qui

32. Et custodiant observationes taber-

¶. 29. Lettr. *Panes propositionis.*

saeculi fœderis, & ritum sanctuarii, & observationem filiorum Aaron fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

sont prescrites touchant le Tabernacle de l'alliance", & le culte du sanctuaire, & rendront une respectueuse obéïssance aux *Prêtres* enfans d'Aaron, qui sont leurs freres, pour s'acquitter comme ils le doivent de leur ministere dans la maison du Seigneur.

℣. 32. *Hébr.* La garde du Temple.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 29. *LEs Prêtres auront l'intendance ..... sur tous les poids & sur toutes les mesures.*

Il est remarquable qu'entre les choses qui sont confiées au soin & à la garde des Prêtres, se trouvent les poids & les mesures, non pas seulement du Temple, mais en general toutes les mesures & tous les poids : *Super omne pondus atque mensuram.* Il n'y a rien en effet qui doive être plus religieusement gardé dans le monde. Et il n'y en avoit point de deux sortes ni parmi les Juifs, ni parmi les autres peuples : ce qui n'eût servi qu'à troubler le commerce dans chaque Etat. Aussi parce qu'on a toûjours regardé ces mesures & ces poids comme quelque chose de sacré & d'inviolable, selon la parole d'un Ancien, on en conservoit ordinairement les originaux dans le Temple de Jerusa- *Cassiodor.*

Digitized by Google

lem, de même que les Romains gardoient les leurs dans le Capitole, afin d'y avoir recours dans le besoin. Et c'étoient les Prêtres qui étoient chargez d'en répondre.

Lors donc que l'on nous rappelle si souvent au poids du sanctuaire, ce n'est pas pour nous en proposer un plus fort ni une mesure plus grande, mais seulement une plus juste, afin d'y rendre les autres conformes. Car en effet s'il y avoit eu de deux sortes de poids & de mesures, de quoy auroit-il servi de donner la garde des uns aux Prêtres, tandis que les autres auroient esté en usage parmi le peuple.

Que si le poids & la mesure dont on se sert dans le commerce ordinaire des hommes, doit être si inviolable, que l'on en confioit la garde aux Prêtres mêmes; combien les balances qui sont destinées pour le commerce tout spirituel de l'Eglise de JESUS-CHRIST, combien les poids & les mesures de sa sainte discipline doivent-elles être gardées plus inviolablement par ses saints Ministres, s'ils ne veulent entendre prononcer contr'eux cet arrêt du Saint-Esprit: Que *le double poids & que la double mesure est abominable devant Dieu?* Il y a, selon les Peres, un poids & une mesure qui nous marque les coûtumes, ou les opinions des hommes. Et il y a un poids & une mesure, qui est celle de la loy de Dieu & de sa sainte parole. Gardons-nous bien, dit saint Augustin, de nous servir de la mesure trompeuse de nôtre caprice & de nôtre volonté. Mais mesurons & pesons les choses dans les balances toutes divines des Ecritures, & travaillons à y reconnoître ce qui est vrai-

Prov. c. 20. 10.

Aug. de Baptism contr. Donat. c. 6.

Digitized by Google

ment conforme aux poids & à la mesure du Seigneur : *Non afferamus stateras dolosas, ubi appendamus quod volumus, & quomodo volumus ..... sed afferamus divinam stateram de scripturis sanctis, & ..... appensa à Domino recognoscamus.*

CHAPITRE XXIV.

1. POrrò filiis Aaron hæ partitiones erant: Filii Aaron: Nadab, & Abiu, & Eleazar, & Ithamar.

2. Mortui sunt autem Nadab & abiu ante patrem suum absque liberis: sacerdotioque functus est Eleazar, & Ithamar.

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazari, & Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas & ministerium.

1. OR voicy les *diverses* classes & distributions de la posterité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eléazar, & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abiu moururent avant leur pere[1] sans laisser d'enfans : Ainsi Eléazar & Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales[2].

3. David divisa donc la famille de Sadoc, qui venoit d'Eléazar ; & celle d'Ahimélech qui descendoit d'Ithamar ; afin qu'elles servissent alternativement, & s'acquittassent chacun de leur ministere.

℣ 2 *Expl.* Par un jugement de Dieu parce qu'ils offrirent un feu étranger dans le desert. *Vid. num.* 3.4.

Ibid. *Expl* Du vivant même de leur pere: mais aprés sa mort Eléazar fut Grand Prêtre.

Digitized by Google

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Eléazar que d'Ithamar : & il distribua les descendans d'Eléazar en seize familles, chaque famille ayant son Prince ; & ceux d'Ithamar en huit seulement.

4. Inventique sunt multò plures filii Eleazar in principibus viris, quàm filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est filiis Eleazar, principes per familias sedecim : & filiis Ithamar per familias & domos suos octo.

5. il distribua encore les diverses fonctions de l'une & l'autre famille par le sort : car les enfans d'Eléazar & ceux d'Ithamar étoient les Princes du sanctuaire & les Princes de Dieu ".

5. Porrò divisit utrasque inter se familias sortibus: erant enim principes sanctuarii, & principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

6. Séméïas fils de Nathanaël, de la Tribu de Lévi en dressa le rôlle, comme Sécretaire, en presence du Roy & des Princes, de Sadoc Prêtre, & d'Ahimélech fils d'Abiathar, & devant tous les chefs des familles sacerdotales & Lévitiques ; prenant d'une part la maison d'Eléazar qui étoit comme la souche de plusieurs branches; & d'autre part celle d'Ithamar qui en avoit plusieurs autres sous elle.

6. Descripsitque eos Semeias filius Nathanaël scriba Levites, coram rege & principibus, & Sadoc sacerdote, & Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarum sacerdotalium & Leviticarum : unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar : & alteram domum, quæ sub se habebat cæteros Ithamar.

7. Ainsi le premier sort

7. Exivit autem

℣. 5. *Expl.* Etoient établis pour avoir soin des choses divines & sacrées.

échut ".

sors prima Joiarib, secunda Jedei,

8. tertia Harim, quarta Seorim,

9. quinta Melchia, sexta Maiman,

10. septima Accos, octava Abia,

11. nona Jesua, decima Sechenia,

12. undecima Eliasib, duodecima Jacim,

13. tertiadecima Hoppha, decimaquarta Isbaab,

14. decimaquinta Belga, decimasexta Emmer,

15. decimaseptima Hezier, decimaoctava Aphses,

16. decimanona Pheteia, vigesima Hezechiel,

17. vigesimaprima Jachin, vigesima secunda Gamul,

18. vigesimatertia Dalaiau, vigesimaquarta Maaziau.

19. Hæ vices eo-

échut " à Joïarib; le second à Jédéï;

8. le troisiéme à Harim; le quatriéme à Séorim;

9. le cinquiéme à Melchia; le sixiéme à Maïman;

10. le septiéme à Accos; le huitiéme à Abia;

11. le neuviéme à Jésua; le dixiéme à Séchenia;

12. l'onziéme à Eliasib; le douziéme à Jacim;

13. le treiziéme à Hoppha; le quatorziéme à Isbaab;

14. le quinziéme à Belga; le seiziéme à Emmer;

15. le dix septiéme à Hézir; le dix-huitiéme à Aphsés;

16. le dix-neuviéme à Pheteia; le vingtiéme à Hézéchiel;

17. le vingt & uniéme à Jachin; le vingt-deuxiéme à Gamul;

18. le vingt-troisiéme à Dalaïau; le vingt-quatriéme à Maaziau.

19. Voilà quelle fut leur

℣. 7. Lettr. *Exiit sors, supp. ex urna*: du vase dont on les tiroit. *Vatabl.*

Digitized by Google

distribution selon les differentes fonctions de leur ministere ; afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employez dans le Temple, en gardant les ceremonies accoûtumées ; sous la conduite *du Grand Prêtre successeur* d'Aaron, qui étoit leur pere à tous, comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avoit commandé.

rum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, & juxta ritum suum sub manu Aaron patris eorum : sicut præceperat Dominus Deus Israël.

20. Or les autres enfans de Lévi desquels on n'a point parlé [a], sont Subaël descendant d'Amram ; & Jéhédéïa, descendant de Subaël.

20. Porrò filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subaël, & de filiis Subaël, Jehedeia.

21. Entre les enfans de Rohobia, le chef étoit Jésias ;

21. De filiis quoque Rohobiæ princeps Jesias.

22. Salémoth étoit fils d'Isaar ; & Jaath étoit fils de Salémoth [a].

22. Isaari verò filius Salemoth, filiusque Salemoth Jahath ;

23. Le fils aîné de Jahath fut Jériau ; le second Amarias ; le troisiéme Jahaziel ; le quatriéme Jeemaan.

23. filiusque ejus Jeriau primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jeemaan quartus.

24. Le fils d'Oziel [b] fut Micha ; le fils de Micha fut Samir.

24. Filius Oziel, Micha : filius Micha, Samir.

25. Jésia étoit frere de Mi-

25. Frater Mi-

℣. 20. *Expl.* Parce qu'on n'a marqué que les Prêtres.
℣. 22. *Autr.* Salomith. *chap.* 23. *v.* 18.
℣. 24. *Expl.* Quatriéme fils de Caath. *supp.* 23. 12.

Digitized by Google

cha, Jesia: filiusque Jesiæ, Zacharias.

26. Filii Merari: Moholi & Musi. Filius Oziau: Benno.

27. Filius quoque Merari, Oziau & Soam & Zachur & Hebri.

28. Porrò Moholi filius: Eleazar, qui non habebat liberos.

29. Filius verò Cis, Ierameel.

30. Filii Musi: Moholi, Eder, & Jerimoth. Isti filii Levi secundum domos familiarum suarum.

31. Miseruntque & ipsi sortes contra fratres suos filios Aaron, coram David rege, & Sadoc, & Ahimelech, & principibus familiarum Sacerdotalium & Leviticarum, tam majores, quàm minores. Omnes sors æqualiter dividebat.

cha; & Zacharie étoit fils de Jésia.

26. Les enfans de Mérari sont Moholi & Musi. Oziau eut un fils nommé Benno.

27. Mais Mérari eut encore *depuis* Oziau, Soam, Zachur & Hébri.

28. Moholi eut un fils nommé Eléazar qui n'eut point d'enfans.

29. Jéraméel étoit fils de Cis.

30. Les fils de Musi, sont Moholi, Eder, & Jérimoth. Ce sont là les enfans de Lévis pris selon leurs diverses familles.

31. Et ceux-cy jetterent aussi au sort contre leurs freres enfans d'Aaron, en la presence du Roy David, de Sadoc, d'Ahimélech, & des chefs des familles sacerdotales & Lévitiques. Ainsi tout se jettoit au sort, pour diviser également les Offices, soit entre les anciens, ou les plus jeunes.

℣. 26. *Expl.* Ce qui a été dit auparavant regardant la famille de Caath; on passe icy à celle de Mérari, sans rien dire de celle de Gerson.

℣. 30. *Expl.* Qui se nommoit comme son oncle. ℣. 26. plus haut.

℣. 31. *Expl.* Se mettant autant de Lévites d'un côté, qu'il y avoit de Prêtres de l'autre.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. &c. *OR voicy les classes & les distributions de la posterité d'Aaron, &c.*

Quoique ces chapitres qui ne contiennent presque que des noms propres, puissent paroître ennuyeux, Dieu ne laisse pas d'en faire tirer un avantage considerable à l'Eglise, en luy faisant regarder toutes ces genealogies si nettement distinguées en divers endroit des livres saints, comme un témoignage tres-puissant de la verité des histoires qu'ils contiennent. Car il n'y a rien dont les nobles soient plus jaloux, que de faire voir d'où ils descendent. Et les Juifs y paroissoient d'autant plus interessez, que d'une part la naissance leur donnoit entrée à plusieurs Charges, & au Sacerdoce même; & que de l'autre, il étoit tres-important, comme on l'a dit plusieurs fois, de s'assurer par la verité des genealogies, de la verité de la naissance du Messie, que l'on attendoit avec tant d'ardeur. Ainsi un peuple aussi attaché que celuy-là à sa propre gloire, à ses propres interêts, & à toutes les appartenances de sa Religion, n'auroit jamais pû souffrir la moindre faute qu'un Ecrivain auroit commise en ces sortes de relations qui leur étoient si importantes. Et de là on tire des inductions qui sont de la derniere consequence. Car si ces genealogies sont veritables, celle de JESUS-CHRIST rapportée dans l'Evangile

Digitized by Google

l'est aussi, puisqu'elle est prise des mêmes sources, quoique rapportée en deux manieres differentes par les deux Evangelistes qui en parlent; ce qui ne sert qu'à donner une plus grande conviction de la verité, en faisant voir qu'ils n'ont rien pris l'un de l'autre, & qu'ainsi leurs témoignages se fortifient l'un par l'autre. Que si la genealogie de JESUS-CHRIST est certaine, elle luy donne les vrais caracteres & les marques visibles du Messie, en le faisant naître de la Tribu de Juda & de la posterité de David: & ce nombre prodigieux de miracles qui sont arrivez à sa naissance, & qu'il a depuis operez dans le cours de ses prédications, augmentent si fort l'evidence de cette preuve, qu'ils ne laissent aux esprits un peu raisonnables aucun sujet d'en douter.

Si donc il paroît constant par cette genealogie de JESUS-CHRIST, confirmée par tant de prodiges, qu'il étoit vraiment le Messie, non seulement les Juifs, au milieu desquels il a fait tous ces miracles, & qui conservent encore avec tant de soin toutes ces anciennes genealogies, sont inexcusables d'en attendre tous les jours un autre que celuy que les Ecritures leur ont marqué si visiblement; mais les payens & les libertins ont dû reconnoître sa divinité, & embrasser les maximes qu'il nous a apprises: & personne ne peut plus douter raisonnablement de la verité de la Religion qu'il a établie, puis qu'elle porte tous les caracteres marquez par les saints Prophétes, & que luy-même se trouve si clairement designé par leurs prophéties.

CHAPITRE XXV.

1. DAvid avec les principaux Officiers de l'armée " choisirent donc pour remplir les fonctions *de Chantres*, les enfans d'Asaph", d'Héman", & d'Idithun", afin qu'ils touchassent les guitarres, & les harpes, & les tymbales; s'employant chacun à leur tour à remplir les Offices qui leur étoient destinez à proportion de leur nombre.

1. IGitur David & magistratus exercitus, segregaverunt in ministerium filios Asaph, & Heman, & Idithun: qui prophetarent in citharis, & psalteriis, & cymbalis secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes.

2. Des enfans d'Asaph il y avoit Zacchur, Joseph, Nathania, & Azaréla, tous fils d'Asaph qui les conduisoit & les faisoit chanter", suivant ce que le Roy ordonnoit.

2. De filiis Asaph: Zacchur, & Ioseph, & Nathania, & Asarela, filii Asaph: sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Pour ce qui est d'Idi-

3. Porrò Idithun:

℣. 1. *Expl.* Magistratus exercitus. *i. e.* principes tam politici quàm Ecclesiastici. *Tirin.*

Ibid. *Expl.* De la branche de Gersom. *supr.* 6. 43.

Ibid. *Expl.* De celle de Caath. 38.

Ibid. *Expl.* Dont on ne sçait point la maison.

℣. 2. Lett. *Prophetantis juxta regem*: id est *cantantis juxta regis imperium*: selon ce que le Roy avoit reglé & arrêté. *Vatabl.*

Digitized by Google

filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, & Hasabias, & Mathathias, sex, sub manu patris suis Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentes & laudantes Dominum.

thun", ses enfans étoient, Idithun, Godolias, Sori, Jéseïas, Hasabias, Mathathias, qui sont six. Le pere conduisoit ses enfans & chantoit sur la harpe, présidant sur eux lorsqu'ils faisoient retentir les loüanges du Seigneur.

4. Heman quoque: filii Heman, Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, & Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, & Romemthiezer, & Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

4. Quant à Héman; ses fils sont Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, Jérimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiezer, Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. omnes isti filii Heman Videntis re-

5. Tous ceux-là étoient fils d'Héman, lequel étoit

¶. 3. *Expl.* Ce verset souffre beaucoup de difficultez. Les uns lisent; *Porro Idithun*, en mettant là la ponctuation, & continuant ensuite *filii Idithun Godolias, Sori*, &c. Et parce qu'il n'y en a que cinq: ils disent que quand l'Ecriture ajoûte qu'ils étoient six, c'est qu'elle compte le pere avec les enfans. Mais outre que ce sens est un peu forcé, puisque le mot de *sex*, se rapporte naturellement à celuy de *filii*, marquant même qu'ils étoient tous six sous la conduite de leur pere, on peut encore ajoûter, que si vous ne donnez que cinq enfans à Idithun, vous n'aurez pas 24. chefs pour les 24. classes qu'il distingue ensuite. Car les interprétes marquent constamment que les chefs de toutes ces classes étoient les enfans de ces trois cy: c'est à dire, Asaph, Héman, & Idithun, quoique nous voyions dans la suite que leurs noms soient un peu changez. Il y en avoit donc 4. d'Asaph, 14. d'Héman & 6. d'Idithun. Et ainsi pour trouver ce compte il semble que l'on doive lire icy. *Porro Idithun filii*, en mettant là la ponctuation; & puis continuer, *Idithun, Godolias*, &c. en sorte que le second mot d'Idithun ne soit pas une répetition du nom de pere, ce qui sembleroit fort inutile: mais celuy de son fils ainé, qui portoit son nom, comme il arrive souvent dans les familles.

Digitized by Google

Musicien " du Roy, pour chanter les loüanges de Dieu, & relever sa puissance "; Dieu ayant donné quatorze fils à Héman avec trois filles.

gis in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu : deditque Deus Heman filios quatuordecim, & filias tres.

6. Ces enfans d'Asaph, d'Idithun, & d'Héman avoient donc été tous distribuez sous la conduite de leur pere pour chanter dans le Temple du Seigneur, en joüant des tymbales, des harpes, & des guitarres, & pour remplir les *divers* ministeres de la maison du Seigneur selon l'ordre prescrit par le Roy.

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis & psalteriis, & citharis, in ministeria domus Domini juxta regem : Asaph videlicet, & Idithun, & Heman.

7. Or le nombre de ceux-cy avec leurs freres qui étoient habiles dans l'art, & qui montroient aux autres à chanter les loüanges du Seigneur, alloit à deux cens quatre-vingt-huit ".

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

8. Et ils jetterent au sort dans chaque classe, sans faire

8. Miseruntque sortes per vices suas,

℣. 5 Lettr. *Videntis*, qui signifie proprement un Prophete. Mais nous avons déja remarqué que le mot de Prophete dans l'Ecriture, se prenoit aussi pour les Chantres.

Ibid. Lettr. *Ut exaltaret cornu*, pour élever la corne. *Expl.* Exalter la puissance ou de Dieu, ou du Roy. *Autr.* pour prendre en main les instrumens de musique, qui étoient ordinairement de corne.

℣. 7. *Expl.* Y en ayant douze dans chaque classe.

Digitized by Google

ex æquo tam major quàm minor, doctus pariter, & indoctus.

acception des personnes", soit jeunes ou vieux, soit habilles ou moins habiles.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliæ, ipsi & filiis ejus, & fratribus ejus duodecim.

9. Le premier sort échut à Joseph, qui étoit de la maison d'Asaph" : Le second à Godolias, tant pour luy que pour ses fils & ses freres, qui étoient au nombre de douze.

10. Tertia Zachur, filiis & fratribus ejus duodecim.

10. Le troisiéme à Zachur, pour luy, ses fils & ses freres, qui étoient au nombre de douze.

11. Qurta Isari, filiis & fratribus ejus duodecim.

11. Le quatriéme à Isari, à ses fils & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

12. Quinta Nathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

12. Le cinquiéme à Nathanias, à ses fils & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

13. Sexta Bocciau, filiis & fratribus ejus duodecim.

13. Le sixiéme à Bocciau, à ses fils, & à ses freres qui étoient au nombre de douze.

14. Septima Isreela, filiis & fratribus ejus duodecim.

14. Le septiéme à Isréela, à ses fils & à ses freres au nombre de douze.

15. Octava Jesaiæ, filiis & fratri-

15. Le huitiéme à Jésaïa, à ses fils & à ses freres au

℣. 8. *Expl.* Sorte decretum est quo ordine in templo adesse & canere deberent. *Men.*

℣. 9. *Expl.* Il faut sous-entendre ; *avec ses fils & ses freres, qui sont douze* ; comme il est par tout dans la suite. Autrement le nombre de 288. marqué au ℣. 7. ne s'y trouvera pas.

Digitized by Google

nombre de douze.

16. Le neuviéme à Mathanias, ses fils & ses freres au nombre de douze.

17. Le dixiéme à Séméïa, ses fils & ses freres au nombre de douze.

18. L'onziéme à Azaréel, ses fils & ses freres au nombre de douze,

19. Le douziéme, à Hasabias, ses fils & ses freres au nombre de douze.

20. Le treiziéme à Subaël, ses fils & ses freres au nombre de douze.

21. Le quatorziéme à Mathathias, ses fils & ses freres au nombre de douze.

22. Le quinziéme à Jerimoth, ses fils & ses freres au nombre de douze.

23. Le seiziéme à Hananias, ses fils & ses freres au nombre de douze.

24. Le dix-septiéme à Jesbacassa, ses fils & ses freres au nombre de douze.

25. Le dix-huitiéme à Hanani, ses fils & ses freres au nombre de douze.

26. Le dix-neuviéme à

bus ejus duodecim.

16. Nona Mathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

17. Decima Semeiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

18. Undecima Azareel, filiis & fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima Hasabiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

20. Tertiadecima Subaël, filiis & fratribus ejus duodecim.

21. Quartadecima Mathathiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

22. Quintadecima Jerimoth, filiis & fratribus ejus duodecim.

23. Sextadecima Hananiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

24. Septimadecima Jesbacassæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

25. Octavadecima Hanani, filiis & fratribus ejus duodecim.

26. Nonadecima

Digitized by Google

Mellothi, filiis & fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima Eliatha, filiis & fratribus ejus duodecim.

28. Vigesima prima Othir, filiis & fratribus ejus duodecim.

29. Vigesima secunda Geddelthi, filiis & fratribus ejus duodecim.

30. Vigesima tertia Mahazioth, filiis & fratribus ejus duodecim.

31. Vigesima quarta Romenthiezer, filiis & fratribus ejus duodecim.

Mellothi, ses fils & ses fréres au nombre de douze.

27. Le vingtiéme à Eliatha, ses fils & ses freres au nombre de douze.

28. Le vingt & uniéme à Othir, ses fils & ses freres au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxiéme à Geddelthi, ses fils & ses freres au nombre de douze.

30. Le vingt-troisiéme à Mahazioth, ses fils & ses freres au nombre de douze.

31. Le vingt-quatriéme à Romemthiezer, ses fils & ses freres au nombre de douze.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *&c.* *David choisit donc avec les principaux Officiers de l'armée, pour remplir les fonctions* de Chantres, *les enfans d'Asaph & d'Héman, &c.*

Quelqu'un peut-être demandera par quelle puissance le roy David entreprit de faire tous les reglemens dont il est parlé dans ce chapitre & dans les deux précedens, soit touchant les Prêtres & les Lévites, soit touchant les Chantres de la maison du Seigneur. Mais on peut

Estius. in c. 29. ℣. 6.

Digitized by Google

c.28. v. répondre avec un celebre Theologien, que du
3. &c. même que le Seigneur l'avoit averti que ce se-
19. roit Salomon son fils qui luy bâtiroit un Temple, & que même il luy avoit marqué & le lieu où il le devoit bâtir, & le modelle qu'on suivroit en le bâtissant; il est à croire qu'il se conduisit aussi par l'ordre du même Dieu dans ce qu'il regla par avance touchant le rang & les fonctions differentes de ses saints ministres. Car on a dit plusieurs fois ce que l'on est obligé de dire encore en ce lieu, que David ne doit pas estre seulement consideré comme un roy, mais comme un prophete, & comme un homme tout rempli de l'esprit de Dieu. Et neanmoins dans ces mêmes reglemens qu'il fit à l'é-
cap. 24. gard des ministres de son saint Temple, il eut
6. soin comme il est marqué au chapitre precedent, d'agir de concert avec le grand Prêtre, & avec les chefs des familles sacerdotales & des Levites, afin sans doute que ce que Dieu luy avoit fait connoître sur ce sujet fût confirmé par l'autorité à laquelle il sembloit que ces reglemens appartenoient legitimement. Aussi il est remarquable que de tout ce que David établit alors, nul n'osa jamais depuis en rien changer; mais que les choses qu'il regla demeurerent fixes pour toûjours.

℣. 8. *Et ils jetterent au sort dans chaque classe sans faire acception des personnes; soit jeunes, ou vieux; soit habiles, ou moins habiles.*

Quoique David eût choisi les trois chefs des Chantres, *Asaph*, *Héman*, & *Idithun*, il voulut, pour éloigner tout sujet de jalousie, & toute sorte d'acception de personnes, soit pour

Digitized by Google

l'âge ou pour la science, que tous les autres tirassent au sort. C'est ce qui s'étant souvent pratiqué parmi les Juifs, le fut encore par les Apôtres dans cette celebre élection de celuy qui devoit succeder à l'Apostolat de Judas. Car aprés avoir nommé & presenté deux personnes, il est marqué qu'ils les tirerent ensuite au sort, en priant & en demandant à Dieu qu'il luy plût de leur montrer celuy qu'il avoit choisi; & qu'ainsi le sort tomba sur Matthias qui fut associé aux onze Apôtres. Le Sage nous apprend aussi; Que lorsque l'on tire au sort, ce qui sembleroit être l'effet du hazard, l'est au contraire du choix du Seigneur qui y préside: *Sortes mittuntur in sinum: sed à Domino temperantur.*

Act. c. 1. v. 23. 26

Prov. c. 16. 33.

CHAPITRE XXVI.

1. Divisiones autem janitorum: de Coritis Meselemia, filius Core, de filiis Asaph.

2. Filii Meselemiæ: Zacharias primogenitus, Jadihel secundus, Zabadias tertius, Jathanaël quartus,

3. Ælam quintus, Johanan sextus, E-

1. CEux qui gardoient les portes furent ainsi *choisis &* distribuez. Dans la maison de Coré, Méselémia fils de Coré d'entre les fils d'Asaph.

2. Les enfans de Méselémia *furent* Zacharie son aîné, Jadihel le second, Zabadias le troisiéme, Jathanaël le quatriéme.

3. Elam le cinquiéme, Johanan le sixiéme, Elioënaï

Digitized by Google

le septiéme.

4. Les enfans d'Obededom *furent* Séméïas l'aîné, Jozabad le second, Joaha le troisiéme, Sachar le quatriéme, Nathanaël le cinquiéme.

5. Ammiel le sixiéme, Issachar le septiéme, & Phollathi le huitiéme : parce que le Seigneur le benit ".

6. Séméï son fils eut plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles, *dans cette fonction de portiers*, parce qu'ils étoient des hommes forts & robustes.

7. Les fils de Séméï *furent* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, & ses freres qui étoient des hommes tres-forts ; comme encore Eliu & Samachias.

8. Ils étoient tous de la maison d'Obededom, eux, leurs fils, & leurs freres, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur employ. *Ils étoient donc* soixante & deux de la maison d'Obededom.

liocnai septimus.

4. Filii autem Obededom : Semeias primogenitus, Jozabad secundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanaël quintus,

5. Ammiel sextus, Issachar septimus, Phollathi octavus : quia benedixit illi Dominus.

6. Semei autem filio ejus nati sunt filii, præfecti familiarum suarum : erant enim viri fortissimi.

7. Filii ergo Semeiæ : Othni, & Raphaël, & Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortissimi : Eliu quoque, & Samachias.

8. Omnes hi, de filiis Obededom : ipsi, & filii, & fratres eorum fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

℣. 5. *Expl.* Dieu benit Obededom, en luy donnant nombre d'enfans, tous Officiers, à cause qu'il avoit reçû l'arche chez luy. 2. *Reg.* 16. 11.

Digitized by Google

9. Porrò Meselemiæ filii, & fratres eorum robustissimi, decem & octo.

9. Les enfans de Méſélémias, & leurs freres qui faiſoient le nombre de dix-huit, étoient auſſi tres-robuſtes.

10. De Hosa autem, id est, de filiis Merari: Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, & idcircò posuerat eum pater ejus in principem.)

10. Mais d'Hoſa " qui deſcendoit de Mérari, ſont venus Semri, qui étoit le chef: car il n'y avoit point d'aîné ", & ſon pere luy avoit donné le premier lieu.

11. Helcias secundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus. Omnes hi filii, & fratres Hosa, tredecim.

11. Helcias étoit le ſecond, Tabélias le troiſiéme, Zacharie le quatriéme. Ces enfans d'Hoſa joints avec ſes freres faiſoient le nombre de treize.

12. Hi divisi sunt in janitores, ut semper principes custodiarum sicut & fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

12. Voilà qu'elle étoit la diſtribution des portiers, en ſorte que les chefs de familles, comme leurs freres ", ſervoient toûjours dans la maiſon du Seigneur.

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, & parvis, & magnis, per familias suas, in unamquamque portarum.

13. L'on jetta donc au ſort avec une égalité entiere chaque famille, ſoit grands ou petis, pour connoître ceux qui entreroient en garde à chaque porte.

℣. 10. *Expl.* Tous ceux qu'il a nommez auparavant venoient de Coré: maintenant ceux qu'il va nommer deſcendent de Mérari par cet Hoſa.

Ibid. *Expl.* Qui fût capable de cette fonction. *Estius.*

℣. 12. *Autr.* Hebr. *étant vis-vis de leurs freres. Expl.* Faiſant leurs fonctions tour à tour comme leurs freres.

Digitized by Google

14. Celle d'Orient échut à Sélémias. Zacharie son fils qui étoit un homme tres-sage & fort habile eut celle du Septentrion.

14. Cecidit ergo sors Orientalis, Selemiæ. Porrò Zachariæ filio ejus, viro prudentissimo, & erudito, sortitò obtigit plaga Septentrionalis.

15. Obededom avec ses fils, fut chargé de celle du Midi, où étoit aussi le Conseil des anciens.

15. Obededom verò & filiis ejus ad Austrum: in qua parte domus erat seniorum concilium.

16. Séphim & Hosa furent placez à l'Occident prés de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte *. Et ces corps-de-garde ** se répondoient l'un à l'autre.

16. Sephim & Hosa ad Occidentem, juxta portam, quæ ducit ad viam ascensionis: custodia contra custodiam.

17. La porte d'Orient étoit gardée par six Levites; & celle du Septentrion par quatre, que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit aussi quatre par jour pour celle du Midi; & là où se tenoit le Conseil, ils servoient deux à deux.

17. Ad Orientem verò Levitæ sex: & ad Aquilonem quatuor per diem: atque ad Meridiem similiter in die quatuor: & ubi erat concilium, bini & bini.

18. ¶ Il y en avoit aussi quatre au logis des portiers à l'Occident, sur le che-

18. In cellulis quoque janitorum ad Occidentem qua-

℣. 16. *Expl.* Ou de la ville au temple *, ou du temple à la citadelle de Sion. L'Hebreu l'appelle *porta projectionis*; c'est-à-dire, par où l'on jettoit toutes les ordures.

Ibid. Autr. *Et il y avoit là deux corps de garde l'un contre l'autre*: c'est a-dire, l'un à la porte du temple, & l'autre à celle du vestibule, tant à cause que c'étoit la partie du temple la plus riche par le dedans, que parceque c'étoit là où étoit le sanctuaire.

tuor

Digitized by Google

tuor in via, binique per cellulas.

min"; deux à chaque chãbre.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core & Merari.

19. Voilà de quelle maniere on partagea les fonctions des portiers, qui étoient tous descendus de Coré & de Mérari.

20. Porrò Achias erat super thesauros domus Dei, & vasa sanctorum.

20. Achias avoit la garde des tresors de la maison de Dieu, & des vases sacrez.

21. Filii Ledan, filii Gersonni: de Ledan principes familiarum, Ledan, & Gersoni, Jehieli.

21. Les fils de Lédan sont fils de Gersonni". Et de Lédan viennent ces chefs de famille, Lédan, Gersonni, & Jéhieli.

22. Filii Jehieli: Zathan, & Joël fratres ejus, super thesauros domus Domini.

22. Les fils de Jéhieli, sont Zathan, & Joël son frere", qui gardoient les tresors de la maison du Seigneur.

23. Amramitis, & Isaaritis, & Hebronitis, & Oziheliris.

23. Ceux de la famille d'Amram", d'Isaar, d'Hébron, & d'Ozihel, *eurent la garde des tresors.*

24. Subaël autem filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.

24. Subaël qui descendoit de Gersom fils de Moïse, étoit un des tresoriers;

25. Fratres quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, & hujus filius Isaias,

25. Eliezer son proche parent" eut pour fils Rahabia, qui fut pere d'Isaïe; &

℣. 18. *Expl.* Duquel on a parlé au ℣. 16.

℣. 21. *Expl.* Sont de la posterité de Gerson fils de Levi.

℣. 22. L'Hebreu porte son frere.

℣. 23. *Expl.* Vertendum Amramitæ, &c. *supl.* præfecerunt thesauris. *Vatabl.*

℣. 25. *Letr.* Son frere.

Digitized by Google

Isaïe le fut de Joram; Joram de Zéchri; & Zéchri de Sélémith.

26. Sélémith & ses freres étoient encore Officiers du tresor des choses saintes, que le roy David, les Princes des familles, les Tribus, les Centeniers, & les chefs de l'armée avoient consacrées à Dieu";

27. *c'est à dire*, des dépouilles remportées dans les guerres & dans les combats, qu'ils avoient consacrées pour la restauration du Temple", & pour faire tous les vaisseaux, & les autres choses qui y servoient.

28. Le prophete Samuel y consacra donc toutes ces choses, aussi bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner; & Joab fils de Sarvia. Or tous ceux qui offroient quelques presens les mettoient entre les mains de Sélémith, & de ses freres, *qui en avoient soin.*

29. Ceux de la famille d'Isaar" étoient presidez par

& hujus filius Joram, hujus quoque filius Zecri, & hujus filius Selemith.

26. Ipse Selemith, & fratres ejus, super thesoros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, & principes familiarum, & tribuni, & centuriones, & duces exercitus;

27. de bellis, & manubiis prælioruin, quæ consecraverant ad instaurationem, & supellectilem templi Domini.

28. Hæ autem universa sanctificavit Samuel Videns, & Saul filius Cis, & Abner filius Ner, & Joab filius Sarviæ: omnes, qui sanctificaverant ea per manum Selemith, & fratrum ejus.

29. Isaaritis verò præerat Chonenias,

℣. 26. *Expl.* Partâ victoriâ aliquid consecrabant Domino de manubiis. *Syn.*

℣. 27. *Hebr.* Ad fortificandum domum Domini. *Synopf.*

℣. 29. *Expl.* Qui descendoient de Gath. *Arab.*

Digitized by Google

& filii ejus, ad opera forinsecus super Israël, ad docendum & judicandum eos.

Chonénias & ses enfans; & ils avoient soin des choses de dehors qui regardoient Israël; c'est à-dire, de les instruire, & de juger leurs differends.

30. Porrò de Hebronitis Hasabias, & fratres ejus viri fortissimi, mille septingenti, præerant Israëli trans Jordanem contra Occidentem, in cunctis operibus Domini, & in ministerium regis.

30. Hasabias de la famille d'Hébron, & ses freres qui étoient tous des hommes tres forts, au nombre de mille sept cens gouvernoient les Israëlites qui étoient au-delà du Jourdain vers l'Occident; soit dans les choses qui regardoient le service du Seigneur, ou dans celles qui regardoient le service du Roy.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jéria, secundùm familias & cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, & inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,

31. Jéira fut un des chefs de la posterité d'Hébron, divisée selon ses diverses familles en diverses branches. La quarantiéme année [y] du regne de David on en fit le denombrement à Jazer de Galaad, & l'on trouva.

32. fratresque ejus robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, & Gadditis, & dimidiæ tribui

32. qu'eux & leurs freres qui étoient tous gens de cœur, & dans la force de leur âge, faisoient le nombre de deux mille sep cens chefs de familles. Or David les établit sur la Tribu de

y. 31. *Expl.* La derniére année de son regne.

Digitized by Google

Ruben, sur celle de Gad, & sur la demi-Tribu de Manassé", pour presider dans toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu & le service du Roy.

Manasse, in omne ministerium Dei, & regis.

℣.32. Qui étoit au-delà du Jourdain.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣.6. S*Eméi son fils eut aussi plusieurs enfans, qui furent tous chefs d'autant de familles* dans cette fonction de portiers; *parce qu'ils étoient des hommes forts & robustes.*

Estius in hæc loc.

L'Ecriture parle plusieurs fois de la force de ceux que l'on destinoit à la garde des portes du Temple. Car il étoit necessaire qu'ils fussent tres forts, à cause que ces portes étoient tres-grandes & tres pesantes. Aussi Joseph l'historien témoigne en parlant de celles du dernier Temple de Jerusalem, qu'il falloit vingt hommes pour les ouvrir, ou pour les fermer. C'est pourquoy lorsque l'Ecriture dit ensuite; Qu'*Hosa n'avoit point d'aîné, & qu'il donna le premier rang à Semri*; elle n'entend pas, selon Estius, qu'Hosa n'avoit point effectivement d'aîné, puisque l'aîné étant mort, le second luy succedoit naturellement: mais elle veut dire que l'aîné s'étant trouvé trop foible pour la fonction de portier, un autre plus fort que luy fut mis en sa place.

℣.10.

Cette fonction ne demandoit pas seulement

Digitized by Google

une grande force de corps, mais elle étoit d'ailleurs fort considerable ; parce que les portiers de la maison du Seigneur gardoient les tresors du Temple & ceux du Roy, & avoient soin de toutes les reparations, comme aujourd'huy les Intendans des bâtimens ; ce qui leur donnoit l'autorité sur tous les ouvriers qui y travalloient. Et de plus même ils exerçoient les fonctions de Juges & de Docteurs de la loy.

C'étoit une ombre & une image d'une autre fonction infiniment plus relevée & plus sainte que JESUS-CHRIST confia depuis à Saint Pierre & aux Apôtres, à qui les clefs de l'Eglise de la terre & de celle même du ciel ont esté données, pour les ouvrir ou pour les fermer selon les regles toutes divines qu'il leur a prescrites. Cette fonction apostolique demande vraiment des *hommes tres-forts*, non de la force du corps mais de celle de la vertu. Et il est besoin souvent que leurs forces s'unissent ensemble, soit pour fermer, ou pour ouvrir ces portes divines aux pecheurs & aux penitens. C'est ce qu'on a vû autrefois dans la convocation des Conciles, où toutes les forces, pour le dire ainsi, de ces portiers apostoliques se rassembloient, selon les necessitez differentes de l'Eglise, ou pour resister à la violence des pecheurs qui pretendoient les forcer de les admettre avant le tems à sa Communion, dont leurs crimes les avoient exclus, comme on le voit si souvent dans saint Cyprien ; ou au contraire pour y admettre les vrais penitens à qui la dureté des Novatiens en vouloit absolument fermer la porte, comme on

Cyprian. Epist. 22. 26. 27. 31. 52.

le peut voir aussi dans les ouvrages du même Saint.

Ce sont eux encore qui sont chargez de la garde de ses tresors, comme étant les Ministres de JESUS-CHRIST, & les dispensations des divins mysteres, selon que le dit S. Paul. Ce sont eux
1.Cor. c. 4. 1. enfin qui font veritablement la fonction de Juges & de Docteurs, étant établis pour juger ceux qui appartiennent à l'Eglise, & pour enseigner les peuples avec une pleine autorité; ce que ces anciens Ministres du Temple ne pouvoient faire que d'une maniere fort imparfaite.

℣. 28. *Le prophete Samuel consacra toutes ces choses, aussi bien que Saül fils de Cis, Abner fils de Ner, & Ioab fils de Servia : tous ceux qui offroient quelques presens les mettoient entre les mains de Sélémith, & de ses freres, &c.*

Estiuo. Ces paroles ne marquent pas que Samuel ait consacré tout ce que David avoit offert de ses differentes victoires; puisque Samuel étoit mort alors. Mais le sens de ce passage est que chacun de ceux qui sont nommez en ce lieu, reserva quelque partie des dépouilles des ennemis qu'il avoit vaincus, pour la destiner à l'usage du Tabernacle, ou du Temple qu'on devoit bâtir ensuite; sçavoir Samuel en son tems; Saül au sien, & ainsi des autres. Car Samuel fut un des Juges d'Israël, l'ayant gouverné sous la conduite de
1.Reg.c. 7.15.c. Dieu, jusqu'à ce que ce peuple luy demanda à avoir un Roy comme les autres nations.
8. 5. Or cette conduite des Juges & des Princes d'Israël, qui offroient ainsi une partie des dépouilles de leurs ennemis à la gloire du Sei-

Digitized by Google

gneur, & qui attestoient par là hautement qu'ils se sentoient redevables de leurs victoires à sa bonté, est representée dans les livres saints, pour servir, comme dit saint Paul, à l'instruction de tous les fidelles. Elle pouvoit bien avoir pour fondement l'exemple du saint patriarche Abraham, qui aprés avoir défait plusieurs Rois, offrit, selon la remarque du même Apôtre, à Melchisedech roy de Salem, & Prêtre du Dieu tres-haut, la dixme de tout ce qu'il avoit pris. Mais elle apprend à tous ceux que Dieu rend victorieux des ennemis de leur salut, ou en general des ennemis de l'Eglise, à reconnoistre par un hommage semblable, que c'est au Seigneur suprême qu'appartient la gloire de leurs victoires; qu'ils n'en ont esté que de foibles instrumens, & que s'il veut bien qu'ils ne luy offrent qu'une partie des biens de ce monde, pour marque qu'ils les tiennent de luy seul, il les oblige de se donner eux-mêmes tout entiers à luy, sans aucun partage.

Rom. 6. 15. 4.

Hebr. 6. 7. v. 1. 2.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII.

1. OR le nombre des enfans d'Israël qui entroient successivement par troupes au service du Roy, & qu'on relevoit tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt quatre mille hommes à chaque fois : chaque troupe ayant *ses Generaux* ou Princes des familles ; ses Tribuns [1] ; ses Centéniers [2] ; & ses Préfets [3].

1. Filii autem Israël secundùm numerum suum, principes familiarum, tribuni, & centuriones, & præfecti, qui ministrabant regi juxta turmas suas, ingredientes & egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

2. La premiere troupe qui entroit en service au premier mois [2], étoit commandée par Jesboam fils de Zabdiel, qui avoit vingt-quatre mille hommes sous luy.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat filius Zabdiel, & sub eo viginti quatuor millia.

3. Il étoit de la maison de Pharés [4], & le premier entre tous les autres Princes *ou Generaux* [4], commandant,

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

℣. 1. *Expl.* Mestres de Camp. Ibid. *Expl.* Capitaines.
Ibid. *Expl.* Lieutenans.
℣. 2 *Expl.* Ce premier mois étoit le mois de Nisan, qui répond en partie au mois de Mars.
℣. 3. *Expl.* Et par consequent de la Tribu de Juda comme David.
Ibid. *Expl.* Dépendans neanmoins toûjours de Joab Generalissime.

Digitized by Google

comme on l'a dit, au premier mois.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahohites, & post se alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

4 Dudia qui étoit d'Ahohi [1] commandoit les troupes du second mois; & il avoit sous luy Macelloth, qui commandoit une partie de cette armée, qui étoit *encore* de ving-quatre mille hommes.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in mense tertio, erat Banaias filius Joiadæ sacerdos: & in divisione sua viginti quatuor millia.

5. Le chef de la troisiéme troupe étoit Banaïas [1] Prêtre, fils de Joïada; & il avoit *aussi* sous luy vingt-quatre mille hommes.

6. Ipse est Banaias fortissimus inter triginta, & super triginta. Præerat autem turmæ ipsus Amizabad filius ejus.

6. C'est ce même Banaïas qui étoit le plus courageux d'entre les trente, & qui les surpassoit tous: Son fils Amizabad commandoit *aussi* l'armée sous luy.

7. Quartus, mense quarto, Asahel frater Joab, & Zabadias filius ejus post eum: & in turma ejus viginti quatuor millia.

7. Le quatriéme General pour les troupes du quatriéme mois étoit Azahel frere de Joab: & Zabadias son fils commandoit aprés luy. Le nombre de ses troupes étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

8. Quintus, mense quinto, princeps

8. Le cinquiéme chef pour le cinquiéme mois étoit Sa-

℣. 4. *Expl.* Dans la Tribu de Juda.

℣. 5. *Expl.* L'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 20.

Digitized by Google

maoth de Jézer : & son armée étoit de *même* de vingt-quatre mille hommes.

Samaoth Jezerites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Le sixiéme pour le sixiéme mois étoit Hira " fils d'Accés, de la ville de Théçua ; & il avoit *aussi* vingt-quatre mille hommes dans ses troupes.

9. Sextus, mense sexto, Hira filius Accés Thecuites : & in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Le septiéme pour le septiéme mois étoit Hellés de Phaloni " de la Tribu d'Ephraïm ; son armée étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

10. Septimus, mense septimo, Helles Phallonites de filiis Ephraïm : & in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Le huitiéme pour le huitiéme mois étoit Sobochaï de Husathi, de la race de Zarahi, qui avoit *de même* vingt-quatre mille hommes sous luy.

11. Octavus, mense octavo, Sobochai Husathites de stirpe Zarahi : & in turma ejus viginti quatuor millia.

12. Le neuviéme pour le neuviéme mois étoit Abiézer d'Anathoth, des enfans de Jémini " , qui commandoit *encore* vingt-quatre mille hommes.

12. Nonus : mense nono, Abiezer Anathothites, de filiis Jemini : & in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Le dixiéme pour le dixiéme mois étoit Maraï de Nétophath, qui descendoit de Zaraï. Il avoit *de même* vingt-

13. Decimus, mense decimo, Marai, & ipse Netophathites de stirpe Zarai : & in turma ejus viginti

℣. 9. *Expl.* L'un des braves de David. 2. *Reg.* 23. 26.
℣. 10. *Autr.* De Phalti. 2. *Reg.* 23. 26.
℣. 12. *Expl.* Benjamin. *Synopf.*

Digitized by Google

quatuor millia.

quatre mille hommes sous luy.

14. Undecimus, mense undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim: & in turma ejus viginti quatuor millia.

14. L'onziéme pour l'onziéme mois étoit Banaïas de Pharathon de la Tribu d'Ephraïm, dont les troupes faisoient encore vingt-quatre mille hommes.

15. Duodecimus, mense duodecimo, Holdai Netophathites, de stirpe Gothoniel: & in turma ejus viginti quatuor millia.

15. Le douziéme pour le douziéme mois étoit Holdaï [1] de Netophathi, qui descendoit de Gothoniel [2]: & ses troupes étoient encore de vingt-quatre mille hommes.

16. Porrò tribubus præerant Israël, Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri: Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha:

16. Or les premiers [3] de chaque Tribu d'Israël étoient ceux-cy; dans celle de Ruben, Eliezer fils de Zéchri: dans celle de Siméon Saphatias fils de Maacha.

17. Levitis, Hasabias filius Camuel: Aaronitis, Sadoc:

17. Dans celle de Lévi, Hasabias fils de Camuel: dans la branche d'Aaron [4], Sadoc.

18. Juda, Eliu, frater David: Issachar, Amri filius Michaël.

18. Dans celle de Juda, Eliu frere de David: dans celle d'Issachar, Amri fils de Michel.

19. Zabu'onitis,

19. Dans celle de Zabu-

℣. 15 Hébr. *Cheldai*, nommé cy-dessus. *Cheled.* 11. 30.

Ibid *Expl* Frere de Caleb, de la Tribu de Juda.

℣. 16. *Expl.* Selon l'ordre de la naissance: au lieu que les Charges de la milice ne se donnoient qu'au merite. *Synops.*

℣. 17. *Expl.* Qui étoit aussi de Lévi.

Digitized by Google

lon, Jesmaïas fils d'Abdias : dans celle de Nephthali, Jérimoth fils d'Ozriel.

Jesmaias filius Abdiæ : Nephthalitibus, Jerimoth filius Ozriel:

20. Dans celle d'Ephraïm Osé fils d'Ozaziu : dans la demi-Tribu de Manassé, Joël fils de Phadaïa :

20. filiis Ephraïm, Osee filius Ozaziu : dimidiæ tribui Manasse, Joël filius Phadaiæ :

21. & dans l'autre moitié de la Tribu de Manassé en Galaad, Jaddo fils de Zacharie : dans la Tribu de Benjamin, Jasiel fils d'Abner.

21. & dimidiæ tribui Manasse in Galaad, Iaddo filius Zachariæ : Benjamin autem, Jasiel filius Abner.

22. Dans celle de Dan Ezrihel fils de Jéroham. Voilà ceux qui étoient les premiers parmi les enfans d'Israël.

22. Dan verò, Ezrihel filius Jeroham : hi principes filiorum Israël.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-dessous de vingt ans ✝, parce que le Seigneur avoit dit, qu'il multiplieroit les enfans d'Israël comme les étoiles du firmament.

23. Noluit autem David numerare eos à viginti annis inferiùs : quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israël quasi stellas cæli.

An du monde. 2987.

24. Joab fils de Sarvia avoit commencé à faire le dénombrement. Mais il ne l'acheva pas ; parce que cette entreprise avoit attiré la colere *de Dieu* sur Israël : &

24. Joab filius Sarviæ cœperat numerare, nec complevit : quia super hoc ira irruerat in Israël: & idcircò numerus eorum qui fuerant recensiti,

✝. 23. *Expl.* Sçachant qu'ils étoient comme innombrables. *Synops.*

Digitized by Google

non est relatus in fastos regis David.

c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avoit déja comptez n'est pas écrit dans les Fastes du roy David.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel. His autem thesauris, qui erant in urbibus, & in vicis, & in turribus, præsidebat Jonathan filius Oziæ.

25. Le Surintendant des Finances du Roy étoit Azmoth, fils d'Adiel; mais l'Intendant des revenus particuliers des villes, des villages & des châteaux, étoit Jonathan fils d'Ozias.

26. Operi autem rustico, & agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri filius Chelub:

26. Ezri fils de Chélub avoit l'Intendance sur les ouvrages de l'agriculture, & sur les Laboureurs qui travailloient à la campagne.

27. vinearúmque cultoribus, Semeias Romathites: cellis autem vinariis, Zadbias Aphonites.

27. Séméias de Romathi avoit l'autorité sur ceux qui travailloient aux vignes: Zabdias d'Aphoni sur les caves & sur les celliers:

28. Nam super oliveta & ficeta, quæ erant in campestribus, Balanam Gederites: super apotheeas autem olei, Joas.

28. Balanam de Géder sur les oliviers & les figuiers de la campagne; & Joas sur les magasins d'huile.

29. Porrò armentis, quæ pascebantur in Saron, præpositus fuit Serraï Saronites: & super boves in vallibus Saphat filius Adli:

29. Les troupeaux que l'on faisoit paître sur la montagne de Saron étoient sous la charge de Sétraï le Saronite: & Saphat fils d'Adli étoit preposé sur les bœufs qu'on nourrissoit dans les vallées:

Digitized by Google

30. mais Ubil Ismahélite avoit la charge des chameaux: Jadias de Méronath celle des ânes:

31. & Jaziz Agaréen celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'Intendance sur les biens du Roy David.

32. Mais Jonathan oncle de David, qui étoit un homme sage & sçavant, étoit un de ses Conseillers. Luy & Jahiel fils d'Achamon, étoient prés des enfans du Roy".

33. Achitophel étoit aussi du Conseil du Roy; & Chusaï Arachite étoit son favori.

34. Joïada fils de Banaïas, & Abiathar étoient aprés Achitophel". Mais le Generalissime de toute l'armée royale étoit Joab.

30. super camelos vero, Ubil Ismahelites: & super asinos, Iadias Meronathites:

31. Super oves quoque Iaziz Agareus. Omnes hi, principes substantiæ regis David.

32. Ionathan autem patruus David, consiliarius, vir prudens & litteratus: Ipse & Jahiel filius Hachamoni erant cum filiis regis.

33. Achitophel etiam consiliarius regis, & Chusaï Arachites amicus regis.

34. Post Achitophel fuit Ioiada filius Banaiæ, & Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Ioab.

℣. 32. *Expl.* Comme Gouverneurs ou Precepteurs.

℣. 34. *Expl.* Soit à raison de l'autorité & du rang; soit à raison du tems, n'étant peut-être entrez en Charge qu'aprés luy. *Aliis* furent de son Conseil aprés la mort d'Achitophel. *Synopf.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le nombre des enfans d'Israël, qui entroient successivement par troupes au service du Roy, & qu'on relevoit tous les mois, suivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois, &c.*

Aprés que David s'est appliqué à regler ce qui regardoit le service de la maison du Seigneur, il songe à regler ce qui regarde la sienné. Et l'Ecriture nous fait voir icy en peu de mots une image racourcie de la grandeur, & de la puissance, dont il avoit plû à Dieu de combler ce Prince, comme pour recompenser dés cette vie l'ardeur qu'il faisoit paroître pour relever sa divine gloire aux yeux de tous ses sujets. Car on peut juger par ce seul endroit, combien David surpassoit tous les autres rois du monde en grandeur & en puissance, puisque le nombre des soldats destinez à le garder se montoit à prés de trois cens mille hommes. Mais sa sagesse toute pleine de bonté éclatoit autant que sa puissance dans ce reglement qu'il fit au sujet de ceux qu'il choisit pour estre employez à la garde de sa personne sacrée. Un roy aussi respecté & aimé de ses sujets qu'étoit David, & redouté également de ses ennemis, n'avoit pas besoin sans doute de ce nombre si prodigieux de Gardes, afin d'estre en sûreté. L'affection de son peuple, & la protection toute-puissante du Dieu d'Israël luy tenoit lieu d'un

Digitized by Google

bouclier invincible contre tous ses ennemis ; &
Ps. 19. 8. laissant aux infidelles, comme il dit luy-même, la vaine confiance qu'ils avoient dans leurs chariots & dans leurs chevaux, il mettoit pour luy principalement sa force dans le Nom de Dieu qu'il invoquoit. Mais il étoit de la sagesse consommée de ce grand roy, & de la bonté paternelle de ce vray pere de la patrie, de connoître ses sujets, & d'estre aussi connu d'eux ; de les empêcher de tomber dans une molle oisiveté qui est la mere de tous les vices, & de les tenir toûjours pour cela dans l'exercice & la discipline militaire ; d'inspirer à ses ennemis la frayeur d'un peuple consacré à Dieu, en leur faisant voir qu'il étoit toûjours preparé au combat ; & d'user enfin des moyens les plus propres à ce dessein, & qui fussent en méme-tems le moins à charge à ceux qu'il aimoit comme ses enfans.

Quoiqu'il eut donc toûjours vingt-quatre mille hommes dans ses Gardes, il y établit cet ordre admirable, qu'ils se relevoient de mois en mois, ensorte que chaque Tribu servoit à son tour. Ainsi un homme pouvant aisément s'absenter de sa maison pendant un mois, nul n'estoit incommodé d'un tel service ; tous au contraire s'y portoient avec ardeur par la joye qu'ils ressentoient de garder leur Prince & d'être connus de luy : & ainsi le peuple & les grands devenant tres-aguerris, formoient en tout tems une armée tres-redoutable de prés de trois cens mille hommes, accoûtumez à porter les armes pour la garde de leur Prince & de leur patrie,

Digitized by Google

patrie, & attachez particuliérement à son service.

Qui ne considérera qu'humainement cette conduite du roy David, y trouvera tous les caractéres d'un Prince éclairé, grand politique, & vray pére de ses sujets. Mais si l'on veut regarder ce Prince comme l'image de nôtre divin David, né, selon la chair, de son sang royal, on y trouvera encore quelque chose de plus relevé & de plus digne de la majesté de celuy qu'il figuroit. Car ces vingt-quatre mille hommes de chaque Tribu, tous aguerris & attachez à la garde de leur Prince, nous figurent admirablement les vrais Chrétiens appliquez à une milice toute sainte, & à garder, pour le dire ainsi, JESUS-CHRIST; soit dans eux-mêmes, s'ils sont seulement du nombre des simples fidelles; soit dans les autres, s'ils sont élevez au rang des pasteurs & des autres saints ministres de l'Eglise. C'est un Dieu qui n'a pas besoin pour être gardé, du secours des hommes, luy qui est le Tout-puissant. Mais en qualité d'Homme Dieu, & de chef de son Eglise, il veut que ses membres foibles soient gardez par les plus forts : *Mandavit illi unicuique de proximo suo* : Il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain. Ce ministére auquel particuliérement les plus robustes sont appellez, demande une grande vigilance, pour empêcher que les lions rugissans qui tournent sans cesse, comme dit saint Pierre, autour des ames encore foibles & des membres de JESUS-CHRIST, ne viennent à en dévorer quelqu'une. Ce que ces Gardes du roy David faisoient seulement par intervalle, en se

Eccli. 6. 17. 18.

1. Petri. 5. 8.

Digitized by Google

relevant les uns les autres; ceux du divin fils de David le doivent faire sans relâche, étant toûjours appliquez à un ministére d'où dépend leur propre salut & celuy des autres. Mais néanmoins il est vray de dire aussi qu'ils s'entre-soulagent, & s'entr'aident mutuellement à porter ce fardeau que la charité de JESUS-CHRIST leur a imposé.

℣. 24. *Ioab fils de Sarvia avoit commencé d'en faire le dénombrement: mais il ne l'acheva pas, parce que cette entreprise avoit attiré la colére* de Dieu *sur Israël, &c.*

On a vû auparavant que Ioab tout scelérat qu'il étoit, s'opposa autant qu'il put au dessein du roy David, lorsqu'il voulut faire le dénombrement du peuple; Qu'il luy dit même que cela seroit imputé à péché à Israël; qu'enfin forcé par le commandement de ce Prince, il ne l'exécuta qu'à regret: & qu'ainsi le dénombrement de la Tribu de Lévi ni de celle de Benjamin ne fut point fait. C'est ce que le Saint-Esprit nous marque icy de nouveau en disant; Que *Ioab n'acheva pas le dénombrement qu'il avoit commencé; parce que* le fleau de *la* divine *colére étoit tombé sur Israël*: c'est-à-dire, que comme Ioab ne se portoit qu'à regret à executer l'ordre de David, & qu'ainsi il ne le faisoit que lentement; la justice si rigoureuse que Dieu exerça contre Israël en punition du péché du Roy, arrêta le dénombrement que l'on avoit commencé. Ce fut donc cette raison qui empêcha, selon qu'il est dit ensuite, que *le nombre de ceux qui avoient été déja comptez ne fût marqué dans les fastes du régne de David*; parce

Cap. 21. v. 3. 6.

Digitized by Google

qu'outre que le dénombrement étoit imparfait, il parut par le fleau que Dieu envoya, combien il étoit irrité contre ce Prince : ainsi ce qu'il avoit fait contre son ordre ne devoit pas être mis dans les régistres publics, mais effacé de la mémoire des hommes.

CHAPITRE XXVIII.

1. COnvocavit igitur David omnes principes Israël, duces tribuum, & præpositos turmarum, qui ministrabant regi : tribunos quoque & centuriones, & qui præerant substantiæ & possessionibus regis, filiosque suos cum eunuchis, & potentes, & robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Cumque surrexisset rex, & stetisset, ait : Audite me fratres mei, & popu-

1. DAvid appella donc tous les Princes d'Israël, les chefs des Tribus, & les Généraux des troupes qui étoient à son service ; les Tribuns & les Centéniers & tous les Officiers du Domaine du Roy. Il fit venir aussi ses enfans, les principaux Officiers de son palais *, avec les plus puissans & les plus braves de l'armée, & les assembla tous à Jérusalem. An du monde: 2989.

2. Et s'étant levé ; il se tint debout, & leur dit : Ecoutez-moy vous qui êtes mes

V. 1. *Lettr.* Cum eunuchis. Tradunt Hebræi in hoc loco illos vocari eunuchos, qui ab omnibus actibus sæculi alieni, orationi tantùm & lectioni vacabant : & uxores non causâ libidinis, sed suscipiendæ prolis gratiâ habebant, quos Josephus, secundum eorum hæresim, Essenos vocat. *Hieron. Quæst. Hebr. in Paralipom.*

fréres & mon peuple. J'avois eu la pensée de bâtir un Temple pour y faire reposer l'Arche de l'alliance du Seigneur, qui est *comme* le marche-pied de nôtre Dieu, & j'ay préparé tout *ce qui étoit nécessaire* pour la construction de cet édifice;

lus meus: Cogitavi ut ædificarem domum in qua requiesceret arca fœderis Domini, & scabellum pedum Dei nostri: & ad ædificandum, omnia præparavi.

3. mais Dieu m'a dit: Vous ne bâtirez point & ne *consacrerez* point une maison à mon Nom, parce que vous êtes un homme de guerre, & que vous avez répandu le sang.

3. Deus autem dixit mihi: Non ædificabis domum nomini meo, eò quòd sis vir bellator, & sanguinem fuderis.

4. Mais le Seigneur le Dieu d'Israël a bien voulu me choisir dans toute la maison de mon pére, pour me faire Roy à jamais sur Israël. Car c'est de la Tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos Princes. Il a choisi la maison de mon pére dans cette Tribu; & entre tous les enfans de mon pére, il luy a plu de jetter les yeux sur moy pour me faire Roy de tout Israël.

4. Sed elegit Dominus Deus Israël me de universa domo patris mei, ut essem rex super Israël in sempiternum: de Iuda enim elegit principes: porrò de domo Iuda, domum patris mei: & de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans, il a aussi choisi entre mes enfans Salomon

5. Sed & de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium

meum, ut sederet in throno regni Domini super Israël,

mon fils pour le faire seoir sur le trône du royaume du Seigneur, en l'établissant sur Israël,

6. dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam, & atria mea: ipsum enim elegi mihi in filium, & ego ero ei in patrem.

6. & il m'a dit: Ce sera Salomon vôtre fils qui me bâtira une maison avec ses parvis: car je l'ay choisi pour mon fils, & je luy tiendray lieu de pére.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, & judicia, sicut & hodie.

7. Et j'affermiray son régne à jamais; pourvû qu'il persévére dans l'observance de mes préceptes & de mes jugemens, comme il fait presentement.

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israël, audiente Deo nostro, custodite, & perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri: ut possideatis terram bonam, & relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

8. Maintenant donc que tout Israël se trouve icy assemblé, & que Dieu entend ce que nous disons; *Je vous conjure* de garder ses commandemens, & de rechercher à les connoître, afin que vous possediez cette terre qui est remplie de biens, & que vous la laissiez pour jamais à vos enfans aprés vous.

9. Tu autem Salomon fili mi, scito Deum patris tui, & servito ei corde perfecto, & animo voluntario: omnia enim corda scrutatur

9. Et vous mon fils Salomon, appliquez vous à connoître le Dieu de vôtre pére, & le servez avec un cœur parfait & une pleine volonté: car le Seigneur

Digitized by Google

sonde tous les cœurs, & il pénétre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez : mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

Dominus, & universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenies : si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, fortifiez-vous, & accomplissez *son ouvrage.*

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum Sanctuarii, confortare, & perfice.

11. Or David donna à son fils Salomon le dessein du vestibule, celuy du Temple, des garde-meubles, des chambres-hautes destinées pour y manger*, des chambres secrettes & du propitiatoire*.

11. Dedit autem David Salomoni filio suo descriptionem porticus, & templi, & cellariorum, & cœnaculi, & cubiculorum in adytis, & domus propitiationis,

12. Il y ajoûta celuy de tous les parvis qu'il vouloit faire, & des logemens qui devoient être tout au tour, pour garder les trésors de la maison du Seigneur, & toutes les choses consacrées au Temple.

12. necnon & omnium quæ cogitaverat atriorum, & exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, & in thesauros sanctorum,

3. Il luy donna aussi l'ordre & la distribution des Prêtres & des Lévites pour remplir toutes les fonctions de la maison du Seigneur : & il

13. divisionumque Sacerdotalium & Leviticarum, in omnia opera domus Domini, & in universa vasa ministerii

℣. 11. Lettr. *Cœnaculi.*

Ibid. Lettr. *Domus propitiationis* : du sanctuaire.

Digitized by Google

templi Domini.

luy marqua tous les vaisseaux qui devoient être employez dans le Temple du Seigneur.

14. Aurum in pondere per singula vasa ministerii. Argenti quoque pondus pro vasorum & operum diversitate,

14. Il luy spécifia le poids que devoient avoir tous les différens vases d'or, & le poids que devoient avoir aussi ceux d'argent, selon les divers emplois où ils étoient destinez.

15. Sed & in candelabra aurea, & ad lucernas eorum, aurum pro mensura uniuscujusque candelabri & lucernarum. Similiter & in candelabra argentea, & in lucernas eorum: pro diversitate mensuræ, pondus argenti tradidit.

15. Il donna encore l'or qu'il falloit pour les chandeliers d'or, avec leurs lampes; & l'argent qu'il falloit pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs,

16. Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensarum: similiter & argentum in alias mensas argenteas.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables qui servoient à exposer les pains, selon les mesures qu'elles devoient avoir: & donna aussi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent.

17. Ad fuscinulas quoque, & phialas, & thuribula, ex auro purissimo, & leunculos aureos, pro

17. Il donna encore pour faire les fourchettes, les coupes, & les encensoirs d'un or très-pur; & pour les pe-

Digitized by Google

tits lions d'or, déterminant le poids de chacun de ces petis lions selon sa grandeur ; & donnant aussi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum & leunculum. Similiter & in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums ; & ces quatre chérubins qui formoient la ressemblance d'un char, & qui étendant leurs aîles couvroient l'Arche de l'alliance du Seigneur.

18. Altari autem, in quo adpletur incensum, aurum purissimum dedit: ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, & velantium arcam fœderis Domini.

19. Toutes ces choses, leur dit le Roy, m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages suivant le modelle.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. David dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur, prenez une forte résolution, & accomplissez *l'ouvrage de Dieu.* Ne craignez rien, & ne vous étonnez de rien : car le Seigneur mon Dieu sera avec

20. Dixit quoque David Salomoni filio suo : Viriliter age, & confortare, & fac : ne timeas, & ne paveas : Dominus enim Deus meus tecum erit, & non dimittet te, nec deseriquet, donec per-

℣. 17. Hebr. *Les coupes.* Parce qu'il y avoit peut-être de petits lions dessous. Ou bien parce que le mot qui signifie un lion, & celuy qui signifie une coupe sont si semblables qu'on a pu facilement prendre l'un pour l'autre.

Digitized by Google

ficis omne opus ministerii domus Domini.

vous ; il ne vous abandonnera point, que vous n'ayez achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Ecce divisiones Sacerdotum & Levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt tibi, & parati sunt, & noverunt tam principes quàm populus facere omnia præcepta tua.

21. Voilà les Prêtres & Lévites divisez par bandes, lesquels seront toûjours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur ; les voilà tout prêts : & les Princes aussi bien que le peuple sont tous disposez à exécuter tous vos ordres.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *ET s'étant levé il se tint debout, & leur dit : Ecoutez moy, mes fréres ; & mon peuple, &c.*

C'est un roy qui parle à ses Officiers & à ses sujets. Mais c'est de la part de Dieu qu'il leur parle ; & il respecte la majesté de celuy de la part duquel il leur porte la parole. Etant donc auparavant sur un lit de repos à cause de son grand âge, il se leve & leur donne à tous comme un pére ses dernieres instructions. Il les appelle & ses *fréres* & son *peuple*, se regardant tellement comme leur roy, qu'il se souvenoit en même-tems qu'ils avoient tous un pére commun qui étoit Dieu, & qu'ils étoient tous en-

Digitized by Google

fans de Jacob. Mais de quoy leur parle-t-il? Est-ce des victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, ou de la grandeur de ses Etats, ou de ses richesses, ou de sa gloire & de l'affermissement de son régne? Il avoit l'esprit trop rempli de Dieu pour se repaître de ces vains objets qui n'avoient jamais occupé son cœur. Il ne parle donc que de la gloire du Seigneur de tous les Princes, & du dessein qu'il avoit eu d'y contribuer plus que jamais, en luy bâtissant un Temple proportionné à la majesté de son Nom. Il ne craint pas de s'humilier devant tous les Grands de son royaume, en leur déclarant que Dieu ne l'a pas jugé digne de bâtir luy-même ce Temple, à cause du sang que ses mains avoient répandu dans tant de guerres. Mais il reconnoît en même-tems la bonté qu'il avoit euë de choisir dans la Tribu de Juda la maison seule de son pére; & dans toute cette maison le dernier de tous pour le faire roy d'Israël. C'étoit s'humilier profondement dans sa personne, & se relever néanmoins dans la vuë de ce choix de la bonté du Seigneur, qui avoit daigné le preférer à tant d'autres pour le placer en un rang si élevé parmi les hommes. Car la vraye humilité doit être reconnoissante, & elle prend même un nouvel accroissement par cette reconnoissance des dons de Dieu, dont la vûë luy est un sujet de s'anéantir de plus en plus.

℣. 7. *Et j'affermiray son régne à jamais, pourvû qu'il persévére dans l'observance de mes préceptes & de mes jugemens, comme il fait presentement.*

Dieu fait de grandes promesses à Salomon

Mais il faut bien remarquer qu'il y met toûjours des conditions ; de même qu'en promettant autrefois aux Israëlites de grands biens par la bouche de Moïse, il ne manquoit point d'y ajoûter cette condition si nécessaire ; Qu'ils persévéreroient dans son service & dans la fidélité à observer ses préceptes. Dieu voyoit dès lors la chûte effroyable de Salomon ; comme il avoit vû aussi le déreglement de son peuple très-longtems avant qu'il y fût tombé. Nous ne voyons point que dans les promesses qu'il fait souvent à David, il en ait usé de même, & qu'il y ait ajoûté ces conditions dont il parle icy à son fils. Car quoique David soit tombé, il s'est relevé de sa chute d'une maniére qui l'a rendu digne que Dieu l'ait toûjours nommé son fidelle serviteur David. Ainsi les promesses du Seigneur à son égard ont eu leur entier effet.

℣. 8. 9. *Gardez & recherchez à connoître tous les commandemens du Seigneur nôtre Dieu. . . . . Et vous Salomon, mon fils, appliquez-vous à connoître le Dieu de vôtre pére, & le servez avec un cœur parfait, &c.*

Que tous les petits, que tous les grands, & que tous les Princes apprennent de la bouche d'un grand Roy ce qui doit faire leur principale occupation. Il n'est pas besoin de dire à un Gouverneur de province, que sa fortune dépend du soin qu'il aura d'exécuter les ordres du Roy son maître ; & que pour cela il doit *s'appliquer à connoître* tous les devoirs de sa Charge. Le desir qu'il a de se maintenir dans un poste si avantageux & si honorable luy fait rechercher avec ardeur tous les moyens de plaire à son Prince,

Digitized by Google

Il n'y a que pour Dieu seul qu'on témoigne une indifférence qui tient quelque chose de la folie. Il semble qu'on le regarde comme s'il ne pouvoit rien pour nous rendre heureux. On le néglige presque entiérement, & l'on ne s'attache qu'à plaire à ceux qui paroissent avoir du Crédit pour procurer une fortune temporelle parmi les hommes ; c'est-à-dire, que l'on considére de très foibles créatures préférablement au créateur tout-puissant. C'est pour prévenir ou pour arrêter un si grand desordre, que David donne cet avis si important à tous les Grands du royaume, aussi bien qu'à tous les peuples, de *garder & de rechercher à connoître* de plus en plus *les préceptes du Seigneur*, s'ils desiroient être heureux, *& posseder pour toûjours cette terre remplie de biens*, où ils étoient établis ; & qui n'étoit néanmoins qu'une ombre de cette autre *terre* vraiment *bonne*, de cette terre des vivans destinée pour les élus, qui doivent l'avoir éternellement pour leur partage.

L'avis qu'il donna en particulier à Salomon est aussi de très-grande conséquence. Car en luy disant ; Qu'il *s'appliquât à connoître le Dieu de son pére*, il luy donnoit lieu de comprendre que tout ce qu'un Roy avoit à craindre, étoit de se laisser ébloüir insensiblement par l'éclat de cette pompe extérieure qui l'environnoit ; & de perdre enfin la connoissance de son néant, & de la grandeur infinie de Dieu. Ce fut aussi ce qui arriva à Salomon même, qui après avoir donné des marques d'une si grande sagesse, tomba peu à peu par un effet de son orgueil dans le dernier abandonnement. Il oublia de *connoître*,

Digitized by Google

comme il devoit, *le Dieu de son pére*, c'est-à dire, ce Dieu tout puissant qui avoit daigné élever son pére sur le trône, & que son pére avoit toûjours regardé & honoré comme son Dieu.

Ce n'est donc pas sans grande raison que David recommandant à son fils de *servir Dieu avec un cœur parfait*, ajoûte aussi-tôt; Que ce Dieu *sonde tous les cœurs, & pénétre toutes les pensées*: & qu'il le menace enfin, que *s'il abandonne le Seigneur, le Seigneur le rejettera pour toûjours*. Car l'Esprit de Dieu faisant parler ce saint Roy, prédisoit visiblement par sa bouche ce qui devoit arriver un jour, lorsque Salomon ayant en effet abandonné le Dieu de David son pére, pour courir après les dieux des nations, mérita d'être *rejetté de luy*. Le Seigneur *sondoit* dés lors *le cœur* de ce Prince, qui n'étoit peut-être pas *parfait*, c'est-à-dire, humble devant luy; & pénétrant les plus secrettes *pensées de son esprit*, il y découvrit les semences de cet orgueil qui le précipite enfin dans l'idolatrie.

℣. 20. *Et il dit encore à son fils Saloman: Agissez en homme de cœur. Prenez une forte résolution: & accomplissez* l'ouvrage de Dieu. *Ne craignez rien, &c.*

Il est étonnant combien David recommande à Salomon le courage & la fermeté pour accomplir le dessein de Dieu dans l'ouvrage de son Temple. Mais ce bâtiment étoit-il donc quelque chose qui demandât un si grand cœur & une si grande force: Et David n'avoit-il pas préparé luy-même l'or & l'argent, les marbres & les bois les plus précieux qui devoient servir à son

Digitized by Google

fils pour bâtir cette maison du Seigneur ? Il est vray que Salomon étant encore fort jeune, & n'ayant aucune expérience par luy-même, pouvoit bien être étonné de se voir ainsi tout d'un coup à son avénement à la Couronne, chargé de l'exécution d'une entreprise qui paroissoit grande. On peut dire même que c'étoit quelque chose d'extraordinaire pour un jeune Prince, de renoncer aux plaisirs & aux divertissemens qu'une pleine autorité luy presentoit, pour ne s'appliquer qu'à un ouvrage aussi pénible qu'étoit celuy de ce Temple, dans la structure duquel il devoit suivre très-exactement toutes les mesures & toutes les régles que David son pére luy prescrivoit, après les avoir reçûës luy-même de la propre main de Dieu.

Mais disons plûtôt que ce grand courage & cette fermeté extraordinaire que David demandoit à Salomon, regardoit sans comparaison davantage un autre édifice, dont le Temple de Jérusalem n'étoit qu'un foible crayon. Il a fallu en effet une résolution toute divine dans celuy que Salomon figuroit, dans JESUS-CHRIST fils de David, pour entreprendre de bâtir un Temple à la gloire du Seigneur; mais un Temple qui fût digne véritablement de luy. Combien luy a-t-il fallu souffrir, & en sa personne, & en celle de ses Apôtres; & combien faut-il qu'il souffre encore tous les jours dans la personne de tous ses membres, pour accomplir ce grand & pénible ouvrage de l'édifice si admirable de son Eglise ? Depuis que le Chef a souffert la mort pour son établissement, tous les membres qui ont dessein de prendre part à cet

édifice sont de même destinez à plusieurs souffrances. On n'entend point dans ce Temple les coups de marteau qui servent à tailler ces pierres; parce qu'une souveraine paix régne dans la céleste Jérusalem, qui est le lieu propre de ce Temple tout divin. Mais c'est icy-bas que l'on travaille ces pierres vivantes à coups de marteau, & que l'on taille tous ces bois précieux qui doivent entrer dans sa structure.

Il est donc très-véritable qu'on a besoin d'un grand cœur & d'une ferme résolution pour s'appliquer comme il faut à l'ouvrage de ce saint édifice de l'Eglise de JESUS-CHRIST. Chacun y travaille en sa maniére, & selon son don. Les Apôtres & les Martyrs ont commencé les premiers à y travailler, & de la maniére la plus excellente. Mais on doit se souvenir que nul ne peut s'exemter de souffrance en y travaillant, & par conséquent qu'il faut de la fermeté & du cœur; puisqu'il a fallu que JESUS-CHRIST ait souffert, selon qu'il le dit luy-même, afin d'entrer dans sa gloire; & que l'on ne participera à cette gloire, selon saint Paul, qu'autant qu'on aura participé à ses souffrances. *Luc. c. 24. 26. Rom. 8. 17.*

On a vû auparavant que David faisoit remarquer à Salomon, qu'il avoit dans sa pauvreté amassé de grands trésors pour pouvoir fournir à la dépense de ce Temple qui devoit être si magnifique. Ce qu'il disoit se peut appliquer avec beaucoup plus de vérité à JESUS-CHRIST même, figuré aussi bien par David que par Salomon; puisqu'il est vray que le Fils de Dieu s'étant fait homme & rendu pauvre pour l'amour de son Eglise qu'il vouloit former,

Digitized by Google

ç'a été dans cet état de pauvreté qu'il a amassé des trésors immenses, non d'or & d'argent, comme David, mais de graces, de mérites, & de dons célestes qui ont servi, & qui serviront jusques à la fin des siécles à sa divine sagesse pour se bâtir cette maison toute sainte dans le cœur des hommes. Et nous pouvons dire aussi que chacun de ceux qui travaillent à bâtir & à enrichir cet édifice spirituel, ne le font qu'à proportion qu'il sont pauvres comme JESUS-CHRIST, & qu'ils ont le cœur détaché des richesses de la terre.

CHAPITRE XXIX.

1. ENsuite le Roy adressa la parole à toute cette assemblée, & leur dit : Dieu a bien voulu choisir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeunes & délicat; & que l'entreprise dont il s'agit soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu *même* que nous voulons préparer une maison.

An du monde. 2989. avant J. C. 1015.

1. LOcutusque est David rex ad omnem cœtum : Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum & tenellum : opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

2. Pour moy je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui étoit nécessaire pour fournir à la

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei. Aurum ad vasa aurea,

& argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea: & lapides onychinos, & quasi stibinos, & diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem; & marmor Parium abundantissimè:

dépense de la maison de mon Dieu: de l'or pour les vases d'or, & de l'argent pour ceux d'argent; du cuivre pour les ouvrages de cuivre; du fer pour ceux de fer; & du bois pour ceux de bois: J'ay aussi préparé des pierres d'Onix ", des pierres blanches comme l'albâtre; du jaspe de diverses couleurs: toutes sortes de pierres précieuses; & quantité de marbre le plus fin & le plus beau ".

3. & super hæc, quæ obtuli in domum Dei mei de peculio meo aurum & argentum, do in templum Dei mei, exceptis his, quæ præparavi in ædem sanctam.

3. Outre toutes ces choses que j'ay offertes pour la maison de mon Dieu, j'ay encore ménagé de mon propre bien de l'or & de l'argent que je donne pour le Temple de mon Dieu, sans parler de ce que j'ay préparé pour bâtir son sanctuaire.

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir: & septem millia talentorum argenti probatissimi, ad

4. J'ay donc amassé trois mille talens " d'or d'Ophir & sept mille talens d'argent très-fin & très pur pour en

℣. 2. *Expl.* Des pierres luisantes comme l'Onix.

Ibid *Expl.* L'Hébreu ne marque point de quelle espéce étoit ce marbre: mais les Septante pour en relever l'espéce ont ajoûté, *de Paros*: Paros est une île de l'Archipelage d'où venoit le plus beau marbre, & le marbre blanc.

℣. 4. *Expl.* Le talent d'or valoit plus de soixante quatre mille sept cens quatre-vingt livres.

Digitized by Google

révétir les murailles du Temple ".

deaurandos * parietes templi.

5. En sorte que par tout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or pur les ouvrages d'or; & d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de luy-même au Seigneur, qu'il emplisse aujourd'huy ses mains ", & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy plaira.

5. Et ubicumque opus est aurum de auro, & ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum: & si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, & offerat quod voluerit Domino.

6. Les chefs des maisons, & les plus considérables de chaque Tribu promirent donc d'offrir leurs presens aussi bien que les Tribuns, les Centéniers, & les Intendans du Domaine du Roy.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, & proceres tribuum Israël, tribuni quoque, & centuriones, & principes possessionum regis.

7. Et ils donnérent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talens d'or", & dix mille solides ", dix mille talens d'argent ", dix-huit mille talens de cuivre,

7. Dederuntque in opera domus Dei auri talenta quinque millia, & solidos decem millia: argenti talenta decem millia, & æris talenta decem & octo millia:

℣. 4.* *Hébr.* Ad obducendos.

Ibid. *Expl* Les murailles du Temple étoient revétuës de lames d'or, & celles des autres édifices voisins de lames d'argent. *Synops.*

℣. 5. Lettr. *Impleat manum suam*: Ce qui peut s'entendre des presens qu'il veut offrir. Vid. *Judic.c.*17. 5.

℣. 7. *Expl.* Qui font plus de trois cens milions de livres.

Ib. *Expl.* Qui sont près de soixante & douze mille livres.

Ibid. *Expl.* Qui font plus de quarante-six milions.

Digitized by Google

ferri quoque centum millia talentorum:

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

9. Lætatusque est populus, cùm vota sponte promitterent: quia corde toto offerebant ea Domino: sed & David rex lætatus est gaudio magno.

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, & ait: Benedictus es Domine Deus Israël patris nostri ab æterno in æternum.

11. Tua est Domine magnificentia, & potentia, & gloria, atque victoria: & tibi laus: cuncta enim quæ in cælo sunt, & in terra tua sunt: tuum Domine regnum, & tu es super omnes principes.

12. Tuæ divitiæ, & tua est gloria: tu

& cent mille talens de fer.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *precieuses* les donnérent aussi pour être mises au trésor de la maison du Seigneur, sous la charge de Jahiel de la famille de Gersõ.

9. Et tout le monde témoigna une grande joye en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offroient de tout leur cœur au Seigneur. Et le roy David étoit aussi tout transporté de joye.

10. C'est pourquoy il commença à loüer Dieu devant toute cette multitude, & il dit: Seigneur qui étes le Dieu d'Israël nôtre pére, vous étes beni dans tous les siécles.

11. C'est à vous Seigneur qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire, & la victoire: Et c'est à vous que sont dûës les loüanges. Car tout ce qui est dans le ciel & sur la terre est à vous. L'Empire vous appartient, & vous étes élevé au-dessus de tous les Princes.

12. Les richesses & la gloire sont à vous. C'est vous qui

Digitized by Google

avez la souveraine puissance sur toutes les créatures. La force & l'autorité sont entre vos mains ; vous possédez la grandeur & le commandement sur tous les hommes.

dominaris omnium ; in manu tua virtus & potentia : in manu tua magnitudo, & imperium omnium.

13. Maintenant donc nous vous rendons nos hommages, *vous reconnoissant pour* nôtre Dieu & nous donnons à vôtre saint Nom les loüanges qui luy sont dûës.

13. Nunc igitur Deus noster confitemur tibi, & laudamus nomen tuum inclytum.

14. Mais qui suis-je moy, & qui est mon peuple pour *oser* vous offrir toutes ces choses ? Tout est à vous, & nous ne vous avons presenté que ce que nous avons reçû de vôtre main.

14. Quis ego, & quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere ? Tua sunt omnia : & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.

15. Car nous sommes *comme* des étrangers " & des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos péres. Nos jours passent comme l'ombre sur la terre, & nous n'y demeurons qu'un moment.

15. Peregrini enim sumus coram te, & advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, & nulla est mora.

16. Seigneur nôtre Dieu, toutes les grandes richesses que nous avons amassées

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia, quam paravi-

℣. 15. *Expl.* Nous ne sommes point propriétaires des biens que nous vous donnons. C'est de vous-même que nous les avons reçûs.

Digitized by Google

mus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, & tua sunt omnia.

pour bâtir une maison à *la gloire de* vôtre saint Nom sont venuës de vôtre main, & toutes choses sont à vous.

17. Scio Deus meus quòd probes corda, & simplicitatem diligas, unde & ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc: & populum tuum, qui hic repertus est, vidi eum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

17. Je sçay, mon Dieu, que c'est vous qui sondez les cœurs, & que vous aimez la simplicité. C'est pourquoy je vous ay aussi offert toutes ces choses dans la simplicité de mon cœur, & avec joye, & j'ay été ravi de voir aussi tout ce peuple rassemblé en ce lieu vous offrir de même ses presens.

18. Domine Deus Abraham, & Isaac, & Israël, patrum nostrorum custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, & semper in venerationem tui mens ista permaneat.

18. Seigneur qui étes le Dieu de nos péres Abraham, Isaac, & Israël", conservez éternellement cette volonté dans leur cœur, & faites qu'ils demeurent toûjours fermes dans cette résolution de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.

19. Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiat mandata tua, testimonia tua, & ceremonias tuas, & faciat universa: & ædificet ædem, cujus impensas paravi.

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens & vos paroles, & qu'il observe vos cérémonies, & accomplisse tous vos ordres; qu'il bâtisse vôtre maison, pour laquelle

℣. 18. *Expl.* Jacob.

Digitized by Google

j'ay préparé toutes les choses nécessaires.

20. David dit ensuite à toute l'assemblée : Benissez le Seigneur nôtre Dieu. Et toute l'assemblée benit le Seigneur le Dieu de leurs péres : & se prosternant ils adorérent Dieu, & rendirent ensuite leur hommage au Roy ✝.

20. Præcepit autem David universæ ecclesiæ : Benedicite Domino Deo nostro. Et benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum : & inclinaverunt se, & adoraverunt Deum, & deinde regem.

21. Ils immolérent en même-tems des victimes au Seigneur : & le lendemain ils luy offrirent en holocauste mille taureaux, mille beliers, & mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs ✝, & tout ce qui étoit prescrit : ce qui fut trés-suffisant pour tout Israël ✝.

21. Immolaveruntque victimas Domino : & obtulerunt holocausta die sequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus suis, & universo ritu abundantissimè in omnem Israël.

22. Ainsi ils mangérent & ils burent ce jour là en la presence du Seigneur avec de grandes réjouissances. Ils sacrérent une seconde fois ✝ Salomon fils de David. Ils

22. Et comederunt & biberunt coram Domino in die illo cum grandi lætitia. Et unxerunt secundò Salomonem filium David. Unxe-

✝. 20. Expl. *Et se tournant ensuite vers le Roy*, dit Joseph, *ils luy rendirent de très-humbles actions de graces, de tous les biens qu'ils avoient reçûs durant son regne.*

✝. 21. *Expl.* Ces offrandes se faisoient avec du vin, de l'huile, de la plus pure farine, & du sel, & l'on en proportionnoit la quantité à la grandeur de la victime qui devoit être immolée. *Vid. Num.* 15.

Ibid. *Expl.* Scilicet ad epulandum. *Synops.*

✝. 22. *Expl.* Parce qu'il l'avoit déja été une fois par Sadoc & par Nathan. 3. *Reg.* 1. 39.

Digitized by Google

runt autem eum Domino, in principem, & Sadoc in Pontificem.

le sacrérent par l'ordre du Seigneur, pour être Roy, & Sadoc pour être Pontife ".

23. Seditque Salomon super solium Domini in regem pro David patre suo, & cunctis placuit: & paruit illi omnis Israël.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône du Seigneur ", pour régner au lieu de David son pére. Il fut agréable à tous, & tout Israël luy rendit obéissance.

24. Sed & universi principes, & potentes, & cuncti filii regis David dederunt manum, & subjecti fuerunt Salomini regi.

24. Tous les Princes mêmes, les Grands du Royaume, & les fils du roy David vinrent rendre leurs hommages, & se soûmettre à Salomon *comme à leur Roy.*

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israël: & dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israël.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël; & il combla son régne d'une telle gloire, que nul *autre* Roy d'Israël n'en avoit eu avant luy de semblable.

26. Igitur David filius Isaï regnavit super universum Israël.

26. David fils d'Isaï régna donc sur tout le peuple d'Israël.

27. Et dies, quibus regnavit super Israël, fuerunt quadraginta annis: in Hebron regnavit septem annis, & in Jerusa-

27. Et la durée de son régne sur Israël fut de quarante ans; il régna sept ans à Hébron, & trente-trois à Jérusalem.

℣. 22. *Expl.* A la place d'Abiathar, que Salomon avoit déja résolu de dégrader, ou d'éloigner. *Synops.*

℣. 23. *Expl.* L'autorité des Princes est celle de Dieu même, & c'est par luy que les Rois régnent sur les peuples. Per me reges regnant. *Prov. c. 8. 16.*

Digitized by Google

lem annis triginta tribus.

28. Il mourut dans une heureuse vieillesse comblé d'années, de biens, & de gloire: & Salomon son fils régna en sa place.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, & divitiis, & gloriâ. Et regnavit Salomon filius ejus pro eo.

29. Or toutes les actions du roy David tant les premiéres que leur derniéres sont écrites dans le livre du prophéte Samuel, & dans le livre du prophéte Nathan, & dans celuy du prophéte Gad "",

29. Gesta autem David regis priora, & novissima, scripta sunt in Libro Samuelis Videntis, & in Libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad Videntis:

30. avec tout ce qui s'est passé sous son régne, & les grands événemens que l'on vit alors, soit dans le Royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre "".

30. universique regni ejus, & fortitudinis, & temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israël, sive in cunctis regnis terrarum.

℣. 29. *Expl.* Nous n'avons plus ces livres là. On croit que les livres des Rois en sont l'abregé.

℣. 30. *Expl.* Des païs voisins de la Palestine, *i. e.* des Philistins, & des Moabites, &c. *Synopf.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. 6. 7. *Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de luy-même au Seigneur ; qu'il emplisse aujourd'huy ses mains, & qu'il offre au Seigneur ce qu'il luy plaira ..... Et ce qu'ils offrirent ... montoit à cinq mille talens d'or.*

Il étoit de la piété d'un Prince rempli de zele pour la gloire du Seigneur, tel qu'étoit David, d'inspirer à ses sujets quelque chose de ce zele tout divin dont il étoit embrasé luy-même. C'est pourquoy après leur avoir montré l'exemple en s'appauvrissant, pour le dire ainsi, afin d'enrichir le Temple de Dieu ; il leur témoigne que si quelqu'un d'eux desiroit offrir aussi quelque chose pour contribuer à ce saint ouvrage, il falloit que l'offrande dont ils *empliroient leurs mains*, vint de la plénitude de leur cœur & de leur bonne volonté ; parce que Dieu ne veut point d'offrandes qui soient forcées : Que chacun donne, disoit autrefois saint Paul, *ce qu'il aura résolu en luy-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force : car Dieu aime celuy qui donne avec joye.* Ainsi David en disant à toutes les personnes qui l'écoutoient, *d'offrir au Seigneur ce qu'il leur plairoit*, regardoit plus l'avantage qui leur reviendroit à eux-mêmes de ces offrandes que celuy du Temple, pour lequel il semble qu'il auroit pû se contenter des trésors

2. Cor. c. 9. 7.

Digitized by Google

immenses qu'il avoit eu soin d'amasser de son
℣. 3. *propre bien*, comme il le dit, s'il n'eût souhaité leur faire aussi prendre part à un ouvrage si saint. Car on peut dire certainement, qu'il étoit à leur égard dans la même disposition, où S. Paul témoignoit depuis qu'il étoit à l'égard des Chré-
Philipp. tiens de la ville de Philippes, lorsqu'il leur di-
c. 4.17. soit : Ce n'est pas que je desire le don que vous me faites ; mais je desire le fruit que vous en tirez, qui augmentera le compte que Dieu tient de vos bonnes œuvres : *Non quia quæro datum : sed requiro fructum abundantem in rationem vestra.*

Les offrandes volontaires que David reçut alors, étant jointes à celles qu'il fit luy-même, composérent une somme si prodigieuse, que quelques Auteurs ont douté si l'on doit entendre dans l'Ecriture par le talent d'or ou d'argent, ce qu'il signifie ordinairement dans l'antiquité. Car
Voy. Bibl. de Vitré. Chronol. si l'on veut faire un calcul exact de toutes ces
p. 85.86 sommes marquées icy & au vingt-deuxiéme chapitre, on trouvera que ce que David laissa à son fils pour l'édifice du Temple, montoit à onze mille six cens soixante-neuf millions, six cens soixante & huit mille, trois cens cinquante-neuf livres, sept sols six deniers. C'est-à-dire que ce qui fut destiné dès lors pour le Temple du Seigneur en or & en argent, sans compter un nombre infini de pierres précieuses, de marbres, de porphyres, & de bois rares, & tout ce que Salomon y joignit depuis, surpassoit tous les trésors des Rois de la terre. Cecy toutefois n'est point incroyable, si l'on considére que le païs où Dieu avoit établi son peuple étoit le plus

Digitized by Google

riche de tout l'Univers ; Que David avoit beaucoup étendu ses Etats, & subjugué plusieurs nations dont il avoit remporté de grandes dépoüilles ; & que Dieu voulant comme tracer aux yeux des hommes charnels & grossiers un crayon de sa haute Majesté & de sa divine magnificence, dans la structure de ce Temple si magnifique, y fit exprès amasser & prodiguer des trésors immenses. Il est vray qu'il n'en avoit aucun besoin pour luy-même ; puisque, comme dit S. Paul, *celuy qui a fait le monde, & tout ce qui est dans le monde, étant le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point dans les Temples bâtis par les hommes* ; c'est-à-dire, qu'il n'en a pas de besoin, comme il dit ensuite : mais il vouloit s'en servir pour attacher plus fortement à son culte un peuple porté naturellement à l'idolatrie. *Act. c. 17. 24.*

℣. 11. 12. *C'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance . . . C'est à vous qu'il appartient de régner . . . & vous êtes élevé au-dessus de tous les Princes, &c.*

Un Roy n'est jamais plus grand devant Dieu que lorsqu'il s'abaisse sous sa grandeur infinie. Car il n'est pas moins vray de dire des Princes, que de tous les peuples, cette parole de JESUS-CHRIST ; Que *celuy qui s'humilie sera élevé.* *Luc. c. 14. 11.* David étoit très-sçavant dans ce mystére de l'humilité Chrétienne, que l'Esprit de Dieu luy fit comprendre avant le tems du Christianisme. Ainsi il étoit uniquement appliqué à envisager *la grandeur* suprême, *la souveraine puissance*, & *la gloire* incomparable de celuy de qui il avoit reçû la sienne. Ayant sans cesse gravée dans le

Digitized by Google

cœur cette verité si importante, qu'il n'avoit rien que Dieu ne le luy eût donné, il étoit très-éloigné de s'en glorifier. Que tous les hommes rougissent donc de s'élever de quelques marques de grandeur, lorsqu'ils entendent ce Roy si puissant, si riche & si magnifique parler de soy-même & se regarder comme un néant en la presence de Dieu. Qu'ils soient couverts de confusion toutes les fois qu'ils osent vanter quelques offrandes qu'ils luy font, ou dans ses Eglises, ou en la personne des pauvres, lorsqu'ils entendent David luy protester, Que *tout est à luy*, & qu'il *ne luy a rien offert que ce qu'il a reçû de sa main*, après qu'il luy a consacré plusieurs mille de millions d'or & d'argent. Il déclare tout Roy qu'il est, qu'il ne se regarde que comme étranger à l'égard du Royaume & de tous les biens qu'il possede : Nous ne sommes, dit-il à Dieu, *que des étrangers devant vous* : c'est-à-dire, selon l'explication des Interprétes ; nous ne sommes point propriétaires des biens que vous nous avez donnez ; mais nous en sommes seulement comme les fermiers & les œconômes. *Nous sommes des voyageurs, & nos jours passent comme l'ombre* : C'est-à-dire, que nous n'avons qu'un très-court usage de toutes ces choses dans le peu de tems que nous vivons comme étrangers sur la terre.

Synopf.

Que doivent donc dire les petits, si les Rois qui sont vraiment éclairez des lumiéres de la foy parlent de la sorte ? Mais qu'il est à souhaiter, que les Grands même du siécle considérent avec un peu d'attention cette grandeur

Digitized by Google

étonnante d'un roy d'Israël, & le mépris qu'il en a fait! Car comme Dieu nous ordonne en général de considérer le ciel, afin d'apprendre par là à mépriser toute la terre: aussi la considération particuliére de cette gloire de David serviroit à leur faire voir que tout ce qu'il y a de plus éclatant dans le monde, n'approche point de la gloire dont Dieu comble quand il luy plaît ceux qui sont fidelles à son service. Et la vûë de ce mépris très-sincére qu'il a fait d'une gloire si éclatante les porteroit à concevoir comme luy une plus sainte ambition pour des biens plus élevez & pour une gloire plus solide.

Il suffit de lire toute cette priére de David, pour en être pénétré. Et les explications qu'on en donneroit ne serviroient en quelque façon qu'à l'affoiblir. Tout y est grand, parce que tout est humble dans le cœur & dans les paroles de ce saint Roy. Tout ce qu'il dit ne respire que la grace de la nouvelle alliance, qui est cette gratitude envers Dieu, comme envers l'auteur de tout le bien dont il luy est redevable. C'est en cela qu'on peut assurer que consistoit principalement la sagesse de David; de même que saint Augustin témoigne aussi que c'étoit-là ce qui discernoit les vierges sages des vierges folles; Qu'elles portoient au fond de leurs cœurs l'intelligence de la grace de leur Dieu, comme l'huile toute céleste qui faisoit brûler leurs lampes: *Oleum in vasis, hoc est, intelligentiam gratiæ Dei portant in cordibus suis.* Aussi ce Prince, selon la remarque qu'en fait un Auteur, atteste très-hautement dans cette

Aug. epist. 120 c. 37.

Estius in hunc loc.

même priére, que la bonne volonté même vient de Dieu, & ne se peut conserver sans l'assistance de Dieu, lorsqu'il dit : *Seigneur, qui êtes le Dieu*
℣. 18. *de nos péres, Abraham, Isaac, & Israël, conservez éternellement cette volonté dans leur cœur ; & faites qu'ils demeurent toûjours fermes dans cette résolution de vous rendre toute la vénération & le culte qu'ils vous doivent.*

Digitized by Google